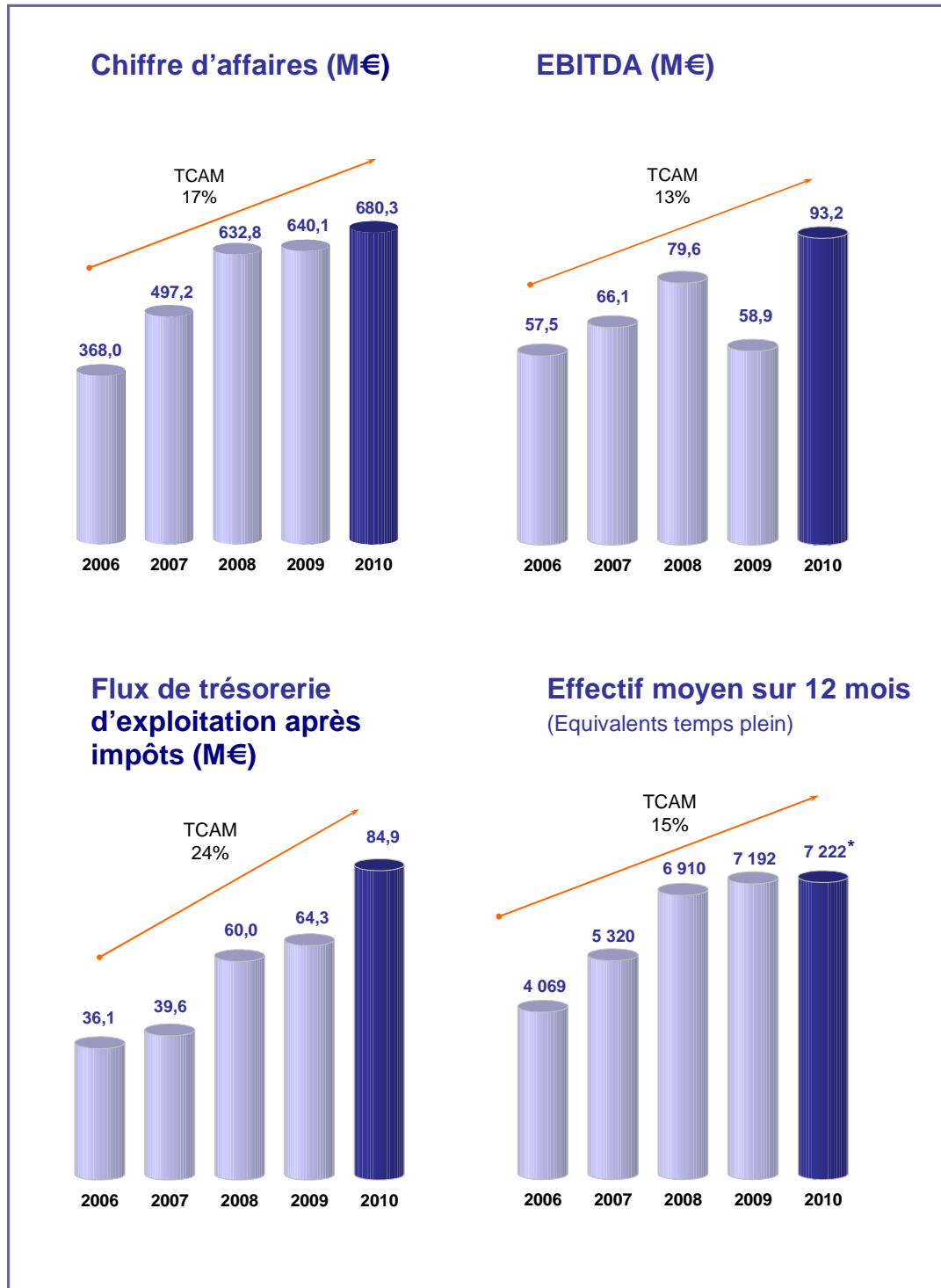


## Chiffres clés – Groupe Eurofins Scientific

*Selon les normes internationales (IFRS)*



TCAM : Taux de croissance annuel moyen

\* Au 31/12/2010 Eurofins employait environ 8 000 personnes

# Document de Référence 2010

## Incluant le Rapport financier annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés 2009 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 72 à 101 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 23 mars 2010 sous le numéro D.10-0138 ainsi que son actualisation déposé auprès de l'AMF le 28 mai 2010 et répertorié sous le numéro D.10-0138-A01;

- les comptes consolidés 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 63 à 91 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 30 mars 2009 sous le numéro D.09-0164.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document ainsi que les statuts de la société peuvent être consultés sur le site internet [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com) ou obtenu gratuitement sur simple demande auprès de la société.

### Avertissement

LE PRESENT DOCUMENT N'EST EN AUCUN CAS UN PROSPECTUS COMMERCIAL, NI UN DOCUMENT OFFICIEL AUTORISE, NI UNE TRADUCTION ASSERMENTEE. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE CONSTITUERA JAMAIS EN TOUT OU PARTIE UNE OFFRE DE VENTE OU DE SOUSCRIPTION OU UNE SOLICITATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION AUX VALEURS MOBILIERES EMISES PAR L'ENTREPRISE. AUCUNE PARTIE DU PRESENT DOCUMENT NE PEUT SERVIR DE BASE OU DE FONDAMENT A LA DECISION D'ACHETER DES VALEURS MOBILIERES DE L'ENTREPRISE, A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT OU D'UN ENGAGEMENT AVEC L'ENTREPRISE, QUEL QU'IL SOIT. EN AUCUN CAS ET AFIN DE DISSIPER LE MOINDRE DOUTE, NI LE PRESENT DOCUMENT, NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, DANS SES TERRITOIRES OU SES POSSESSIONS (USA), OU NE PEUT ETRE DISTRIBUEE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'INTERIEUR DES ETATS UNIS OU A UN CITOYEN AMERICAIN OU A UN RESIDENT DE CE PAYS OU A TOUTE SOCIETE ET ASSOCIATION, OU A TOUTE AUTRE ENTITE CREEE OU ORGANISEE SOUS LES LOIS DES ETATS UNIS OU DE L'UN DE SES ETATS. DE LA MEME MANIERE, NI LE PRESENT DOCUMENT NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS A L'INTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON OU DISTRIBUEES OU RE-DISTRIBUEES AU CANADA OU AU JAPON OU A TOUT INDIVIDU A L'EXTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON QUI SERAIT RESIDENT DU CANADA OU DU JAPON. TOUTE INFRACTION A CES RESTRICTIONS CONSTITUERA UNE VIOLATION DES LOIS SUR LES MARCHES FINANCIERS DES ETATS UNIS, DU CANADA OU DU JAPON. AU ROYAUME UNI, LE PRESENT DOCUMENT NE PEUT ETRE DISTRIBUE QU'AUX PERSONNES AUTORISEES OU A CELLES QUI BENEFICIENT D'UNE EXEMPTION DANS LE CADRE DE LA LOI DE 1986 (LOI SUR LES SERVICES FINANCIERS) OU DE TOUT ARRETE LIE A CETTE LOI OU AUX PERSONNES DECRITES DANS L'ARTICLE 11 (3) DE LA LOI DE 1986 SUR LES SERVICES FINANCIERS, DECRET DE 1996 (AMENDE), DANS LE RESTE DU MONDE, CE DOCUMENT NE POURRA ETRE DISTRIBUE QUE SI LA LOI LE PERMET ET DANS LE CADRE DE CELLE-CI. CETTE PUBLICATION EXPOSE DES PREVISIONS QUI IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES. LES PREVISIONS EXPOSEES ICI FONT ETAT DE L'OPINION D'EUROFINS SCIENTIFIC AU MOMENT DE CETTE PUBLICATION. ELLES NE SONT PAS UNE GARANTIE QUE CES PREVISIONS SE REALISERONT ET LES EVENEMENTS A VENIR EVOQUES DANS CETTE PUBLICATION PEUVENT NE PAS SE PRODUIRE. EUROFINS SCIENTIFIC SE DECHARGE DE TOUTE OBLIGATION OU DE TOUTE INTENTION D'ACTUALISER TOUT OU PARTIE DE CES DECLARATIONS PREVISIONNELLES. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LES INSTRUCTIONS ET LES RESTRICTIONS CI-DESSUS.

## I PREMIERE PARTIE

### Renseignements concernant l'émetteur, l'évolution récente et les perspectives d'avenir

1	Evolution récente et perspectives d'avenir <b>Message du Président</b>	4
2	<b>Informations générales</b> dont les marchés et la concurrence, stratégie de l'entreprise, politique d'investissement, portefeuille technologique, activités de R&D, personnel, clients et fournisseurs, informatique et logistique	7
	<b>Structure internationale et gouvernement d'entreprise dont composition du Comité exécutif du Groupe et organigramme simplifié</b>	11

## II DEUXIEME PARTIE

### Patrimoine - Situation Financière - Résultats

1	<b>Rapport de gestion</b> sur l'activité 2010	13
2	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des <b>options de souscription et d'achat d'actions</b>	52
3	Rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du <b>programme de rachat d'actions</b>	57
4	<b>Rapport du Président du conseil d'administration</b> rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des <b>procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b> mises en place par la Société	58
5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	68
6	<b>Informations financières sélectionnées</b>	69

<b>7 Etats financiers consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS)</b>	<b>70</b>
8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS)	104
9 Comptes annuels et annexes	105
10 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et annexes	119
11 Rapport spécial des commissaires aux comptes	120
12 Information sur les honoraires des commissaires aux comptes	122
13 Information sur la rémunération des mandataires sociaux	123

### III TROISIEME PARTIE

#### Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1 Facteurs de croissance	129
2 Facteurs de risque	130
2.1 Analyse des risques de la société	130
2.2 Faits exceptionnels et litiges	139
3 Juridique	140
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	140
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	142
dont 3.2.4. Evolution du capital social	143
3.2.5. Répartition du capital social et des droits de vote et intérêts des dirigeants dans le capital	144

3.3 Opérations avec des apparentés	145
3.4 Contrats importants	145
3.5 Dividendes	145
3.6 Marché des titres de l'émetteur	145

#### 4 Information Actionnaires en bref 146

5 Document d'information annuel	147
---------------------------------	-----

#### 6 Responsables du document de référence et attestations 149

6.1 Personne responsable	149
6.2 Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel	149

#### 7 Responsables du contrôle des comptes 149

#### TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe I du règlement Prospectus	150
Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	153

## PREMIERE PARTIE - 1. Evolution récente et perspectives d'avenir

### Message du Président

#### Chers Actionnaires,

La Direction d'Eurofins a le plaisir d'annoncer de solides performances en 2010. Ces résultats démontrent qu'à partir de 2011 le Groupe est en mesure de récolter les fruits de ses programmes d'investissement sur cinq ans et de réorganisation sur deux ans, tous deux achevés avec succès en fin d'année. Eurofins a certes bénéficié des effets de la stabilisation de l'économie mondiale mais pour une part encore plus déterminante, le retour à une dynamique de croissance soutenue du volume d'activité ainsi que l'amélioration de la rentabilité et de la génération de flux de trésorerie sont directement liés aux efforts déployés par les équipes d'Eurofins. En outre, les investissements réalisés au cours des cinq dernières années dans la construction d'une infrastructure inégalée de laboratoires de classe mondiale devraient permettre de soutenir la croissance future en convainquant de nouveaux clients et en augmentant la part des dépenses d'analyses captée par Eurofins chez de nombreux clients existants. Par ailleurs, les gains de productivité issus du programme de réorganisation devraient contribuer à une meilleure génération de flux de trésorerie à l'avenir.

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de plus de 6% à 680 M€ en 2010. Au sein du Groupe, le pôle d'analyses alimentaires est resté robuste, enregistrant une bonne croissance sur la plupart de ses segments de marché. Le pôle environnement a commencé à retrouver un niveau d'activité normal au cours de l'année 2010 sur les segments pénalisés par le ralentissement de l'économie mondiale, notamment les secteurs de l'industrie et de la construction tandis que les segments d'activité plus particulièrement orientés par les contraintes réglementaires comme l'analyse de l'eau se sont maintenus à un niveau constant. Les performances du pôle pharmacie montrent des signes de stabilisation dans les activités précliniques et cliniques, tandis que les activités de services génomiques et de contrôle qualité (sur les produits pharmaceutiques) ont poursuivi leur progression. Sur le plan géographique, les deux plus grands marchés d'Eurofins, à savoir l'Allemagne et la France, ont continué d'enregistrer une solide croissance, ce qui confirme le potentiel important de croissance, y compris sur les marchés du Groupe les plus mûrs. La hausse progressive des ventes sur les nouveaux marchés d'Eurofins souligne l'importance grandissante des investissements du Groupe dans les régions économiques en forte croissance. D'une manière générale, la progression des ventes au cours de l'année résulte des capacités analytiques supplémentaires mises en place grâce au plan d'investissement sur cinq ans qui a permis de consolider les positions de leader d'Eurofins sur la plupart des marchés où il opère.

Globalement, les solides performances enregistrées en 2010, comme l'illustre l'augmentation de 21% de l'EBITDA<sup>(1)</sup> normalisé<sup>(2)</sup> à 111 M€, sont le reflet de l'amélioration de la rentabilité à travers le Groupe, malgré les pertes liées aux start-ups et à l'expansion de son réseau de laboratoires. Avec une marge

d'EBITDA normalisé de 16,4% sur l'exercice, Eurofins renoue avec son niveau de rentabilité d'avant la crise, malgré les pertes opérationnelles résiduelles de ses start-ups, ce qui implique un potentiel de hausse significatif de la marge d'EBITDA et de la marge d'exploitation à compter de 2011, compte tenu de la fin du programme de réorganisation et de la réduction progressive des pertes opérationnelles de ses start-ups. La marge brute d'exploitation normalisée de 10,3% en 2010 est le niveau le plus élevé atteint depuis 2006, tandis que le résultat brut d'exploitation<sup>(3)</sup> de 52 M€ représente la meilleure performance en valeur absolue jamais réalisée par Eurofins.

Les charges financières nettes sont restées stables par rapport à 2009 en raison d'un niveau de trésorerie supérieur et d'une amélioration globale de la position financière du Groupe. Le taux d'imposition effectif a été réduit à 30% en 2010, ce qui reflète une répartition plus équilibrée des sources de profits du Groupe et une organisation mieux structurée. Par conséquent, Eurofins a réalisé un résultat net de 25 M€ sur l'exercice (23 M€ part du groupe) pour une perte de 11 M€ sur la même période l'an dernier.

Les efforts du Groupe axés sur la rentabilité, le retour à la croissance et l'achèvement des programmes d'investissement et de réorganisation ont déjà commencé à se traduire par de solides flux de trésorerie. Sur l'exercice, le flux de trésorerie d'exploitation après impôts a progressé de 32% à 85 M€, tandis que le flux de trésorerie disponible<sup>(4)</sup> après paiement des intérêts et du coupon versé aux détenteurs de l'instrument hybride a été multiplié par près de 19 à 26 M€.

L'amélioration de la rentabilité associée à une gestion rigoureuse du BFR et une réduction de la dette nette<sup>(5)</sup> ont contribué à renforcer le bilan. La dette nette a diminué de 8% à 169 M€ à fin 2010, ce qui représente 1,5x l'EBITDA normalisé et 0,7x les fonds propres par rapport à 2,0x et 0,9x respectivement à fin 2009. Avec un niveau très inférieur aux limites maximales d'endettement des covenants de 3,5x l'EBITDA normalisé et 1,5x les fonds propres, Eurofins dispose d'une marge confortable dans sa capacité de financement. Par ailleurs, en début d'année 2011, le Groupe a procédé à une émission complémentaire de TSSDI (capital hybride) identiques à ceux émis initialement en mai 2007, pour une valeur nominale de 50 M€<sup>(6)</sup> portée désormais à un total de 150 M€. En intégrant ces TSSDI additionnels, la dette nette pro forma est ramenée à 118 M€ au 31 décembre 2010, impliquant des ratios de dette nette de 1,1 fois l'EBITDA normalisé et 0,4 fois les fonds propres. De ce fait, la réduction significative de ces ratios améliore davantage encore la position financière du Groupe, ce qui devrait permettre de réduire par la suite le coût moyen du capital d'Eurofins.

En 2010, Eurofins a achevé le plan d'investissement sur cinq ans et le programme de réorganisation initié par le Groupe au cours des deux dernières années en réponse au ralentissement de l'économie mondiale. Au cours de l'année, environ 20.000 m<sup>2</sup> de surface de

laboratoires ont été construits, portant à 150.000 m<sup>2</sup> la surface totale des laboratoires construits ou agrandis et entièrement modernisés dans le cadre de ce programme d'investissement. Parmi les constructions ou agrandissements de sites les plus récents, on peut citer Cologne (Allemagne), Des Moines (Etats-Unis), Barneveld (Pays-Bas), Tokyo (Japon), Shenzhen et Shanghai (Chine). Les sites majeurs devant encore être construits ou agrandis en 2011 qui incluent Wolverhampton (Royaume-Uni), Nantes et Saverne (France), sont en cours de réalisation, et dans la mesure du possible les coûts associés au déménagement de ces sites ont déjà été provisionnés en grande partie.

Neuf des dix-sept start-ups (dans 15 pays) créées par Eurofins au cours des cinq dernières années sont situées sur des marchés émergents, où le rythme de croissance économique devrait continuer à dépasser celui des pays développés. A travers ses trois laboratoires en Chine, deux en Inde, et plusieurs autres sites au Brésil, à Singapour, à Tokyo ainsi que dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, Eurofins est bien positionné pour tirer parti non seulement des besoins analytiques de ses clients existants dans les pays émergents mais aussi de la forte croissance de la demande des marchés locaux.

Parmi les investissements réalisés par le Groupe sur ses principaux marchés, le laboratoire d'Eurofins à Nantes deviendra le plus grand site d'analyses alimentaires au monde, après la finalisation d'une nouvelle extension de 3.000 m<sup>2</sup> prévue en juin 2011. Dans le domaine des services à l'industrie pharmaceutique, Eurofins a renforcé avec succès l'offre de son réseau de laboratoires centraux répartis en Europe, à Singapour, en Chine et aux Etats-Unis, et procède actuellement à la création d'un nouveau laboratoire en Inde qui devrait être opérationnel en 2011. Cette infrastructure unique permet au Groupe de fournir aux sociétés pharmaceutiques une offre globale entièrement standardisée de services d'analyses dédiés aux essais cliniques.

Perspectives :

Compte tenu des progrès réalisés en interne, le Groupe devrait pouvoir réaliser des performances encore meilleures à moyen terme à mesure qu'il recueillera les pleins bénéfices de ses programmes d'investissement et de réorganisation. Cette dynamique devrait être accentuée par une croissance de l'activité encore plus soutenue dont les bénéfices devraient commencer à se matérialiser à partir de 2011. De ce fait, la Direction d'Eurofins réitère ses objectifs à moyen terme (2013) comme suit :

- Atteindre 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2013 en combinant croissance organique et acquisitions ;
- Réaliser une marge d'EBITDA de 21% et une marge brute d'exploitation de 15% d'ici 2013 ;
- Réduire le taux d'investissements d'équipements vers un niveau inférieur à 6% du chiffre d'affaires.

Comme annoncé le 24 février, Eurofins a procédé à la signature d'un accord ferme avec la société Thermo Fisher Scientific, Inc. en vue d'acquérir Lancaster Laboratories, Inc. pour un montant d'environ 200 millions de dollars US, susceptible d'ajustements en

fonction des comptes de la société à la date de la réalisation définitive de l'opération. Lancaster dispose du plus grand laboratoire indépendant d'analyses de produits pharmaceutiques au monde opérant sur un seul site et un des plus grands laboratoires d'analyses environnementales. Il jouit par ailleurs d'une solide réputation d'excellence pour la qualité et la fiabilité de ses services et entretient des partenariats de longue date avec de nombreux clients classés parmi les 500 plus grandes entreprises américaines (classement Fortune 500). Lancaster a enregistré une forte croissance au cours des cinquante dernières années et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 115 millions de dollars US en 2010. Les nombreuses complémentarités de cette acquisition permettront à Eurofins de devenir le leader mondial sur le marché stable et récurrent de l'analyse des produits pharmaceutiques et d'acquérir une forte position sur le marché des analyses environnementales en Amérique du Nord. Sur la base des marges historiques de Lancaster et de son budget 2011, l'opération devrait avoir un effet positif immédiat sur les niveaux de marge et de résultat par action d'Eurofins. La conclusion de l'acquisition de Lancaster Laboratories permettra à Eurofins d'être en avance sur ses objectifs d'acquisitions pour 2011, à la fois en termes de chiffre d'affaires et d'EBITDA. Cette opération confirme par ailleurs que les objectifs à moyen terme rappelés plus haut sont à la portée d'Eurofins.

A travers des investissements ciblés et cohérents, Eurofins a bâti un réseau ultramoderne de laboratoires hautement spécialisés, dotés de solides avantages concurrentiels et bénéficiant d'une position de leader de marché dans de nombreux pays. Grâce en particulier aux investissements réalisés au cours des cinq dernières années, Eurofins a renforcé de solides barrières à l'entrée difficiles à dupliquer sur ses marchés et ses activités clefs. Le management d'Eurofins est confiant dans le fait qu'Eurofins est très bien positionné pour devenir le prestataire de services d'analyses en laboratoire de référence d'un nombre croissant de clients.

Je souhaiterais remercier nos actionnaires et nos clients pour leur confiance et leur soutien, ainsi que tous les collaborateurs du Groupe Eurofins pour leurs efforts et leur engagement au cours de l'année 2010 que Eurofins a mis à profit pour renforcer sa compétitivité. Je suis confiant que 2011 sera marquée par de nouveaux succès pour notre Groupe.

le 28 février 2011



Gilles Martin  
Président

N.B. : les indicateurs utilisés par Eurofins qui ne figurent pas dans les normes comptables IFRS sont définis ci-dessous:

- (1) EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (2) normalisé : présentation avant coûts non récurrents/ de réorganisation mais incluant les pertes liées à l'expansion du réseau de laboratoires (17 start-ups). L'impact de ces coûts s'élève à 18 M€ en 2010 et 33 M€ en 2009.
- (3) Résultat brut d'exploitation : EBIT avant charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (4) Flux de trésorerie disponible : flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation après impôts diminué des flux de trésorerie dégagé par les opérations d'investissement (hors acquisitions), des intérêts versés et du coupon versé aux détenteurs de l'instrument hybride.
- (5) Dette nette : total des emprunts diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- (6) Montant nominal. En termes réels, les fonds levés sont de 51 M€ (soit un produit net d'émission de 48 M€ plus un coupon couru de 3 M€).

## 2. Informations générales

### PROFIL DE L'ENTREPRISE

#### Eurofins Scientific – un acteur global de la bio-analyse

Eurofins Scientific est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif d'environ 8 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 30 pays et un portefeuille riche de plus de 40 000 méthodes analytiques permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit afin d'offrir à ses clients des services analytiques de grande qualité, avec des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe Eurofins est le leader mondial sur le marché de l'analyse agro-alimentaire et figure parmi les premiers prestataires globaux sur les marchés de l'analyse des produits pharmaceutiques et de l'environnement. Le Groupe a l'intention de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D et par acquisitions, le Groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché, ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins est idéalement positionné pour satisfaire les exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientific sont cotées sur la bourse de Paris (ISIN FR0000038259). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via NYSE Euronext (Reuters EUFI.PA, Bloomberg ERF:FP).

---

### FAITS ET CHIFFRES CLEFS

- plus de 150 laboratoires, environ 8.000 employés
- plus de 40.000 méthodes d'analyses
- présence dans 30 pays
- chiffre d'affaires de l'ordre de 900 M US\$
- structure financière solide et activité profitable
- cotation à Paris
- 200.000 m<sup>2</sup> de laboratoires modernes disposant des technologies et des équipements les plus avancés (par ex. 350 CPG, 250 CPG-SM, 20 CPG-SM de haute résolution pour l'analyse des dioxines, 400 CLHP, 40 LC-MS/MS, 100 ICP, 40 PCR temps réel, 25 séquenceurs d'ADN à haut débit, etc.)

---

### NOTRE VISION (ce à quoi nous aspirons à moyen terme)

Etre le leader mondial du marché des services bio-analytiques.

### NOTRE MISSION (notre vocation, ce qui est important à nos yeux)

Contribuer au bien-être et à la santé de tous en fournissant à nos clients des services d'analyse et de conseil de haute qualité, tout en offrant des opportunités de carrières motivantes à nos salariés et en créant durablement de la valeur pour nos actionnaires.

La réalisation de notre mission repose sur les "Valeurs Clefs" d'Eurofins :

### NOS VALEURS

#### Le Service au Client

- Assurer la satisfaction de nos clients en écoutant et en dépassant leurs attentes
- Fournir des services à forte valeur ajoutée pour nos clients
- Rechercher des solutions innovantes répondant aux objectifs de nos clients

#### La Qualité

- La qualité dans tout notre travail, fournir des résultats exacts dans les délais impartis
- Utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- Chercher constamment à améliorer ou changer nos procédés pour offrir le meilleur

#### La Compétence et l'Esprit d'Equipe

- Employer des équipes de talent et compétentes
- Investir dans la formation et créer des opportunités de carrières attractives
- Reconnaître et encourager les performances exceptionnelles

#### L'Intégrité

- Adopter un comportement éthique dans toutes nos activités
- Agir dans le respect de nos clients et de nos équipes
- Contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles

---

### ACTIVITES, MARCHES, POSITIONNEMENT ET STRATEGIE

#### UNE EXCELLENCE RECONNUE MONDIALEMENT DANS LE DOMAINE DES ANALYSES EN LABORATOIRE

#### *Eurofins met les progrès de la bioanalyse au service de la santé humaine et de la sécurité de ce que nous consommons*

Eurofins Scientific est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des services analytiques et de l'expertise auprès des entreprises privées et des organismes publics des secteurs de la Pharmacie, de l'Alimentation et de l'Environnement.

#### Une gamme complète de services et un savoir-faire inégalé

A travers son réseau international de laboratoires de premier plan et une présence sur 4 continents, Eurofins est un leader mondial dans son domaine. Le Groupe met à la disposition de ses clients un portefeuille inégalé de plus de 40.000 méthodes analytiques pertinentes pour étudier la sécurité, l'identité, la pureté, la composition, l'authenticité et l'origine des produits et substances biologiques.

#### Un engagement au profit de la recherche de l'excellence et de la qualité

Le Groupe Eurofins s'engage dans une recherche permanente de l'excellence pour fournir des résultats pertinents dans les meilleurs délais et des prestations de conseil et d'expertise du meilleur niveau de qualité. La fiabilité et la précision des données analytiques permettent à nos clients de prendre les décisions appropriées au regard des risques encourus, de répondre aux normes de qualité et de sécurité toujours croissantes ainsi qu'aux exigences des organes de réglementation à travers le monde.

### **Un engagement continu en faveur de l'innovation**

Peu de laboratoires d'analyse ont su combiner le degré d'expertise, le leadership technologique, et la haute qualité des prestations et du service qui ont permis à Eurofins de s'imposer en tant que leader international dans la plupart des domaines où il opère. Par des investissements importants réalisés dans l'innovation, la technologie, les systèmes d'information et la logistique, par des programmes de recherche et développement, par des contrats de licences et par acquisitions, le Groupe intègre les derniers développements de la biotechnologie et des sciences analytiques qui lui permettent d'assurer à ses clients des solutions analytiques souvent sans équivalent sur le marché à un degré élevé de qualité à des prix raisonnables.

### **Une compétence reconnue par les leaders de l'industrie mondiale**

Sa large gamme de services, ses engagements en matière de qualité et d'innovation et le statut d'expert de renommée internationale de ses laboratoires confèrent au Groupe Eurofins une position unique parmi les laboratoires. Ces caractéristiques recherchées par de nombreux clients qui souhaitent bénéficier de la meilleure protection possible pour leurs produits et leurs marques, ont permis à Eurofins de développer d'étroites relations sur le long terme avec la majorité des dix premiers groupes mondiaux de la pharmacie, de l'industrie alimentaire et de la distribution ainsi que des milliers d'autres entreprises.

### **Des prestations au juste prix**

Le volume important d'analyses que nous menons à bien, conjugué à une expérience pluridisciplinaire et aux effets d'échelle induits, permettent à Eurofins d'offrir un haut niveau de qualité à un juste prix. Le Groupe tire parti de l'expérience de ses experts et de l'étendue des connaissances accumulées dans ses bases de données exclusives pour conseiller au mieux ses clients dans la gestion et l'optimisation du budget qu'ils consacrent aux analyses. Ils bénéficient ainsi d'un meilleur retour sur investissement, d'une réduction des risques et d'une meilleure rentabilité.

### ***Un partenaire fiable de l'industrie pharmaceutique au plan mondial***

Avec Eurofins, l'industrie pharmaceutique dispose d'un partenaire fiable pour collaborer au développement des médicaments et au contrôle qualité. Le Groupe fournit des prestations bio-analytiques de laboratoire central et des études toxicologiques (tolérance des produits) pour les programmes de recherche clinique de phase I à IV dans le monde entier. Nous avons signé des contrats-cadres de prestataire de services privilégié avec plusieurs des dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, et offrons également nos services à de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques plus modestes, à des centres de recherche sous contrat (CRO) et à des unités de phase I.

### **Des essais cliniques intégrés disponibles au niveau international**

Bénéficiant d'une longue expérience, notre division pharmaceutique met à la disposition de ses clients au plan international son expertise dans le domaine des tests de sécurité en laboratoire, du développement de méthodes bio-analytiques, de tests ésoériques ou par bio-marqueurs ainsi que des analyses génétiques, que ces prestations soient réalisées dans le cadre de projets spécifiques ou intégrées à des essais cliniques de dimension internationale. Cette division assure la gestion complète de toutes les données grâce à des systèmes sophistiqués de traitement et de suivi de l'information. Notre réseau international de laboratoires centraux, connu sous le nom de Eurofins Medinet, est coordonné depuis les Pays-Bas et opère en Europe, aux Etats-Unis et en Asie ainsi qu'avec ses partenaires en Afrique du Sud et en Australie. Les laboratoires utilisent des Procédures normalisées (« Standard Operating Procedures ») et des référentiels communs afin d'assurer la production de données standardisées et fiables à destination des autorités sanitaires dans le monde entier.

### **Suivi et traçabilité des échantillons**

Le transport des échantillons est assuré par un système logistique global, intégrant un système dédié de suivi et de traçabilité des prélèvements. Ce système assure la qualité et la préservation de l'échantillon, et permet un suivi et une traçabilité en temps réel des échantillons.

### **Opérations GLP/GCP/GMP**

La division pharmaceutique d'Eurofins a reçu de nombreuses certifications et respecte strictement les normes applicables à chaque projet : « GLP » (« Good Laboratory Practices ») et « GCP » (« Good Clinical Practices ») notamment. Eurofins est également un partenaire de référence pour le contrôle qualité de la production en conformité avec les normes de « GMP » (« Good Manufacturing Practices »), incluant les tests de stabilité, le contrôle qualité et les analyses chimiques et microbiologiques.

### **Analyses génétiques et pharmacogénomique**

Les laboratoires de notre division pharmaceutique ont une grande expérience dans le domaine du séquençage et du génotypage destinés à une large gamme d'applications. Ainsi, Eurofins contribue aux derniers développements de traitements médicaux, tels que la pharmacogénomique et la médecine prédictive.

### ***Une gamme inégalée de services en matière d'analyses alimentaires***

Afin de mettre à la disposition de ses clients la gamme la plus complète de méthodes analytiques disponible au plan mondial, Eurofins a construit un réseau international de laboratoires et de Centres de compétence spécialisés dans l'analyse de l'alimentation humaine et animale.

### **Un savoir-faire de pointe concentré dans des Centres de compétence**

Les méthodes d'analyse des aliments ont connu des développements importants au cours de la dernière décennie. Les domaines les plus spécialisés nécessitent un personnel très expérimenté et un équipement à la pointe du progrès. Au nombre des défis à relever figurent les technologies d'analyse nouvelles, la maîtrise des matrices à analyser et les aspects juridiques ou spécifiques à l'industrie concernée. C'est pour cette raison qu'Eurofins a créé des Centres de compétences internationaux afin d'y concentrer dans chaque domaine clé le savoir-faire, la R&D et dans certains cas les flux d'échantillons. Des laboratoires spécialisés ont ainsi été créés dans les domaines du contrôle de l'authenticité et de l'origine, de la détection des pesticides, des dioxines et polluants organiques persistants, des traces de résidus et de contaminants organiques et inorganiques, de l'analyse des vitamines, des mycotoxines, des métaux lourds à l'état de traces, des résidus vétérinaires, de l'ionisation, des matériaux et objets en contact avec les aliments, des substances allergènes et des OGM, pour ne citer que ces quelques domaines de notre expertise.

### **Des laboratoires locaux bénéficiant d'un savoir-faire de renommée internationale**

Notre réseau international de laboratoires offre le meilleur des deux mondes. Nos clients ont accès à un laboratoire de proximité, tout en bénéficiant du savoir-faire spécialisé fourni par nos centres de compétence internationaux dédiés à des problématiques analytiques spécifiques. Par exemple, un laboratoire qui dispose de 90 collaborateurs spécialisés dans l'analyse des pesticides ou un laboratoire d'analyse des dioxines équipé de 10 spectromètres de masse de haute résolution sera davantage susceptible d'avoir déjà été confronté à toute problématique, même rare et très difficile, relevant de leur domaine de compétence que n'importe quel autre laboratoire généraliste.



## Réduction des risques

Les alertes alimentaires peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour toute entreprise du secteur agro-alimentaire. Avec les seuils de détection les plus sensibles et les spectres de contaminants détectables les plus larges proposés par un laboratoire, Eurofins offre à ses clients les meilleures possibilités analytiques existant au plan mondial pour se prémunir contre les effets de toute crise alimentaire éventuelle. Notre présence internationale et la participation de nos experts à de nombreux comités techniques industriels, interprofessionnels et officiels, nous permettent d'apporter à nos clients des conseils préventifs et de pouvoir recourir aux dernières méthodes analytiques disponibles.

## Des conseils de spécialistes

Les résultats d'analyses se traduisent souvent par des volumes de données vertigineux, parfois difficiles à interpréter. C'est pourquoi nos prestations incluent les réponses aux questions relatives à la sélection des tests les plus pertinents et à l'interprétation des résultats. Nous fournissons également des conseils sur l'étiquetage, des contrôles et formations sur site en matière d'hygiène et d'allergènes et nous assurons le développement de concepts de traçabilité tout au long de la chaîne alimentaire.

## Analyse de l'eau, de l'air, des sols et des produits de consommation

Un environnement propre et sain est essentiel à la santé et à la qualité de la vie. Eurofins y contribue en réalisant des analyses dans le domaine de l'environnement, en proposant des programmes de contrôle qualité et en dispensant des conseils aux industriels, à leurs sous-traitants, à la grande distribution et aux organismes publics. Nos prestations en matière d'environnement comprennent l'analyse de l'eau, de l'air, des sols, des déchets, des matériaux et des produits de consommation pour évaluer leur qualité et leur impact sur la santé et l'environnement.

## Preuve de conformité

Le Groupe aide les industriels et leurs fournisseurs à contrôler et à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement, et leur permet de prouver leur conformité avec les réglementations. Nous analysons les sols afin de détecter des traces de pollution et établissons des évaluations de la sécurité, de la salubrité et de l'absence de contamination des bâtiments et des lieux de travail. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la mise au point et la validation de nouvelles méthodes d'analyse et de vérification de l'étiquetage des produits de consommation, comme les jouets, les vêtements, les produits d'hygiène, les meubles et les tapis. Notre kit compact de tests pour l'analyse des sols et de l'eau et nos outils de contrôle de la pollution de l'air (en intérieur ou extérieur) sont simples d'utilisation et peuvent nous être retournés aisément pour analyse, d'où que ce soit dans le monde.

## Détection de traces dangereuses

Les analyses portant sur une large gamme de pesticides et de métabolites – qui sont souvent plus nocifs que les pesticides eux-mêmes – constituent aussi l'un de nos produits phares au plan international. Eurofins occupe une position de leader mondial sur le marché des analyses de dioxines. La détection de traces infimes de dioxines, de furannes ou d'autres Polluants organiques persistants (POP) nécessite une technologie de pointe et une grande expérience. Notre savoir-faire et nos efforts en matière de Recherche et Développement (R&D) dans ce domaine se manifestent par plus de 260 publications scientifiques.

## Une fiabilité sur laquelle vous pouvez compter

La fiabilité et la précision des analyses environnementales sont essentielles pour évaluer correctement un risque sanitaire potentiel, mais aussi pour veiller à ce que la mise en œuvre de mesures de décontamination souvent très coûteuses se base sur des données et des hypothèses fiables. La qualité des analyses environnementales est un enjeu essentiel pour le

Groupe. Nous sommes donc fiers qu'Eurofins ait été désigné par le Gouvernement Danois de l'Environnement comme le Laboratoire national de référence pour les analyses de l'eau et des sols.

## Qualité et service clientèle

La qualité et l'intégrité représentent deux des quatre valeurs fondamentales d'Eurofins. Notre but est de travailler avec des clients qui recherchent la qualité – et pour lesquels des résultats fiables font vraiment la différence. Pour nous, au-delà de l'excellence technique, un service de qualité doit répondre à l'ensemble des attentes de nos clients et si possible les dépasser. Nous nous attachons donc à recruter des collaborateurs passionnés par cet objectif et qui mettent un point d'honneur à faire du mieux que possible à tout ce qu'ils entreprennent.

## Des normes strictes et des solutions flexibles

Les laboratoires d'Eurofins recherchent la reconnaissance par les organismes d'accréditations compétents de leurs systèmes qualité et de la conformité de ces derniers et de leurs procédures aux normes nationales et internationales applicables. Le Groupe applique des technologies de pointe et offre une gamme de tests sans équivalent. En s'appuyant sur nos capacités en R&D, nos clients ont la garantie d'une prestation flexible adaptée à une action immédiate, que cette prestation implique des tests standards ou des solutions personnalisées pour résoudre des problématiques complexes. Grâce à nos investissements en technologie, nous sommes le plus souvent en mesure de proposer les seuils de détection les plus bas et les méthodes les plus sensibles du marché.

## La qualité synonyme d'excellence du service

Pour Eurofins, la qualité ne se limite pas aux spécifications techniques et à la fiabilité des résultats. Elle se traduit également par des délais de réalisation courts (24 heures ou moins si nécessaire), des conseils sur les réglementations en vigueur et l'interprétation des résultats, une assistance pour la planification des programmes d'autocontrôle et une aide dans la définition de l'approche analytique la plus appropriée et la plus facile d'application. Bien entendu, cette politique implique également une volonté et un engagement permanents en faveur de l'amélioration du partenariat avec nos clients.

## Professionnalisme

Nous sommes fiers de rappeler que notre approche qualité et notre R&D ont été distinguées à maintes reprises (par exemple par les « Pinnacle Awards » de Procter & Gamble), ce qui s'est illustré non seulement par un flux continu de nouveaux clients, mais aussi par les demandes que nous avons reçues de participer à de nombreux panels d'experts. Les scientifiques du Groupe sont membres de plus de 100 comités techniques et associations de normalisation gouvernementales et professionnelles, telles que l'AOAC (Association of Official Analytical Chemists), le CEN (Comité Européen de Normalisation) et l'ISO/CASCO (Organisation internationale de normalisation).

## HISTORIQUE DU GROUPE

### *Un développement rapide marqué par la qualité, le service et l'innovation*

Eurofins\* Scientific a été créé en 1987 dans le but de commercialiser la technologie SNIFNMR, une méthode analytique innovante et brevetée basée sur la Résonance magnétique nucléaire (RMN). Cette méthode, développée à l'origine pour détecter la chaptalisation (ajout de sucre dans les vins), a vu son champ s'élargir pour inclure la vérification de l'origine et de la pureté de plusieurs autres types de boissons et aliments, en particulier les jus de fruit et les arômes naturels, dans les cas où les méthodes d'analyse traditionnelles ne permettent pas de détecter des fraudes sophistiquées.

\* L'abréviation « FINS » dans le nom « Eurofins » signifie « Fractionnement Isotopique Naturel Spécifique ».

### **Nos acquisitions stratégiques**

En 1996, Eurofins a décidé d'étendre son périmètre géographique et technologique. Dans ce but, au cours des huit dernières années, la direction du Groupe a visité des centaines de laboratoires en Europe et en Amérique du Nord. Notre objectif premier fut d'identifier des partenaires mus par la même passion de l'excellence et qui avaient en conséquence obtenu une reconnaissance internationale dans leur domaine. Par ce processus extrêmement sélectif, Eurofins a pu s'adjoindre des laboratoires leaders sur leur marché, qui se différencient de leurs concurrents par leur recherche d'excellence en termes de qualité, de service et d'innovation scientifique. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Wiertz-Eggert-Jörissen, Allemagne – la meilleure adresse en Europe pour l'analyse alimentaire
- Dr. Specht Labororien, Allemagne – le premier laboratoire européen dans le domaine de l'analyse des pesticides ;
- GfA, Ökometric, MPU et ERGO, Allemagne – numéro un mondial de l'analyse des dioxines ;
- Analytico, Pays-Bas – leader au Benelux sur le marché de l'analyse au service des industries pharmaceutiques, alimentaires et de l'environnement, et l'un des laboratoires les plus modernes au monde en termes d'automatisation et de service clientèle par Internet ;
- Miljo-Kemi et Steins, Danemark – le meilleur spécialiste de l'analyse de l'air en Europe, le laboratoire de référence pour l'analyse de l'eau et des sols au Danemark et l'acteur numéro un du marché de l'analyse alimentaire et environnementale en Scandinavie ;
- GeneScan, États-Unis, Allemagne, Brésil – le leader mondial de l'analyse des OGM ;
- MWG, Allemagne, États-Unis, Inde – un expert global dans les services génomiques
- GAB et Agrisearch, Allemagne et Royaume- Uni – des prestataires de premier plan au service de l'industrie agrochimique.

### **Notre vision d'avenir**

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, le Groupe prévoit de continuer à investir au service des exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et de se développer dans de nouvelles applications technologiques et sur de nouveaux marchés.

### 3. Structure internationale et gouvernement d'entreprise

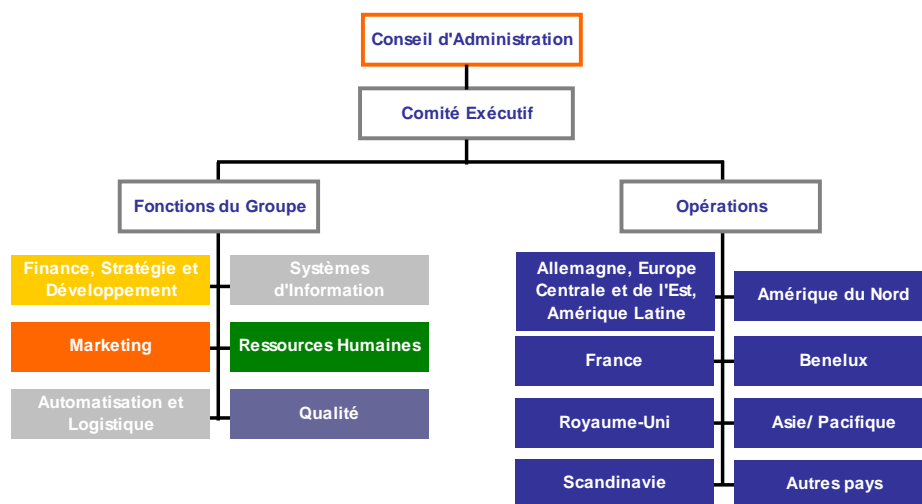
Notre structure internationale est conçue pour développer des synergies au sein de notre réseau de compétences.

#### Management

Pour répondre aux besoins d'une société qui a connu une croissance considérable et qui opère dans de nombreux pays, une structure de direction adaptée a été mise en place, à la fois au niveau du groupe et au niveau national.

En septembre 2001, un centre de coordination du groupe a été mis en place à Bruxelles; il concentre les principales directions fonctionnelles du groupe.

#### Organisation au niveau du Groupe



Les activités du groupe auprès de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et du secteur de l'environnement sont coordonnées au niveau international. Les équipes de coordination ont également la responsabilité d'offrir les mêmes services bio-analytiques avec un niveau élevé et uniforme de qualité dans tous les pays.

#### Conseil d'administration

Conformément aux statuts, chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres sont développés dans le « *Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société* » – voir **DEUXIEME PARTIE, par. 4**.

L'information sur les participations, la rémunération ainsi que les mandats au sein du groupe ou hors du groupe des membres du conseil d'administration figure dans le Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 – **DEUXIEME PARTIE, par. 1.1 c**).

Pour mémoire, il est précisé que le Conseil d'administration ne comporte pas de membres élus par les salariés ni de censeurs.

#### Organisation au niveau national

Enfin, dans chaque pays, une équipe de direction est chargée de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre du programme d'intégration au niveau national.

## Comité Exécutif du Groupe

### Gilles Martin, 47 ans



Président du Conseil d'administration et Directeur Général du groupe Eurofins Scientific, Gilles Martin est Docteur ès sciences en Statistiques et Mathématiques Appliquées et diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, ainsi que Master of Science de l'université de Syracuse, à New York, USA. Après avoir fondé en 1988 le laboratoire d'origine d'Eurofins Scientific à Nantes spécialisé dans la validation de l'authenticité des aliments, Gilles Martin a mené la stratégie d'expansion de la société qui est passée d'une « start-up » de 12 employés à un groupe de 150 laboratoires de services bioanalytiques employant environ 8000 personnes dans 30 pays. Gilles Martin est un expert dans son domaine au niveau international et est engagé pour l'innovation et le développement économique. Il a présidé l'Association Française des Laboratoires d'Analyses indépendants (APROLAB), le Comité Technique Américain des Jus de Fruits et ses produits dérivés (TCJJP), l'agence Pays de Loire Innovation, ainsi que le comité consultatif régional de l'ANVAR (agence nationale française d'aide technologique aux petites et moyennes entreprises).

### Matthias-Wilbur Weber, 42 ans



Vice-Président Exécutif du Groupe pour la région Asie-Pacifique et la branche de produits de consommation. Dr. Weber a exercé précédemment la fonction de Directeur Financier du Groupe pendant plus de 7 ans. Diplômé en Sciences de Gestion et titulaire d'un DEA scientifique de l'Université de Munich, il a fait ses études en Allemagne et en Angleterre. Il a rédigé une thèse portant sur l'application de la théorie des options dans un portefeuille d'investissement. Il a ensuite travaillé pour Coopers & Lybrand et Deutsche Bank. Avant de rejoindre Eurofins en 2002, il était Vice Président, responsable du secteur des Institutions Financières et des Telecom en Europe, au sein du Cabinet américain Stern Stewart & Co.

### Luc Leroy, 46 ans



Vice-Président Exécutif du Groupe pour les services pharmaceutiques. Titulaire d'un diplôme d'Economie appliquée de l'Université Catholique de Louvain en Belgique, il a d'abord travaillé dans le secteur bancaire chez ING puis dans la banque d'investissement chez GIMV/GIMVINDUS. Par la suite chez SGS, il occupait récemment la fonction de Directeur Général au Royaume-Uni après avoir occupé les fonctions de Directeur du développement dans le domaine des Sciences de la vie en France et en Belgique.

### Dirk Bontridder, 38 ans



Vice-Président Exécutif du Groupe pour les activités d'analyses alimentaires région Europe du Nord. Titulaire d'un master en sciences informatiques de l'université de Bruxelles, M. Bontridder a démarré sa carrière comme développeur informatique chez Alcatel puis directeur informatique chez Getronics et Software AG. Après l'obtention d'un MBA à l'école de management de Vlerick, il a rejoint la société McKinsey & Company en tant que consultant en gestion pour divers clients issus du domaine bancaire, des nouvelles technologies, du transport et de la logistique. Avant de rejoindre Eurofins, il était Directeur Général de l'Autorité Portuaire de Singapour Hesse-Noord Natie (PSA HNN), un opérateur portuaire diversifié et prépondérant des ports d'Anvers et de Zeebrugge.

### Markus Brandmeier, 47 ans



Vice-Président Exécutif du Groupe pour les activités d'analyses alimentaires pour la région Europe Centrale et de l'Est et pour l'Amérique Latine. Depuis 2005 chez Eurofins, Dr. Brandmeier a une large expérience dans le secteur de l'agro-alimentaire et de la grande distribution. Avant de rejoindre Eurofins, il a exercé 9 ans chez le Groupe Tengemann où il a occupé diverses fonctions seniors dont notamment celle de Directeur Général des filiales de la branche alimentaire spécialisées dans la production, la vente, la distribution et la gestion de la qualité. Dr. Brandmeier est diplômé en Economie et titulaire d'un DEA en Sciences industrielles de l'Université de Karlsruhe. Outre la responsabilité du pôle d'analyses alimentaires d'Eurofins en Allemagne, il est désormais Directeur du développement pour l'Autriche, la Suisse, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine.

Les membres du Comité exécutif du Groupe sont basés au centre de coordination et de services du Groupe situé à Bruxelles, Chaussée de Malines 455, B-1950 KRAAINEM (Belgique).

## **DEUXIEME PARTIE – Patrimoine - Situation Financière - Résultats**

### **1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2011**

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour vous rendre compte des résultats de notre gestion, de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice social annuel clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les opérations suivantes:

#### **I- De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire:**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentations de capital ;
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés de l'exercice écoulé et sur l'exécution de leur mission ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus donné aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions ;
- Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat par la société de ses propres actions;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **II- De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale Extraordinaire :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation de ses propres actions par la société après rachat ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé ;
- Plafond global du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des trois précédentes résolutions ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail conformément à l'article L 225-129-6 du Code de Commerce ;
- Augmentations du capital social par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription à des personnes nommément désignées ;
- Pouvoirs à déléguer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation des augmentations de capital et de la modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le présent rapport du Conseil d'administration vise à vous informer sur ces différents éléments afin de vous permettre de prendre vos décisions en connaissance de cause.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Ce rapport ainsi que tous les autres documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Le présent rapport se décompose en deux parties:

- la première partie sera consacrée à l'exposé par le Conseil d'administration de la gestion de la société et du groupe qui a été mise en œuvre pour l'exercice social clos le 31 décembre 2010 et des décisions qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire;
- la seconde partie sera consacrée à l'exposé des motifs, conditions et modalités des autres opérations soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire.

---

## PARTIE I – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

### 1.1. Rapport de gestion sur l'exercice 2010

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

#### a) Groupe Eurofins Scientific

##### Objectifs et stratégie

Le Groupe Eurofins Scientific est positionné sur un métier : la gestion de laboratoires spécialisés dans la prestation de services bio-analytiques. La vocation du Groupe est d'offrir à ses clients des services d'analyse et de conseil de premier plan. Eurofins opère sur un marché vaste et fragmenté, constitué de différents segments distincts les uns des autres qui offrent chacun des potentiels de développement importants. Les clients du Groupe opèrent principalement sur trois segments de marché : le marché agro-alimentaire, pharmaceutique et celui de l'environnement.

Eurofins poursuit non pas une stratégie mais plusieurs qui dépendent des marchés sur lesquels il intervient. Pour construire de solides positions sur ses marchés et de fortes barrières à l'entrée, Eurofins utilise tout ou partie des leviers suivants :

- utiliser les technologies les plus avancées, tout en maintenant un niveau élevé de R&D et en déployant une infrastructure informatique de pointe ;
- offrir une gamme étendue de services standardisés et accrédités de haute qualité ;

- exploiter pleinement la croissance du réseau mondial de laboratoires d'Eurofins et enrichir le portefeuille technologique du Groupe pour devenir un prestataire de premier choix ;
- s'efforcer de devenir et de rester le numéro un ou deux sur chaque marché où le Groupe intervient.

Une politique que le Groupe a menée à bien dans de nombreux pays jusqu'à présent. Eurofins base sa croissance future en conjuguant croissance organique (par la hausse des ventes avec les clients existants et en gagnant la confiance de nouveaux clients) et acquisitions, ceci dans le but d'accéder à de nouveaux clients, de nouveaux marchés et de nouvelles technologies tout en favorisant l'innovation.

#### Principes comptables

Les données financières historiques figurant dans ce rapport ont été produites sur la base des comptes consolidés de la Société. Ces comptes ont été préparés conformément aux normes IFRS, et audités par les commissaires aux comptes. Les changements dans les principes comptables sont décrits en Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2010..

#### Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2010, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Eurofins a franchi une étape décisive en 2010 en finalisant avec succès ses deux programmes clefs : d'une part le plan d'investissement sur cinq ans qui a permis la création de 17 start-ups, l'implantation du Groupe sur 13 nouveaux marchés ainsi que la construction, la modernisation et/ou l'agrandissement de près de 50 grand laboratoires ultramodernes ; d'autre part le programme de réorganisation sur deux ans, avec le regroupement de plusieurs petits laboratoires sous critiques dans de grands sites modernisés pour améliorer leur efficacité. Ces deux programmes ont été finalisés dans les délais prévus et permettent à Eurofins de se positionner comme un prestataire de premier choix pour les services d'analyses agroalimentaire, de l'environnement et des produits pharmaceutiques sur les marchés où il opère.

#### Revenus d'exploitation

En 2010, le Groupe Eurofins a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 680,3 M€ par rapport à 640,1 M€ en 2009, soit une hausse de plus de 6% issue pour l'essentiel de la croissance organique avec quelques petites acquisitions et un léger effet de change positif (notamment sur le dollar américain et les devises scandinaves par rapport à l'euro). Au cours du seul dernier trimestre, les ventes ont augmenté de 8% par rapport au T4 2009 à 186,4 M€. Cette forte croissance est d'autant plus remarquable qu'elle intègre la faible activité au T1 2010 liée à un hiver très rigoureux pénalisant les performances du pôle environnement. Les solides performances d'Eurofins en 2010 reflètent en partie la reprise graduelle de l'économie mondiale mais aussi les retombées positives de son vaste plan d'investissement sur cinq ans destiné à renforcer à la fois ses parts de marché et son infrastructure inégalée sur la plupart des marchés où il opère.

Au sein du Groupe, le pôle d'analyses alimentaires est resté robuste, enregistrant une bonne croissance sur la plupart de ses segments de marché grâce à la hausse continue des volumes d'analyses entretenue par l'accroissement de ses parts de marché et l'augmentation de la part des dépenses d'analyses captée par Eurofins chez de nombreux clients. Le pôle environnement a commencé à reprendre un rythme d'activité normal au cours de 2010 notamment sur les segments pénalisés par le ralentissement de l'économie mondiale, à savoir le secteur de l'industrie et de la construction tandis que les segments d'activité plus

particulièrement orientés par les contraintes réglementaires comme l'analyse de l'eau se sont maintenus à un niveau constant. Les performances du pôle pharmacie montrent des signes de stabilisation dans les activités précliniques et cliniques, tandis que les activités de services génomiques et de contrôle qualité GMP continuent de croître. Le Groupe note également une inflexion favorable du carnet de commandes dans ses activités de Laboratoire Central, qui augure de bons revenus pour les activités de phase clinique à moyen terme.

#### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	2010	%	2009	%
Benelux	73,2	10,8	77,3	12,1
Îles Britanniques	41,4	6,1	38,1	6,0
France	134,7	19,8	122,3	19,1
Allemagne	158,6	23,3	145,0	22,6
Amérique du Nord	68,3	10,0	64,6	10,1
Scandinavie	135,6	19,9	134,6	21,0
Autres pays	68,5	10,1	58,2	9,1
Total	680,3	100	640,1	100

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique reflète la stratégie du Groupe visant à atteindre une part de marché prépondérante dans les pays où il est présent. L'activité d'Eurofins en Allemagne, pénalisée par la faiblesse du segment des analyses environnementales liées à l'industrie en 2009, a crû de 9% à 158,6 M€ en 2010 et reste le premier marché du Groupe. En Scandinavie, où Eurofins détient également une position de leader sur les marchés de l'analyse agroalimentaire et de l'environnement et réalise 20% de son CA, les ventes ont progressé à 135,6 M€. En France, où le Groupe reste le leader incontesté dans les analyses alimentaires, le chiffre d'affaires a progressé de 10% à 134,7 M€, ce qui confirme le potentiel important de croissance, y compris sur les marchés du Groupe les plus mûrs. L'Amérique du Nord qui représente 10% du CA consolidé a enregistré une croissance de près de 6% à 68,3 M€. Cette région devrait croître encore davantage avec l'accélération attendue de l'activité d'analyses en phase préclinique et clinique. Par ailleurs, la progression des ventes dans les « Autres pays » souligne l'importance croissante des nouveaux marchés dans lesquels le Groupe a investi.

D'une manière générale, la forte croissance d'Eurofins reflète la reprise graduelle de l'économie mondiale, mais souligne également la capacité du Groupe à tirer profit de cette reprise pour renforcer ses positions sur ses différents marchés.

#### Résultats

Le vaste plan d'investissement mené sur ces cinq dernières années et le programme de réorganisation engagé depuis 2009 ont commencé à porter leurs fruits au second semestre 2010, avec des effets positifs sur les résultats de l'exercice. L'EBITDA<sup>(1)</sup> en données publiées a atteint 93,2 M€ en 2010, soit une hausse de 58% par rapport à l'an dernier, malgré les pertes des start-ups et les coûts de réorganisation. Au T4 2010, l'EBITDA a quasiment triplé par rapport au T4 2009 à 28 M€.

Les dépenses d'exploitation sont restées stables à 587,2 M€ en 2010 soit seulement 1% d'augmentation des coûts pour une croissance du chiffre d'affaires de 6%. Par conséquent, la marge d'EBITDA après les coûts non récurrents/ de réorganisation a progressé de 449 points de base à 13,7% en 2010. Les frais de personnel restent le principal poste de dépenses du Groupe, en notant toutefois leur réduction en % du CA de 49,3% en 2009 à 48,2% en 2010. De la même manière, les coûts d'achats et charges externes ont diminué en % du CA de 39,2% en 2009 à 37,3% en 2010. Retraité des coûts non récurrents/ de réorganisation d'un montant de 18,1 M€ en 2010 et 33,3 M€ en 2009, la rentabilité du Groupe a également progressé malgré les pertes des start-ups, avec un EBITDA normalisé<sup>(2)</sup> de 111,3 M€ en croissance de 21% par rapport à 92,2 M€ en 2009, représentant ainsi une augmentation de la marge d'EBITDA normalisé de 195 points

de base à 16,4%. Au T4 2010, l'EBITDA normalisé a atteint 36,7 M€, avec une marge en progression de 51 points de base à 19,7%. Ces solides performances démontrent les gains élevés de productivité réalisés par les sites qui peuvent traiter des volumes croissants d'échantillons avec un coût marginal inférieur. Par conséquent, en dépit de charges d'amortissement supérieures en 2010, la forte progression des marges a permis d'accroître le résultat brut d'exploitation<sup>(3)</sup> normalisé de 31% à 70,2 M€ (53,5 M€ en 2009), et le résultat brut d'exploitation publié de 158% à 52,1 M€ (20,2 M€ en 2009).

Les charges financières nettes sont restées stables à 12,7 M€ (12,5 M€ en 2009) malgré l'émission d'un nouvel emprunt en OBSAAR en juin 2010, en raison de la réduction de la dette nette au cours de l'exercice. Bien que la charge d'impôts d'un montant de 10,8 M€ ait augmenté en valeur absolue, le taux d'imposition effectif a été réduit à 30%. De ce fait, le résultat net part du Groupe s'est élevé à 23,4 M€ soit un bénéfice par action de 1,65 € par rapport à une perte de 0,79 € par action en 2009.

#### Bilan et structure financière

La progression du total bilan de 11,6% à 736,2 M€ au 31 décembre 2010 s'explique principalement par un niveau de trésorerie sensiblement supérieur à fin 2010. L'amélioration du niveau de BFR (Besoin en Fonds de Roulement) à 4,4% du chiffre d'affaires à fin 2010 (4,8% du CA au 31/12/2009) témoigne des efforts soutenus du Groupe pour optimiser sans cesse la génération de trésorerie.

La dette nette<sup>(4)</sup> d'Eurofins a baissé significativement à 169,2 M€ à fin 2010 (183,7 M€ au 31 décembre 2009), du fait de l'amélioration de la rentabilité et de la gestion rigoureuse du BFR associée à un niveau de trésorerie supérieur. La réduction du niveau d'endettement a permis d'améliorer sensiblement les ratios du Groupe à fin 2010, avec une dette nette égale à 0,7x les fonds propres consolidés (0,9x à fin 2009) et 1,5x l'EBITDA normalisé (2,0x à fin 2009), pour des niveaux maximum de dette nette autorisés de 1,5x et 3,5x respectivement.

Le deuxième emprunt en OBSAAR émis en juin 2010 porte à 221,8 M€ le montant total des emprunts obligataires du Groupe au bilan, complétés par des lignes de crédit bilatérales d'un montant de 54,8 M€, dont 21,9 M€ ont une échéance à moins d'un an. Après le rachat d'une partie des obligations 2006 à hauteur de 70,3 M€, le solde de 48 M€ sera remboursé en trois tranches égales de 16 M€ en mars 2011, mars 2012 et mars 2013. Le deuxième emprunt en OBSAAR sera remboursé en trois tranches égales de 58,7 M€ en juin 2015, juin 2016 et juin 2017.

Compte tenu d'un niveau de trésorerie de 107,5 M€ à fin 2010, d'une génération de flux de trésorerie en progression du fait de l'accroissement de la rentabilité, et d'une marge confortable dans sa capacité d'endettement, le Groupe estime être en mesure à la fois de faire face à ses échéances, de financer ses développements futurs et de saisir d'autres opportunités susceptibles de se présenter.

En 2010, Eurofins a versé un coupon de 8,1 M€ aux détenteurs de titres supersubordonnés à durée indéterminée (« instrument hybride »). Le Groupe a distribué également un dividende de 0,10 € par action aux détenteurs du capital social (1,4 M€ en 2009 et 2010) et ne prévoit pas d'augmenter les distributions de dividendes à ce jour. Le nombre moyen d'actions a augmenté en 2010 (de 14,18 millions à fin 2009 à 14,22 millions) uniquement du fait des options de souscription d'actions exercées par les salariés et les dirigeants du Groupe sur la période.

#### Cash Flow et liquidités

La progression des résultats d'exploitation en 2010 décrite plus haut a permis de renforcer les flux de trésorerie du Groupe. En effet, le flux de trésorerie dégagé par les activités d'exploitation a crû de 32% à 84,9 M€ comparé à 64,3 M€ en

2009, ceci grâce à une solide croissance du chiffre d'affaires et des marges combinée à une gestion rigoureuse du BFR. Compte tenu d'une politique d'acquisitions prudente en 2010, les dépenses d'acquisitions ont diminué de 58,5% à 9,2 M€ en 2010, et concernent essentiellement des paiements différés liés à des acquisitions antérieures auxquels s'ajoutent quelques opérations de petite taille réalisées en 2010. En outre, les dépenses d'équipement ont baissé de 10,2% à 41,0 M€, contribuant à une réduction du flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement de 23,3% à 48,3 M€ (62,9 M€ en 2009).

A noter qu'Eurofins a utilisé une grande partie du produit de l'émission de l'OBSAAR 2010, d'un montant net de 174 M€ pour repayer la majorité des OBSAR émises en 2006 et rembourser une partie de ses lignes bilatérales. Le Groupe a généré un flux de trésorerie disponible<sup>(5)</sup> (Free Cash Flow) de 26,4 M€ en 2010 comparé à 1,4 M€ en 2009, malgré un niveau comparable de coûts non récurrents/ de réorganisation décaissés, ceci grâce aux 31,9 M€ de flux de trésorerie disponible généré au T4 2010 permettant de compenser le flux de trésorerie négatif dégagé au cours des neuf premiers mois. Le Flux de trésorerie disponible normalisé a quant à lui plus que doublé, passant de 19,4 M€ en 2009 à un niveau impressionnant de 43,9 M€ en 2010.

- (1) EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (2) normalisé : présentation avant coûts non récurrents/ de réorganisation mais incluant les pertes liées à l'expansion du réseau des 17 start-ups.
- (3) Résultat brut d'exploitation : EBIT avant charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions (O.S.), dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.
- (4) Dette nette : total des emprunts diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- (5) Flux de trésorerie disponible : flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation après impôts diminué des flux de trésorerie dégagé par les opérations d'investissement (hors acquisitions), des intérêts versés et du coupon versé aux détenteurs de l'instrument hybride.

---

## Activités commerciales et Marketing

En 2010, Eurofins a bénéficié des effets positifs de la reprise graduelle de l'économie mondiale, en accroissant ses parts de marché sur la plupart des segments où il opère, en faisant son entrée sur de nouveaux marchés, en gagnant de nouveaux clients et en augmentant la part des dépenses d'analyses captée auprès de ses clients existants.

L'activité d'analyses alimentaires d'Eurofins en France a tiré profit de sa position de numéro un sur ce marché pour accroître ses ventes à travers toute son offre de services. Venant encore renforcer sa position de leader, ce pôle a lancé une nouvelle offre appelée « Global Services », comprenant une vaste gamme de solutions pour la gestion des risques et la prévention des crises alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en fournissant à ses clients des conseils et des avis d'experts aussi bien sur les aspects du contrôle logistique que ceux de l'analyse et de l'audit de la production. Le laboratoire Eurofins Analytics à Nantes offre désormais le plus large portefeuille de tests existant parmi l'ensemble des laboratoires privés d'analyses agroalimentaires en France, grâce à l'extension du champ d'application de son accréditation LAB GTA 21 à l'ensemble des matrices alimentaires. Cette même équipe, qui collabore étroitement avec la Commission Européenne, se trouve à la pointe de la réglementation sur l'étiquetage du pays d'origine (« COOL » pour « Country Of Origin Labelling » en anglais). En effet, ce laboratoire qui est déjà le leader mondial dans le domaine de la traçabilité alimentaire par l'analyse des

isotopes stables dans les aliments et les boissons, bénéficie dans le cadre de cette coopération d'un accès à la base de données de la Commission Européenne permettant ainsi d'enrichir sa propre base de données.

Le laboratoire Eurofins Biosciences en France a signé des accords avec les chaînes de restaurant KFC et Pizza Hut pour la fourniture de services de prélèvement d'échantillons et l'analyse de matières premières et de produits servis aux clients pour une durée d'un an, avec la possibilité de renouveler ces contrats de manière récurrente. Eurofins Cervac Ouest est aujourd'hui le premier laboratoire en France à offrir la technologie Premitest® Salmonella, qui permet de raccourcir le délai d'identification de sérotypes de salmonella à partir de fragments d'ADN spécifiques, donnant ainsi aux clients d'Eurofins les moyens d'agir rapidement.

Eurofins a développé un outil innovant d'enregistrement des échantillons au service de l'hygiène alimentaire et de l'analyse microbiologique, utilisant une interface sécurisée via « Blackberry ». Cet outil améliore sensiblement la planification et la logistique des échantillons et simplifie plus encore le processus d'échantillonnage et de suivi pour le client. Les développements réalisés par le pôle d'analyses alimentaires d'Eurofins en France reflètent la position de leader du Groupe, encore démontrée lors du Séminaire EIS d'Eurofins sur la sécurité alimentaire qui s'est déroulé à Paris les 21 et 22 avril 2010, en présence d'une centaine d'experts de l'industrie agroalimentaire mondiale.

Au cours du T3 2010, Eurofins a remporté un contrat d'une durée de trois ans auprès de l'Agence Fédérale Belge pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) portant sur l'analyse des Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles (EST), plus connues sous le nom de maladies à prion. En Italie, le pôle analytique d'Eurofins a développé l'une des offres de détection des pesticides les plus complètes du marché couvrant 440 molécules, une avancée qui devrait faciliter l'accroissement des parts de marché du Groupe sur ce segment. Aux Etats-Unis, les laboratoires d'Eurofins ont coopéré avec les agences de plusieurs états américains en vue de fournir des données et de réaliser des analyses d'hydrocarbures et d'autres contaminants chimiques sur les espèces sous-marines du Golfe du Mexique. Sur les marchés des pays émergents, le Ministère Brésilien de l'Agriculture a élargi le périmètre d'accréditation du laboratoire Eurofins à l'analyse des pesticides, permettant au Groupe d'enrichir son portefeuille de tests destinés aux analyses officielles d'échantillons dans le cadre de programmes d'évaluation spécifiques conduits par le gouvernement brésilien. Les laboratoires d'Eurofins en Chine continuent d'enregistrer de nouveaux progrès, ayant passé avec succès les audits d'un grand nombre de clients internationaux, lesquels ont déjà commencé à se traduire par une croissance des ventes.

En 2010, Eurofins Danemark a renforcé ses parts de marché au cours du troisième trimestre sur le marché public de l'analyse de l'eau en remportant un grand appel d'offre pluriannuel au plan national. Le laboratoire d'analyses environnementales d'Eurofins à Barneveld aux Pays-Bas a été certifié une nouvelle fois à l'issue d'une évaluation de son système d'assurance qualité par l'un des principaux majors de l'industrie pétrolière, conservant ainsi auprès de ce client son statut de prestataire de premier choix. Ce même laboratoire a également obtenu avec succès l'extension de son accréditation OVAM (société publique de gestion des déchets de la Région flamande) pour l'analyse des eaux et des sols, permettant ainsi de couvrir les besoins de ses clients en Belgique. A Kristiansand, le nouveau Centre de Compétences d'Eurofins pour l'analyse des sols offre les méthodes d'analyses locales et européennes utilisées en Suède. Toutes ces méthodes sont détaillées et répertoriées dans le catalogue informatique d'Eurofins (ComLIMS) et ont déjà fait l'objet d'une commande portant sur l'analyse de 12.000 échantillons supplémentaires par an. Eurofins Italie a remporté un appel d'offre pour fournir des services d'analyses de l'air au prestataire de services d'utilité publique ACEGAS APS pour une durée de deux ans.



Le pôle d'analyses pharmaceutiques d'Eurofins continue d'enregistrer des progrès réguliers. Aux Etats-Unis, le laboratoire Eurofins AvTech Laboratories a été renommé Eurofins Pharma Services du fait que ses services sont désormais intégrés à l'offre globale du Groupe. Ce laboratoire a également enrichi son offre de services en proposant désormais des analyses de matières premières et des analyses microbiologiques. Eurofins Medigenomix, l'un des centres de compétences du Groupe pour les analyses génétiques, et Boehringer Ingelheim, société internationale spécialisée dans la recherche pharmaceutique, ont conclu un accord de longue durée pour la fourniture de services de banque de données d'ADN ainsi qu'un contrat-cadre de services d'analyses pharmacogénétiques et pharmacogénomiques. Ces différents types de services contribueront au soutien des activités de recherche de Boehringer Ingelheim et au développement de médicaments sûrs et efficaces. Eurofins MWG Operon, la branche de services de séquençage d'Eurofins, a été sélectionné par l'organisme de coordination des Conseils de la recherche publique britannique (RCUK, Research Council UK), comme prestataire de premier choix pour la synthèse d'oligonucléotides d'ADN et d'ARN pour une durée de trois ans. Ce contrat montre non seulement la confiance du RCUK dans la qualité des services de MWG-Operon, mais construit également les bases de nouveaux débouchés potentiels.

Eurofins continue d'enregistrer de nouveaux progrès en Chine, obtenant régulièrement de nouvelles accréditations européennes et américaines et gagnant de nouveaux clients (160 à fin 2010), douze mois seulement après avoir lancé sa campagne marketing dans le pays. S'appuyant sur la solide réputation d'Eurofins dans le domaine de l'analyse des cosmétiques et des fragrances en Europe, le laboratoire de Shenzhen a mis en place des méthodes d'analyses dédiées aux produits cosmétiques et conformes aux standards européens.

L'intégration sur la même plateforme des services d'analyses alimentaires, pharmaceutiques et des produits de consommation, mise en avant avec le lancement du site internet d'Eurofins Chine nouvellement créé, constitue un puissant outil marketing reflétant les compétences du Groupe dans la région.

#### **Acquisitions stratégiques et expansion géographique**

Eurofins a poursuivi une politique d'acquisitions prudente en 2010, en veillant à finaliser dans les temps son plan d'investissement sur cinq ans et son programme de réorganisation sur deux ans. Néanmoins, Eurofins a conclu au cours de l'année quelques petites opérations stratégiques via des acquisitions ou par des échanges d'actifs, permettant de renforcer significativement ses activités opérationnelles. L'arrivée dans le Groupe de la société Galys a permis à Eurofins de renforcer ses parts de marché dans les segments des analyses alimentaires et environnementales dédiées aux acteurs de la grande distribution et de la restauration collective, tout en élargissant son expertise au service des industries du sucre et du malt en France. Dans le domaine de l'analyse environnementale, l'acquisition de la société Ascal auprès du groupe Air Liquide permet au Groupe d'atteindre une position de leader sur le marché français de l'analyse de l'amiante. Par ailleurs, l'acquisition des actifs de la société Lisec en Belgique, permet de renforcer le leadership du Groupe sur le marché de l'analyse des sites pollués, des réserves en eau et de l'analyse de l'air en Belgique.

D'une manière générale, le Groupe continue d'adopter une approche très sélective en matière d'acquisitions, concluant des opérations qui permettent à la fois d'élargir et d'enrichir son offre de services actuelle. Par exemple, Eurofins a conclu une acquisition de petite taille aux Etats-Unis, permettant de compléter sa gamme de services d'analyses pharmaceutiques.

Dans le cadre de son programme d'investissement soutenu sur cinq ans, Eurofins a ouvert un nouveau laboratoire d'analyses alimentaires à Bangalore, en Inde, en septembre

2010 pour répondre à la demande de ses clients et participer à la croissance rapide des marchés locaux dans cette région. Ce laboratoire d'analyses alimentaires est la deuxième unité d'analyses du Groupe à Bangalore avec son laboratoire de services génomiques déjà existant. Outre le laboratoire de Shenzhen, Eurofins a ouvert une nouvelle unité d'analyses à Shanghai spécialisée dans l'analyse des produits de consommation, portant à 5.000 m<sup>2</sup> la surface totale de laboratoires d'analyse des produits de consommation du Groupe en Chine. En Amérique Latine, le nouveau bureau de vente d'Eurofins à Recife, dans l'Etat du Pernambouc au Brésil, étend la présence du Groupe dans la région. Cet état du Nord-Est est l'une des régions où la production agricole connaît la plus forte croissance et abrite la plus grande zone de production fruitière du Brésil.

Le Groupe reste en veille concurrentielle et entend garder un rôle actif dans le mouvement de consolidation du marché. Tandis qu'Eurofins s'est consacré essentiellement à ses développements internes et à la mise aux normes de l'ensemble de ses laboratoires aux meilleurs standards du Groupe, le marché s'est ajusté face au ralentissement économique et les valorisations sont revenues à des niveaux normalisés. Par conséquent, la Direction du Groupe estime que grâce à la finalisation de ses programmes d'investissement et de réorganisation, et compte tenu de la dimension qu'a atteinte le Groupe, Eurofins est mieux positionné que jamais pour saisir les opportunités attractives qui pourraient se présenter sur le marché où la consolidation s'intensifie.

#### **Investissements**

2010 est une année décisive pour Eurofins, avec l'achèvement de deux grands programmes conduits simultanément : le plan d'investissement sur cinq ans qui a permis la création de 17 start-ups dans 15 pays, et le programme de réorganisation sur deux ans, lancé suite au ralentissement de l'économie mondiale en 2008. Ces deux programmes avaient pour but d'améliorer la rentabilité du Groupe, et de manière plus importante encore, de positionner Eurofins en tant que groupe de laboratoires d'analyses de premier choix chez ses clients grâce à un réseau de laboratoires ultramodernes et une infrastructure inégalée.

En 2010, la dernière tranche de travaux planifiée sur l'année, soit environ 20.000 m<sup>2</sup> de surface de laboratoires, a été construite, portant à 150.000 m<sup>2</sup> la surface totale des laboratoires construits ou agrandis et entièrement modernisés dans le cadre de ce programme d'investissement, parmi lesquels les constructions ou agrandissements de sites les plus récents, on peut citer Cologne (Allemagne), Des Moines (Etats-Unis), Barneveld (Pays-Bas), Tokyo (Japon), Shenzhen et Shanghai (Chine). Les sites majeurs devant encore être construits ou agrandis en 2011 qui incluent Wolverhampton (Royaume-Uni), Nantes et Saverne (France), sont en cours de réalisation, et dans la mesure du possible les coûts associés au déménagement de ces sites ont déjà été provisionnés en grande partie.

Neuf des dix-sept start-ups (dans 15 pays) créées par Eurofins au cours des cinq dernières années sont situées sur des marchés émergents, où le rythme de croissance économique devrait continuer à dépasser celui des pays développés. A travers ses trois laboratoires en Chine, deux en Inde, et plusieurs autres sites au Brésil, à Singapour ainsi que dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, Eurofins est bien positionné pour tirer parti non seulement des besoins analytiques de ses clients existants dans les pays émergents mais aussi de la forte croissance de la demande des marchés locaux.

Parmi les investissements réalisés par le Groupe sur ses principaux marchés, le laboratoire d'Eurofins à Nantes deviendra le plus grand site d'analyses alimentaires au monde, après la finalisation d'une nouvelle extension de 3.000 m<sup>2</sup> prévue en juin 2011. Dans le domaine des services à l'industrie pharmaceutique, Eurofins a renforcé avec succès l'offre de son réseau de laboratoires centraux répartis en

Europe, à Singapour, en Chine et aux Etats-Unis, et procède actuellement à la création d'un nouveau laboratoire en Inde qui devrait être opérationnel en 2011. Cette infrastructure unique permet au Groupe de fournir aux sociétés pharmaceutiques une offre globale entièrement standardisée de services d'analyses dédiés aux essais cliniques.

En 2010, Eurofins Medinet, le réseau de laboratoires centraux du Groupe spécialisé dans les études cliniques, a transféré son laboratoire central chinois à Shanghai sur un site agrandi et entièrement dédié. L'espace accru et la proximité d'un meilleur réseau logistique permettent de répondre plus efficacement à une demande de tests en croissance rapide dans le pays. Aux Etats-Unis, Eurofins a regroupé son laboratoire d'analyses nutritionnelles et son centre national de services administratifs dans un nouveau site ultramoderne de 5600 m<sup>2</sup> basé à Des Moines dans l'Iowa, ceci afin de répondre à la demande croissante d'analyses alimentaires aux Etats-Unis et d'améliorer la productivité de ce laboratoire. Ce centre d'analyses nutritionnelles ultramoderne permettra à Eurofins d'améliorer encore davantage la qualité de ses services. Il offre au pôle d'analyses alimentaires de nouvelles capacités analytiques permettant de gérer des projets spécifiques pour ses clients issus des industries agro-alimentaire et semencière, plus particulièrement les analyses GLP pour lesquelles Eurofins a obtenu l'accréditation ISO 17025. En Suède, le projet visant à regrouper l'ensemble des activités d'analyses microbiologiques sur un seul site opérationnel à Jönköping a été finalisé au cours de l'année. Le bâtiment existant a été agrandi et le personnel a été relocalisé depuis Lidköping, devenu désormais un Centre de Compétences pour l'analyse des denrées alimentaires pour animaux. Le pôle Agrosociences d'Eurofins possède une nouvelle unité d'analyses en plein champ situé à Saint-Nicolas de la Grave en France. Cette unité dédiée aux études viticoles permet d'accéder à plus de quarante variétés de vigne réparties sur un vignoble d'un hectare dans le sud-ouest de la France, offrant ainsi de nombreuses opportunités d'analyses d'efficacité, de screening et d'analyses GLP.

Eurofins a également procédé à la création et/ou à l'agrandissement significatif de sites de grande taille en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'unité de pharmacologie clinique d'Eurofins en France a accru sa capacité totale à 100 lits, permettant au Groupe d'être bien positionné pour les phases précoces de développement clinique. Son emplacement au sein du Centre hospitalier facilite le recrutement des patients et permet d'accéder à une large plateforme technique et d'imagerie médicale.

Le Groupe a par ailleurs finalisé en janvier 2011 les deux dernières consolidations de sites en Scandinavie, achevant ainsi le programme de réorganisation sur deux ans avec le regroupement de plusieurs petits laboratoires sous la taille critique dans de grands sites modernisés afin d'améliorer la productivité.

## **R&D et Informatique**

L'activité de R&D reste centrale dans la stratégie d'Eurofins qui vise à offrir le meilleur niveau de qualité dans les services analytiques offerts à ses clients en maintenant son avance en termes de veille technologique et réglementaire. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les agences de réglementation sur ses différents marchés afin d'identifier les sources potentielles de contaminations et de risques sanitaires tout en contribuant à la formulation de textes réglementaires et de méthodes de contrôle appropriés et pertinents. Ceci permet au Groupe de servir efficacement ses clients et de s'assurer qu'ils satisfont aux réglementations qui leur sont applicables.

Eurofins a contribué significativement au projet de recherche TRACE (développement d'un système intégré de traçabilité au niveau européen) financé par la Commission Européenne, grâce auquel il a obtenu l'accès à la base de données de la

Commission Européenne, permettant ainsi d'enrichir sa propre base de données.

Eurofins MWG Operon a renforcé sa position d'expert en séquençage de nouvelle génération (NGS) avec l'acquisition d'un séquenceur Roche GS Junior au T3 2010. L'intégration de ce nouveau système NGS dans les services de séquençage d'Eurofins permettra de maintenir la qualité au meilleur niveau dans la conduite des projets de séquençage à haut débit et de développer de nouvelles applications de manière plus efficace et plus productive.

Un projet intéressant de recherche et développement a été lancé en Slovaquie en association avec l'Agence nationale de Recherche et de Développement et l'Académie des Sciences. Dans le cadre de ce projet financé par l'Union Européenne, Eurofins participera à plusieurs travaux de recherche visant à déterminer l'influence des produits naturels tels que les aromates dans la production alimentaire et leur usage dans l'industrie agroalimentaire. Ce contrat porte sur une durée de trois ans.

La Fédération internationale de laiterie (FIL) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont publié récemment des lignes directrices pour la détermination quantitative de la mélamine et de l'acide cyanurique par LC-MS/MS pour le lait, les produits laitiers et les formules infantiles. Ces méthodes sont conformes à celles déjà utilisées depuis 2008 par les Centres de Compétence d'Eurofins pour les Contaminants situés aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. La conformité des méthodes analytiques d'Eurofins avec les nouveaux standards adoptés par le FIL et l'ISO confirme le degré élevé de compétence, le caractère pionnier et l'expertise technique des laboratoires d'analyse du Groupe.

Outre la construction de sites d'analyses, Eurofins continue d'investir massivement dans son infrastructure informatique afin de faciliter les échanges au sein de son réseau de laboratoires. Avec plus de 15 M€ de dépenses d'investissement pour sa plateforme intégrée « One-IT » sur la seule année 2010, Eurofins poursuit sa stratégie de déploiement global. L'outil de gestion intégrée de laboratoire LIMS, pilier de la plateforme informatique propriétaire du Groupe, a déjà été déployé avec succès en Chine, et contribue à renforcer l'avantage concurrentiel du Groupe en termes de standardisation des analyses, de traçabilité dans le traitement des échantillons et de réduction du délai de production des résultats d'analyses. Le site de commande et de suivi des échantillons en ligne d'Eurofins (EOL), outil développé en propre qui permet aux clients de consulter par voie électronique leurs résultats d'analyses et de communiquer en temps réel avec leur laboratoire Eurofins, a été déployé sur plusieurs des marchés d'Eurofins. EOL permet de réduire considérablement le temps et le coût liés à l'enregistrement des échantillons en laboratoire et simplifie le processus logistique depuis l'enregistrement des échantillons jusqu'à la production des rapports d'analyses au client. Le Groupe prévoit de déployer cette interface chez la plupart de ses clients dans ses différents domaines d'activité en Europe et aux Etats-Unis en 2011.

## **Autres informations**

Dans la poursuite des efforts du Groupe visant à tendre progressivement vers les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, M. Stuart Anderson a rejoint au T2 2010 le Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant non exécutif. M. Anderson qui a travaillé de nombreuses années dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, a pris également la présidence du Comité d'audit.

Eurofins s'est retiré officiellement de sa seconde place de cotation sur le Prime Standard de la Bourse de Francfort (Deutsche Börse/ Allemagne). Les faibles volumes d'échange quotidiens sur le marché de Francfort ne justifiaient plus les coûts liés au maintien d'une seconde cotation. Le dernier jour de cotation à la Bourse de Francfort a eu lieu le 10 septembre

2010. Les actions Eurofins Scientific sont cotées désormais uniquement sur NYSE Euronext Paris.

Le Groupe a pourvu à ses besoins de financement par des ressources additionnelles permettant d'allonger la maturité moyenne de sa dette avec une seconde émission d'OBSAAR en juin 2010.

#### Passifs éventuels

Plusieurs filiales de la Société sont actuellement impliquées dans des contentieux ou procédures judiciaires. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

En 2009, Eurofins a communiqué certains développements relatifs à une procédure judiciaire en cours contre la société BioAlliance Pharma SA et le Dr. Gilles Avenard (Directeur général de BioAlliance et administrateur de Viralliance) en vue d'obtenir la rescision du contrat conclu avec BioAlliance Pharma et demandé des dommages et intérêts entre autres pour l'accord de sous-licence conclu avec une tierce partie en règlement d'un litige aux Etats-Unis pour violation des droits de propriété intellectuelle. Le 12 octobre 2010, la cour de justice américaine en charge du dossier s'est déclarée non compétente pour juger cette procédure judiciaire. En conséquence, la société Eurofins a décidé de porter la plainte devant les tribunaux français. Par ailleurs, trois filiales d'Eurofins aux Etats-Unis ont été poursuivies en retour en France mais la Direction estime que les plaintes formulées à son encontre sont infondées. A noter que l'ensemble des coûts engagés à ce jour a été payé ou provisionné, le Groupe par conséquent se retrouve dans une position neutre en termes de coûts. La direction d'Eurofins est optimiste sur l'issue positive de ces procès bien qu'il n'existe aucune certitude en la matière.

Les litiges, autres que ceux mentionnés ci-dessus, se produisant de manière épisodique tels que des procès au sujet de salariés en cours devant les prud'hommes dans différents pays, sont considérés de la même manière par la Société et ses avocats comme n'étant pas significatifs.

L'information sur les risques détaillés de la société figure dans le Document de Référence 2010, au chapitre Facteurs de risques -TROISIEME PARTIE, par. 2. ainsi que dans le Rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques- DEUXIEME PARTIE, par. 4.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 17 février 2011, Eurofins a procédé avec succès à une émission complémentaire de ses Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI ou capital hybride) émis initialement en mai 2007, afin de renforcer sa structure financière et être en mesure de répondre rapidement à toute opportunité d'acquisition attractive susceptible de se présenter sur le marché. Les fonds levés d'un montant nominal de 50 M€ (51 M€ en termes réels, soit un produit net d'émission de 48 M€ plus un coupon couru de 3 M€) sont issus de TSSDI présentant les mêmes caractéristiques que les titres existants émis en mai 2007 pour une valeur nominale à l'origine de 100 M€ portée à un total de 150 M€. Selon les normes internationales IFRS en vigueur, cette structure d'émission est comptabilisée à 100% en fonds propres. Ce financement permettra de compléter les ressources d'Eurofins par de nouveaux quasi-fonds propres sans effet dilutif pour les actionnaires. Les titres ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels européens. L'opération a remporté un vif succès et a été finalisée très rapidement. Les TSSDI produiront un coupon à taux fixe de 8,081% et ont une

maturité perpétuelle mais Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair en mai 2014. Les nouveaux titres émis sont immédiatement fongibles avec les titres existants et sont cotés sous le même code ISIN FR0010474627 sur le marché non réglementé « Freiverkehr » de la bourse de Francfort.

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige, ni d'éléments liés à l'environnement, susceptibles d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent son patrimoine, sa situation financière ou son résultat.

#### Perspectives d'avenir

Avec les résultats de l'exercice 2010, s'achèvent avec succès le plan d'investissement du Groupe sur cinq ans et son programme de réorganisation sur deux ans. Grâce à la finalisation de ces programmes, Eurofins est mieux positionné que jamais pour tirer partie de la reprise économique mondiale et du retour à une dynamique de croissance structurelle soutenue, alors même que l'amélioration de la rentabilité reflète les efforts entrepris par le Groupe pour optimiser ses ressources et sa structure de coûts. La finalisation du plan d'investissement a également permis à Eurofins de renforcer ses positions de marché dans les pays où il était déjà leader, ainsi que sur les marchés porteurs de croissance future. En outre, la solide structure financière d'Eurofins renforcée dernièrement par l'augmentation de la taille de ses TSSDI devrait lui permettre de saisir rapidement de nouvelles opportunités attractives susceptibles de se présenter sur le marché de la bioanalyse et participer ainsi à sa consolidation. Grâce à ces facteurs déterminants, la Direction d'Eurofins est confiante dans la capacité du Groupe à atteindre l'objectif d'un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros d'ici 2013, impliquant une croissance annuelle moyenne de 13,7% sur la période, dont 5% au moins devraient être générés par croissance organique, complétée par des acquisitions ciblées. Ces dernières devraient représenter en moyenne environ 65 M€ d'euros de chiffre d'affaires additionnel par an, sans être nécessairement réparties linéairement sur cette période. Cependant, la Direction est déterminée à maintenir une approche d'évaluation sélective avec des critères stricts basés sur la complémentarité des activités opérationnelles et le potentiel de retour sur investissement. Le Groupe se concentre également sur des cibles de laboratoires plus grands et plus rentables qui devraient avoir un impact limité ou neutre sur ses marges.

Les objectifs d'Eurofins à moyen terme intègrent également une poursuite de l'amélioration de la marge d'EBITDA pour atteindre 21% d'ici à 2013 avec une marge brute d'exploitation de 15%. La Direction d'Eurofins ne prévoit pas de coûts de réorganisation additionnels significatifs, et s'attend à une baisse sensible des coûts liés à l'expansion du réseau de laboratoires et aux start-ups en 2011, ainsi qu'à une réduction du taux d'investissement vers un niveau normatif. D'une manière générale, la Direction estime rester prudente dans la formulation de ses objectifs à moyen terme, basés sur ses réalisations passées ainsi que sur les tendances et conditions actuelles du marché. Les objectifs à moyen terme d'Eurofins sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2011 à 2013
Chiffre d'affaires consolidé	14% de taux de croissance annuel moyen pour atteindre 1 milliard d'euros en 2013
	<i>incluant une croissance organique annuelle d'au moins 5%</i>
Marge d'EBITDA	Progression continue pour atteindre 21% en 2013
Marge brute d'exploitation	Progression continue pour atteindre 15% en 2013
Investissements d'équipements(Capex)	Réduction vers un niveau inférieur à 6% des ventes

Pour information, Eurofins fait une distinction nette entre les termes « objectifs » et « prévisions ».

Les objectifs traduisent de façon chiffrée et synthétique les effets attendus de la stratégie arrêtée par la direction, que ce soit en termes commerciaux (par exemple : part de marché ou croissance du chiffre d'affaires etc.) ou en termes financiers (par exemple : retour sur capitaux employés etc.). Ils expriment donc des buts que les dirigeants de l'entreprise se sont fixés en fonction de leur anticipation des conditions économiques prévalentes, souvent exprimées de façon normative, et des moyens qu'ils ont décidé de mettre en œuvre.

Les prévisions sont les résultantes, chiffrées, d'études visant à déterminer un ensemble de grandeurs relatives à une période future (appelées hypothèses).

Les chiffres prospectifs énoncés par Eurofins sont des objectifs désignés comme tels et non des prévisions.

## INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, issu de la loi NRE du 15 mai 2001, et au décret du 21 février 2002, le Groupe Eurofins a réuni certains éléments d'information sociale et concernant les conséquences environnementales de ses activités.

### Eléments d'information sociale

Le Groupe Eurofins Scientifique considère comme un devoir d'adopter vis-à-vis de ses différents partenaires, en particulier ses clients, ses employés et ses actionnaires, un comportement juste et responsable. Les paragraphes ci-dessous soulignent la manière dont Eurofins le concrétise. Le Groupe est conscient que sa réussite sur le long terme dépend également de l'implication de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

#### Effectif

En 2010, l'effectif moyen du Groupe Eurofins est resté relativement stable passant de 7.192 personnes « équivalent temps plein\* » en 2009 à 7.222 en 2010, malgré une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 6% stimulée par la hausse des volumes d'analyses. Cette productivité accrue traduit les premiers gains obtenus grâce au plan d'investissement sur cinq ans et au programme de réorganisation sur deux ans. L'effectif moyen du Groupe s'est réparti comme suit :

	2010	2009	2008
Benelux	713	761	772
France	1 437	1 405	1 418
Allemagne	1 863	1 725	1 669
Amérique du Nord	622	629	638
Scandinavie	1 128	1 245	1 245
Iles Britanniques	423	482	545
Autres pays	1 036	945	623
Effectif total	7 222	7 192	6 910
Equivalent Temps Plein *			

\* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

A la fin de l'année 2010, l'effectif instantané du Groupe était de 8.072 collaborateurs.

#### Rémunérations, charges sociales, égalité professionnelle entre femmes et hommes

Les charges de personnel totales de l'exercice, y compris les charges sociales et les provisions pour indemnités de départ en retraite, se sont élevées à 327,6 M€ soit 48,2% du chiffre d'affaires consolidé 2010 (315,4 M€, 49,3% du CA en 2009). Le taux moyen de charges sociales (en pourcentage du salaire brut) dépend de la répartition des effectifs du Groupe

par zone géographique, en fonction de la réglementation locale.

Les filiales d'Eurofins mettent en œuvre une politique de rémunération individualisée, encourageant à la fois la performance individuelle et collective. Le Groupe laisse une grande autonomie à ces dernières et au management local en matière d'évolution collective et individuelle des rémunérations, de répartition entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération. La partie variable représente une part croissante avec le niveau de responsabilité des salariés et peut atteindre jusqu'à 40% du salaire fixe. Elle dépend du taux de réalisation des objectifs fixés lors du dernier entretien annuel de performance. Ces objectifs sont individualisés mais sont généralement alignés sur ceux du Groupe. Par exemple, la partie variable de la rémunération des principaux dirigeants opérationnels du Groupe est souvent basée sur la création de Profit Economique. En 2010, 99% des dirigeants opérationnels d'Eurofins ont eu un entretien annuel avec leur supérieur hiérarchique direct, contre 93% en 2009. Actuellement, cette information n'est pas mesurable au niveau de l'ensemble des salariés du Groupe.

Le Groupe encourage la fidélité à long terme et croit au partage du succès. De ce fait, Eurofins développe depuis son introduction en bourse en 1997 un plan de stock options pour le personnel, permettant à un nombre toujours plus important d'employés du Groupe de participer à son succès. Pour plus de détails sur les plans d'options d'Eurofins, se reporter à la section 1.c) Capital potentiel du rapport de gestion. De même à travers l'émission d'OBSAAR en mars 2006 et en juin 2010 (voir plus bas par. BSAR), la quasi-totalité des BSAAR (bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables) a été cédée à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'accessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans et 2 ans respectivement.

Enfin, l'actionnariat salarié est encouragé par le Groupe lorsqu'il est jugé approprié, avec les avertissements d'usage concernant notamment les risques de forte volatilité et de faible liquidité du titre sur le court terme. Selon les estimations de la direction, l'actionnariat salarié d'Eurofins représente moins de 3% du capital du Groupe. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la rubrique renseignements de caractère général concernant le capital et la rubrique capital potentiel dans le rapport de gestion.

La gestion des compétences, concrétisée par l'évolution positive de nos processus de production et de gestion, requiert une politique de recrutement, de formation mais aussi une politique salariale attractive, dans le respect de l'égalité de traitement entre le personnel féminin et masculin à travers l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde. La part du personnel féminin dans l'effectif global d'Eurofins est stable et de l'ordre de 60% tandis qu'elle représente environ 25% dans l'encadrement actuellement.

#### Organisation du temps de travail : durée pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail varie d'un pays à l'autre dans le cadre de la réglementation locale en matière de droit du travail. A titre indicatif, la durée moyenne se situe en général entre 35 et 40 heures par semaine pour les salariés à temps plein. La durée moyenne de travail varie encore davantage pour les salariés à temps partiel selon les pays, en général entre 15 heures et 30 heures par semaine.

Par ailleurs, l'activité de prestataire de services analytiques peut nécessiter le recours aux heures supplémentaires en fonction des délais parfois très courts demandés par les clients du groupe pour la mise à disposition des résultats. D'une manière générale, les heures supplémentaires font l'objet d'un processus de compensation ou de récupération géré localement au niveau de la filiale voire du laboratoire. En 2010, la durée moyenne de temps de travail par équivalent temps plein a augmenté légèrement de 2% par rapport à l'an dernier, en raison principalement de l'accroissement des activités d'analyse au sein des laboratoires.

L'absentéisme n'est pas recensé de manière homogène selon les pays mais il peut être estimé à titre indicatif de l'ordre de 4% en moyenne.

#### **Répartition contrats à durée indéterminée / contrats à durée déterminée et intérimaires**

A titre indicatif, on peut estimer qu'environ 90% des effectifs du groupe sont employés sous forme de contrats à durée indéterminée, même si la définition des données sociales n'est pas homogène selon les pays où les filiales du groupe Eurofins sont implantées.

D'une manière générale, le recours aux contrats à durée déterminée et au personnel intérimaire ou à la main d'œuvre extérieure à la société est limité, du fait de la haute technicité des compétences requises dans le secteur d'activité des services bio-analytiques et de l'attention apportée à la qualité du service.

#### **Recrutement**

Dans son ensemble, le groupe n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement en 2010, bien qu'il y ait des disparités entre les différents sites et les différents pays. Les compétences scientifiques pointues requises des spécialistes recherchés par Eurofins entraînent cependant des processus de recrutement qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois.

Le taux de rotation de l'effectif global d'Eurofins est difficilement mesurable en raison des opérations de réorganisation, des acquisitions, des start-ups et des fermetures de sites, qui font partie intégrante de l'activité du Groupe. D'une manière générale, on observe un faible taux de rotation du personnel dans les laboratoires matures et stables.

#### **Plans de réduction des effectifs (sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement)**

Les licenciements intervenus dans l'exercice sont liés essentiellement au processus de réorganisation mentionné ci-dessus. Ils concernent un certain nombre de laboratoires en 2010, dans lesquels le regroupement de laboratoires et le cas échéant le transfert des activités des sociétés nouvellement acquises vers d'autres sites Eurofins visait à préserver la compétitivité du groupe. Dans le cadre de ces transferts, il est le plus souvent proposé aux employés concernés un reclassement interne prioritaire sur le site de destination. Certains n'y donnent pas suite pour convenance personnelle en cas de regroupement de sites impliquant un déménagement. Dans certains cas, des mesures d'accompagnement ont été prises pour faciliter le déménagement des employés, comme la prise en charge de frais de déplacement ou l'assouplissement des heures de travail.

#### **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Le Groupe Eurofins, conscient que les ressources humaines constituent sa plus grande force pour atteindre sa vision de leader sur le marché de la bio-analyse et enrichi par l'intégration réussie de différentes cultures (trois nationalités différentes au sein du comité exécutif), a mis en avant la valorisation de la performance collective.

Pour nos employés, il y a une belle expérience à vivre en participant à l'aventure d'Eurofins. Nous avons appliqué notre programme d'intégration, communiqué et mis en œuvre notre charte de leadership, notre Vision d'Entreprise et nos Valeurs-Clés, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de nos processus internes. Plus que jamais, le groupe offre des perspectives de carrière attractives à ses employés qualifiés et motivés.

A titre d'exemple, la charte de leadership et les Valeurs-Clés se retrouvent sur le site Internet du Groupe ([www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)), ainsi que sur l'Intranet disposant d'informations en temps réel, d'un accès à des plateformes métiers ou spécifiques à des projets en cours et d'un annuaire international.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'accords collectifs dans les différentes filiales et établissements du groupe, en conformité avec la législation locale. Ces accords varient sensiblement en fonction de la culture, des pratiques locales et de la réglementation en vigueur. La représentativité du personnel est généralement assurée soit par une représentation syndicale, soit par des délégués du personnel élus, un comité d'entreprise, etc., selon les spécificités de chaque pays où le groupe est présent.

#### **La formation**

Eurofins a développé et élargi en permanence un portefeuille unique de plus de 40 000 méthodes d'analyses différentes, offrant ainsi un environnement passionnant pour les nombreux scientifiques qui nous rejoignent. Nos programmes de formation ont été renforcés pour permettre à notre personnel de laboratoire de maintenir constamment ses connaissances sur ces nouvelles méthodes analytiques, ainsi que les développements rapides liés à l'informatique et aux nouvelles technologies au cœur du modèle d'Eurofins. Ainsi, presque tous les employés d'Eurofins ont accès à la formation. Le temps de formation attribué aux salariés est variable, il est calculé de différentes manières mais dépend généralement du budget annuel alloué à cet effet. Chaque laboratoire engage les dépenses de formation qu'il juge adéquates. Les autres principaux thèmes de formation portent sur l'apprentissage de langues étrangères ou encore la sécurité et la santé au travail. En outre, dans le cadre de ses nouveaux recrutements, le Groupe accueille chaque année de nouveaux dirigeants de laboratoires auxquels il dispense un programme de formation et d'introduction au Leadership d'une durée d'une semaine afin de leur donner les outils et les connaissances clés pour réussir dans le Groupe. Cette formation couvre plusieurs domaines spécifiques tels que la charte de leadership (comportements attendus d'un leader), la visite de sites de référence avec l'étude des différents processus de gestion de laboratoires (incluant la logistique, le commerce en ligne et les processus de ventes) ainsi que la revue des différents outils commerciaux et systèmes informatiques d'Eurofins.

En parallèle, le Groupe s'est consacré en 2010 à un nouveau projet destiné à attirer, former et développer de jeunes talents susceptibles de devenir les futurs dirigeants clés d'Eurofins.

L'échange et le transfert de savoir-faire sont des valeurs-clés du groupe Eurofins visant non seulement à maintenir un haut standard de qualité dans les services délivrés aux clients mais aussi à développer les compétences personnelles et techniques de chacun. Un site intranet baptisé ComLIMS a notamment été développé en l'an 2000 et continuellement enrichi depuis à l'effet de faciliter l'accès et d'accélérer le partage de l'information scientifique, technique et commerciale disponible au sein du groupe. Cette stratégie générale visant à la fois la progression continue des compétences techniques et managériales et l'optimisation de la flexibilité de notre organisation permet de se préparer et de s'adapter aux évolutions du marché. L'outil ComLIMS compte désormais plus de 1.500 utilisateurs qualifiés avec un accès permanent à l'intranet du Groupe. En parallèle, Eurofins organise à intervalles réguliers des conférences internes pour ses ASM (Analytical Services Managers, conseillers intermédiaires entre le laboratoire et le client) en vue de partager et approfondir les méthodes d'évaluation des besoins et des contraintes techniques des clients industriels, ce qui contribue à renforcer de solides relations commerciales avec ses clients.

De nombreux laboratoires ont des accords avec un certain nombre d'organismes universitaires et techniques pour accueillir dans leurs équipes des techniciens et scientifiques en cours de qualification et des étudiants en doctorat, post-doc, etc. De cette manière, Eurofins bénéficie de la possibilité de créer un lien avec un personnel hautement qualifié qui a la possibilité de rejoindre le Groupe par la suite en apportant souvent des idées et un regard neufs. En retour, ces recrues ont l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances théoriques dans un environnement professionnel doté d'une infrastructure ultramoderne.

## **Œuvres sociales**

Eurofins contribue régulièrement à différents projets et œuvres sociales et de nombreuses filiales ou laboratoires s'engagent directement à leur initiative dans des projets similaires au niveau local.

Le Groupe Eurofins soutient financièrement plusieurs organisations caritatives non gouvernementales, actives notamment en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. A titre d'exemple, Eurofins est un contributeur de longue date de « Plan International » (<http://plan-international.org/>) qui développe des projets pour améliorer les conditions de vie des enfants vivant dans la pauvreté et de la Fondation « Pro Greffe » (<http://www.progreffe.com/>) dédiée à la recherche dans le domaine de la transplantation d'organes, ses principaux bénéficiaires.

Conformément à la mission du Groupe de contribuer à la santé et au bien-être de tous, Eurofins prend ses engagements sociaux particulièrement au sérieux. Eurofins apporte son soutien à la Fondation Pro Greffe dans ses travaux cherchant à développer des traitements sous la contrainte non seulement de la rareté des dons d'organes mais aussi du risque encore plus important de rejet du greffon qui survient fréquemment post transplantation. Pro Greffe est impliquée dans la recherche de la reconnaissance immunologique des tissus, visant à réduire le risque d'incompatibilité naturelle entre les différents tissus.

Le Groupe Eurofins est conscient de l'exposition d'une partie importante de la population mondiale à des risques sanitaires en raison d'un niveau d'éducation et d'un accès à des conditions de vie élémentaires insuffisants. A ce titre, Eurofins soutient Plan International dont la mission consiste à améliorer les conditions de vie des enfants vivant dans la pauvreté et en atténuer les conséquences sociales et sanitaires. Le Groupe accompagne cette fondation depuis 7 ans et continue de soutenir ses missions.

## **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe accorde une grande importance aux valeurs d'éthique et porte une attention particulière dans sa politique de recrutement à employer dans la mesure du possible un certain nombre de personnes handicapées. Le nombre de personnes handicapées varie d'un pays à l'autre et dépend dans une certaine mesure également de la taille du laboratoire. Ils représentent environ 1% des salariés d'Eurofins. Les laboratoires du Groupe sont généralement aménagés pour faciliter l'accès et le travail des personnes handicapées.

## **Recours à la sous-traitance**

La politique de « one-stop-service provider » du Groupe visant à proposer à ses clients un panel d'analyses étendu a permis de développer de manière soutenue la sous-traitance interne.

En revanche, la sous-traitance externe représente moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoins de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis. Le recours à la sous-traitance par les filiales du groupe s'effectue à notre connaissance dans le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

D'une manière générale, on peut considérer que l'activité des sociétés du Groupe a une répercussion limitée sur le tissu économique et les populations locales, sauf en qualité d'employeur au travers du recrutement d'emplois qualifiés.

## **Eléments d'information sur les aspects environnementaux**

Eurofins considère que l'essence même de sa mission est de contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé humaine ainsi qu'à un environnement plus sain. Plus spécifiquement, les services d'analyses agro-alimentaires et environnementales participent directement à la réduction ainsi qu'à un usage plus responsable des substances nocives pour les hommes et la planète telles que les pesticides, les métaux lourds et les dioxines.

## **Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

D'une manière générale, l'activité du groupe Eurofins comme prestataire de services bio-analytiques nécessite une consommation limitée de ressources en eau, matières premières et en énergie (principalement électricité, gaz de type azote liquide, réactifs de laboratoire, etc.). Le Groupe est conscient que la consommation raisonnée à long terme des ressources naturelles limitées ne profitera pas seulement à la préservation de la planète mais contribuera également à améliorer sa rentabilité, dans la mesure où la consommation en eau, en matières premières et en énergie représente des dépenses d'exploitation que les responsables de laboratoires veillent sans cesse à réduire dans le cadre de bonnes pratiques de gestion.

Cependant, Eurofins ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour mesurer tout ou partie de ses consommations d'énergies et de matières premières citées précédemment du fait d'une taille encore relativement modeste en dépit d'une forte croissance. En outre, la stratégie du Groupe basée sur la création, l'acquisition et le regroupement de laboratoires, rend difficile la mise en place d'un suivi homogène et comparable de ses consommations d'énergies et de matières premières. D'une manière générale, même si l'agrandissement et l'accroissement d'activité des laboratoires d'Eurofins devrait conduire à une hausse de la consommation énergétique en absolu dans chaque site, les effets d'échelles et les programmes d'économie d'énergie associés au regroupement de laboratoires tendent à optimiser le volume global de consommations d'énergies et de matières premières.

Eurofins poursuit son projet de mise en place progressive d'un suivi de ses consommations énergétiques. Au sein des laboratoires, la consommation d'eau a diminué sensiblement cette année du fait de la consolidation de ses activités en un nombre plus restreint de grands laboratoires ultramodernes. A noter que 30 nouvelles unités opérationnelles ont mis en place pour la première fois cette année un suivi de leurs consommations énergétiques et de matières premières. Bien que ces données ne soient pas encore toutes homogènes ou représentatives, le Groupe espère être en mesure de fournir de nouvelles estimations l'an prochain, telles que la consommation d'énergie, ainsi que d'autres indicateurs clés jugés pertinents (ex. consommation d'eau par employé équivalent temps plein).

Au Brésil, ainsi que dans plusieurs pays d'Europe du Nord (Benelux, Scandinavie), les filiales du groupe recourent si possible aux énergies renouvelables, comme l'électricité d'origine éolienne, hydraulique ou solaire. Plusieurs laboratoires utilisent également de l'énergie recyclée par récupération de la chaleur ou par l'incinération des déchets.

Parmi d'autres exemples de mesures d'économie d'énergies, certaines unités d'analyses mettent en veille leurs équipements informatiques, installent des programmeurs sur leurs installations électriques, ou investissent dans de nouveaux équipements plus économes en consommation d'énergies.

En outre, le programme d'investissement du Groupe dans la création de nouveaux laboratoires et la modernisation des infrastructures existantes permet d'opérer sur des sites plus respectueux de l'environnement en comparaison à des bâtiments et des équipements plus anciens. Les nouveaux

systèmes de chauffage sont plus performants que les anciens et l'isolation thermique permet de retenir la chaleur plus efficacement. Eurofins devrait bénéficier d'économies en matière de consommation d'électricité du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation européenne concernant les ampoules électriques à basse consommation.

#### **Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, nuisances sonores et olfactives**

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont en général récupérés par des entreprises spécialisées et dûment habilitées pour le recyclage de ces déchets. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, étant donné les petites quantités de produits utilisées.

Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du Groupe serait engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation et d'avoir un impact financier qui pourrait être lourd.

Dans le cadre du regroupement de laboratoires, les coûts de fermeture de sites comprennent les frais et provisions concernant la remise en état des bâtiments et de l'environnement. A noter qu'un litige lié à la fermeture d'un laboratoire du groupe en 2004, pour des faits antérieurs à l'acquisition de la société concernée par Eurofins, est toujours en cours (voir ci-dessous par *Montant des provisions et garanties pour risques d'environnement*).

D'autre part, à la connaissance du Groupe, il n'est fait état d'aucune nuisance sonore ou olfactive liée aux activités des différentes filiales et sites opérationnels du Groupe Eurofins.

Par ailleurs, grâce au développement d'analyses de pointe dans le domaine de l'environnement, Eurofins contribue par ses travaux à la protection de l'environnement.

#### **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées**

Le processus de recyclage est devenu une pratique courante dans de nombreux pays. Tout comme les substances chimiques mentionnées plus haut, les laboratoires du Groupe recyclent une grande variété de produits et matériaux : papier, verre, carton, piles, aluminium et consommables et équipements informatiques. En outre, dans certains pays où le Groupe est présent tel que les Etats-Unis, des programmes de formation destinés à l'ensemble du personnel de laboratoire sont développés et dispensés afin de limiter l'impact de leur activité sur l'environnement.

#### **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société sur l'environnement aux dispositions législatives réglementaires applicables en cette matière**

Selon les pays, certains laboratoires du Groupe disposent d'une « licence environnementale » délivrée par les autorités locales dans le cadre de normes internationales et font l'objet d'un audit externe préalable. Ainsi, dans les pays scandinaves, la mise en place d'un système de management environnemental (SME) permettant aux laboratoires de minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'action pour améliorer leurs performances environnementales leur a permis d'être accrédités ISO 14001. Cette démarche n'est pas ponctuelle mais s'intègre dans un processus quotidien prenant en compte l'aspect environnemental dans chaque décision de gestion. Parmi les autres accréditations détenues par les laboratoires Eurofins, nous pouvons citer la norme ISO 17025, l'accréditation COFRAC en France ou encore l'accréditation IBAMA au Brésil.

#### **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**

Plusieurs filiales et laboratoires du groupe engagent notamment des dépenses pour le transport et le traitement de matériaux présentant des risques particuliers (échantillons ESB, kits de détection, déchets toxiques, sang humain). Par ailleurs, Eurofins investit dans de nouvelles installations destinées à réduire les risques de pollution (système pour stopper les fuites de solvants et autres produits liquides à risque) et verse également une contribution / taxe aux collectivités locales pour le traitement des eaux usées.

#### **Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement**

Selon les pays, certaines filiales ou laboratoires disposent d'un bureau / agent interne (« Safety Officer », CHSCT etc.), en charge de mener des inspections régulières et des formations internes sur les questions de sécurité et de protection de l'environnement.

Le suivi des consignes de sécurité est assuré en conformité avec la réglementation locale applicable dans chaque pays où le groupe est présent.

Au sein du Groupe, plusieurs laboratoires ont développé et mis en place des formations intensives afin de dispenser au personnel les bonnes pratiques en matière de gestion des risques environnementaux (ex. : manipulation et recyclage des substances chimiques, gestion des déchets, décontamination par système d'autoclave).

#### **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Pour des raisons évidentes de confidentialité, le montant des provisions constituées le cas échéant en ce qui concerne ce type de litiges ou de risques dans ce domaine ne peut être précisé. Eurofins estime que les provisions pour risques sont adéquates compte tenu des informations dont il dispose actuellement mais, vu les difficultés à estimer certains engagements dans ce domaine, on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

A noter que le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant en général les risques liés aux dommages pouvant être causés accidentellement par certaines de ses activités sur l'environnement. De plus, certains laboratoires disposent de leur propre police d'assurance, en particulier lorsque celle-ci est requise au niveau local. Cependant, il ne peut pas être garanti que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que le Groupe n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites ou de la portée de la couverture dont elle dispose ou des provisions constituées. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

#### **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages et intérêts causés à celui-ci**

Néant.

---

## **b) Activité des filiales**

### **Structure du groupe**

En 2010, le Groupe a poursuivi la réorganisation de sa structure initiée en 2007 visant à céder et/ou apporter ses participations à divers sous-holdings luxembourgeois. Il a créé en parallèle de nouveaux holdings en tant que structures de tête des sociétés opérationnelles locales. Enfin, le Groupe a renommé ses filiales françaises en accord avec leurs activités

principales et a procédé à des transferts de participations au sein de ses sociétés opérationnelles.

Par conséquent, les principales participations directes détenues par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- Eurofins International Holdings Lux SARL (Luxembourg)
- Eurofins Lux SARL (Luxembourg)
- Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS (ex-Eurofins Ventures I FR SAS) (France)
- Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS (ex-Eurofins Scientific Développement SAS) (France)
- Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS (ex-Eurofins Bioventures SAS) (France)
- Eurofins Pharma France Holding SAS (France)
- Eurofins Finance SA (Belgique)
- Eurofins Scientific Services SA (Belgique)
- Eurofins Ventures BV (Pays-Bas)

#### Activité

Certaines informations financières concernant les filiales d'Eurofins Scientific S.E. sont volontairement omises du fait de leur caractère confidentiel et sensible du point de vue commercial et concurrentiel.

#### Eurofins International Holdings Lux SARL

Cette société est la holding de tête des sous-holdings luxembourgeois destinés à regrouper les différentes participations du Groupe dans les sociétés opérationnelles, à savoir :

- Eurofins Food Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Environmental Testing Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Pharma Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Ventures Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Genomics Lux SARL (Luxembourg), qui détient elle-même depuis fin 2010 la société Eurofins Genomics SAS, spécialisée dans la biologie moléculaire,
- Eurofins Forensics Lux SARL (Luxembourg), qui détient elle-même la société Institut Français des Empreintes Génétiques SAS (IFEG), laboratoire spécialisé dans l'analyse de l'ADN à des fins médico-légales et médicales et la société Toxlab SAS, laboratoire spécialisé dans la toxicologie humaine ;

Eurofins Forensics Lux SARL a acquis les actions de ses deux filiales fin 2010 auprès de la société Eurofins Ventures B.V

- Eurofins Product Testing Lux SARL (Luxembourg),

Filiales indirectes (filiale directe de Eurofins International Holding Lux SARL) :

- Eurofins Support Services Lux SARL (Luxembourg) qui détient elle-même la société Eurofins NSC Finance France SAS (ex-Aix Management Services SAS), spécialisée dans les prestations de conseils et d'assistance dans les domaines administratif, financier, comptable et commercial aux filiales France et, la société Eurofins NSC IT Infrastructure France SAS spécialisée dans les prestations de conseils et d'assistance dans le domaine informatique

Eurofins Support Services Lux SARL a acquis les actions de ses deux filiales fin 2010 auprès de la société Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS.

Eurofins Support Services Lux SARL détient également la société Eurofins NDSC Développement France SAS.

- Eurofins Laboratoire Sud SAS (France), créée en juillet 2010, a repris les activités de la branche agroalimentaire de la société Galys comprenant l'hygiène et la sécurité alimentaires, ainsi que l'audit et la formation, exploitées à Avignon (84) ;

- Eurofins Agrosociétés Lux SARL (Luxembourg).

#### Eurofins Lux SARL

- Eurofins Scientific (Ireland) Ltd,

#### Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS (ex-Eurofins Scientific Développement SAS)

Cette société est la sous-holding du groupe Eurofins en France dans le domaine des analyses microbiologiques agroalimentaires à travers les filiales françaises suivantes :

- Eurofins Biosciences SAS (ex-Eurofins Scientific Biosciences SAS), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ; la société Eurofins Biosciences a cédé en août 2010 la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest SAS (ex-Eurofins Cervac Ouest SAS) à la société Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS ;
- Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest SAS (ex-Eurofins Cervac Ouest SAS) spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins Laboratoire de Microbiologie Est SAS (ex-Laboratoire de Bromatologie de l'Est SAS), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins Certification SARL, spécialisée dans la certification de produits et services dans le domaine agroalimentaire ;
- Eurofins ATS SAS, spécialisée dans l'analyse des produits de consommation (hygiène, cosmétiques, détergents...) ; la société ATS a cédé en septembre 2010 à Eurofins Food Chemistry Testing France SAS la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Eurofins Marketing Research SAS (ex-Eurofins Test Center SAS), spécialisée dans les études marketing et l'analyse sensorielle de produits agro-alimentaires ;
- Eurofins ASEPT SAS située à Laval, spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins LARA SA, spécialisée dans l'analyse des produits agro-alimentaires basée à Toulouse (31).

Elle a créé en juillet 2010 deux nouvelles filiales qui ont repris l'activité de la branche agroalimentaire de la société Galys exploitée à Vennecy (45) et à Avignon (84):

- Eurofins Laboratoire Centre SAS, spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins Services Center III SAS, spécialisée dans le domaine de l'audit et des services, principalement conseils programme qualité, à l'industrie agroalimentaire.

En 2010, les investissements en Chine ont été poursuivis à travers la société Eurofins Technology Services (Suzhou) Co., Ltd. dont la totalité des actions a été cédée en juin 2010 par Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS à la société Eurofins Food Lux SARL.



### **Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS (ex-Eurofins Ventures I FR SAS)**

Cette société est la sous-holding du groupe Eurofins en France dans le domaine des analyses chimiques agro-alimentaires à travers les filiales françaises suivantes :

- Eurofins Analytics France SAS (ex-Eurofins Scientific Analytics SAS), spécialisée dans l'analyse de l'authenticité, l'analyse chimique et nutritionnelle et la biologie moléculaire, a absorbé sa filiale la société LCN SAS en juin 2010 et a cédé en août 2010 à Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS la totalité des actions qu'elle détenait dans la société Eurofins Cervac Sud SAS ;
- Eurofins Marketing Research SAS (ex-Eurofins Test Center SAS) spécialisée dans les études marketing et l'analyse sensorielle de produits agro-alimentaires ;
- Eurofins Cervac Sud SAS, spécialisée dans les analyses chimiques des produits alimentaires.

Elle a créé en juillet 2010 deux nouvelles filiales :

- Eurofins Laboratoire Nord SAS, qui a repris l'activité de la branche agroalimentaire de la société Galys comprenant l'hygiène et la sécurité alimentaires, ainsi que l'audit et la formation, exploitée à Douai (59) ;
- Eurofins NDSC Food France SAS.

### **Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS (ex-Eurofins Bioventures SAS)**

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans le domaine des analyses des polluants du bâtiment et les analyses environnementales en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS (ex-Eurofins Environnement SAS), qui détient elle-même la société Eurofins LEM SAS, spécialisée dans l'analyse des matériaux, des fibres et poussières et l'Institut Louise Blanquet spécialisé notamment dans l'analyse de l'eau, sur la base d'un contrat d'externalisation du laboratoire avec l'Université de Clermont-Ferrand (63) ;
- Eurofins Hygiène du Bâtiment Paris SAS (ex-Eurofins LHCF Environnement SAS), spécialisée dans l'analyse des matériaux ;
- Eurofins Environnement & Santé SAS, spécialisée dans l'analyse de l'eau et de l'air, qui détient elle-même la société Eurofins Eaux Résiduaires, créée en juillet 2010, pour reprendre les activités d'analyses environnementales eaux et sols de la société Galys exploitées à Douai (59) et à Vennecey (45).

### **Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France SAS**

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les analyses environnementales destinées aux Industriels en France. Elle détient notamment la société Ascal SA.

### **Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS**

Cette société est la sous-holding destinée aux sociétés spécialisées dans les analyses des polluants du bâtiment en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins NDSC Environnement France SAS, créée en août 2010, spécialisée dans les prestations de conseils et d'assistance dans les domaines administratif, financier, direction générale, informatique et commercial aux filiales Environnement France ;

- Eurofins Analyses pour le Bâtiment France SAS.

### **Eurofins Pharma France Holding SAS**

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les prestations d'analyse et de conseil auprès de l'industrie pharmaceutique en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Pharma Quality Control SAS (ex-Eurofins Pharma Control SAS), spécialisée dans les analyses de microbiologie et de stabilité des médicaments ;
- Eurofins Medinet France SAS, filiale française membre du réseau international de laboratoires centraux Eurofins Medinet, également présent aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, à Singapour et en Chine ;
- Eurofins Optimed SAS, unité réputée d'essais cliniques de phase 1 basée à Grenoble (38) ;
- Optimed Lyon SAS dédiée à la reprise de l'unité d'études cliniques en phase 1 réputée de l'hôpital universitaire de Lyon (69), comprenant les actifs de l'ART, l'association pour la recherche thérapeutique ;
- Eurofins ADME Bioanalyses SAS, spécialisée dans les études de toxicité et de bio-analyse pour le compte des industries pharmaceutique et agro-chimique.

### **Eurofins Ventures B.V.**

Au 31 décembre 2010, les principales participations majoritaires d'Eurofins Ventures B.V. sont les suivantes :

- . GeneScan Europe AG ;
- . Eurofins Genomics BV, qui détient en particulier les participations dans les sociétés MWG Biotech AG (Allemagne), et Eurofins MWG Operon Inc. (Etats-Unis) via la sous-holding Eurofins Genomics Inc. ;
- . Eurofins Pharma US Holdings Inc., qui détient des filiales actives auprès de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies aux USA, notamment les sociétés Eurofins Medinet Inc. et Eurofins Avtech Laboratories Inc. ;
- . Chemtox SAS en France ;
- . Eurofins Do Brasil Análises de Alimentos Ltda au Brésil ;
- . Eurofins Hong Kong Ltd à Hong Kong ;
- . Eurofins Genomics India Pvt Ltd à Bangalore (Inde).

En 2010, elle a cédé ses participations françaises au sein du Groupe (Toxlab SAS, IFEG SAS, Eurofins Genomics France SAS). Elle a liquidé en outre la société américaine Phoenix International Inc sans activité.

### **Autres filiales d'Eurofins Scientific SE**

Eurofins Scientific S.E. détient aussi les filiales suivantes :

- . Eurofins Scientific Services SA (Belgique), centre de coordination et de services du groupe basé à Bruxelles ;
- . Eurofins Finance SA (Belgique), société de trésorerie du groupe basée à Bruxelles qui a créé en 2007 une succursale au Luxembourg dédiée à la mise en place de financements intra-groupe ;
- . Eurofins Product Testing GmbH (Allemagne) ;
- . CPA Laboratories Ltd (Royaume-Uni) ;
- . Eurofins GSC France SAS spécialisée dans les prestations de conseils et d'assistance dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique et commercial aux filiales ;
- . des sociétés sans activité opérationnelle à fin 2010 :
  - Tests pour le Bâtiment SAS (filiale directe) ;
  - Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH (Allemagne) ;
  - Eurofins Environment I DE GmbH (Allemagne) ;

Eurofins Product Service GmbH (Allemagne).

Les sociétés Eurofins GSC France SAS et Tests pour le bâtiment SAS ont été créées au cours de l'exercice. Les sociétés Eurofins Information Systems GmbH, Eurofins Asian Ventures BV et Eurofins Eastern Ventures BV ont été cédées aux filiales Eurofins Scientific GmbH, Eurofins Product Testing Lux Sarl et Eurofins Food Lux SARL.

Les autres informations relatives à ces sociétés figurent dans le tableau des filiales et participations joint.

### c) Eurofins Scientific S.E. (comptes sociaux de la société mère)

#### Activité

Les principales activités de la société concernent :

- la détention de participations dans des sociétés en France et à l'étranger ;
- la prestation de services en interne auprès des filiales du groupe (marketing, communication institutionnelle, ressources humaines, gestion des achats, informatique, finance, contrôle de gestion, etc.) ;
- la location-gérance conclue au profit de la société Eurofins Scientific Analytics, filiale française détenue indirectement à 100%, et portant sur le fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

#### Résultats de l'exercice 2010

Les comptes ont été établis selon les normes françaises et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires externe au groupe est passé de 119 k€ en 2009 à 232 k€ en 2010.

Le montant des frais de personnel est passé de 764 k€ en 2009 à 628 k€ en 2010. L'effectif moyen a diminué d'une personne à 2 en 2010 (3 en 2009).

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 15.822 k€ en 2010 contre 14.291 k€ en 2009, incluant notamment des autres achats et charges externes à hauteur de 14.732 k€, correspondant principalement aux refabrications de frais de structure internationale par les autres entités du groupe.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2010 à 1.020 k€ contre 85 k€ en 2009.

Après prise en compte :

- du résultat financier de -10.670 k€,
- du résultat exceptionnel de -51 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de 3.008 k€ (produit),

l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 6.693 k€ contre un profit de 17.044 k€ en 2009.

Les déficits fiscaux reportables postérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à plus de 48 millions d'Euros au 31 décembre 2010.

#### Participations financières

Suite aux différentes modifications de participations (Cf. b) Activité des filiales), le montant net des titres de participation s'élève en fin d'exercice à 488.796 k€ et le montant net des créances rattachées aux participations à 32.854 k€. Les autres immobilisations financières détenues s'élèvent à 3 k€ au 31 décembre 2010.

#### Structure financière

Les fonds propres de la société atteignent 214,3 M€ fin 2010 contre 221,0 M€ fin 2009. Les titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) s'élèvent à 104,9 M€ à fin 2010.

Les dettes financières s'élèvent à 231,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 188,5 M€ au 31 décembre 2009. La trésorerie s'élève à 25,8 M€ à fin 2010, contre 1,6 M€ à fin décembre 2009.

#### Informations sur les délais de paiement

En application de l'article 24 de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, désormais codifié aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la décomposition, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs (en milliers d'€):

Échéance (avant le)	28/02/ 2011	31/01/ 2011	31/12/ 2010	Total
Dettes Fournisseurs	45	89	21	155
Dettes Fournisseurs Intragroupe	0	513	0	513
Total	45	602	21	668

Au 31/12/2010, les dettes fournisseurs intragroupe sont couvertes principalement par des créances clients intragroupe et les autres dettes correspondent à des dettes réglées en janvier 2011 ou en litige au 31/12/2010.

#### Prise de contrôle

Néant.

#### Activité en matière de recherche et développement

Pour mémoire, la société a confié ses programmes de recherche et développement en cours à la société Eurofins Analytics France, dans le cadre du contrat de location-gérance du fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

#### Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation de la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de 6.693.007,48 euros que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts, savoir :

- en totalité, ci.....6.693.007,48 Euros  
au compte « Report à nouveau »,  
ledit compte étant corrélativement  
ramené de 150.827.997,85 Euros  
à 144.134.990,37 Euros

TOTAL EGAL A LA PERTE DE L'EXERCICE,  
ci 6.693.007,48 Euros

A titre de dividende à hauteur de 0,10 € par action, il est proposé de prélever la somme de 1.428.985,70 Euros sur le compte de Report à nouveau, celui-ci étant corrélativement ramené de 144.134.990,37 Euros à 142.706.004,67 Euros.

Le dividende s'élèverait donc à 1.428.985,70 Euros.

Sur le plan fiscal, le dividende distribué serait éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Il est toutefois rappelé que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction susvisée est fonction de la situation du bénéficiaire et du régime d'imposition qui lui est applicable.

Sous réserve que cette proposition de distribution de dividendes soit adoptée, nous vous proposons de donner au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer la date et les modalités de la mise en paiement des dividendes, étant toutefois précisé que cette mise en paiement ne pourra intervenir moins de cinq jours ouvrés après l'assemblée générale et devra avoir lieu le 30 septembre 2011 au plus tard.

## Déclaration visée par l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants:

Exercice	Dividende par action	Dividende global
2009	0,10 euro	1.420.452,40 euros
2008	0,10 euro	1.416.132,40 euros
2007	0,10 euro	1.397.529,50 euros

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense dite somptuaire non déductible du résultat fiscal.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Au présent rapport est également annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, tableau faisant également apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

## Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative dans le capital

Actionnaires	> 19/20	> 18/20	> 2/3	> 1/2	> 1/3	> 1/4	> 1/5	> 3/20	> 1/10	> 1/20
Analytical Bioventures SCA (entre 45 et 47,5%)						*				

## Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 1.428.985,70 €, composé de 14.289.857 actions de 0,10 € de valeur nominale. Toutes les actions émises ont été intégralement libérées.

Sur l'exercice 2010, le capital social a été :

- o augmenté de 70 euros par création de 700 nouvelles actions de numéraire attribuées à une personne nommément désignée (Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2010 et Conseil d'Administration du 7 juillet 2010) ;
- o augmenté de 8.463,30 euros par création de 84.633 nouvelles actions émises suite à l'exercice par des salariés d'options de souscription à raison de 84.633 actions nouvelles (aucune conversion de BSAR en actions n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé).

## Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de la loi 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition, il est exposé ci-après les éléments suivants, susceptibles d'avoir une incidence sur le cours ou l'issue d'une offre éventuelle publique:

### Structure du capital de la société

Composition simplifiée du capital au 31/12/2010 :

Le concert familial décrit plus bas détient 46,0% des actions et contrôle 52,7% des droits de vote de la société à cette date.

Le Flottant représente 54,0% des actions et 47,3% des droits de vote de la société.

*Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.*

Dans le cadre de ses opérations de regroupement des titres EUROFINS SCIENTIFIC SE au sein du holding familial Analytical Bioventures SCA, il a été mis un terme au pacte d'actionnaires conclu le 10 juillet 2007 et il a été conclu le 5 septembre 2008, entre les parties du précédent pacte, un nouveau pacte d'actionnaires comportant un engagement sur la continuité de la direction de EUROFINS SCIENTIFIC SE, un engagement de concertation sur les mesures à prendre en cas d'offre publique d'acquisition. Ce pacte a été conclu pour une durée de huit années, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives annuelles et a fait l'objet d'une publication par l'AMF (Décision et information n°208C1688 du 17 septembre 2008).

*Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 (participations significatives et d'autocontrôle).*

	31/12/2010	
	Actions détenues	Options de souscription
<i>Administrateurs</i>		
Gilles Martin *	1	0
Yves-Loïc Martin *	14.546	0
Valérie Hanote *	1	0
Wicher R. Wichers	11.001	8.500
Stuart Anderson	355	500

\* par ailleurs, 6.559.570 actions de la société sont détenues par la société Analytical Bioventures SCA, dont M. Yves-Loïc Martin est l'associé commanditaire et M. Gilles Martin représente l'associé commandité.

*Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.*  
Néant.

*Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.*

Non applicable.

*Accords conclus entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.*

Néant.

*Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société.*

Il est fait application des seules dispositions légales et statutaires qui régissent la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi que la modification des statuts de la société. L'assemblée générale des actionnaires est donc l'organe souverain en la matière, statuant en la forme ordinaire ou extraordinaire.

*Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.*

#### *Programme de rachat d'actions*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de commerce modifié par l'Ordonnance du 30 janvier 2009 et aux dispositions du programme de rachat d'actions propres, que la société n'a pas utilisé au cours de l'exercice l'autorisation d'opérer sur ses propres actions qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 14 mai 2010, et qu'elle ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2010.

Bilan des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé :

- Nombre d'actions achetées et vendues : néant ;
- Cours moyens des achats et des ventes : non applicable ;
- Montant des frais de négociation : non applicable ;
- Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale : non applicable ;
- Pour chacune des finalités, nombre d'actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : non applicable.

*Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.*

Information non divulguée pour des raisons de confidentialité. En pratique, ce type de clauses reste limité dans les contrats commerciaux au sein du Groupe à la connaissance du Conseil d'administration. Par exception à cette règle, certains contrats d'ouvertures de crédit bilatérales prévoient à la demande de certains établissements de crédit la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de changement de contrôle et/ou de départ de dirigeants-clefs du Groupe. C'est aussi le cas de l'OBSAAR émise en juin 2010. A noter que les conditions d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée en mai 2007 prévoient l'application d'une marge additionnelle de 5% l'an au taux variable prévu en cas de changement de contrôle.

*Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.*

Voir plus bas les tableaux sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

Pour mémoire, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 décembre 2008 a adopté les recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Capital potentiel**

### **Plans d'options de souscription d'actions**

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 1997 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 500.000 (après prise en compte de la division du nominal des actions par dix décidée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2000), qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 5 mai 2000 a, par ailleurs, autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 100.000 qui pourraient permettre la souscription de 100.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 10 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 22 mai 2002 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 300.000 qui pourraient permettre la souscription de 300.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 30 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 7 avril 2005 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 500.000 qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 2 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 200.000 qui pourraient permettre la souscription de 200.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 20 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 27 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 100.000 qui pourraient permettre la souscription de 100.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 10 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 13 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 200.000 qui pourraient permettre la souscription de 200.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 20 000 Euros en valeur nominale.

Enfin, L'assemblée générale mixte du 14 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 200.000 qui pourraient permettre la souscription de 200.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 20 000 Euros en valeur nominale.

A ce jour, la Société a attribué au total 1 688 090 options de souscription d'actions, dont 716 266 ont été exercées depuis l'origine et 954 099 options sont susceptibles d'être exercées selon les conditions détaillées dans les tableaux ci-dessus.

Au cours de l'exercice, 176 850 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions. Par ailleurs, au cours de cette même année 2010, 84 633 options de souscription ont été exercées.

Après conversion du capital social en Euros et division de la valeur nominale des actions par 10, les plans d'options de souscription d'actions se présentent comme suit :

Options de souscription d'actions	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche	6ème tranche	7ème tranche	8ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997 05/05/2000
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	02/03/1998	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	21/05/1999	21/08/2000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	134 000	50 000	110 000	20 000	62 000	28 000	45 000	22 700
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	25 000	15 000						
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	02/03/2003	16/10/2003	16/10/2003	21/05/2004	21/05/2004	21/08/2005
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	01/03/2008	15/10/2008	15/10/2008	20/05/2009	20/05/2009	20/08/2010
Prix de souscription des options en €	1,83	2,85	2,40	5,82	4,90	3,98	3,35	14,94
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2010	134 000	45 000	65 000	15 000	60 000	25 000	15 000	20 450
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	5 000	45 000	5 000	2 000	3 000	30 000	2 250
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	0	0	0	0	0	0	0

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Options de souscription d'actions	9ème tranche	10ème tranche	11ème tranche	12ème tranche	13ème tranche	14ème tranche	15ème tranche	16ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	24/08/2001	24/08/2001	21/02/2002	27/08/2002	10/10/2002	18/12/2003
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	80 650	63 600	8 000	25 500	10 500	59 800	35 000	186 400
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :				10 000			35 000	4 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/08/2005	27/07/2006	24/08/2006	24/08/2004	21/02/2007	27/08/2007	10/10/2005	18/12/2007
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/08/2010	26/07/2011	23/08/2011	23/08/2005	20/02/2012	26/08/2012	09/10/2006	17/12/2013
Prix de souscription des options en €	12,58	13,05	13,05	13,05	12,72	9,00	8,00	9,80
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2010	39 683	20 700	1 500	25 500	10 500	30 300	35 000	88 613
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	40 967	39 950	6 000	0	0	21 400	0	37 575
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	2 950	500	0	0	8 100	0	60 212

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Options de souscription d'actions	17ème tranche	18ème tranche	19ème tranche	20ème tranche	21ème tranche	22ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005	10/01/2006	18/09/2006	20/07/2007
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	29 000	26 650	78 400	39 500	68 500	6 000	174 807	150 330
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	0	0	5 000	0	0	0	2 500	1 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	18/12/2006	01/02/2009	01/02/2008	15/12/2012	29/08/2009	10/01/2010	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	17/12/2013	31/01/2015	31/01/2015	31/01/2015	28/08/2015	09/01/2016	17/09/2016	19/07/2017
Prix de souscription des options en €	7,84	18,77	18,77	18,77	27,80	37,97	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2010	21 000	3 900	27 820	5 000	25 500	0	1 800	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	8 000	1 900	19 280	12 000	18 000	1 000	70 425	56 150
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	20 850	31 300	22 500	25 000	5 000	102 582	94 180

Options de souscription d'actions	25ème tranche	26ème tranche	27ème tranche	28ème tranche	29ème tranche	30ème tranche	31ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 27/05/2008	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 27/05/2008	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 27/05/2008	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 02/05/2007 13/05/2009 13/05/2009	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 02/05/2007 13/05/2009 14/05/2010 14/05/2010	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005 02/05/2007 02/05/2007 13/05/2009 14/05/2010
Date du conseil d'administration	21/02/2008	17/07/2008	18/12/2008	05/01/2009	10/11/2009	31/08/2010	05/10/2010
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	12 000	168 950	34 010	116 700	153 400	164 400	12 450
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/02/2012	17/07/2012	18/12/2012	05/01/2013	10/11/2009	31/08/2014	05/10/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/02/2018	16/07/2018	17/12/2018	04/01/2019	09/11/2019	30/08/2020	04/10/2020
Prix de souscription des options en €	69,19	51,87	31,62	32,60	31,88	36,62	37,06
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2010	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	12 000	40 135	9 400	13 350	6 100	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	128 815	24 610	103 350	147 300	164 400	12 450

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

**Choix relatif aux modalités de conservation par les mandataires sociaux des actions attribuées gratuitement et/ou issues d'exercice des stock-options (loi du 30 décembre 2006)**

Pour mémoire, le Conseil d'Administration doit choisir entre interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées. Ce choix doit être mentionné dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée annuelle des actionnaires (C. com art. L.225-185, al.4 modifié ; loi art.62,I).

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions attribués au cours de l'exercice écoulé et en application des dispositions de l'article 62-I de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé que les salariés ayant la qualité de mandataires sociaux au sens de l'article L.225-185 du Code de Commerce seront tenus de conserver au nominatif un (1) % des actions issues de levées d'options, et ce jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social.

## BSAR

En mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120 001 200 Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de la société. Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ; ces obligations sont cotées sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292763 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription, soit un total de 272.730 BSAR donnant droit chacun à la souscription, entre le 14 mars 2006 et le 14 mars 2013, d'une action nouvelle ou existante au prix de 55 € ; ces bons de souscriptions sont cotés sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292755.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitent pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans. Par ailleurs, aucun BSAR n'a été exercé en 2010 par des porteurs non liés au Groupe.

## BSAAR

En juin 2010, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) pour un montant nominal de 175 995 654 Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de la société. Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 295.990 obligations émises pour une valeur nominale de 594,60 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 29 juin 2015, le 29 juin 2016 et le 29 juin 2017 ; ces obligations sont cotées sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 29 juin 2010 sous le code ISIN FR0010891770 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, est attaché 1 bon de souscription, soit un total de 295.990 BSAAR, 2 BSAAR donnant droit à la souscription ou à l'achat, entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017, d'une action nouvelle ou existante au prix de 40 € ; ces bons de souscriptions seront cotés sur la Bourse d'Euronext Paris à compter du 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitent pas conserver les BSAAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 2 ans. Par ailleurs, aucun BSAAR n'a été exercé en 2010 par des porteurs non liés au Groupe.

## Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. En cas d'émission d'actions nouvelles, l'augmentation de capital réservée à personne dénommée permettant l'émission et la livraison des actions doit être autorisée préalablement par l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire.

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 12 440 actions.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers :

- avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (c'est-à-dire au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs).

de valeurs mobilières donnant un accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société, selon les modalités suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 800.000 Euros ou la contre-valeur en devises de ce montant, étant précisé que ce montant nominal est en outre limité à 20 % du capital social par an dans le cas d'augmentation(s) de capital réalisée(s) par placement privé ;
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances ne pourra excéder 500 millions d'euros ou la contre-valeur en devises de ce montant.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception de tout autre bien qui serait apporté en nature à la société.

Ces autorisations ont été accordées au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée Générale concernée.

Conformément à l'article L. 225-129-3 du Code de Commerce, les autorisations d'augmentation de capital déléguées au Conseil d'administration dans les conditions précisées ci-dessus sont en principe suspendues en cas et en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société, à l'exception des augmentations de capital destinées à financer l'activité courante de la société et dans le cas où celles-ci ne visent pas à faire échouer l'offre.

Le Conseil d'administration envisage de soumettre le renouvellement des autorisations ci-dessus à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011, selon des modalités similaires.

La cotation des titres issus des augmentations de capital ainsi que l'ensemble des titres de la société peut se faire en complément de NYSE Euronext Paris sur tout marché français ou étranger du choix du Président du Conseil d'administration.



## Information sur la rémunération des mandataires sociaux

Au 31/12/2010	Rémunération et avantages accordés en 2010 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	444 900	392 500	0	47 728	4 672	0	Néant
Yves-Loïc Martin	224 357	170 000	0	49 836	4 521	0	Néant
Valérie Hanote	76 031	32 832	0	2 888	711	39 600	Néant
Wicher R. Wichers	163 839	136 839	0	0	27 000	0	Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans
Stuart Anderson	8 125	0	0	0	0	8 125	Néant
Hugues Vaussy	192 289	132 000	24 600	13 162	22 527	0	Néant

Au 31/12/2009	Rémunération et avantages accordés en 2009 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	459 228	409 734	0	44 821	4 673	0	Néant
Yves-Loïc Martin	215 934	169 734	0	41 678	4 522	0	Néant
Valérie Hanote	75 347	32 659	0	2 381	707	39 600	Néant
Wicher R. Wichers	160 490	136 002	0	0	24 488	0	Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans
Stuart Anderson	0	0	0	0	0	0	Néant
Hugues Vaussy	144 450	108 500	20 250	6 533	9 167	0	Néant

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations, les avantages de toute nature et les jetons de présence accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale. Pour des raisons de confidentialité, et par dérogation aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF de décembre 2008 sur ce point, ces règles et principes ne sont pas exposés dans le présent document.

La part variable de la rémunération des membres du conseil d'administration est attribuée notamment en fonction des performances des activités placées directement sous leur responsabilité et des performances d'ensemble du groupe. Ils sont déterminés sur la base d'objectifs individualisés pour l'année en cours.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

A noter :

Mme Valérie Hanote et M. Wicher R. Wichers perçoivent une rémunération fixe de la part d'une ou plusieurs filiales du Groupe pour des fonctions autres que leur mandat d'administrateur de la société Eurofins Scientific SE. Mme Valérie Hanote est salariée de la société Eurofins Scientific Services SA en Belgique et M. Wicher R. Wichers perçoit une rémunération contractuelle en qualité de consultant de la société Eurofins Services NL BV aux Pays-Bas.

M. Hugues Vaussy ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société Eurofins Scientific SE. Les rémunérations perçues le sont exclusivement au titre de ses fonctions de Directeur Financier.

## Information sur les mandats des mandataires sociaux

A noter que la Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier lesdites fonctions, réitérée à l'occasion du renouvellement par le Conseil d'administration du mandat du Président Directeur Général lors de sa réunion du 16 mai 2006.

Ce mode de gouvernance particulièrement adapté aux sociétés familiales offre la rapidité de décision indispensable pour conduire la transformation du Groupe (combinaison du plan d'investissement sur cinq ans et du programme de réorganisation) et décider toutes les actions nécessaires pour assurer sa croissance et sa rentabilité à long terme dans un environnement économique général difficile.

Le Président Directeur Général n'exerce aucun mandat à l'extérieur du groupe, dans des sociétés cotées.

Aucune limitation n'est actuellement apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Dans la société mère :

	Mandat	Début du mandat	Fin du mandat
Gilles Martin	Président Directeur Général	18/05/2006	31/12/2011 *
Yves-Loïc Martin	Administrateur, Directeur général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *
Valérie Hanote	Administrateur	18/05/2006	31/12/2011 *
Wicher R. Wichers	Administrateur	10/05/2001	31/12/2012 *
Stuart Anderson	Administrateur	14/05/2010	31/12/2013 *
Hugues Vaussy	Directeur Général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *

\* lors de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir tableau)

Dans le Groupe :

Mandats (*) / sociétés	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher R. Wichers	Stuart Anderson	Hugues Vaussy
<i>(1) Groupe Eurofins Scientific</i>						
Eurofins Scientific S.E.	Président Directeur Général	Admin., Directeur Général délégué	Admin.	Admin.	Admin.	Directeur Général délégué
Eurofins Scientific Services SA	Admin. délégué	Admin.				Admin. délégué
Eurofins Finance SA	Admin. délégué	Admin.				
Eurofins International Holdings Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Lux Sàrl	Gérant	Gérant				Gérant
Eurofins Food Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Pharma Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Environmental Testing Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Ventures Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins AgroSciences Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Product Testing Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Genomics Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Forensics Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Support Services Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Pharma France Holding SAS	Admin.					
Eurofins Hong Kong Ltd	Admin.					
Eurofins Scientific (Ireland) Ltd		Admin.				
Eurofins Danmark A/S						Président
Eurofins Food 1 DK A/S						Admin.
Eurofins Environment 1 DK A/S						Admin.
Eurofins Food 1 S AB						Admin.
Eurofins Environment 1 S AB						Admin.
Eurofins Food 1 NO AS						Admin.
Eurofins Environment 1 NO AS						Admin.
Eurofins Japan K.K.						Auditeur interne
Eurofins Latin American Ventures SL						Admin.
Eurofins Testing Technology (Shenzhen) Co., Ltd						Superviseur
Eurofins Product Testing Service (Shanghai) Co., Ltd						Superviseur

<i>(2) Mandats hors groupe Eurofins exercés au cours des cinq dernières années</i>	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher R. Wichers	Stuart Anderson	Hugues Vaussy
Bioventures Management Sàrl	Gérant					
Analytical Bioventures SCA	Bioventures Management associé commandité	Associé commanditaire				
W.R. Wichers Holding B.V.				Gérant		
RE Netherlands B.V.				D.G.		
European Consumer Products Ltd					D.G.	
Domes of Silence Holdings Ltd					Président	
Pemberton Capital LLP					Associé	

(\*) Admin. : administrateur

D.G.: Directeur Général

### Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs<sup>1</sup>. Certains bâtiments sont loués à des SCI contrôlées indirectement par des dirigeants historiques de la Société ou des filiales du Groupe. Les loyers correspondants reflètent les conditions normales de marché. Pour plus de renseignements sur les opérations entre parties liées, vous pouvez consulter la note 4.8 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membre du conseil d'administration ou de la direction générale.

D'autre part, ces personnes n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude et n'ont été associées à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

### **ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Date et lieu de l'opération	Dirigeant	Description de l'instrument financier	Nature des opérations	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération
04/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	11.000	32,30 €	355.700 €
05/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	25.000	32,70 €	818.100 €
08/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	12.400	33,10 €	410.600 €
09/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	11.500	33,10 €	380.400 €
10/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	8.000	33,10 €	265.100 €
11/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	2.600	32,93 €	85.615 €
12/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	5.000	32,73 €	163.664 €
15/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	9.000	32,99 €	296.883 €
16/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	7.100	33,29 €	236.378 €
17/03/2010, Paris	Gilles Martin	Actions	Vente	8.400	33,22 €	279.072 €
01/09/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	4.000	37,00 €	148.000 €
02/09/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	37,00 €	37.000 €
09/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	2.000	49,25 €	98.500 €
10/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	2.000	49,63 €	99.250 €
16/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	405	49,00 €	19.845 €
17/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	595	49,00 €	29.155 €
18/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.613	51,48 €	83.037 €
19/11/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	387	51,25 €	19.834 €
01/12/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	719	53,05 €	38.146 €
02/12/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	281	53,80 €	15.118 €
02/12/2010, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	54,25 €	54.250 €
10/12/2010, Paris	Matthias-Wilbur Weber	Actions	Vente	4.853	54,63 €	265.108 €
13/12/2010, Paris	Matthias-Wilbur Weber	Actions	Vente	1.147	54,49 €	62.503 €

(Article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

<sup>1</sup> NB : existence d'un lien familial entre M. Gilles Martin, M. Yves-Loïc Martin et Mme Valérie Hanote

**Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, d'approuver la convention visée aux articles L.225-38 et suivants dudit Code et conclue au cours de l'exercice écoulé, après avoir été autorisée par votre Conseil d'Administration.

Il s'agit de la convention suivante :

**- Convention avec la société ANALYTICAL BIOVENTURES SCA**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR), la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. a conclu le 26 mai 2010 une convention avec les Etablissements Bancaires (à savoir BNP Paribas, Société Générale, LCL, Banque Palatine, Crédit Agricole CIB, Banque Populaire Atlantique, Banque de l'Economie, du Commerce et de la Monétique, Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et Natixis), Analytical Bioventures SCA et Caceis Corporate Trust, relative à des engagements :

- d'achat par les Etablissements Bancaires des droits préférentiels de souscription aux OBSAAR présentés à la vente par les titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription, et notamment par Analytical Bioventures SCA, au prix de 0,01 euro par bloc de DPS ;
- de cession par Analytical Bioventures SCA de ses droits préférentiels de souscription aux OBSAAR aux Etablissements Bancaires au prix global de 0,01 euro ;
- de souscription par les Etablissements Bancaires des OBSAAR à hauteur d'un nombre maximum de 295 990 OBSAAR ;
- de cession par les Etablissements Bancaires des BSAAR détachés des OBSAAR par eux souscrites au prix unitaire de 1,60 euro aux actionnaires qui ont passé simultanément à la cession de leurs droits préférentiels de souscription aux Etablissements Bancaires des ordres d'achat de BSAAR ;
- d'achat par Analytical Bioventures SCA aux Etablissements Bancaires au prix unitaire de 1,60 euro des BSAAR détachés des OBSAAR par eux souscrites qui ne leur ont pas été rachetés par les autres actionnaires de la Société titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription aux OBSAAR.

Cette convention a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 mai 2010.

**Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuvées au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé**

Nous vous informons également que les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

**- Convention avec la société Eurofins Services NL BV (anciennement dénommée Eurofins Scientific BV)**

Administrateurs concernés : Messieurs Gilles MARTIN et Wicher R. WICHERS

Rappel des faits : par acte sous seing privé du 2 août 2004, la société EUROFINS SERVICES NL BV (anciennement dénommée EUROFINS SCIENTIFIC BV), filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., a conclu avec la société PFIZER un accord portant "Master Laboratory Services Agreement."

La société PFIZER a adhéré à cet accord à la condition que la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. garantisse le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société EUROFINS SERVICES NL BV à la société PFIZER en exécution dudit accord.

Cette garantie a été accordée au nom et pour le compte de la société aux termes d'un acte portant "Guarantee" en date du 2 août 2004.

Le montant facturé par la société à EUROFINS SERVICES NL BV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

**- Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Martin

- Convention Pays-Bas numéro 4 : convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004.

Montant du compte courant avec la société Eurofins Ventures B.V. au 31/12/2010 : Néant.

Les intérêts au titre de l'exercice calculés trimestriellement au taux variable EURIBOR 3 mois plus 300 points de base par application de la convention Pays-Bas numéro 4 : Néant (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2010).

**- Convention conclue avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : la convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39 % des actions d'une société de droit allemand, par la société EUROFINS VENTURES B.V. filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

A ce jour, EUROFINS VENTURES B.V. détient 55 % des actions de la société acquises antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 35 % des actions contre paiement estimé de 3.188.000 € par EUROFINS VENTURES B.V.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la société de la promesse contractée par la société EUROFINS VENTURES B.V. d'acquiescer la totalité des actions leur restant.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, l'engagement de portefort donné par la société au profit des actionnaires cédants de la société concernée a été ratifié par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

- **Convention avec la société Eurofins Laboratories Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

**Rappel des faits** : la convention en date du 17 juin 2007 concerne l'octroi par le "Chief Executive of Advantage West Midlands" à la société EUROFINS LABORATORIES Ltd d'une subvention d'un montant de 1.922.000 £ dans le cadre de ses activités.

EUROFINS LABORATORIES Ltd est une société de droit anglais dont le siège social est à LONDRES SW208QU (Angleterre) – 318, Worple Road Raynes Park, détenue à 100 % par la société EUROFINS HOLDING Ltd, elle-même filiale indirecte à 100 % de EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Sollicitée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, de fournir à la société EUROFINS LABORATORIES Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société EUROFINS LABORATORIES Ltd en exécution de ses engagements.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société au « Chief Executive of Advantage West Midlands » a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 18 septembre 2007.

Cette convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2008, en application des dispositions de l'article L.225-38 dudit Code.

**Convention avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Yves-Loïc Martin

**Rappel des faits** : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2010). La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 0 €.

- **Convention avec la société Eurofins Food LUX sarl**

Administrateur concerné : Monsieur Yves-Loïc Martin

**Rappel des faits** : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Food LUX sarl (Luxembourg), sous-filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2010). La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 0 €.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

**TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES**  
**(société mère EUROFINIS SCIENTIFIC S.E.)**

EN EUROS

Exercices concernés	2010	2009	2008	2007	2006
Nature des indications	N	N-1	N-2	N-3	N-4
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 428 986	1 420 452	1 416 132	1 397 530	1 388 168
Nombre des actions ordinaires existantes	14 289 857	14 204 524	14 161 324	13 975 295	13 881 676
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	1 387 179	1 229 175	1 071 890	1 176 821	1 167 153
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	1 374 739	1 202 702	1 044 717	1 038 211	997 400
<b>OPERATIONS et RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors-taxes	232 105	119 100	184 948	416 831	1 213 758
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 031 100	13 596 832	241 671	138 180 245	-1 392 834
Impôts sur les bénéfices	-3 008 030	-1 519 147	-1 198 394	-298 801	-556 312
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6 693 007	17 043 785	-339 460	134 540 568	-260 422
Résultat distribué	1 428 986	1 420 452	1 416 132	1 397 530	1 388 168
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,5	1,1	0,1	9,87	-0,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,4	1,2	0,24	9,63	-0,02
Dividende attribué à chaque action	0,1	0,10	0,10	0,10	0,10
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	2	3	3	4	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	507 364	633 580	576 621	915 770	773 929
Montant des sommes versées au titre des Charges sociales	120 554	130 639	135 249	243 321	105 655

**Tableau des délégations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

I- Délégations consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2010</u>
13 mai 2009	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(1)</sup>	26 mois	néant
13 mai 2009	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(1)</sup>	26 mois	néant
13 mai 2009	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant
13 mai 2009	Délégation de pouvoirs	Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant

<sup>(1)</sup> plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 500.000.000 euros

II- Délégations consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2010</u>
14 mai 2010	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(2)</sup>	26 mois	oui <sup>(4)</sup> Conseil d'Administration du 25 mai 2010  émission de 295.990 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) au prix unitaire de 594,60 euros pour un montant nominal global maximum de 175.995.654 euros
14 mai 2010	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public <sup>(2)</sup>	26 mois	néant
14 mai 2010	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé <sup>(3)</sup>	26 mois	néant
14 mai 2010	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2010</u>
14 mai 2010	Délégation de pouvoirs	Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant
14 mai 2010	Délégation de pouvoirs	Augmentation du capital social d'un montant de 70 euros par création de 700 actions nouvelles de numéraire – suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution de ce DPS à une personne nommément désignée  Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin, constater d'une part, le taux de change livre/euro, d'autre part, le prix d'émission des actions nouvelles, déterminer en conséquence le montant de l'augmentation de capital et le nombre d'actions à émettre, fixer les conditions de l'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, remplir les formalités et faire tout ce qui est nécessaire pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale et rendre définitive l'augmentation de capital décidée	2 mois	oui <sup>(5)</sup> Conseils d'administration du 29 juin 2010 et du 7 juillet 2010
14 mai 2010	Délégation de pouvoirs	Augmentation du capital social d'un montant de 1.332 euros par création de 13.320 actions nouvelles de numéraire – suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution de ce DPS à une personne nommément désignée  Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin, constater d'une part, le taux de change livre/euro, d'autre part, le prix d'émission des actions nouvelles, déterminer en conséquence le montant de l'augmentation de capital et le nombre d'actions à émettre, fixer les conditions de l'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, remplir les formalités et faire tout ce qui est nécessaire pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale et rendre définitive l'augmentation de capital décidée	2 mois	oui <sup>(5)</sup> Conseil d'administration du 29 juin 2010  Cette augmentation de capital n'a finalement pas été réalisée, la personne bénéficiaire de ce DPS n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital, ce qui a été constaté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 juillet 2010

<sup>(2)</sup> plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 500.000.000 euros

<sup>(3)</sup> plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros, ce montant étant en outre limité à 20 % du capital social par an
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 500.000.000 euros



<sup>(4)</sup> - cf rapport complémentaire établi le 28 mai 2010 par le Président Directeur Général en vertu des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'Administration du 25 mai 2010 et en application des dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 alinéa 1 du Code de Commerce.

- le descriptif détaillé des conditions de cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 mai 2010 sous le n°10-155.

<sup>(5)</sup> cf rapport complémentaire établi le 7 juillet 2010 par le Conseil d'Administration en application des dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 alinéa 1 du Code de Commerce.

-  
Les montants des plafonds individuels des délégations des augmentations de capital et des émissions des valeurs mobilières sont identiques aux montants des plafonds globaux indiqués dans les deux tableaux des délégations ci-avant.

## 1.2. Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Nous vous rappelons que compte tenu de la réglementation applicable à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des conventions réglementées conclues entre la société et ses dirigeants sociaux, qui prévoit que pour le vote desdites conventions réglementées, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote, ses actions n'étant dès lors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, il est fréquent de ce fait que le quorum requis ne soit pas atteint et que l'Assemblée Générale ne puisse délibérer sur l'approbation de telles conventions.

Dans ce cas de figure, les conventions concernées ne peuvent donc pas être approuvées.

Il serait donc opportun que dans un tel cas de figure, les conventions réglementées n'ayant pu être approuvées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle puissent être soumises au vote des actionnaires lors de la première Assemblée Générale Ordinaire se réunissant ultérieurement, sur seconde convocation, aucun quorum n'étant requis pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire réunie sur seconde convocation.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter une telle décision.

## 1.3. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs

Nous vous proposons de fixer à la somme de 100 000 (cent mille) euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2011.

## 1.4. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la Société d'une partie de ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser la société à faire racheter par cette dernière ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et ce dans les conditions suivantes :

- Ce programme de rachat d'actions aurait pour finalités :
  - d'annuler les actions, dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société;
  - de permettre à la Société d'attribuer les actions acquises aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
  - de permettre à la Société d'attribuer les actions acquises aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son groupe (dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur), par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de Commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1

et suivants du Code de Commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- d'animer le cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver les actions acquises et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourrait atteindre la totalité du programme.

Toute intervention sur les titres de la société en vue d'animer le cours du titre de cette dernière sera nécessairement effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'investissement.

- Nous vous proposons de fixer à cette autorisation de rachat les plafonds suivants :
  - le nombre maximum d'actions dont la Société pourrait faire l'acquisition ne pourrait pas excéder la limite de 10% des titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires ; il est précisé, en application de l'Ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009, que si les actions étaient rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.  
  
Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne pourrait excéder 5% de son capital social.
  - le montant maximum global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourrait pas dépasser la somme de 142.898.500 (cent quarante deux millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cents) euros.
  - le prix maximum d'achat par action serait de : 100,00 euros, après arrondi, hors frais d'acquisition.
- Les modalités des rachats seraient les suivantes :

### 1- Volume maximum

Les titres pouvant être acquis ne peuvent représenter au cours d'une même séance plus de 25% du volume quotidien moyen des actions qui sont négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué. Ce volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des opérations réalisées au cours du moins précédant celui au cours duquel ce programme est

rendu public et fixé sur cette base pour la durée autorisée du programme. Dans le cas où le programme ne fait pas référence à ce volume, le volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des actions négociées au cours des vingt jours de négociation précédant le jour de l'achat.

En cas de liquidité extrêmement faible du marché en cause, ce plafond de 25% peut être porté à 50% à condition pour la société :

- a) d'informer préalablement l'Autorité des Marchés Financiers de son intention de dépasser ce plafond ;
- b) de divulguer d'une manière adéquate au public cette possibilité de dépassement du plafond.

## 2- Encadrement du prix

Aucun achat d'action ne peut être fait à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Si cette place n'est pas un marché réglementé, le prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée pris comme référence est celui du marché réglementé de l'Etat membre où l'achat est effectué. Dans le cas où l'émetteur procède à l'achat d'actions propres au moyen d'instruments financiers dérivés, le prix d'exercice de ceux-ci n'est pas supérieur à celui de la dernière opération précédente ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée.

## 3- Période d'abstention

La société doit s'abstenir de procéder aux opérations suivantes :

- vente d'actions propres pendant la durée du programme, sauf dans le cadre de la gestion des couvertures et à condition de confier les opérations à un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;
- opérations en périodes de « fenêtres négatives », savoir :
  - . entre la date à laquelle il a connaissance d'une information privilégiée et la date de sa publication ;
  - . pendant les 15 jours précédant les dates de publication de ses comptes annuels et de ses comptes intermédiaires ;
- opérations portant sur des valeurs au sujet desquelles la société décide de différer la publication d'une information privilégiée.

Conformément aux dispositions légales applicables, le Conseil d'administration a établi le "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat d'actions. Ce descriptif a été tenu à votre disposition au siège social conformément aux dispositions légales applicables.

Nous vous proposons, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet :

- d'assurer toutes formalités de publication du "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat d'actions, de procéder au lancement dudit programme et d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toutes autres autorités réglementaires et boursières compétentes ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;

- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

En outre, nous vous précisons que cette autorisation d'achat d'actions prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie à la neuvième résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 14 mai 2010.

Elle serait consentie pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Le Conseil d'administration informerait l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **PARTIE II. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTRES OPÉRATIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE**

### **2.1. Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société**

Le programme de rachat d'actions sur lequel nous sollicitons votre autorisation au paragraphe 1.4 du présent rapport de gestion prévoit notamment la possibilité pour la société d'annuler les actions rachetées, ce qui implique la réalisation de réductions du capital social.

Par conséquent, en complément du programme de rachat d'actions, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions de la société que cette dernière détiendrait dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions visé au paragraphe 1.4 du présent rapport de gestion et des précédents programmes, dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois (étant précisé que cette limite serait appréciée au jour de la décision du Conseil d'Administration), et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous proposons en outre d'autoriser le Conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles et de lui donner tous pouvoirs pour faire le nécessaire dans le cadre de ces réductions de capital.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et priverait d'effet toute autorisation antérieure de même nature et en particulier, celle consentie à la neuvième résolution par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 14 mai 2010.

### **2.2 Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de l'article L.225-129 dudit Code, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, ladite délégation consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de

l'assemblée générale décidant de cette délégation, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe au capital ou donnant droit immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de votre société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital de votre société, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par votre société.

Les actionnaires pourraient exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions alors possédées par eux, aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission serait décidée par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général en vertu de la délégation demandée ; votre Conseil d'administration fixerait chaque fois les conditions et limites dans lesquelles les actionnaires pourraient exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières ainsi émis qui s'exercerait proportionnellement au droit préférentiel de souscription irréductible dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorbent pas la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, votre Conseil d'administration aurait la faculté, dans l'ordre qu'il déterminerait, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aurait été décidée, soit de répartir librement

tout ou partie des titres non souscrits, à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, soit de les offrir de la même façon au public dans le cadre d'une offre au public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de votre société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général disposerait de tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de votre société.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2010.

### **2.3. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment des articles L. 225-129, L.225-135 et L.225-136 dudit Code, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de l'assemblée générale décidant de cette délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe au capital ou donnant droit immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourraient être émises serait supprimé, étant précisé que votre Conseil d'administration aurait la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'il fixerait ; cette priorité de souscription ne donnerait pas lieu à la création de droits négociables, et ne pourrait être exercée qu'à titre irréductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feraient l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourraient être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, votre Conseil d'administration pourrait utiliser, dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Conformément à l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément à la loi, une telle délégation,

avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration ou son Président Directeur Général arrêterait les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'Administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des titres nouveaux serait déterminé selon la réglementation en vigueur au jour de la décision d'augmentation de capital.

Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous proposons, dans la limite de 10 % du capital social par an, d'autoriser votre Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission, selon des modalités qu'il vous appartient de déterminer. Sur ce dernier point, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de déterminer lui-même librement ce prix d'émission, dans la limite rappelée ci-dessus.

Votre Conseil d'administration pourrait utiliser la délégation demandée à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titre répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de Commerce. Le Conseil d'Administration disposerait alors, dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises ;

- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières ; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2010.

#### **2.4. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment des articles L.225-129, L.225-135 et L.225-136 dudit Code, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de l'assemblée générale décidant de cette délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier (offre adressée à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs), au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe au capital ou donnant droit immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourraient être émises serait supprimé.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières ; ce montant nominal serait en outre limité à 20% du capital social par an, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 3° du Code de Commerce, cette limite étant appréciée au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'augmenter le capital.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourraient être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, votre Conseil d'administration pourrait utiliser, dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Conformément à l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément à la loi, une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général arrêterait les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émises et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des titres nouveaux serait déterminé selon la réglementation en vigueur au jour de la décision d'augmentation de capital.

Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous proposons, dans la limite de 10 % du capital social par an (apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration), d'autoriser votre Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission, selon des modalités qu'il vous appartient de déterminer. Sur ce dernier point, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de déterminer lui-même librement ce prix d'émission, dans la limite rappelée ci-dessus.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières ; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

- Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2010.

## **2.5. Limitation globale du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des trois précédentes propositions**

Nous vous proposons :

- de fixer à huit cent mille euros (800.000 €) le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, en vertu des délégations objets des trois propositions ci-avant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, étant précisé que ce montant nominal serait en outre limité à 20% du capital social par an dans le cas d'augmentation(s) de capital réalisée(s) avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé ; et
- de fixer à cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, le montant nominal maximum des valeurs mobilières émises en vertu des délégations objets des trois propositions ci-avant et qui consisteront en des titres d'emprunt ou seront associées à l'émission de tels titres ou encore en permettront l'émission comme titres intermédiaires.

## **2.6. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise**

Nous vous proposons de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, de consentir une délégation de compétence à votre Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées en vertu de la présente délégation, serait égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourrait être incorporé au capital social de la société.

Le Conseil d'administration se trouverait investi, conformément à la loi, avec faculté de subdélégation au

profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs suivants :

- décider d'augmenter le capital social ;
- déterminer le montant et la nature des sommes qui seraient incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seraient attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société serait élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteraient jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendrait effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondant seraient vendus, les sommes provenant d'une telle vente étant alloués aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur à la date de réalisation de l'opération d'augmentation de capital ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2010.

## **2.7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce, de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, dans la limite de 10% du capital de la société, à l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables, et décider, en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre.

Cette délégation emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourraient donner droit.



Outre le plafond légal de 10% du capital de la société prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce et apprécié au jour de la décision du Conseil d'Administration, les émissions réalisées en vertu de cette délégation devraient respecter les plafonds prévus au sein de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour :

- statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs ;
- réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers ;
- constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2010.

## **2.8. Augmentation de capital réservée aux salariés**

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce et de l'article L.443-5 du code du travail, nous vous indiquons qu'il est nécessaire, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus ci-dessus de demander à l'assemblée générale de statuer sur le principe d'une délégation au Conseil d'administration en vue de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail.

L'assemblée générale extraordinaire devrait en cas de vote positif déléguer les pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées, aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

Il conviendra en outre que l'assemblée, supprime le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du code de commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale devant statuer sur ladite délégation. Cette délégation remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 14 mai 2010.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission.

L'assemblée générale extraordinaire devrait donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30% pour les adhérents à un PPESV), conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail ;
- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;
- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration établirait, conformément à l'article R.225-116 al.1 du Code de Commerce, au moment où il ferait usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence sur la situation de chaque actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres ainsi que l'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédentes, conformément à l'article R.225-115 du Code de Commerce.

Le conseil vous indique qu'il n'appelle pas à voter pour cette résolution, qui est proposée aux seules fins de respecter la loi.

## **2.9. Marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-113 du Code de Commerce, la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours est décrite dans le présent rapport de gestion sur l'exercice 2010 figurant au point 1.1 de ce rapport.

## **2.10. Augmentation du capital social d'un montant de 1.244 euros par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission**

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre un projet d'augmentation du capital de notre société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées.

Les motifs en sont les suivants :

Dans le cadre de l'accord conclu le 23 juin 2006 entre Messieurs Tilman BURGGRAEF, Thomas HENK, Manfred LUX et Hans-Jürgen SPRENGARD, vendeurs, la société Eurofins Umwelt GmbH, acquéreur, et EUROFINS SCIENTIFIC S.E., relativement à l'acquisition des titres sociaux de la société ANALYTIS, il a été convenu qu'une partie du prix revenant à Messieurs Tilman BURGGRAEF, Thomas HENK, Manfred LUX et Hans-Jürgen SPRENGARD serait payable par la remise à ces derniers de 12.440 actions EUROFINS SCIENTIFIC S.E., réparties entre les vendeurs de la manière suivante :

- Monsieur Tilman BURGGRAEF	6.221
- Monsieur Thomas HENK	2.073
- Monsieur Manfred LUX	2.073
- Monsieur Hans-Jürgen SPRENGARD	2.073
Total	12.440

Le montant exact de la dette de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à l'égard des quatre personnes ci-dessus nommées sera définitivement fixé à la date de la présente assemblée générale, le prix d'émission des actions étant égal, selon l'accord des parties, au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC S.E. auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il est donc envisagé de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes susdésignées.

Nous vous rappelons que le capital actuel de 1.428.985,70 euros est intégralement libéré.

Nous vous proposons de fixer à la somme de 1.244 euros le montant nominal de l'augmentation de capital, ce qui aurait pour effet de porter le capital social qui est actuellement de 1.428.985,70 euros divisé en 14.289.857 actions de 0,10 euro chacune, à 1.430.229,70 euros, par la création et l'émission de 12.440 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 0,10 euro chacune.

#### • Modalités d'émission des actions nouvelles

Ces 12.440 actions nouvelles seraient émises à un prix d'émission égal au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC S.E. auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant la présente assemblée générale.

Elles seraient libérées intégralement à la souscription, soit en espèces soit par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par les intéressés sur la société.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2011, date d'ouverture de l'exercice en cours, quelle que soit la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. En conséquence, ces actions nouvelles bénéficieraient au même titre que les actions anciennes de la répartition du bénéfice de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour le surplus elles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

#### • Conséquences de l'augmentation de capital

Le nombre total d'actions nouvelles à émettre, soit 12.440 actions, représente 0,087% du capital social actuel de la société, composé de 14.289.857 actions.

#### Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part de capitaux propres revenant à chaque action

En application des dispositions de l'article R.225-115 du Code de Commerce, nous vous donnons les précisions suivantes :

- La quote-part des capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2010 que représente

chacune des 14.289.857 actions actuelles composant le capital social s'élève à 8,75 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres (augmentés du prix d'émission des actions nouvelles\*) que représenterait chacune des 14.302.297 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (14.289.857 actions existantes + 12.440 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 8,79 euros.

\* Ce prix d'émission est ici donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011, date à laquelle votre conseil a statué sur cette proposition d'augmentation de capital.

- En tenant compte de l'ensemble des titres émis par la société susceptibles de donner accès au capital (soit 1.374.739 actions), la quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2010 que représenterait chacune des 15.664.596 actions qui composeraient le capital social (14.289.857 actions existantes + 1.374.739 actions susceptibles de donner accès au capital) s'élèverait à 7,98 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres que représenterait chacune des 15.677.036 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (14.289.857 actions existantes + 1.374.739 actions susceptibles de donner accès au capital + 12.440 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 8,02 euros.

Pour les calculs qui précèdent :

- le prix d'émission des actions nouvelles est donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne des cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011 ;
- l'augmentation des capitaux propres correspondant au prix d'émission des 1.374.739 actions auxquelles les titres déjà émis pourraient donner droit, n'a pas été prise en compte.

#### Incidence théorique de l'émission d'actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de chaque action

En application également de l'article R.225-115 du Code de Commerce, nous vous donnons les informations suivantes :

- L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 27 janvier 2011, date à laquelle votre conseil a statué sur cette proposition d'augmentation de capital, serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011 : 54,80 €  
 Nombre d'actions existantes : 14.289.857  
 Capitalisation boursière\* : 783.084 k€

Valeur des 12.440 actions à émettre\* : 682 k€

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle est non significative voire nulle dès lors que les actions nouvelles seront émises à une valeur correspondant au cours de bourse.

\* sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011.

- Par ailleurs et en tenant compte également de l'ensemble des titres émis par la société susceptibles de donner accès au capital, l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 27 janvier 2011 serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011: 54,80 €  
Nombre d'actions existantes : 14.289.857  
Capitalisation boursière\* actuelle : 783.084 k€  
Nombre d'actions potentiel : 1.374.739 d'une valeur boursière unitaire théorique de 54,80 euros.  
Valeur des 12.440 actions à émettre\* : 682 k€

Calcul de l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle :  
(cap. bours. actuelle + val. théorique des actions potentielles + val. théorique des 12.440 actions à émettre) : (nbre d'actions actuel + nbre d'actions potentiel + 12.440) = 54,80 €.

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles calculée dans ces conditions est non significative voire nulle dès lors que le calcul du prix d'émission des actions potentielles et du prix d'émission des actions à émettre est réalisé sur la base de la valeur boursière actuelle de l'action.

\* sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 27 janvier 2011.

La marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours vient de vous être exposée.

### **2.11. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription à des personnes nommément désignées**

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous vous proposons de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 12.440 actions nouvelles à émettre au profit de :

- Monsieur Tilman BURGGRAEF  
demeurant Bergsteiner Straße 44 - 52372 Kreuzau-Obermaubach - Deutschland  
à hauteur de 6.221 actions ;
- Monsieur Thomas HENK  
demeurant Commeßmannstraße 26 - 53359 Rheinbach - Deutschland  
à hauteur de 2.073 actions ;
- Monsieur Manfred LUX  
demeurant Kermeterstraße 28 - 52385 Nideggen - Deutschland  
à hauteur de 2.073 actions ;
- Monsieur Hans-Jürgen SPRENGARD  
demeurant Stockberg 17 - 52393 Hürtgenwald-Vossenack - Deutschland  
à hauteur de 2.073 actions.

Vos Commissaires aux Comptes vous présenteront dans quelques instants leur rapport sur cette suppression du droit préférentiel de souscription.

### **2.12. Pouvoirs à déléguer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification corrélative des statuts**

Nous vous proposons, dans le cadre de cette augmentation de capital, de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et ce, dans un délai maximal de deux mois et, à cette fin, constater le prix d'émission des actions nouvelles (qui sera égal au cours de bourse moyen des 20 jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC S.E. auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris précédant la date de la présente assemblée générale), fixer les conditions d'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, constater la réalisation de l'augmentation de capital, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, pour remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les décisions prises et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

ooOOoo

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui reprennent les points de ce rapport, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés..

### **Le Conseil d'Administration**

## **2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application des articles L.225-180, II-al.1 et L.225-184 du Code de commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions qui ont été consenties aux mandataires sociaux et aux salariés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les opérations suivantes ont été réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce :

#### **I- Opérations réalisées au titre des options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2010, la Société a attribué au total 1.688.090 options de souscription d'actions.

Au cours de l'exercice 2010, 176.850 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions.

Par ailleurs, 84.633 options de souscription ont été exercées.

- 1- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription d'actions qui, durant l'exercice et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180**

<b>Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux mandataires sociaux</b>		
Date du conseil d'administration	31/08/2010	05/10/2010
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	31/08/2014	05/10/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	30/08/2020	04/10/2020
Prix de souscription des options en €	36,62	37,06
Hugues Vaussy, Directeur Général délégué	1 000	
Stuart Anderson, administrateur		500
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>500</b>

- 2- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription d'actions qui ont été consenties durant l'exercice à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16**

Néant.

- 3- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux rubriques 1/ et 2/**

1.000 options levées sur le plan consenti par le Conseil d'administration du 21/08/2000 au prix de 14,94 €..

**4- Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé**

<b>Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux</b>	
Date du conseil d'administration	31/08/2010
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	31/08/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	30/08/2020
Prix de souscription des options en €	36,62
Nombre d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice	
1. Hervé Ostrowski	5 000
2. Sohil Mana	5 000
3. Mark Ralph	5 000
4. Markus Brandmeier	4 000
5. Matthias Weber	3 000
6. Dirk Bontridder	3 000
7. Xavier Dennery	3 000
8. Bruno Poddevin	3 000
9. Karsten Jörgensen	3 000
10. François Vigneau	2 500
<b>Total</b>	<b>36 500</b>

**5- Nombre et prix des actions qui, durant l'exercice, ont été souscrites, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à la rubrique 4/, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé**

<b>Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux</b>				
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	21/02/2002	27/08/2002
Prix de souscription des options en €	12,58	13,05	12,72	9,00
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice				
1. Xavier Dennerly				
2. Gary Wnorowski				1 000
3. Matthias Weber			7 000	1 000
4. Svend Aage Linde		10 000		
5. Martin Riemen				
6. Michael Russell				
7. Marianne Champion	1 000			500
8. François Vigneau				
9. Gerard Blom				
10. Wim Nieuwenkamp				
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>10 000</b>	<b>7 000</b>	<b>2 500</b>

<b>Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux</b>					<b>Nombre total par salarié</b>
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	29/08/2005	18/09/2006	
Prix de souscription des options en €	9,80	18,77	27,80	50,00	
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice					
1. Xavier Dennerly			15 000	1 800	<b>16 800</b>
2. Gary Wnorowski	7 498	3 000			<b>11 498</b>
3. Matthias Weber	3 000				<b>11 000</b>
4. Svend Aage Linde					<b>10 000</b>
5. Martin Riemen			4 000		<b>4 000</b>
6. Michael Russell	1 000	1 500			<b>2 500</b>
7. Marianne Champion	750				<b>2 250</b>
8. François Vigneau	2 000				<b>2 000</b>
9. Gerard Blom	1 250	500			<b>1 750</b>
10. Wim Nieuwenkamp	1 000	400			<b>1 400</b>
<b>Total</b>	<b>16 498</b>	<b>5 400</b>	<b>19 000</b>	<b>1 800</b>	<b>63 198</b>

**6- Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice, par les sociétés visées à la rubrique 4/, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires**

<b>Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice 2010</b>		
Date du conseil d'administration	31/08/2010	05/10/2010
Dirigeants	90 050	4 250
Autres salariés	73 350	7 700
<b>Nombre total d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice</b>	<b>163 400</b>	<b>11 950</b>
Nombre de salariés bénéficiaires	412	23
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	31/08/2014	05/10/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	30/08/2020	04/10/2020
Prix de souscription des options en €	36,62	37,06

**II- Opérations réalisées au titre des options d'achat d'actions**

	Opération	Nombre	Valeur
1/	Nombre, dates d'échéance et prix des options d'achat d'actions qui, durant l'exercice et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
2/	Nombre, dates d'échéance et prix des options d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'exercice à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
3/	Nombre et prix des actions achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux deux rubriques 1/ et 2/	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
4/	Nombre, prix et dates d'échéance des options d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
5/	Nombre et prix des actions qui, durant l'exercice, ont été achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à la rubrique 4/, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées est le plus élevé	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
6/	Nombre, prix et dates d'échéance des options d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, par les sociétés visées à la rubrique 4/, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

**Le Conseil d'Administration**



### 3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

#### Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la société.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 14 mai 2010, statuant en sa compétence ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et les nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale avait préalablement donné lieu, en application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, à l'établissement et à la publication d'un Descriptif décrivant les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions.

Les principales conditions de cette opération sont ci-après rappelées :

- **Pourcentage de rachat maximum** de capital autorisé par l'assemblée générale : 10%
- **Prix maximum d'achat unitaire** : 100,00 euros
- **Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant** :
  - annuler les actions, dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.
  - permettre à la Société d'honorer des obligations liées :
    - . à des titres de créances convertibles en titres de propriété ;
    - . à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat, par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou encore dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées;
  - animer le cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
  - conserver les actions acquises et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 14 mai 2010, soit au plus tard jusqu'au 14 novembre 2011.
- **Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat** : actions ordinaires toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur, cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, EUROFINS SCIENTIFIC n'a procédé au rachat d'aucune de ses actions dans le cadre dudit programme de rachat d'actions.

La société n'a donc au cours de l'exercice écoulé détenu et/ou annulé aucune de ses propres actions.

**Le Conseil d'Administration**

#### 4. Rapport du Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

##### Exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, d'une part, et des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce résultant des articles 26 à 30 de la loi du 3 juillet 2008 portant adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société EUROFINS SCIENTIFIC.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008 précitée, le présent rapport arrêté par le Président du Conseil d'Administration a été approuvé par le Conseil d'Administration.

ooOoo

##### Préambule : Situation de la société au regard de l'application d'un Code de Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 18 décembre 2008, a pris connaissance des Recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 et a décidé d'adhérer à ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise suivie par la société.

Le "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" AFEP-MEDEF peut être consulté sur le site internet du MEDEF avec le lien suivant : <http://www.code-afep-medef.com/>

Parallèlement à son objectif de devenir le leader mondial sur le marché de la bio-analyse, Eurofins vise à atteindre les meilleurs standards en matière de gouvernement d'entreprise. En insufflant un fort esprit de leadership et en mettant en place des structures d'organisation efficaces, le Groupe devrait être en mesure d'atteindre cet objectif tout en générant des retours sur capitaux élevés, renforçant ainsi la confiance de nos actionnaires dans l'avenir du Groupe.

Actuellement, le Groupe vise à satisfaire les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise appliquées en France, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques, du "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 23 octobre 2003 complété par les "Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008. Par ailleurs, la société s'est basée sur le « guide d'élaboration des documents de référence à l'attention des valeurs moyennes et petites » de l'AMF pour la rédaction du document de référence 2010. En tant que société française cotée en France, Eurofins est soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et de NYSE Euronext.

Le Groupe estime qu'une approche basée sur ces principes de gouvernement d'entreprise, appliqués et/ou adaptés dans certains cas permet à la fois d'agir dans une logique entrepreneuriale et de favoriser en même temps l'intérêt des actionnaires à moyen terme. Le Conseil d'administration a

conviction qu'une bonne approche de gouvernement d'entreprise est un facteur clef de succès.

En 2010, le Groupe a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer ses standards en matière de gouvernement d'entreprise. Le changement de dimension opéré par le Groupe au cours des dernières années nécessite une revue régulière de la composition, de l'organisation et du fonctionnement des organes d'administration et de contrôle de la société. Au cours de l'exercice écoulé, les mesures d'amélioration ont porté principalement sur la composition du comité d'audit et sur la nomination d'un nouvel administrateur indépendant (nomination approuvée par l'assemblée générale du 14 mai 2010, sur proposition du Conseil d'Administration).

#### I. Composition du Conseil d'Administration – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

##### 1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de cinq membres, dont deux administrateurs indépendants (2/5) et une femme (1/5).

Nom	Age	Mandat	Membre du Comité	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat (*)
Gilles Martin	47	Président du conseil d'administration et Directeur Général		18/05/2006	31/12/2011
Wicher R. Wichers	63	Administrateur		02/05/2007	31/12/2012
Yves-Loïc Martin	44	Administrateur Directeur Général Délégué	Audit	18/05/2006	31/12/2011
Valérie Hanote	44	Administrateur	Audit	18/05/2006	31/12/2011
Stuart Anderson	68	Administrateur	Audit	14/05/2010	31/12/2013

(\*) assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir date dans le tableau)

Les membres du Conseil d'Administration sont notamment basés au centre de coordination et de services du Groupe situé à Bruxelles, Chaussée de Malines 455, B-1950 KRAAINEM (Belgique) et se réunissent conformément aux statuts de la société soit physiquement en France, en Belgique ou en tout autre lieu, soit sous forme de réunion téléphonique.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 27 mai 2008 a décidé de ramener de 6 années à 4 années la durée du mandat des administrateurs, et a décidé que cette modification prendrait effet :

- immédiatement pour les administrateurs qui viendraient le cas échéant à être nommés à compter de ladite Assemblée Générale (Monsieur Stuart Anderson dont la nomination est intervenue en 2010, a donc été désigné à cette fonction pour une durée de 4 années) ;
- en ce qui concerne les administrateurs dont le mandat était en cours à cette date, pour la première fois à l'occasion du prochain renouvellement de leur mandat.

Pour des raisons historiques, le renouvellement des mandats des administrateurs est groupé dans le temps. L'évolution naturelle de la composition du Conseil d'administration devrait favoriser leur échelonnement, comme l'illustre la nomination de M. Stuart Anderson en 2010.

Chaque administrateur détient, conformément aux dispositions statutaires, au moins une action.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été déclaré par les mandataires sociaux<sup>2</sup>.

Les mandataires sociaux sont soumis aux obligations régissant la restriction ou l'interdiction d'opérer sur les titres de la société, en particulier celles relatives à la détention d'information privilégiée.

## 1.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du conseil d'administration sont fixées par les statuts de la société. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration varie d'une réunion à l'autre dans le cadre des règles de quorum et de majorité nécessaires en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres couvrent les domaines suivants :

- Orientations stratégiques du groupe ;
- Supervision des unités opérationnelles du groupe au plan international, sur la base des outils de gestion internes : revue ciblée des performances mensuelles si appropriée et revue trimestrielle détaillée des résultats des unités opérationnelles du groupe ;
- Procédure budgétaire : approbation des hypothèses d'orientation générale du budget au niveau du groupe, interviews des responsables opérationnels du groupe sur les projets de budget, lettre de cadrage approuvant la version définitive du budget ;
- Définition et supervision des procédures internes, notamment en matière d'autorisations et de signatures ;
- Revue des travaux de l'audit interne, portant notamment sur les procédures de production de l'information financière (voir § 2.2.2 ci-dessous) ;
- Arrêté des comptes annuels (voir également ci-dessous sur les missions du comité d'audit).

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'Administration est également régulièrement appelé :

- à autoriser la conclusion de conventions réglementées au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce ; il est simplement informé par le Président de la conclusion de ces conventions lorsqu'elles portent sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ;
- à autoriser l'émission de cautions, avals et garanties par la société au profit de tiers (article L.225-35 alinéa 4 du Code de Commerce).

Le conseil d'administration a adopté en 2007 un règlement intérieur à l'effet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires applicables. Ce règlement intérieur fixe des principes, notamment dans les domaines suivants :

<sup>2</sup> NB : certains bâtiments sont loués à des SCI contrôlées indirectement par des dirigeants historiques de la Société ou des filiales du Groupe. Les loyers correspondants reflètent les conditions normales de marché. Pour plus de renseignements sur les contrats de service liant les membres des organes de direction, vous pouvez consulter la note 4.8 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

- Modalités d'information des administrateurs,
- Déontologie des opérations de bourse,
- Transparence des administrateurs sur les opérations d'achat, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la société,
- Conflit d'intérêts des administrateurs,
- Confidentialité des administrateurs,
- Assiduité et diligence des administrateurs,
- Fixation des règles de tenue du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication.

La Société ne se conforme pas aux recommandations AFEP-MEDEF sur la mention dans le règlement intérieur des opérations hors stratégie devant faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'administration.

Le texte intégral du règlement intérieur peut être consulté librement sur le site internet de la société avec le lien suivant : <http://www.eurofins.com/fr/informations-financieres/gouvernement-dentreprise/conseil-dadministration.aspx>

Pour information, la Société ne fait pas l'objet d'une notation financière.

Une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de sa composition, son organisation et son fonctionnement ainsi que celle du comité d'audit. Pour des raisons de confidentialité, ce rapport d'évaluation n'est pas exposé dans le présent document.

En complément, le Conseil d'administration prévoit de mettre en place progressivement les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques, du "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" AFEP-MEDEF de décembre 2008.

A ce titre, la durée du mandat des administrateurs a été ramenée de 6 ans à 4 ans. En outre, le Conseil d'administration de la Société (contrôlée au sens de l'article L.233-3 du code de commerce) compte deux administrateurs indépendants (2/5), M. Wichers et M. Anderson, et une femme (1/5), Mme Valérie Hanote, sur cinq membres au total.

Chaque année, la qualification d'administrateur indépendant est revue par le Conseil d'administration avant la publication du rapport annuel.

Bien que M. Wicher Wichers ne remplisse pas le premier critère d'indépendance du code AFEP-MEDEF, la Société estime que l'ancienneté propre à la situation de salarié ou d'administrateur ne fait pas obstacle à l'indépendance de jugement de M. Wichers. Il est donc considéré par le Conseil d'administration comme un administrateur indépendant, sur la base des motifs suivants :

- il n'exerce plus de fonctions de direction (Comité Exécutif) depuis plus de 3 ans ;
- il n'a exercé la fonction de dirigeant d'Eurofins que durant une période relativement courte de sa carrière professionnelle dans le métier de la bio-analyse ;
- il a rejoint la direction de la Société à la suite du rachat de son Groupe de laboratoires par Eurofins et de ce fait, a gardé une vision et une logique indépendante ;
- enfin, il a toujours fait preuve d'une grande liberté de jugement au cours des délibérations du Conseil d'administration depuis sa nomination.

Un nouvel administrateur indépendant, M. Stuart Anderson, a été nommé lors de l'assemblée générale du 14 mai 2010. Cette nomination a permis de porter à plus d'un tiers la part des administrateurs indépendants dans le Conseil d'administration, et est venu de ce fait renforcer l'équilibre de la composition et la transparence du Conseil d'Administration.

M. Stuart Anderson est qualifié d'administrateur indépendant au sens du code AFEP-MEDEF car il répond à l'ensemble des critères d'indépendance définis par ce code, à savoir :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

En outre M. Stuart Anderson :

- est basé au centre de coordination et de services du Groupe situé à Bruxelles, Chaussée de Malines 455, B-1950 KRAAINEM (Belgique) ;
- n'a aucun lien familial avec les membres des organes d'administration, de direction ;
- est diplômé de droit de l'Université de Cambridge en Angleterre. Il a suivi plusieurs années de formation dans le domaine du marketing et du management aux Etats-Unis. Il a exercé différentes fonctions de Président et Directeur à l'international et bénéficie d'une solide expérience dans le domaine des produits de consommation, notamment au Royaume-Uni, en Europe centrale ainsi qu'au Moyen-Orient ;
- était anciennement Président (non exécutif) des sociétés Food Partners Ltd, TSC Foods Ltd et Biocare Ltd. Actuellement administrateur de la société European Consumer Products Ltd ;
- n'a subi aucune condamnation pour fraude ;
- n'a subi aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a subi aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a fait l'objet d'aucune interdiction par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires ;
- n'a déclaré aucun conflit d'intérêts potentiel ;
- n'a déclaré aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres ;
- n'a accepté aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social de la Société ;

En 2010, le conseil d'administration s'est réuni quatorze fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 73%. Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux, la proposition d'affectation du résultat, la mise en paiement du dividende, la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés, les orientations stratégiques et les opérations majeures, la conclusion de conventions réglementées ou non réglementées, l'émission par la société de garanties au profit de tiers en garantie d'engagements contractés par des sous-filiales, la constatation des augmentations de capital issues de l'exercice de levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR), l'attribution de stock-options, la composition du Comité d'Audit.

L'ensemble des décisions a été prise par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés ; toutefois, lors des votes relatifs à des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote sur les conventions les concernant, en application de l'article L.225-40 dudit Code.

### 1.3. Comité exécutif

Le comité exécutif exécute la stratégie du groupe et gère les affaires courantes. Il revoit notamment chaque mois le reporting du groupe.

En 2010, le comité exécutif du Groupe est composé comme suit :

Nom	Nationalité	Fonction
Gilles Martin	Française	Président Directeur Général du Groupe
Matthias-Wilbur Weber	Allemande	Vice-Président Exécutif du Groupe pour la région Asie-Pacifique et la branche de produits de consommation
Luc Leroy	Belge	Vice-Président Exécutif du Groupe pour les services pharmaceutiques
Xavier Denery	Française	Vice-Président Exécutif du Groupe pour les activités d'analyses environnementales
Dirk Bontridder	Belge	Vice-Président Exécutif du Groupe pour les activités d'analyses alimentaires région Europe du Nord
Markus Brandmeier	Allemande	Vice-Président Exécutif du Groupe pour les activités d'analyses alimentaires pour la région Europe Centrale et de l'Est et pour l'Amérique Latine

En 2010, les directeurs exécutifs du groupe se sont réunis en moyenne une fois par mois, avec un taux de présence de ses membres supérieur à 90%.

### 1.4. Comité d'audit

Il n'existe actuellement qu'un seul comité du conseil, le comité d'audit.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 octobre 2002, a mis en place un comité d'audit notamment chargé du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Ce comité d'audit comprend actuellement trois membres dont un administrateur indépendant, le président (1/3) et une femme (1/3):

- M. Stuart Anderson (Président, administrateur indépendant)
- Dr. Yves-Loic Martin
- Mme Valérie Hanote

La proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le code AFEP-MEDEF de décembre 2008 n'est pas respectée. La Société juge que la composition actuelle du comité d'audit permet d'assurer ses missions en toute indépendance et objectivité compte tenu de la qualité de ses travaux et du statut d'indépendance de son président.

Le comité se réunit une à deux fois par an et donne au conseil d'administration un avis consultatif sur la communication financière, la gestion des risques, le contrôle interne et le respect des réglementations, ainsi que sur l'objectivité et l'efficacité des travaux et des avis des auditeurs internes et externes.

En 2010, il s'est tenu une fois en décembre. La réunion a essentiellement porté sur des thèmes spécifiques tels que le suivi des travaux de l'équipe d'audit, le suivi de l'harmonisation des processus financiers suite à la mise en place d'outils informatiques pour la Finance du Groupe, la planification du processus de reporting en vue de la clôture de l'exercice 2010, la maîtrise des risques financiers et plus particulièrement du respect des covenants financiers dans le groupe et la revue détaillée de la procédure de gestion des risques en matière de responsabilité civile et d'assurance.

Au cours de cette réunion annuelle, le Directeur Financier Senior et le Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de gestion ont présenté les risques et les engagements hors bilan de la Société. Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont présenté leurs travaux sur les résultats et les options comptables retenues. Pour des raisons de confidentialité, ces méthodes de travail ainsi que la procédure de sélection pour le renouvellement des commissaires aux comptes ne sont pas exposées dans le présent document.

M. Stuart Anderson, nouvellement nommé au Conseil d'Administration en qualité d'administrateur indépendant par l'assemblée générale du 14 mai 2010, succède à M. Weber à la présidence du Comité d'Audit. M. Anderson est jugé compétent pour ce poste du fait de son expérience en matière de gestion (voir plus haut la description de son parcours professionnel).

## **II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société**

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;
- respect des lois et des réglementations applicables ;
- sécurité du patrimoine.

L'organisation décentralisée du Groupe en sous-ensembles (et sociétés) autonomes découpe l'entreprise en grandes directions donnant autonomie et pouvoir réel de décision vers le terrain, les choix stratégiques étant préparés et orientés au niveau central.

Les équipes internes sont les acteurs responsables du contrôle interne, conduisent les processus, leurs sous-processus et sont détentrices des procédures ; l'ensemble

contribuant au dispositif de maîtrise des risques auxquels est exposé le Groupe.

Eurofins Scientific SE est la société de tête du groupe Eurofins.

En tant que Holding, l'activité propre de Eurofins Scientific SE consiste à gérer ses participations et le financement des activités de ses filiales, assurer des fonctions de support et de communication, et développer des ressources transversales pour l'ensemble du groupe.

Pour plus de renseignements sur les filiales et les participations de la société Eurofins Scientific SE, vous pouvez consulter la rubrique 1.1 b) activité des filiales du rapport de gestion 2010 ou la note 2.4 des annexes aux comptes annuels sociaux du document de référence 2010.

### 2.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne dans le groupe Eurofins est organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face. Pour y parvenir, ce processus s'articule, au sein de chaque société, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à chacun des niveaux de l'organisation.

Le contrôle interne vise à :

- assurer la protection des actifs du groupe en vérifiant par sondages l'exactitude et la fiabilité des informations comptables lors des revues d'audit interne : les contrôles portent notamment sur la protection physique des actifs, la séparation des tâches, le respect des procédures internes d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et la mise à jour des bases de données informatiques des immobilisations ;
- promouvoir une meilleure efficacité par la recherche approfondie et la diffusion des meilleures pratiques au sein du groupe Eurofins, visant à définir les rôles et les responsabilités managériales dans le cadre de l'environnement de contrôle du Groupe ;
- encourager l'adhésion aux directives managériales, aux procédures du Groupe et à toute autre obligation statutaire ou réglementaire.

Il s'appuie notamment sur le Guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites du 25 février 2008.

### 2.2. Description synthétique de l'organisation générale du contrôle interne

Pour mémoire, en 2009 le Groupe a modifié la structure de sa direction financière et renforcé son équipe d'audit comptabilité. M. Matthias-Wilbur Weber occupait auparavant la fonction de Directeur Financier du Groupe. Il est désormais Vice-Président Exécutif du Groupe pour la région Asie-Pacifique et la branche de produits de consommation. La Direction financière est sous la responsabilité de deux directeurs financiers seniors (qui dépendent à leur tour du Président), chargés principalement de l'application au quotidien des procédures de contrôle interne.

#### 2.2.1. Direction financière du Groupe

La direction financière du Groupe comprend les membres suivants :

- Directeur Financier Senior en charge de la supervision des directions administratives et financières locales ainsi que de l'harmonisation des systèmes d'information financière du Groupe

- Directeur Financier Senior en charge de la supervision des services achats, juridique et fiscal, fusions et acquisitions, relations investisseurs et communication financière du Groupe
- Directeur Financier de la société mère en charge notamment des financements, de la trésorerie du Groupe et des questions juridiques de la Holding
- Responsable juridique de la société mère
- Responsable de la fiscalité et du suivi juridique international
- Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de gestion
- Une équipe de 4 Contrôleurs Financiers et d'un expert en Business Intelligence
- 2 Responsables de la communication financière et des relations investisseurs
- Une équipe en charge du déploiement du logiciel Finance, Comptabilité et achat.

### 2.2.2. Auditeur interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction d'audit interne et rattachée au comité d'audit, sont les suivantes :

- Coordination des travaux et suivi des recommandations des commissaires aux comptes et du contrôle interne ;
- Supervision et revue des processus de collecte et de contrôle de l'information, afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- Examen des processus comptables et évaluation des risques opérationnels ;
- Avis sur l'organisation de la fonction d'audit interne et de son programme de travail ;
- Contrôle du respect du Manuel de procédures du groupe, en particulier l'application de la procédure d'autorisations et de signatures ;
- Propositions pour améliorer les outils de gestion du groupe et suivi de leur application.

Les diligences des Auditeurs internes sur l'exercice 2010 ont porté sur :

#### **La revue des cycles administratifs en Suède et en Angleterre**

Les auditeurs internes ont passé en revue les cycles administratifs des achats, des ventes, de la paie et des immobilisations de différentes entités du Groupe en Suède et en Angleterre. Cette revue vise à assurer le management que la conduite des opérations de gestion pour les cycles concernés satisfait aux obligations réglementaires et professionnelles (pertinence et cohérence des méthodes comptables, respect des normes IFRS), ainsi que le manuel et les procédures de contrôle interne du Groupe.

Les conclusions des revues formelles donnent un avis (des recommandations) au management sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les contrôles et les procédures au niveau du Groupe.

#### **L'évaluation de l'organisation des équipes administratives**

Chaque mission d'audit s'accompagne d'une évaluation de l'organisation des équipes comptables et financières afin de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du traitement et de la production des informations comptables et financières au niveau local.

Les recommandations visent à une distribution efficace des tâches dans le respect du principe de séparation des fonctions, et à l'optimisation de l'organisation administrative.

#### **Le suivi des recommandations des commissaires aux comptes et du contrôle interne**

Les recommandations relatives à l'élaboration des comptes émises par les commissaires aux comptes et celles émises par le contrôle interne lors des précédentes missions d'audit (portant notamment sur le suivi des risques et le respect des procédures de contrôle interne du Groupe) sont suivies jusqu'à leur mise en application. L'équipe d'audit interne s'assure que les mesures correctives recommandées sont appliquées ou en cours d'application.

#### **Le contrôle de l'évaluation des projets d'investissement importants ou à caractère stratégique**

L'équipe d'audit interne d'Eurofins contrôle en outre l'évaluation de projets d'investissement spécifiques jugés importants ou à caractère stratégique. L'objectif de ces travaux est double, premièrement vérifier la pertinence des estimations chiffrées pour obtenir une vision claire et complète du coût total des projets en cours, deuxièmement s'assurer que le processus d'investissement satisfait aux bonnes pratiques du Groupe, mais aussi aux règles comptables applicables.

#### **L'enquête sur le respect des procédures de contrôle interne**

Chaque année, les auditeurs internes réalisent une enquête auprès des directions administratives et financières du Groupe sous la forme d'un questionnaire pour s'assurer de l'efficacité du processus de contrôle interne appliqué au niveau local. Ce questionnaire couvre différents aspects tels que le contrôle de gestion, la prévention des fraudes, la sécurité des systèmes d'information, les initiatives prises en matière environnementale et sociale.

Les manquements et les bonnes pratiques en matière de contrôle interne sont identifiés et agrégés pour établir une vision d'ensemble. Ces résultats servent ensuite de base pour hiérarchiser les priorités des travaux d'audit interne pour l'année suivante.

### 2.3. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la réalisation des objectifs du groupe.

Au niveau opérationnel, les procédures de contrôle interne se réfèrent à des documents diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes.

#### 2.3.1. Manuel de procédures

Le manuel de procédures du groupe recense les bonnes pratiques à retenir. Il couvre les domaines suivants :

1. Calendrier de publication d'information financière de l'année en cours
2. Table d'Autorisations et Signatures obligatoires
3. Organisation
4. Comptabilité et consolidation
5. Reporting et outils de contrôle de gestion
6. Budget et prévisionnel
7. Trésorerie et finance
8. Impôts et taxes

9. Assurance
10. Communication externe
11. Juridique (statuts...)
12. Procédures d'achat
13. Ressources humaines
14. Audit interne

Les procédures du groupe sont revues et mises à jour régulièrement. Elles sont mises à la disposition des équipes de la Finance et du Management via un système intranet de partage de l'information. Ces procédures ont été nettement améliorées sur l'exercice.

#### 2.3.2. Charte d'éthique

La charte d'éthique décrit les valeurs de comportement et de professionnalisme auxquelles se réfère le groupe. Ses recommandations servent de référence à toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles de la société. Cette charte a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Les valeurs qui animent le Groupe sont les suivantes (ce qui est important à nos yeux) :

#### Clients

- assurer la satisfaction de nos clients
- répondre aux attentes de nos clients à tous les niveaux et ajouter de la valeur dans le service que nous rendons
- proposer des solutions innovantes pour résoudre les problématiques de nos clients

#### Qualité

- un haut niveau de qualité dans l'ensemble de nos prestations et à fournir des résultats précis dans les délais impartis
- utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- constamment améliorer ou changer nos processus pour le meilleur.

#### Compétence et esprit d'équipe

- employer des collaborateurs hautement qualifiés et compétents
- investir dans la formation et créer des opportunités de carrière attractives
- reconnaître et récompenser les performances exceptionnelles

#### Intégrité

- un comportement éthique dans toutes nos activités sans compromis possible sur notre intégrité
- respecter nos clients et nos employés
- agir dans le respect d'une politique environnementale responsable.

#### 2.3.3. Autorisations & Signatures

L'architecture de décisions du groupe est basée sur la table d'autorisations et de signatures. Dans cette table, pour les différents types de décisions de gestion, la personne qui soumet et qui approuve la décision est définie précisément. Les recommandations résumées dans cette table sont adaptées au cas par cas à la situation juridique de chaque société indépendante du groupe pour respecter les prérogatives de leurs organes sociaux (conseil d'administration ou de surveillance notamment).

Les types de décisions de gestion sont les décisions stratégiques, budgétaires, d'investissements, relatives aux ressources humaines clefs, à la politique de financement et d'assurance, à la gestion du besoin en fonds de roulement, aux contrats entre sociétés du groupe et avec d'autres prestataires, à l'organisation légale et juridique du groupe ainsi qu'aux conditions générales de vente.

Ainsi, la stratégie et les objectifs du groupe sont discutés annuellement à travers les plans à moyen terme et les budgets des unités opérationnelles de chacune des entités légales du groupe.

Cette table d'autorisations et de signatures a été mise à jour et approuvée par la Direction au cours de l'exercice.

#### 2.3.4. Centre d'archivage électronique du Groupe

En 2010, la Société a mis en place un centre d'archivage électronique au sein d'une plateforme intranet de partage de l'information. Ce nouvel outil permet une communication et une mise à jour plus rapide et sécurisée des documents clefs du Groupe. Elle comprend notamment un nombre important de documents financiers et juridiques classés par entité légale.

### 2.4. Description de la procédure de contrôle interne relative à l'élaboration de l'information comptable et financière

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

La production de l'information financière est gérée sur un logiciel unique au niveau du Contrôle Financier du groupe dédié à la fois au reporting et à la consolidation statutaire.

Ce logiciel mis en place dans l'ensemble du Groupe est accessible par internet et dispose de fonctionnalités d'analyse et de contrôle plus poussées.

#### Objectifs:

- Fournir au Conseil d'administration les données financières pertinentes pour piloter les performances des activités du groupe, avec une analyse comparative du réalisé par rapport au budget et au réestimé.
- Définir un jeu commun de tableaux de gestion.
- Réduire les délais de production de l'information financière.
- Uniformiser le format des outils de gestion en fonction de la structure de management du groupe : au niveau international, national, par unité opérationnelle.

Pour atteindre ces objectifs, la direction financière du groupe a mis en place un ensemble de procédures de gestion financière :

2.4.1. Un plan comptable commun (simplifié et global)

2.4.2. Un logiciel Finance, Comptabilité et Achat

Ce logiciel a été déployé sur trois pays au cours de 2009 et 2010 et est en cours de déploiement dans un quatrième pays. L'objectif est de le déployer progressivement dans l'ensemble des principaux pays du Groupe sur les prochaines années. Les procédures Achat, Comptabilité et Contrôle de gestion seront ainsi harmonisées.

2.4.3. Une procédure de reporting hebdomadaire du suivi bancaire et du suivi de la balance âgée

Ce reporting permet de suivre chaque semaine l'évolution de ces deux indicateurs clefs et d'améliorer ainsi le délai moyen des encaissements clients du Groupe.

2.4.4. Une procédure de reporting mensuel

- Un jeu complet de comptes de résultat au format Eurofins, incluant toutes les unités opérationnelles avec

les données du mois, cumulées en fin de mois, comparaison avec le mois et l'exercice précédent ;

- Un bilan en fin de période au format Eurofins par entité légale, incluant un calcul automatique du nombre de jours moyen pour les règlements clients et fournisseurs ;
- Le calcul automatisé d'un tableau de financement mensuel par société.

Le reporting assure le suivi durant l'exercice de la performance des unités opérationnelles. Sa cohérence et sa fiabilité sont revues par le Contrôle financier. Ce dernier vérifie la cohérence des traitements comptables effectués par les directions financières de chaque pays avec les règles comptables du Groupe. Il effectue une revue analytique par cohérence avec le budget et l'année précédente.

#### 2.4.5. Une consolidation statutaire trimestrielle

Comprend en plus du reporting mensuel au niveau des filiales :

- La remontée d'un manuel de consolidation ;
- Le cas échéant, un rapport de revue limitée par les auditeurs externes du groupe.

Les liasses de consolidation sont validées par les directeurs financiers de chaque pays qui s'engagent sur la fiabilité de leur contenu ainsi que, le cas échéant, par les auditeurs externes. En amont de chaque consolidation, le contrôle financier adresse aux filiales du groupe des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes à utiliser ainsi que des points spécifiques à prendre en compte.

Cette consolidation trimestrielle fait l'objet d'une communication et publication externe sous le format d'états financiers (Compte de résultat, Bilan, Tableau des flux de trésorerie, Etat de résultat global et Tableau de variation capitaux propres consolidés ainsi que des annexes intermédiaires).

#### 2.4.6. Un suivi et comparatif budgétaire trimestriel des indicateurs clés du Groupe par unité opérationnelle

Ce nouveau suivi a été mis en place au cours de l'exercice. Il permet de réactualiser le comparatif budgétaire des indicateurs clés du Groupe pour chaque unité opérationnelle sur la base des comptes au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre.

#### 2.4.7. Un reporting trimestriel des coûts indirects par fonction

Ce reporting mis en place au cours de l'exercice, permet le suivi des coûts indirects liés aux fonctions suivantes : Direction, Ventes et Marketing, Qualité, Développement Informatique, Infrastructure informatique, Finance.

#### 2.4.8. Une procédure budgétaire annuelle au cours du second semestre au niveau des unités opérationnelles comportant :

- Un compte de résultat prévisionnel mensuel et annuel ;
- Un suivi de la masse salariale détaillée par employé et des investissements prévisionnels ;
- Un tableau de financement prévisionnel et un bilan prévisionnel par entité légale.

Le budget est effectué sur un logiciel budgétaire accessible par internet à l'ensemble des pays, consolidant en temps réel l'ensemble des budgets.

Sur l'exercice, cet outil a été fortement amélioré afin d'inclure un tableau des flux financiers prévisionnel.

2.4.9. Un plan à moyen terme sur 3 ans est établi annuellement sur le logiciel budgétaire au niveau des unités opérationnelles à partir d'un compte de résultat simplifié et d'indicateurs de performance spécifiques.

## 2.5. Gestion des risques du groupe Eurofins

La Société a revu et complété en 2010 la documentation de sa politique des risques qui s'appuie sur l'identification des différentes catégories de risques encourus, la mise en œuvre de procédures de contrôle interne pour gérer ces risques et le suivi régulier de cette politique de gestion par le comité d'audit qui en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

L'information sur les risques identifiés liés à l'activité du groupe Eurofins est détaillée au chapitre « Facteurs de risques » du document de référence 2010-TROISIEME PARTIE, par. 2 Elle couvre principalement les risques de nature technologique, industrielle, commerciale, et financière.

La société a choisi de mettre l'accent sur trois risques significatifs à long terme pour illustrer la mise en œuvre de ses procédures de contrôle interne.

#### 2.5.1. Suivi de l'intégration des sociétés acquises

Responsabilité : Direction générale et Direction financière

### **Procédure de gestion des risques spécifiques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies :**

Les procédures spécifiques mises en place par le groupe en matière d'acquisition de nouvelles sociétés comprennent notamment :

- en fonction de la taille des cibles et des délais et ressources internes et externes disponibles, la mise en œuvre de diligences pré-acquisition couvrant généralement les aspects financiers, juridiques, fiscaux et le cas échéant techniques et commerciaux ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses de garanties d'actif et de passif ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses prévoyant le versement éventuel d'un complément de prix différé dans le temps, soumis à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires et/ou de rentabilité post-acquisition ;
- le cas échéant, l'intégration du ou des dirigeant(s) dans les organes de direction du groupe Eurofins, sur le plan opérationnel et/ou sur le plan fonctionnel (ressources humaines, qualité...);
- la mise en place des outils de gestion au format du groupe : reporting mensuel et trimestriel, budget, prévisionnel de trésorerie avec l'assistance du Contrôle Financier du groupe afin de faciliter l'intégration.

#### Écarts d'acquisition

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable éventuelle (test de valeur). La valeur de l'écart d'acquisition est ramenée à sa valeur recouvrable si elle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à l'unité génératrice de trésorerie pour les segments géographiques correspondant à l'organisation du groupe à l'intérieur de ces segments indépendamment de la répartition de l'activité sur les différents sites. Cette valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les notes 1.4, 1.5, 1.9 et 1.27 des principes comptables et les



notes 3.2, 3.14 et 3.19 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

#### 2.5.2. Suivi des actifs

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

##### Trésorerie et besoin en fonds de roulement

#### **Procédure de gestion du risque de liquidité:**

- Suivi hebdomadaire de la trésorerie du groupe
- Etablissement d'un cash flow mensuel au niveau des pays et du groupe afin de suivre l'évolution de la trésorerie
- Prévisionnel de trésorerie réactualisé mensuellement au niveau de chaque pays permettant un suivi précis de la trésorerie disponible et de l'évolution du besoin en fonds de roulement.

Cette procédure de suivi est informatisée afin d'automatiser son suivi et de fournir rapidement les indicateurs aux managers du Groupe.

Il inclut en outre :

- Le suivi hebdomadaire des balances âgées de l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe ;
- Le suivi mensuel des investissements opérationnels et du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Pour plus de renseignements sur les risques financiers, vous pouvez consulter la note 1.25 des principes comptables des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

En outre, le Groupe a mise en place en 2010 une nouvelle procédure destinée à accompagner les besoins de financement de ses filiales. Elle repose sur un outil de suivi prévisionnel de trésorerie sur les mois suivants, afin de comprendre et justifier les demandes de chaque entité légale.

##### Immobilisations corporelles

#### **Procédure de gestion du risque lié aux immobilisations corporelles :**

- Autorisation préalable des investissements au niveau du budget ;
- Autorisation le dernier mois du trimestre des investissements budgétés du trimestre suivant ;
- Revue trimestrielle des investissements réalisés par rapport au budget.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la note 1.7 des principes comptables et la note 3.1 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

#### 2.5.3. Suivi des engagements hors bilan

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

Pour rappel, le groupe Eurofins a défini la notion « d'engagement hors bilan » comme « toute transaction, accord ou autre obligation contractuelle (à la) auquel(le) une entité consolidée du groupe est une partie auprès d'un organisme tiers, dans le cadre duquel la partie co-contractante bénéficie :

- d'une obligation comme un contrat de garantie, y compris une garantie indirecte liée à la dette d'autres entités du groupe ;
- d'une obligation liée au financement d'actifs donnés en garantie de remboursement de la dette, ou au transfert d'actifs à une entité non consolidée destiné à couvrir le risque de crédit, de liquidité ou de marché de l'entité sur laquelle les actifs ont été transférés ;

- toute obligation, y compris un engagement reçu, liée à la mise en place d'un instrument financier ou à une couverture de risque, sauf si ce(tte) dernier(e) est doublement indexé(e) au cours de bourse du bénéficiaire et enregistré dans les capitaux propres dans les états financiers du bénéficiaire ;
- toute obligation, y compris un engagement donné, résultant d'un taux d'intérêt variable avec une entité non consolidée ayant un caractère significatif pour le bénéficiaire et qui couvre le risque de financement, de liquidité, de marché ou de crédit ou participe au financement, à la couverture ou aux activités de recherche et développement du bénéficiaire ».

#### **Procédure de gestion du risque d'exigibilité – Engagements hors bilan:**

Dans le cadre du manuel de consolidation annuel, un détail exhaustif des engagements hors bilan pour les sociétés du groupe est à fournir.

De même dans le cadre de la procédure budgétaire, une information prévisionnelle sur les engagements hors bilan est demandée.

Un suivi informatisé de l'ensemble des bâtiments du Groupe et de leurs engagements en termes de loyer a été mis en place sur l'exercice.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les notes 4.2 et 4.6 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

#### **III- Limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général**

Il est rappelé que la Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Ce mode de gouvernance particulièrement adapté aux sociétés familiales offre la rapidité de décision indispensable pour conduire la transformation du Groupe (combinaison du plan d'investissement sur cinq ans et du programme de réorganisation) et décider toutes les actions nécessaires pour assurer sa croissance et sa rentabilité à long terme dans un environnement économique général difficile.

Dans les limites de l'objet social et dans les limites imposées par la loi, les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

#### **IV- Principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations, les avantages de toute nature et les jetons de présence accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale. Pour des raisons de confidentialité, et par dérogation aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF de décembre 2008 sur ce point, ces règles et principes ne sont pas exposés dans le présent document.

La part variable de la rémunération des membres du conseil d'administration est attribuée notamment en fonction des performances des activités placées directement sous leur responsabilité et des performances d'ensemble du groupe. Ils sont déterminés sur la base d'objectifs individualisés pour l'année en cours.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans

l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

Il est précisé que la recommandation AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social n'est pas applicable, aucun mandat social nouveau (entrant dans le champ d'application de la recommandation) n'ayant été confié et aucun renouvellement de mandat n'étant intervenu depuis le 6 octobre 2008.

Après la nomination d'un nouvel administrateur indépendant et le renforcement de son comité d'audit, le Groupe prévoit dans un second temps la mise en place d'un comité de rémunération/ des nominations.

Enfin, le Conseil d'Administration ayant formellement adhéré aux principes issus des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, aujourd'hui contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées que la société utilise à titre de référentiel de gouvernement d'entreprise, l'information relative à la rémunération des mandataires sociaux est désormais présentée conformément à la Recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

## **V- Publication dans le rapport de gestion des informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration contient les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## **VI – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

### 6.1. Mode de fonctionnement et principaux pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-96 et suivants du Code de Commerce, d'une part, et du Règlement Communautaire 2157/2001 du 8 octobre 2001 (dispositions particulières aux Sociétés Européennes), d'autre part.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre :

- D'une manière générale, l'assemblée ordinaire prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire, c'est-à-dire toutes celles qui n'entraînent pas une modification des statuts.

Elle a essentiellement pour objet de statuer sur :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice écoulé, qui constitue la plus importante de ses attributions, l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la nomination, le renouvellement ou le remplacement des membres des organes d'administration ou de contrôle de la société ;

- les décisions à prendre concernant un certain nombre d'opérations (conventions réglementées, autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat par la société de ses propres actions).

- L'assemblée extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes ses dispositions (notamment étendre ou restreindre l'objet social, changer la dénomination sociale, augmenter - sous réserve de l'existence d'une délégation de compétence au Conseil - ou réduire le capital, apporter des modifications aux conditions de transmission des actions ou à leur valeur nominale, modifier les dispositions statutaires relatives à l'administration ou à la direction de la société).
- L'assemblée spéciale ne comprend que les actionnaires titulaires d'actions d'une catégorie déterminée dont la société envisage de modifier les droits particuliers. Ce sont donc des assemblées exceptionnelles ayant essentiellement pour objet de protéger les droits qui ont été reconnus à certains actionnaires et non aux autres.

En l'absence à ce jour de différentes catégories d'actions au sein de la société EUROFIN SCIENTIFIC, il n'y a pas lieu de réunir de telles assemblées.

### 6.2. Droits des actionnaires et modalités de l'exercice de ces droits

#### Participation aux assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales de la société, s'il justifie du droit de participer aux assemblées générales au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (qui mandate à cet effet la société CACEIS CORPORATE TRUST, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour être retenu, le formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les propriétaires de titres mentionnés au troisième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce (propriétaires qui n'ont pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code Civil) peuvent se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par un intermédiaire inscrit.

#### Droit de communication

- Préalablement à la réunion d'une assemblée, l'information de l'actionnaire est assurée par trois moyens :

1/ Tout envoi par la société d'une formule de procuration est accompagné des renseignements prévus par la réglementation en vigueur ;

2/ L'actionnaire peut, s'il le juge opportun, obtenir, sur sa demande, l'envoi de certains documents et renseignements ;

3/ L'actionnaire a la faculté de consulter au siège social les documents que la société doit, à cet effet, tenir à sa disposition.

- Dans le but de faciliter l'information des actionnaires et conformément aux recommandations de l'AMF, les documents préparatoires aux Assemblées Générales auxquels l'actionnaire a droit seront désormais disponibles sur le site internet de la société.
- Les actionnaires ont également accès au document de référence et au rapport annuel établis postérieurement à la clôture de chaque exercice social.

#### Questions écrites

Indépendamment des informations ci-dessus, et dans les conditions prévues par la loi, les actionnaires peuvent poser des questions écrites auxquelles le Conseil d'Administration est tenu de répondre au cours de l'assemblée.

Ce droit de poser des questions écrites :

- est ouvert à tout actionnaire, quelle que soit la fraction du capital qu'il représente ;
- peut être exercé à l'occasion de toute assemblée (ordinaire, extraordinaire ou spéciale).

#### Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, et en vertu de l'article 21 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.

Les dispositions générales aux droits de votes pour l'ensemble des actionnaires sont détaillées au chapitre Juridique -TROISIEME PARTIE, par. 10. du document de référence 2010.

Pour rappel, l'actionnariat salarié du Groupe représente moins de 3% du capital social.

#### Répartition statutaire des bénéfices et paiement des dividendes

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les modalités de mise en paiement des dividendes éventuellement votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

\*\*\*

**En conclusion**, les activités de l'entreprise reposent sur des procédures établies, enrichies et complétées par de nouveaux outils de gestion et de contrôle chaque année, dont l'objet est de prévenir et maîtriser les risques. Parallèlement, le Groupe a intensifié ses démarches en vue

d'auditer ses procédures à intervalles réguliers, afin de les rendre plus homogènes (dans le respect de l'indépendance juridique des sociétés du Groupe) et les actualiser constamment afin de nous assurer qu'elles soient non seulement à jour mais aussi toujours adaptées à la vision du contrôle interne du Groupe. Ce sont les objectifs que nous nous fixons pour les exercices futurs et la démarche que nous entendons suivre.

Le Conseil d'Administration estime que la politique de gouvernement d'entreprise menée par le Groupe est appropriée compte tenu de la taille du Groupe, de ses caractéristiques et de ses activités. Les objectifs actuels du Conseil incluent la nomination d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration soutient le principe de vote double permis par la loi française, afin de récompenser ses actionnaires de long terme et permettre à la Direction de prendre des décisions d'investissement en poursuivant une vision de long terme.

#### **Le Président du Conseil d'administration**

## 5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux actionnaires

**EUROFINS SCIENTIFIC SE**

Rue Pierre Adolphe Bobierre

Boîte postale 42301

44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eurofins Scientific SE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes, le 15 février 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



**Benoit Pinoche**

HLP Audit



**Jacques Héron**

## 6. Informations financières sélectionnées

### TABLEAU DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

*En millions d'€, sauf données par action*  
Chiffres consolidés selon les normes internationales (IFRS)

Compte de résultat résumé	2010	2009	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	680,3	640,1	632,8	497,2	368,0
Achats et charges externes	-253,6	-250,7	-251,6	-202,3	-147,9
Frais de personnel	-327,6	-315,4	-301,3	-233,6	-169,0
Autres produits et charges d'exploitation	-6,0	-15,0	-0,2	4,9	6,4
EBITDA avant coûts non récurrents/ de réorganisation	111,3	92,4	90,7	68,7	55,4
Coûts non récurrents/ de réorganisation	-18,1	-33,3	-11,1	-2,6	2,1
EBITDA*	93,2	58,9	79,6	66,1	57,5
Dotation aux amortissements	-41,1	-38,7	-34,6	-25,9	-19,5
<b>Résultat brut d'exploitation**</b>	<b>52,0</b>	<b>20,2</b>	<b>45,0</b>	<b>40,2</b>	<b>38,0</b>
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	-2,3	-2,2	-1,7	-1,1	-0,5
Amortissement (et dépréciation) des écarts d'acquisition	-1,1	-7,7	-1,4	-0,7	-0,2
Résultat opérationnel courant	48,7	10,2	41,9	38,3	37,3
Résultat financier, net	-12,7	-12,5	-14,6	-9,3	-6,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Impôts sur les bénéfices	-10,8	-9,2	-9,5	-9,5	-11,6
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>25,3</b>	<b>-11,3</b>	<b>17,7</b>	<b>17,6</b>	<b>17,5</b>
<b>Données résumées par action</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré (ajusté en fonction de la division du nominal):					
- émises	14.224	14.183	14.055	13.903	13.806
- diluées	14.859	15.357	15.178	15.077	14.939
Résultat net total par action (actions émises)	1,65	-0,79	1,26	1,27	1,27
Résultat net total par action diluée	1,57	-0,73	1,17	1,17	1,17
<b>Bilan résumé</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Actifs courants	295,8	231,7	312,0	232,6	199,2
Actifs immobilisés et autres actifs	440,3	427,6	422,0	379,5	261,2
<b>Total actif</b>	<b>736,2</b>	<b>659,3</b>	<b>734,0</b>	<b>612,0</b>	<b>460,3</b>
Dettes courantes d'exploitation	208,6	177,8	189,5	180,9	128,5
Autres dettes	296,8	278,4	325,4	215,6	229,2
Capitaux propres	230,7	203,0	219,1	215,6	102,6
<b>Total passif</b>	<b>736,2</b>	<b>659,3</b>	<b>734,0</b>	<b>612,0</b>	<b>460,3</b>
<b>Tableau de financement résumé</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Flux de trésorerie d'exploitation après impôts	84,9	64,3	60,0	39,6	36,1
Flux de trésorerie d'investissement	-48,3	-63,0	-81,5	-108,0	-82,2
Flux de trésorerie de financement	6,1	-79,0	89,4	52,3	90,0

\* EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions, dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

\*\* Résultat brut d'exploitation : EBIT avant charges non décaissables liées aux O.S., dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

## 7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2010

### Compte de Résultat Consolidé

1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

en milliers d' €	Note	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>680.333</b>	<b>640.073</b>
Achats et charges externes	2.1	-253.581	-250.747
Frais de personnel	2.2	-327.602	-315.393
Autres produits et charges d'exploitation	2.3	-5.985	-15.035
EBITDA <sup>1</sup>		93.165	58.898
Dotations aux amortissements	3.1, 3.2	-41.115	-38.729
<b>Résultat brut d'exploitation <sup>2</sup></b>		<b>52.050</b>	<b>20.169</b>
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	2.4	-2.266	-2.237
Dépréciation des Goodwills et Amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions	3.2	-1.074	-7.692
Résultat opérationnel		48.710	10.240
Produits financiers		909	2.339
Charges financières		-13.623	-14.872
Résultat financier	2.5	-12.714	-12.533
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	3.4	180	211
Résultat avant impôts sur les bénéfices		36.176	-2.082
Charge d'impôt sur le résultat	2.6	-10.833	-9.203
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>25.343</b>	<b>-11.285</b>
<b>Part revenant :</b>			
Au Groupe		23.400	-11.234
Aux intérêts minoritaires		1.943	-51
Résultat net par action en € - Total	4.5	1,65	-0,79
Résultat net par action en € - attribuable aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée		0,57	0,57
Résultat net par action en € - attribuable aux détenteurs du capital social		1,08	-1,36
Résultat net par action (dilué) en € - Total	4.5	1,57	-0,73
Résultat net par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée		0,54	0,53
Résultat net par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs du capital social		1,03	-1,26
Nombre moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	14.224	14.183
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	14.859	15.357

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

<sup>1</sup> EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

L'EBITDA est impacté négativement par des coûts non récurrents/ de réorganisation liés à l'accélération du programme de réorganisation mis en œuvre par le Groupe. L'impact de ces coûts s'élève à 33 M€ en 2009 et 18 M€ en 2010. Si l'on exclut les coûts non récurrents/ liés à cette réorganisation, l'EBITDA normalisé a atteint environ 92 M€ en 2009 et 111 M€ en 2010.

<sup>2</sup> Résultat brut d'exploitation = résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription d'actions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions (Note 1.1).

## Etat du résultat global

1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

En milliers d' €	2010	2009
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>25.343</b>	<b>-11.285</b>
Ecart de conversion	11.932	3.321
Impôts différés sur investissements nets	-752	-36
Instruments financiers	1.035	-1.406
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global	0	0
<b>Autres éléments du résultat global de la période, après impôts</b>	<b>12.215</b>	<b>1.879</b>
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>37.558</b>	<b>-9.406</b>
<b>Revenant :</b>		
Au Groupe	35.614	-9.017
Aux intérêts minoritaires	1.944	-389

## Bilan Consolidé

31 décembre 2010

En milliers d' €	Note	2010	2009
Immobilisations corporelles	3.1	137.085	135.002
Goodwills	3.2	246.370	239.313
Immobilisations incorporelles	3.2	30.209	29.943
Participations dans des entreprises associées	3.4	2.620	2.260
Actifs financiers, créances clients et autres créances	3.5	6.770	5.487
Impôts différés	3.17	17.278	15.643
Instruments financiers dérivés	4.3	0	0
<b>Total actif non courant</b>		<b>440.332</b>	<b>427.648</b>
Stocks	3.6	8.389	7.769
Créances clients et comptes rattachés	3.7	153.987	145.298
Autres créances d'exploitation	3.8	21.727	20.826
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		4.222	3.398
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	107.504	54.360
<b>Total actif courant</b>		<b>295.829</b>	<b>231.651</b>
<b>Total actif</b>		<b>736.161</b>	<b>659.299</b>
Capital social		1.429	1.421
Autres réserves		66.230	52.882
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	3.12	100.000	100.000
Résultats non distribués		57.340	42.321
<b>Total capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>224.999</b>	<b>196.624</b>
Intérêts minoritaires		5.692	6.410
<b>Total capitaux propres</b>		<b>230.691</b>	<b>203.034</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	32.934	97.283
Emprunts obligataires (OBSAAR)	3.11	205.714	118.057
Instruments financiers dérivés	4.3	3.420	4.455
Impôts différés	3.17	11.286	7.127
Dettes sur immobilisations	3.14	11.243	20.603
Provisions pour engagement de retraite	3.15	14.318	12.411
Provisions pour autres passifs	3.16	17.934	18.495
<b>Total passif non courant</b>		<b>296.849</b>	<b>278.431</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	21.940	22.735
Emprunts obligataires (OBSAAR)	3.11	16.130	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		54.930	50.558
Avances clients et produits constatés d'avance		14.497	16.671
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		7.978	7.597
Dettes sur immobilisations	3.14	6.132	1.359
Autres dettes d'exploitation	3.13	87.014	78.914
<b>Total passif courant</b>		<b>208.621</b>	<b>177.834</b>
<b>Total passif</b>		<b>736.161</b>	<b>659.299</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

En milliers d' €	Note	2010	2009
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation</b>			
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		36.176	-2.082
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	3.1, 3.2, 3.3	42.188	46.421
Dotations nettes de reprises de provisions	3.15, 3.16, 3.19	-463	11.488
Plus/ moins values de cessions des filiales	2.3	-842	306
Plus/ moins values de cessions ou mises au rebut d'immobilisations	2.3	1.182	5.113
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	2.080	2.124
Résultat financier		12.358	12.402
Résultats des sociétés mises en équivalence		-180	-211
Variation du besoin en fonds de roulement	3.18	2.050	-1.720
<b>Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitation</b>		<b>94.549</b>	<b>73.841</b>
Impôts sur les bénéfices payés	2.6	-9.612	-9.504
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation, après impôts</b>		<b>84.937</b>	<b>64.337</b>
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>			
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	3.19	-9.226	-22.247
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	3.19	-71	637
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.1	-34.061	-38.035
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	3.2	-6.935	-7.600
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.1, 3.2, 3.3	1.240	1.770
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	3.4, 3.5	-34	-181
Intérêts reçus		823	2.700
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>		<b>-48.264</b>	<b>-62.956</b>
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>			
Augmentation de capital		1.519	428
Nouveaux emprunts	3.10	1.448	12.268
Remboursement d'emprunts	3.10	-76.851	-64.859
Emission OBSAAR	3.11	173.400	-1.320
Emission BSAAR		474	0
Remboursement d'OBSAR	3.11	-70.291	0
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	3.12	0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1.420	-1.416
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2.707	-1.852
Dividendes issus des sociétés mises en équivalence	3.4	47	0
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée		-8.081	-8.081
Intérêts versés		-11.393	-14.127
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>		<b>6.145</b>	<b>-78.959</b>
Effet de change sur la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires à l'ouverture		1.244	1.978
<b>Variation de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires sur l'exercice</b>		<b>44.062</b>	<b>-75.600</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		52.254	127.854
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>	3.9	<b>96.316</b>	<b>52.254</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

31 décembre 2010

En milliers d' €	Note	Capitaux propres – part du Groupe				Intérêts Minoritaires	Total Capitaux propres
		Capital social	Autres Réserves	Titres supersubordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>		<b>1.416</b>	<b>49.086</b>	<b>100.000</b>	<b>62.084</b>	<b>6.532</b>	<b>219.118</b>
Ecarts de conversion		0	3.373	0	-53	1	3.321
Instruments financiers		0	0	0	-1.406	0	-1.406
Impôts différés sur investissements nets		0	0	0	-36	0	-36
Transfert intérêts minoritaires		0	0	0	339	-339	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	3.373	0	-1.156	-338	1.879
Résultat net		0	0	0	-11.234	-51	-11.285
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2009		0	3.373	0	-12.390	-389	-9.406
Actions propres		0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscription	2.4	0	0	0	2.124	0	2.124
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	1.19 et 3.12	0	0	0	-8.081	0	-8.081
Augmentation de capital		5	423	0	0	232	660
Dividendes versés		0	0	0	-1.416	-2.084	-3.500
Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société	3.19 et 1.22	0	0	0	0	0	0
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	3.19	0	0	0	0	2.119	2.119
<b>Au 31 décembre 2009</b>		<b>1.421</b>	<b>52.882</b>	<b>100.000</b>	<b>42.321</b>	<b>6.410</b>	<b>203.034</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		<b>1.421</b>	<b>52.882</b>	<b>100.000</b>	<b>42.321</b>	<b>6.410</b>	<b>203.034</b>
Ecarts de conversion		0	11.905	0	-5	32	11.932
Instruments financiers		0	0	0	1.035	0	1.035
Impôts différés sur investissements nets		0	0	0	-752	0	-752
Transfert intérêts minoritaires		0	0	0	31	-31	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	11.905	0	309	1	12.215
Résultat net		0	0	0	23.399	1.944	25.343
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2010		0	11.905	0	23.709	1.945	37.558
Actions propres		0	0	0	2.080	0	2.080
Effet des options de souscription	2.4	0	0	0	2.080	0	2.080
Résultat versé aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	1.19 et 3.12	0	0	0	-8.081	0	-8.081
Augmentation de capital		8	1.443	0	0	68	1.519
Emission de BSAAR		0	0	0	316	0	316
Dividendes versés		0	0	0	-1.420	0	-1.420
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	0	0	-416	-2.291	-2.707
Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société	3.19 et 1.22	0	0	0	0	0	0
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	3.19	0	0	0	-1.168	-440	-1.608
<b>Au 31 décembre 2010</b>		<b>1.429</b>	<b>66.230</b>	<b>100.000</b>	<b>57.340</b>	<b>5.692</b>	<b>230.691</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes aux Etats Financiers Consolidés

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€) et les différences de +/- 1 K€ sont dues aux arrondis.

Eurofins Scientific SE et ses filiales (le « Groupe ») sont présents dans 30 pays au travers d'environ 150 laboratoires. Le siège social du Groupe est situé à Nantes en France.

Eurofins est une société du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Ces états financiers ont été arrêtés le 27 janvier 2011 par le Conseil d'administration.

### 1. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### 1.1 Base de préparation

##### Principes comptables

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2010, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Eurofins pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation des états financiers en conformité avec le référentiel IFRS suppose l'utilisation de jugements et d'estimations comptables significatifs. Il suppose que la direction établit des estimations et des hypothèses concernant les procédures d'application de méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement et de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont significatives par rapport aux comptes consolidés sont décrits dans la note 1.27.

La présentation dans le compte de résultat du solde « Résultat brut d'exploitation » a l'objectif d'être proche et cohérent avec le chiffre utilisé pour évaluer la performance des sociétés du Groupe et des managers à titre individuel.

##### Continuité d'exploitation

Du fait des opérations de refinancement conclues avec succès et des mesures mises en œuvre pour suivre et contrôler les variations du besoin en fonds de roulement et malgré le montant significatif de dette additionnelle nécessaire pour financer les investissements réalisés au cours des dernières années, le Groupe a amélioré sa position à court et moyen terme en termes de liquidité. Selon ses attentes, en tenant compte de changements raisonnablement possibles dans sa performance opérationnelle, le Groupe serait capable d'assurer la continuité de son exploitation avec son niveau d'endettement actuel. Après examen, la Direction estime actuellement raisonnable de considérer que le Groupe a les

ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un futur proche. Par conséquent, le Groupe continue de préparer ses états financiers consolidés sur une base de continuité d'exploitation.

#### 1.2 Evolution des normes, amendements et interprétations

##### (a) Nouvelles normes, amendements et interprétations

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants à partir du 1er janvier 2010 sachant que l'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010:

- Procédure Amélioration annuelle des IFRS 2009.
- IFRS 3 (révisée et amendements consécutifs), 'Regroupement d'entreprises'. La norme IFRS 3 révisée préconise d'utiliser la méthode de l'acquisition pour les regroupements d'entreprises avec des changements significatifs par rapport à l'ancienne norme en vigueur. Tous les ajustements de prix pour acquérir une entreprise sont dorénavant enregistrés dans le prix à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont ensuite comptabilisés, après le délai de 12 mois, en compte de résultat. En cas de complément de prix, deux cas sont à distinguer :
  - Si le changement d'estimation résulte de faits et circonstances existant à la date d'acquisition et s'il intervient dans le délai d'affectation, le montant de l'actif ou du passif sera ajusté par la contrepartie du goodwill
  - Dans les autres cas et notamment si le changement d'estimation résulte d'événements postérieurs à la clôture (réalisation d'un niveau prédéterminé de bénéfices, atteinte d'un certain cours de bourse...), tout changement de juste valeur sera constaté en résultat ou en Autres éléments du résultat global.Prendre le contrôle d'une filiale par étapes dégage un résultat d'acquisition sur le pourcentage déjà détenu et perdre le contrôle en conservant un pourcentage dégagera un résultat de cession sur le pourcentage conservé. Ces éléments généreront un risque de volatilité plus important du résultat du Groupe. Un choix est possible, acquisition par acquisition, de comptabiliser un goodwill partiel ou complet. Tous les coûts d'acquisition devront être comptabilisés en charges. Le Groupe applique la norme révisée IFRS 3 prospectivement pour tous les regroupements d'entreprises effectués à partir du 1er janvier 2010.
- IAS 27 (révisée et amendements consécutifs), 'Etats financiers consolidés et individuels', préconise que toute transactions sur les intérêts minoritaires n'aboutissant pas à une perte de contrôle soient comptabilisées en capitaux propres et non plus en un goodwill additionnel ou en perte et profit. La Norme spécifie aussi la méthode de comptabilisation quand le contrôle est perdu.
- IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation: amendements éligibles à une opération de couverture.
- IFRS 2 (amendement): Paiement fondés sur des actions: 'Transactions intragroupe payées en trésorerie'.
- IFRS 7 (amendement consécutif à IFRS 3R) 'Instruments financiers: informations à fournir'.
- IFRIC 16, 'Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger'.
- IFRIC 17, 'Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires (Dividendes en nature)'.
- IFRIC 18, 'Transferts d'actifs par les clients'.

##### (b) Amendements aux normes existantes non encore entrées en vigueur

Les amendements suivants aux normes existantes non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe sont sans impact significatif sur les résultats du Groupe :

- IAS 24 (révisée) 'Informations relatives aux parties liées'
- IAS 32 (amendement) 'Classement des émissions de droits'
- IFRS 7 (amendement consécutif à l'amendement Exemption limitée de l'obligation) 'fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les 1ers adoptants'
- IFRS 8 Amendement consécutif à la norme IAS 24 révisée
- IFRIC 14 (amendement), 'Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum'
- IFRIC 19, 'Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres'.

### 1.3 Consolidation

#### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les droits de vote potentiels, ainsi que les engagements croisés d'achat et de vente sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe.

Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

Le Groupe n'a pas d'entités ad hoc non consolidées.

La liste des principales sociétés du Groupe figure en Note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre. L'impact des acquisitions et des cessions des filiales est donné en note 3.19.

#### Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec les actionnaires du Groupe.

En 2009, les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

En 2010, les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent une diminution des capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions au profit des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en capitaux propres.

#### Engagements croisés d'achat et de vente contractés avec les minoritaires et portant sur les titres de filiales

Le Groupe contracte des engagements d'acheter des titres de filiales détenus par des minoritaires et concomitamment bénéficie de l'option d'acheter ces mêmes titres (put et call croisés).

Ces engagements croisés sont comptabilisés de la manière suivante :

- Dans le cas d'options croisées d'achat et de vente exerçables à prix d'exercice fixe, les options d'achat et de vente sont considérées comme du portage, le Groupe

ayant dès à présent les intérêts liés aux titres sous-jacents. Par conséquent, aucun intérêt minoritaire n'est constaté ni au bilan ni au compte de résultat. Un goodwill complémentaire est constaté, ainsi qu'une dette, représentative du paiement futur, pour la valeur actualisée du montant de trésorerie à décaisser.

- Dans le cas d'options d'achat et de vente avec un prix d'exercice variable, une dette (relative à l'option de vente sur minoritaires - Note 3.14) est comptabilisée en contrepartie du reclassement des intérêts minoritaires correspondants ainsi que d'un goodwill « en cours » pour le solde (Note 3.2). Conformément au choix mentionné par l'AMF dans ses recommandations de novembre 2009, le traitement des put sur minoritaires du Groupe comptabilisés suivant la méthode du goodwill en cours, n'a pas été modifié suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée. Sur 2009 et 2010, les ajustements de goodwill en cours sont comptabilisés en goodwill. Les put sur minoritaires postérieurs au 1er janvier 2010 sont comptabilisés avec contrepartie capitaux propres ainsi que leurs éventuelles variations de valeur ultérieures.

#### Entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

### 1.4 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la société au moment de l'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis.

Le goodwill sur des sociétés mises en équivalence figure dans la ligne « titres de participation » au bilan.

La valeur des goodwills est revue dès l'apparition d'indices de dépréciation et au minimum une fois par an et réduite à sa valeur nette de dépréciation. Les dépréciations sur goodwills ne sont pas réversibles. Les gains et pertes lors d'une cession d'une entité incluent la valeur nette du goodwill lié à l'entité cédée. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chacune des zones géographiques de l'organisation du Groupe dans laquelle il exerce ses activités (Note 4.1).

#### 1.5 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels (coûts de développement de logiciels informatiques, logiciels, et licences) sont évalués au coût d'acquisition, révisés périodiquement en cas de dépréciation. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans étant donné leur durée de vie limitée.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode des flux de trésorerie futurs en utilisant un taux d'actualisation (WACC) approprié sans excéder 20 ans. Celle-ci est basée sur le chiffre d'affaires initialement acquis en utilisant un pourcentage

d'érosion après déduction de la rémunération des autres actifs (immobilisations corporelles, besoin en fond de roulement, capital humain et marques). Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans. Dans le cadre de contrat d'externalisation avec signature d'un contrat commercial, la durée d'amortissement est alignée par rapport à la durée du contrat.

Les marques sont estimées à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaires ou marque qui a cessé d'être exploitée).

### 1.6 Frais de développement

Les frais de développement informatiques (système de gestion des laboratoires) sont immobilisés dès lors qu'ils respectent les critères de la norme IAS 38 :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des systèmes informatiques en vue de sa mise en service ;
- L'intention d'achever les systèmes informatiques et de l'utiliser ;
- La façon dont les systèmes informatiques généreront des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriés pour achever le développement et l'utiliser ;
- La capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux systèmes informatiques au cours de son développement.

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (qui n'excède pas trois ans).

Les frais de développement liés aux activités de laboratoires sont comptabilisés en charges car les coûts actuellement engagés par le Groupe pour ces projets de développement ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif tels que définis par la norme IAS 38.

### 1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, net d'amortissement. L'amortissement est calculé linéairement en tenant compte de la valeur résiduelle afin d'évaluer les actifs en fonction de leur durée d'utilisation du bien estimée :

- |   |          |
|---|----------|
| ▪ Constructions et agencements                            | 8-50 ans |
| ▪ Installations techniques et équipements de laboratoires | 5-10 ans |
| ▪ Matériel, mobilier de bureau et matériel de transport   | 3-8 ans  |

Les terrains ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie indéfinie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

### 1.8 Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers où le Groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont comptabilisés au bilan

au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

### 1.9 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (Goodwill et marques) ne sont pas amortis et sont soumis à un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de dépréciation et au minimum une fois par an. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwills) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Au niveau des goodwills, pour chaque unité génératrice de trésorerie :

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la structure financière de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices ;
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie future, en y appliquant un taux d'actualisation approprié (WACC). Ce taux est adapté à l'activité du Groupe Eurofins. Ce taux utilisé est un taux après impôts appliqué aux flux futurs de trésorerie net d'impôt, mais avant coûts de financement externe.

La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses (taux de croissance, WACC) réalistes et prudentes et sur une période de 4 ans avec les chiffres de l'année, du budget et du plan à moyen terme et qui sont projetés sur les 2 années suivantes. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

### 1.10 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées comme étant disponibles à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

### 1.11 Stocks

Le stock de consommables est constitué principalement de produits chimiques et de fournitures consommables. Ce stock est valorisé à la plus faible des valeurs entre le prix d'achat et la valeur recouvrable. Le prix d'achat est déterminé suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimé pour une utilisation ordinaire diminué des coûts variables de ventes.

De plus, les produits chimiques et fournitures sont en général utilisés dans les 2 ans qui suivent leur acquisition.

### 1.12 Créances Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Les créances clients sont composées des créances clients - facturées, des créances clients - factures à établir et du montant dû par les clients au titre des analyses en cours, en fonction du stade d'avancement des analyses.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions générales de vente initialement prévues. Ce risque est analysé d'une manière prudente et harmonisée au regard notamment de l'âge de la créance, du statut du client, du pays, de l'existence ou non d'un litige sur la facture. Concernant le risque relatif à des créances envers des organisations gouvernementales, une revue individuelle des créances clients dues au 31 décembre est réalisée. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

### 1.13 Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement très liquides (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment). Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

### 1.14 Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission.

Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

### 1.15 Provisions pour autres passifs

Les provisions pour remise en état de site et de l'environnement, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charge d'intérêt.

### 1.16 Avantages du personnel

#### Engagement de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée ou revue chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (Iboxx AA), libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains ou les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience, aux changements législatifs et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés suivant la méthode du « corridor ». Les gains ou les pertes actuariels ne sont pas pris en compte s'ils n'excèdent pas 10% de l'obligation ou 10% de la juste valeur des actifs existants. Le montant en excédent du corridor est alloué sur la période de service restante de la population active de la société et enregistré en charge dans le compte de résultat.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des

employés en activité pendant une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant de régimes à contributions définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'ils sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

#### Plans d'options de souscription

Le Groupe attribue des options de souscription. La juste valeur des services fournis par les salariés en échange de la décote sur l'option est comptabilisée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Les produits reçus nets des coûts de transactions sont crédités au capital (valeur nominale) et autres réserves quand les options sont exercées. Le Groupe a adopté la norme IFRS 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et seulement sur les plans postérieurs au 7 novembre 2002.

#### Participation/ intéressement et primes attribuées aux salariés

Le Groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intéressement et participation suivant des formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

### **1.17 Dettes financières**

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

### **1.18 Emprunts obligataires (OBSAR et OBSAAR)**

#### OBSAR 2006 :

Emission par la société au mois de mars 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120 M€ pour financer sa croissance.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € chacune ; amortissable en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013 ;
- A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR donnant chacun le droit de souscrire pendant 7 ans à une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, soit 272.730 BSAR.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an payables trimestriellement à terme échu.

Une partie des Obligations 2006 détenues par les Etablissements Bancaires et autres détenteurs d'obligations 2006 ont été rachetées, dans la limite, toutefois, du montant de leur souscription effective respective aux OBSAAR émises en juin 2010. Ce rachat s'est effectué au pair majoré des intérêts courus. Un nombre de 53.251 Obligations 2006 ont ainsi été rachetées, au prix de 1.320 euros par Obligation 2006, soit un montant de 70,3 M€, majoré des intérêts courus.

#### OBSAAR 2010 :

Emission par la société au mois de Juin 2010 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant nominal de 176 M€ pour prolonger la maturité moyenne de sa dette et financer le développement de son réseau de laboratoires.

Les principales caractéristiques des OBSAAR 2010 qui ont été émises sont les suivantes :

- 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 € ;
- Intérêts : Euribor 3 mois + 1,75% l'an payables trimestriellement à terme échu ;
- Amortissement : en trois tranches égales les 29 juin 2015, 29 juin 2016 et 29 juin 2017 ;
- Le produit net de l'émission 2010 est de 173,9 M€ et les coûts associés à l'opération seront amortis sur la durée des obligations ;
- A chaque Obligation est attaché 1 BSAAR, soit un total de 295.990 BSAAR et 2 BSAAR donnent le droit de souscrire ou acheter une action Eurofins à un prix d'exercice de 40 € ; ceci correspond à l'émission maximale potentielle de 147.995 actions, soit une dilution maximale de 1,04% existant à la date de l'émission ;
- Les Obligations sont cotées depuis le 29 juin 2010 sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010891770 ;
- Les 295 990 BSAAR seront cotés sur Euronext Paris à compter du 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796 (impliquant une période de suspension des droits d'exercice de deux ans), et pourront être vendus ou exercés entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017.

Les BSAAR ont été principalement acquis par les managers du Groupe en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans, s'agissant des BSAR émis en mars 2006 et aux conditions stipulées ci-dessus concernant les BSAAR émis en juin 2010. La juste valeur de l'option de conversion en instruments de capitaux propres (BSAAR) a fait l'objet d'une expertise indépendante sur sa valorisation. Cette juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres pour 818 K€ pour les BSAR 2006 et 473 K€ pour les BSAAR 2010.

La juste valeur de la composante dette est incluse dans le poste « Emprunts obligataires - OBSAAR » (Note 3.11).

### **1.19 Titres supersubordonnés à durée indéterminée**

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produiront un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans augmenté d'une marge de 370 points de base l'an. Bien que s'agissant d'obligations perpétuelles, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair par anticipation en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « *Freiverkehr* » de Francfort.

La structure des obligations perpétuelles garantit que cet instrument financier est reconnu comme un élément des capitaux propres en application de la norme IAS 32. Pour cette raison, les intérêts déductibles fiscalement ne sont pas compris dans les charges d'intérêts, mais sont comptabilisés de la même façon que les dividendes pour les actionnaires. Le coût d'émission de ces obligations ainsi que la charge d'intérêt ont été comptabilisés en capitaux propres sans effet d'impôt car l'intégration fiscale les concernant n'a pas un résultat fiscal suffisant.

Au cas où la société décide de payer le coupon aux porteurs de TSSDI, le versement du coupon (classé comme des dividendes distribués en capitaux propres) est prévu annuellement au mois de mai à la date anniversaire de l'émission.

## 1.20 Impôts différés et courants

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe est présent et génère du résultat imposable.

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les principales différences temporelles concernent les amortissements, les provisions pour pensions et les déficits reportables.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés dans la même juridiction fiscale.

Pour les entités françaises, la Loi de Finances du 31 décembre 2009 a remplacé la Taxe Professionnelle par deux nouvelles contributions à compter de 2010 :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a examiné le traitement comptable à appliquer à la CVAE. Celle-ci étant assise sur la valeur ajoutée, elle constitue selon l'analyse du Groupe un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12.

Un impôt différé non significatif est constaté sur les différences temporelles liées aux actifs et aux passifs du bilan entrant dans l'assiette de la CVAE.

A compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courant et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt sur le résultat ».

## 1.21 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (en cas d'impact significatif)

## 1.22 Dettes sur immobilisations

Comme indiqué dans la Note 3.14 de l'annexe, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant probable. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix probable. Ces montants sont actualisés. Toute ré-

évaluation des dettes sur immobilisations impacte actuellement la valeur de l'écart d'acquisition.

La dette financière afférente aux options d'achat et de vente (transactions avec les intérêts minoritaires) est aussi comptabilisée dans la ligne « Dettes sur immobilisations ». Les variations de la dette sont comptabilisées au compte de résultat en charges financières pour l'effet de désactualisation et le solde relatif à l'option de vente sur intérêts minoritaires en goodwill. Les put sur minoritaires contractés postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés avec contrepartie capitaux propres ainsi que leurs éventuelles variations de valeur ultérieures.

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur :

- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un montant fixe payable en actions Eurofins (nombre devant être calculé au moment du paiement), le montant dû est comptabilisé en « dettes sur immobilisations » ;
- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un nombre fixe d'actions Eurofins, le montant dû est comptabilisé en « réserves consolidées ».

L'estimation des dettes est basée sur les taux de change à la date de clôture.

## 1.23 Reconnaissance des produits

Eurofins offre des prestations de services analytiques ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Les produits des activités ordinaires correspondent à leur juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services rendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Elles sont nettes de taxes sur les ventes et remises, rabais et après élimination des ventes intra-Groupe.

Comme prestataire de services, Eurofins applique pour la reconnaissance de ses revenus les règles pour les prestataires de services (IAS 18 § 20-28). Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés sur cette base que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise :

- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture (souvent appelée méthode du pourcentage d'avancement).
- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction ne doit être comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Comptabilisation des pertes attendues lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieure au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le résultat d'un nombre croissant de transactions de prestations de services peut être estimé de façon fiable grâce à de continues améliorations de processus et de systèmes. Par conséquent, la méthode de reconnaissance des revenus en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date



de clôture est de plus en plus utilisée pour déterminer le chiffre d'affaires de chaque période.

Le degré d'avancement des analyses est déterminé sur la base des travaux exécutés à la date de clôture exprimé en pourcentage du total des travaux d'analyse à réaliser.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 1.24 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe dispose des catégories d'instruments dilutifs suivantes : les options de souscription d'actions, les BSAAR, le paiement partiel et facultatif de prix d'acquisitions en échange d'actions de la société.

Le résultat net attribuable aux détenteurs du capital social est obtenu en déduisant la part du résultat net attribuable aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée.

#### 1.25 Gestion des risques financiers

##### Risque de liquidité et d'exigibilité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit.

En mars 2006, la société a émis des OBSAR (Obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) pour un montant nominal de 120 M€ (Note 1.18).

En mai 2007, Eurofins a aussi émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€ (Note 1.19).

En juin 2010, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) pour un montant d'environ 176 M€ destinée en priorité à refinancer les Obligations émises le 14 mars 2006 (les "Obligations 2006") et permettant d'allonger la maturité moyenne de sa dette. Eurofins a racheté par anticipation une partie des Obligations 2006 pour un montant nominal de 70,3 M€ (Note 1.18).

Les autres emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports comparables à ceux applicables à l'OBSAAR.

La Société serait contrainte de rembourser par anticipation si l'un des deux ratios ci-dessous n'était pas respecté :

- le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 1,5 à la date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio Dette nette consolidée sur l'EBITDA normalisé consolidé doit être inférieur à 3,5 à la date de clôture des comptes consolidés.

L'EBITDA normalisé consolidé correspond à l'EBITDA consolidé retraité des coûts non récurrents/ de réorganisation.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A noter dans le contexte économique actuel que la Société et ses filiales respectent les critères des

lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas à ce jour de risque significatif de liquidité sur les douze prochains mois lié en particulier au non-respect de ratios financiers.

Les ratio de Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres représente au 31/12/2010 et au 31/12/2009 sont les suivants:

En milliers d' €	2010	2009
Dette nette consolidée (Note 3.9)	169.214	183.715
Capitaux propres	230.691	203.034
Ratio d'endettement	0,7	0,9

*La Dette nette consolidée correspond au total des emprunts diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.*

Le ratio de Dette nette consolidée sur l'EBITDA normalisé consolidé (retraité des coûts exceptionnels) représente au 31/12/2010 1,5 fois l'EBITDA (2,0 fois à fin 2009), pour un maximum autorisé de 3,5 fois l'EBITDA normalisé.

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2008 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

La table ci-dessous analyse les dettes financières et les instruments financiers dérivés par maturité basée sur les montants dus au 31 décembre 2010 :

En milliers d' €	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2009</b>				
Dettes financières à LT	111.567	17.055	94.512	-
Crédit-bail	6.345	3.574	2.771	-
Emprunts obligataires	118.057	0	118.057	-
Dettes sur immobilisations	21.962	1.359	20.292	311
Instruments financiers dérivés	4.455	-	4.455	-
Intérêt courus non échus	482	482	-	-
Résultat à verser aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	4.938	4.938	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50.558	50.558	-	-
<b>Total</b>	<b>318.364</b>	<b>77.966</b>	<b>240.087</b>	<b>311</b>

En milliers d' €	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2010</b>				
Dettes financières à LT	40.107	8.950	31.097	60
Crédit-bail	3.578	1.802	1.379	397
Emprunts obligataires	221.844	16.130	90.301	115.413
Dettes sur immobilisations	17.375	6.132	10.785	458
Instruments financiers dérivés	3.420	-	3.420	-
Intérêt courus non échus	434	434	-	-
Résultat à verser aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	4.938	4.938	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54.930	54.930	-	-
<b>Total</b>	<b>346.626</b>	<b>93.316</b>	<b>136.982</b>	<b>116.328</b>

La trésorerie s'élève à 96.316 K€ au 31 décembre 2010 (Note 3.9).

### Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions et ses investissements, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée – Cf. la Note 4.3).

Ces instruments financiers sont initialement évalués au coût d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier suivant la méthode de la couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres, nette d'effet d'impôt sur le résultat si applicable. Le profit ou la perte résultant de la partie inefficace de l'instrument financier est comptabilisé directement en résultat financier. L'instrument financier lui-même est enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable et il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

### Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 40% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

Dans quelques cas où des risques de change réels et sérieux peuvent porter sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin d'éviter les variations de taux de change.

Ces dérivés ne sont pas qualifiés pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Le profit (ou la perte) résultant de la variation de juste valeur de l'instrument financier est comptabilisée directement dans le résultat. L'instrument financier lui-même est enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, de la couronne danoise, norvégienne et suédoise et du dollar US.

### **1.26 Gestion du risque sur le capital**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux

actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement (Note 1.25).

### **1.27 Jugements et estimations comptables significatifs**

#### Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du Groupe décrites ci-dessus, la Direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de ceux impliquant des estimations. Lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

#### *Provision pour autres passifs*

La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

#### Utilisation d'estimations

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées dans les paragraphes ci-dessous :

#### *Estimation de la dépréciation des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles liés à l'acquisition de sociétés*

Le Groupe vérifie annuellement si les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles liés à l'acquisition de sociétés ont subi une perte de valeur, suivant la méthode comptable décrite en Note 1.9. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base d'une valeur d'utilité. Ces calculs requièrent l'utilisation d'estimations.

#### *Calcul des compléments de prix variables sur titres acquis*

Le Groupe vérifie fréquemment le calcul des compléments de prix variables. Les formules sont basées sur la profitabilité actuelle et/ ou future des sociétés acquises (en général sur le résultat d'exploitation). De ce fait, ces montants sont ré-évalués chaque année.

#### *Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de sociétés*

Le Groupe estime pour chaque acquisition la valeur des immobilisations incorporelles potentielles liées à l'acquisition (notamment relations clients, marques). Les techniques d'évaluation mises en œuvre sont décrites en Note 1.5.

#### *Reconnaissance du produit des activités ordinaires*

Pour estimer si le Groupe peut mesurer le résultat de ses prestations de service par la méthode du pourcentage d'avancement, le Groupe revoit annuellement l'amélioration des procédures et des systèmes, à la fois opérationnels et financiers (Note 1.23).

### **1.28 Informations sectorielles**

Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8 sont similaires aux secteurs d'activité définis lors de l'application de la norme IAS 14. Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Les secteurs publiés sont basés sur la zone géographique. Le reporting mensuel est présenté au principal décideur opérationnel, qui est le comité exécutif du Groupe. Le principal décideur

opérationnel alloue les ressources et apprécie les performances des segments opérationnels du Groupe.

### **1.29 Comptabilisation des opérations en devises**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

Les différences de change découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises au titre de la couverture d'un investissement net sont imputés directement en capitaux propres, nettes d'effet d'impôt sur le résultat si applicable.

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère aux taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « résultat de change ».

## 2. Notes relatives au Compte de Résultat

### 2.1 Achats et charges externes

en milliers d'€	2010	2009
Coût de matériels, consommables et sous-traitance d'analyses	106.261	105.836
Coût de logistique, transports et équipements	54.113	51.148
Autres coûts de personnel (principalement déplacements)	23.857	23.554
Coûts liés aux bâtiments	40.975	40.141
Coûts d'honoraires, assurances et communication	28.375	30.068
<b>Total</b>	<b>253.581</b>	<b>250.747</b>

### 2.2 Frais de personnel

en milliers d'€	2010	2009
Salaires bruts	272.424	268.119
Intérimaires	4.796	4.236
Charges sociales et de retraite	49.386	42.878
Variation de la provision pour retraite (Note 3.15)	996	160
<b>Frais de personnel</b>	<b>327.602</b>	<b>315.393</b>

Effectif moyen (ETP – "Equivalent Temps Plein")*	2010	2009
Benelux	713	761
France	1.437	1.405
Allemagne	1.863	1.725
Amérique du Nord	622	629
Scandinavie	1.128	1.245
Iles Britanniques	424	482
Autres Pays Européens	655	655
Autres Pays	380	290
<b>Total Equivalent Temps Plein</b>	<b>7.222</b>	<b>7.192</b>

\* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

A la fin de l'année, l'effectif total du Groupe atteignait 8.072 personnes (8.100 au 31/12/2009).

### 2.3 Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'€	2010	2009
Subventions d'exploitation	269	171
Autres revenus	3.255	5.347
Production immobilisée (logiciels – LIMS)	4.364	3.939
Pertes sur créances irrécouvrables (y.c. provisions)	-699	-1.162
Autres	87	142
Cession ou dépréciation accélérée d'immobilisations	-1.182	-5.113
Gain/ perte sur dé-consolidation de filiales	842	-306
Badwill	0	109
Charges non récurrentes / de réorganisation	-12.921	-18.162
<b>Total</b>	<b>-5.985</b>	<b>-15.035</b>

L'essentiel des coûts non récurrents/ de réorganisation inclut :  
En 2010 :

- la consolidation et la cession de plusieurs sites en Norvège, (transfert du site d'Oslo vers Moss)
- Transfert d'un site de microbiologie en France vers notre plus grand site français à Nantes ;
- Consolidation de sites français et danois

En 2009, ceux-ci étaient principalement composés de :

- la consolidation et la cession de plusieurs sites en Scandinavie, notamment la cession des activités du Groupe Labnett en Norvège qui avait été imposée par les autorités norvégiennes de la concurrence ;
- la fermeture du site d'analyses environnementales d'Eurofins à Oosterhout aux Pays-Bas, désormais regroupé dans le site agrandi et modernisé de Barneveld, en raison de doublons et de certaines analyses superflues ;
- l'arrêt des activités de Viralliance à Kalamazoo aux Etats-Unis consécutif aux litiges survenus au sujet de la propriété intellectuelle de certains actifs. Eurofins est engagé dans différentes procédures judiciaires avec BioAlliance Pharma S.A., le cédant de ces actifs, pour omission de déclaration de violation présumée de propriété intellectuelle ; cependant à ce jour, il n'existe pas de certitude quant à la possibilité pour Eurofins de récupérer le montant des dommages associés ;
- la fermeture ou le regroupement de sites d'Eurofins directement liés à des activités industrielles sévèrement touchées par la récession en Allemagne.

Pour 2009 et 2010 :

- la consolidation de sites de taille réduite en Europe dans le cadre du programme de « mise aux normes » du Groupe et la fermeture d'activités périphériques non stratégiques liées à quelques acquisitions récentes.

Les crédits impôt recherche obtenus en France sont traités en subvention et comptabilisés en autres produits.

### 2.4 Charges non décaissables liées aux options de souscription

en milliers d'€	2010	2009
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.),	2.266	2.237
Charge d'impôt	-186	-113
<b>Effet sur les capitaux propres</b>	<b>2.080</b>	<b>2.124</b>

Des options de souscription sont attribuées à certains dirigeants et employés du Groupe. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché à la date d'octroi des options. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une période de service par le bénéficiaire (période d'acquisition des droits). Les options sont exerçables après cette période et ont une durée de vie totale de dix ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou régler les options en numéraire. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pendant la période est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes. Un taux d'intérêt annuel sans risque de 3,34% a été utilisé en 2010. La volatilité mesurée est basée sur une analyse statistique de l'évolution des cours quotidiens de l'action sur la dernière année (2010 : 39.5%).

Plan	Nombre d'options de souscription	Durée moyenne des options	Prix moyen des options de souscription	Juste valeur des options
18-12-2003	215.400	5	9,80	3,67
01-02-2005	26.650	4,5	18,77	5,78
01-02-2005	78.400	4	18,77	5,41
01-02-2005	39.500	7,5	18,77	7,69
29-08-2005	68.500	6	27,80	11,46
10-01-2006	5.500	4,5	37,97	13,45
18-09-2006	152.407	4,5	50,00	16,70
20-07-2007	150.330	4,5	66,00	23,37
17-07-2008	84.475	5,5	51,08	22,62
17-07-2008	84.475	6	51,08	23,66
18-12-2008	17.005	5,5	31,62	14,00
18-12-2008	17.005	6	31,62	14,65
05-01-2009	58.350	5	32,60	12,92
05-01-2009	58.350	6	32,60	14,18

Plan	Nombre d'options de souscription	Durée moyenne des options	Prix moyen des options de souscription	Juste valeur des options
10-11-2009	76.700	5	31,88	13,29
10-11-2009	76.700	6	31,88	14,54
31-08-2010	82.200	5	36,62	14,51
31-08-2010	82.200	6	36,62	15,90
05-10-2010	6.225	5	37,06	14,68
05-10-2010	6.225	6	37,06	16,09

Les mouvements des impôts différés actif et passif sont décrits en Note 3.17.

Les ajustements relatifs à des exercices antérieurs sur l'exercice 2009 correspondent principalement à des rectifications d'impôt sur les sociétés en Allemagne.

L'évolution du nombre d'options est décrite en Note 4.4.

## 2.5 Résultat financier

en milliers d'€	2010	2009
Produits financiers	909	2.339
Charges financières	-4.769	-7.587
Coupons OBSAAR	-6.662	-5.270
Résultat de change	-356	-60
Charge de désactualisation des Dettes sur immobilisations	-1.157	-1.673
Charge de désactualisation sur OBSAAR	-679	-282
Variation de la juste valeur des instruments financiers	0	0
<b>Total</b>	<b>-12.714</b>	<b>-12.533</b>

## 2.6 Impôt sur les bénéfices

en milliers d'€	2010	2009
Impôts courants	-10.023	-12.081
Impôt différés (Note 3.17)	-810	2.878
<b>Total</b>	<b>-10.833</b>	<b>-9.203</b>

La charge d'impôt sur le résultat Groupe avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application du taux d'impôt de base du pays de la société-mère, comme indiqué ci-dessous :

en milliers d'€	2010	2009
Résultat courant avant impôt	36.176	-2.082
Impôts calculés au taux d'impôt de base applicable dans chaque pays	-10.899	-1.297
Effet d'impôt sur dépenses non déductibles et revenus non imposables	+7.106	+6.732
Effet d'impôt sur résultat mis en équivalence	+52	+46
Effet d'impôt sur dépenses déductibles non comptabilisées	+6	+3.510
Effet d'impôt sur pertes fiscales non activées	-8.921	-18.306
Effet d'impôt sur pertes fiscales antérieures à l'acquisition non activées à la date d'acquisition (Note 3.2 Goodwill)	N/A	+1.581
Effet d'impôt sur utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	+2.132	+7
Effet d'impôt sur pertes fiscales utilisées et perdues	-51	0
Impôts sur exercices antérieurs	-209	-1.476
Contribution minimale	-75	
Crédit d'impôt	26	0
<b>Charge d'impôt</b>	<b>-10.833</b>	<b>-9.203</b>

### 3. Notes relatives au Bilan et au Tableau des flux financiers

#### 3.1 Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions et aménagements	Installations techniques	Matériel et Véhicules	Total
Au 31 décembre 2009					
Valeur nette à l'ouverture	5.745	42.665	68.220	12.359	128.989
Différences de change	-164	-124	960	176	848
Changement de périmètre	24	1.325	5.392	375	7.116
Acquisitions	-1.058 <sup>1</sup>	12.499	19.465	7.129	38.035
Cessions	0	-3.412	-1.832	-701	-5.945
Amortissements	0	-6.383	-22.134	-5.524	-34.041
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>4.547</b>	<b>46.570</b>	<b>70.071</b>	<b>13.814</b>	<b>135.002</b>
Valeur brute					
Valeur brute	4.547	83.568	226.371	45.711	360.197
Amortissement cumulé	0	-36.998	-156.300	-31.897	-225.195
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2009</b>	<b>4.547</b>	<b>46.570</b>	<b>70.071</b>	<b>13.814</b>	<b>135.002</b>
Au 31 décembre 2010					
Valeur nette à l'ouverture	4.547	46.570	70.071	13.814	135.002
Différences de change	139	849	1.983	393	3.364
Changement de périmètre	0	508	1.831	255	2.594
Acquisitions	-2.656 <sup>1</sup>	10.049	21.922	4.746	34.061
Cessions	-10	-676	-1.399	-467	-2.552
Amortissements	0	-7.713	-22.237	-5.435	-35.384
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>2.020</b>	<b>49.587</b>	<b>72.171</b>	<b>13.307</b>	<b>137.085</b>
Valeur brute					
Valeur brute	2.020	85.323	236.811	43.073	367.227
Amortissement cumulé	0	-35.736	-164.640	-29.766	-230.142
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>2.020</b>	<b>49.587</b>	<b>72.171</b>	<b>13.307</b>	<b>137.085</b>

<sup>1</sup> Ce montant négatif correspond à une réaffectation comptable d' « immobilisations en cours » en « aménagements de laboratoires lors de la mise en service des aménagements concernés.

Les biens acquis inclus ci-dessus par le biais de contrat de location financement sont de :

en milliers d'€	2010	2009
Coût actualisé des loyers	12.825	12.938
Amortissements	-9.420	-7.556
<b>Valeur nette</b>	<b>3.405</b>	<b>5.382</b>

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles en milliers d'€	Relations clients	Marques	Logiciels *	Autres	Total
Au 31 décembre 2009					
Valeur nette à l'ouverture	12.220	4.540	9.516	260	26.536
Différences de change	48	0	-57	1	-8
Changement de périmètre	2.684	433	24	1	3.142
Acquisitions	0	0	7.325	275	7.600
Cessions	0	0	-106	-231	-337
Dépréciation	-884	-184	0	0	-1.068
Amortissement	-1.234	0	-4.496	-192	-5.922
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>12.834</b>	<b>4.789</b>	<b>12.206</b>	<b>114</b>	<b>29.943</b>
Valeur brute					
Valeur brute	16.444	4.973	41.730	3.433	66.580
Amortissement cumulé	-3.610	-184	-29.524	-3.319	-36.637
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2009</b>	<b>12.834</b>	<b>4.789</b>	<b>12.206</b>	<b>114</b>	<b>29.943</b>
Au 31 décembre 2010					
Valeur nette à l'ouverture	12.834	4.789	12.206	114	29.943
Différences de change	0	0	40	5	45
Changement de périmètre	0	0	46	-88	-42
Acquisitions	0	0	6.894	41	6.935
Cessions	0	0	-49	182	133
Amortissement	-1.074	0	-5.623	-108	-6.805
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>11.760</b>	<b>4.789</b>	<b>13.514</b>	<b>146</b>	<b>30.209</b>
Valeur brute					
Valeur brute	16.444	4.789	35.505	1.650	58.388
Amortissement cumulé	-4.684	0	-21.991	-1.504	-28.179
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2010</b>	<b>11.760</b>	<b>4.789</b>	<b>13.514</b>	<b>146</b>	<b>30.209</b>

\* Logiciels, y compris les logiciels en cours.

<b>Goodwill</b> en milliers d'€	2010	2009
Valeur nette à l'ouverture	239.313	242.416
Différences de change	8.859	3.222
Changement de périmètre	-1.802	-935
Réduction <sup>1</sup>	0	-1.581
Impairment/ Dépréciation	0	-3.809
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>246.370</b>	<b>239.313</b>
Valeur brute	258.549	251.628
Dépréciation cumulée	-12.179	-12.315
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>246.370</b>	<b>239.313</b>

<sup>1</sup> Selon l'IFRS 3, un profit d'impôt a été comptabilisé en 2009 en contrepartie d'une réduction du Goodwill. Ce montant de 1.581 K€ est basé sur les déficits reportables antérieurs à l'acquisition de deux sociétés (Note 2.6) sur l'UGT Allemagne.

Le changement de périmètre par entité légale est détaillé dans la note 5.1.

Le changement de périmètre correspond à des:

- Nouvelles acquisitions de la période: 1.375 K€,
- Ajustements des Goodwill existants selon IFRS 3 (avant révision): -658 K€,
- Goodwill en cours: - 2.315 K€ (Transactions avec les minoritaires),
- Déconsolidation: - 204 K€.

Le goodwill en cours correspond à un goodwill conditionnel comptabilisé au titre de l'engagement de rachat de minoritaires (Note 1.3 et 3.19). Il représente à fin décembre 2010 un montant de 6.124 K€.

En 2009, une dépréciation exceptionnelle a été constatée pour un montant de 4.877 K€ (Goodwill : 3.809 K€ et Relations clients / Marques : 1.069 K€), principalement sur deux sociétés, une filiale basée en Grande Bretagne dans le secteur de l'environnement et une autre en Allemagne dans le secteur des analyses des produits non alimentaires.

#### Test de dépréciations des Goodwill, relations clients et marques :

La description de leur mode de calcul est fournie en Note 1.9.

La définition des UGT est basée sur le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupes d'actifs. Il est basé sur les zones géographiques suivantes: Benelux, France, Allemagne, Amérique du Nord, Scandinavie, Iles Britanniques, Autres pays européens et Autres (reste du monde).

<b>Ratios clés utilisés</b>	2010
Taux d'actualisation après impôt	8%
Bêta	1,5
Taux d'intérêt sans risque	2,4%
Croissance organique à long terme	5%

Le résultat brut d'exploitation utilisé se situe entre 6% et 15% en fonction des zones géographiques pour 2011, avec une amélioration sur les années suivantes.

Les ratios (chiffres d'affaires, excédent brut d'exploitation et résultat d'exploitation par UGT) ne sont pas fournis pour des raisons de confidentialité du fait qu'ils fourniraient le modèle d'acquisition du Groupe.

La valeur nette comptable de Goodwill, Relations clients et marques de chaque UGT représente entre 0,3 et 0,5 fois la valeur de leur chiffre d'affaires respectif (Note 4.1).

Le poids de la valeur d'utilité par rapport à la VNC représente entre 2 et 4 fois la valeur nette comptable des Goodwill, relations clients et marques pour chaque UGT.

	VNC / Chiffre d'affaires	Valeur d'utilité / VNC
Benelux	0,32	2,9
France	0,28	3,6
Allemagne	0,38	4,2
Amérique du Nord	0,39	2,9
Scandinavie	0,57	2,7
Iles Britanniques	0,39	2,1
Autres pays européens	0,34	3,8
Autres (reste du monde)	0,21	3,6

VNC = Valeur net comptable du Goodwill, relations clients et marques

#### Test de sensibilité :

La sensibilité des différents ratios clés (en cas de modification des estimations du management avec une diminution des hypothèses de chiffre d'affaires, de l'excédent brut d'exploitation, du résultat d'exploitation de 25% et une augmentation du taux d'actualisation de 1 point) n'entraînerait pas de dépréciation de Goodwill, relations clients et marques complémentaires.

### **3.3 Actifs non courants destinés à être cédés**

<b>En milliers d'€</b>	2010	2009
Valeur nette à l'ouverture	0	600
Différences de change	0	0
Cessions	0	-600
Dépréciation	0	0
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Groupe a vendu en 2009 le bâtiment situé à Katwijk aux Pays-Bas.

Un actif non courant est classé comme dévolu en vue de la vente et évalué au plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

### **3.4 Titres de participation**

<b>en milliers d'€</b>	2010	2009
Valeur nette à l'ouverture	2.260	2.157
Différences de change	219	-29
Changement de périmètre	13	0
Acquisition	0	7
Cessions	-5	-42
Dividende reçu	-47	-44
Résultat des entreprises associées	180	211
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>2.620</b>	<b>2.260</b>

<b>Principale entreprise associée :</b> en milliers d'€	2010	2009
	FASMAC Co. Ltd	FASMAC Co. Ltd
Chiffre d'affaires	7.132	6.454
Résultat net	815	372
Total actif	6.976	5.737
Capitaux propres	3.864	3.091
% d'intérêt	41,33%	41,33%

### 3.5 Actifs financiers, prêts et autres créances

en milliers d'€	2010	2009
Valeur nette à l'ouverture	5.487	5.219
Différences de change	81	-14
Changement de périmètre	1.163	21
Augmentations	121	734
Diminutions	-82	-473
Valeur nette à la clôture	6.770	5.487

en milliers d'€	2010	2009
Dépôts et cautionnements	5.820	5.487
Compte séquestre	950	0
Prêts	0	0
Valeur nette à la clôture	6.770	5.487

Les dépôts et cautionnements sur loyers et prêts sont classés dans la catégorie des prêts et des créances.

Le compte séquestre est lié à la vente de l'activité agronomie d'une filiale française, 950 K€ seront libérés dès la finalisation du contrat de cession.

### 3.6 Stocks

en milliers d'€	2010	2009
Consommables	8.389	7.769

### 3.7 Créances clients

en milliers d'€	2010	2009
Créances clients brutes	133.703	126.421
Factures à établir	7.827	6.105
Montant dû par les clients au titre des analyses en cours	19.289	19.761
Moins : provision pour dépréciation	-6.832	-6.989
Total	153.987	145.298

Evolution des provisions pour dépréciation – en milliers d'€	2010	2009
Valeur à l'ouverture	6.989	6.307
Ecart de conversion	116	58
Changement de périmètre	72	940
Augmentation	1.039	2.175
Diminution	-1.384	-2.491
Valeur à la clôture	6.832	6.989

Balance âgée consolidée :

en milliers d'€	2010	%
Créances inférieures à 5 mois par rapport à la date de facture	124.018	93%
Créances supérieures à 5 mois par rapport à la date de facture	9.685	7%
Total	133.703	100%

### 3.8 Autres Créances d'exploitation

en milliers d'€	2010	2009
Charges constatées d'avance	5.674	5.788
Autres créances d'exploitation	16.053	15.038
Total	21.727	20.826

### 3.9 Disponibilités/ Trésorerie et dette nette

en milliers d'€	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	26.623	5.439
Soldes bancaires	80.881	48.921
Disponibilités	107.504	54.360
Découverts bancaires	-11.188	-2.106
Total trésorerie	96.316	52.254

Les valeurs mobilières de placement correspondent principalement à des sicav monétaires en Euros.

A chaque clôture, les montants reflétés ci-dessus correspondent à la juste valeur basée sur le cours acheteur actuel étant donné que ces actifs financiers sont cotés sur un marché actif.

en milliers d'€	2010	2009
Dettes financières	54.874	120.018
OBSAAR	221.844	118.057
Disponibilités	-107.504	-54.360
Dette nette	169.214	183.715

### 3.10 Dettes financières

Variation des dettes financières au cours de l'exercice (en milliers d'€)	2010	2009
---	------	------

A l'ouverture	117.912	166.829
Différences de change	671	237
Changement de périmètre	506	3.437
Nouveaux emprunts	1.448	12.268
Remboursement d'emprunts	-76.851	-64.859
A la clôture	43.686	117.912
Découverts bancaires	11.188	2.106
Total des dettes financières	54.874	120.018

Analyse des dettes financières	2010	2009
Emprunts bancaires	8.950	17.055
Avances conditionnées	0	0
Découverts bancaires	11.188	2.106
Emprunts et dettes financières	20.138	19.161
Crédit bail	1.802	3.574
Part à moins d'un an <sup>1</sup>	21.940	22.735
Emprunts bancaires	31.157	94.512
Avances conditionnées	0	0
Emprunts et dettes financières	31.157	94.512
Crédit bail	1.777	2.771
Part à plus d'un an	32.934	97.283
Total dettes financières	54.874	120.018

#### <sup>1</sup> Echancier des passifs court terme :

- Découverts bancaires : 11.188 K€ (court terme mais renouvelables)
- Crédit-bail : 1.802 K€ (remboursables par mensualités)
- Emprunts bancaires : environ 2,2 millions d'€ peuvent être considérés à 3 mois, 3 millions d'€ à 6 mois et 3,7 millions d'€ entre 6-12 mois (sachant que certains emprunts bancaires correspondent à des lignes de crédit renouvelables).



### 3.11 Emprunts obligataires (OBSAR 2006 & OBSAAR 2010)

en milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	118.057	119.095
Changement de périmètre	0	0
Emission de l'OBSAAR (produit net)	173.400	0
Remboursement de l'OBSAR	-70.291	-1.320
Charges de l'exercice	678	282
A la clôture	221.844	118.057
Part due à moins d'un an	16.130	0
Part due à plus d'un an	205.714	118.057
Total	221.844	118.057

### 3.12 Titres supersubordonnés à durée indéterminée

en milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	100.000	100.000
Emission des obligations perpétuelles	0	0
Remboursement des obligations perpétuelles	0	0
A la clôture	100.000	100.000

Le montant avant impôt du coupon pour l'exercice est de 8.081 K€ (janvier – décembre 2010) et a été comptabilisé dans les réserves consolidées sans impôt sur le résultat car l'intégration fiscale les concernant n'a pas un résultat fiscal suffisant.

### 3.13 Autres dettes d'exploitation

en milliers d'€	2010	2009
Dettes sociales et fiscales dues	30.770	29.736
Dettes sociales et fiscales à payer	40.902	33.370
Autres dettes	1.004	1.309
Autres dettes d'exploitation	8.966	9.080
Dettes d'exploitations opérationnelles	81.642	73.494
Intérêts courus non échus	434	482
Résultat à verser aux détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	4.938	4.938
Total	87.014	78.914

### 3.14 Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations concernent des clauses conditionnelles de complément de prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant estimé.

En milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	21.962	39.859
Différences de change	689	200
Changement de périmètre – augmentation nette de paiement	-6.433	-19.770
Charge financière d'actualisation (Note 2.5)	1.157	1.673
A la clôture	17.375	21.962
Part due à moins d'un an	6.132	1.359
Part due à plus d'un an	11.243	20.603
Total	17.375	21.962

Le changement de périmètre correspond pour partie :

- à des paiements de la période de 2.514 K€,
- à des diminutions de dettes sur immobilisations liées à des acquisitions sous IFRS 3 (avant révision) de la période de 820 K€,

- à des réestimations de dettes sur goodwill en cours de 3.099 K€.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,5% pour 2010.

Echéancier des dettes sur immobilisations à plus d'un an :

en milliers d'€	2010	2009
Entre un et cinq ans	10.785	20.292
Au delà de cinq ans	458	311
Part à plus d'un an	11.243	20.603

La partie des dettes sur immobilisations relative aux goodwill en cours (Note 3.2) est décrite ci-dessous :

en milliers d'€	2010	2009
Part des dettes sur immobilisations liée aux transactions avec les intérêts minoritaires	12.401	14.384

La différence entre les dettes sur immobilisations liée aux transactions avec les intérêts minoritaires, les options at les goodwill en cours (note 3.2) correspond à la part des minoritaires.

Pour des raisons de confidentialité, les conditions de prix plus détaillées ne sont pas données. Les entreprises concernées sont consolidées par intégration globale et les dettes comprenant l'impact du prix ci-dessus (y compris les options d'achat et de vente) sont incluses dans la ligne « Dettes sur immobilisations ».

### 3.15 Provision pour engagement de retraite

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

en milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	12.411	11.776
Différences de change	575	354
Changement de périmètre	208	121
Dépense annuelle	1.689	1.603
Reprise de provision	-243	-358
Contributions payées	-322	-1.085
A la clôture	14.318	12.411

Les montants constatés dans le bilan sont les suivants :

	2010	2009
Valeur actuarielle des engagements couverts par des fonds	19.793	14.502
Juste valeur des actifs du régime	-2.291	-1.644
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des fonds	17.502	12.858
Écarts actuariels non constatés	-3.184	-447
Amortissement des écarts actuariels	0	0
Dettes incluse au bilan dans la provision pour engagement de retraite	14.318	12.411

Les montants constatés dans le compte de résultat sont les suivants :

en milliers d'€	2010	2009
Coût des services rendus sur l'exercice	758	877
Coût de l'actualisation	792	373
Rentabilité attendue des actifs du régime	-100	-77
Gains (pertes) actuariels reconnus pendant l'exercice	106	5
Amortissement des écarts actuariels	106	32
Reprise de provision	0	-87
Autres charges additionnelles	27	480

Total	1.689	1.603
-------	-------	-------

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements selon les pays sont les suivantes :

	2010
Taux d'actualisation	De 3,6% à 4,7%
Taux d'augmentation de salaires	De 3% à 4%

Les taux de mortalités retenus sont basés sur des informations fournies par des actuaires, des statistiques officielles et sont propres à chaque pays.

Le Groupe dispose d'actifs en Allemagne et en Hollande en couverture des engagements de retraite.

### 3.16 Provisions pour autres passifs

en milliers d'€	Regroupe- ment des ressources	Autres	Total
Au 1/1/2009	3.388	4.177	7.565
Différences de change	-34	4	-30
Changement de périmètre	-488	13	-475
Dotations aux provisions	12.086	2.166	14.252
Reprises (provision utilisée)	-1.144	-1.223	-2.367
Reprises (provision non utilisée)	-193	-257	-450
Au 31/12/2009	13.615	4.880	18.495

en milliers d'€	Regroupe- ment des ressources	Autres	Total
Au 1/1/2010	13.615	4.880	18.495
Différences de change	403	154	557
Changement de périmètre	-219	689	470
Dotations aux provisions	6.191	2.408	8.599
Reprises (provision utilisée)	-7.497	-816	-8.313
Reprises (provision non utilisée)	-1.463	-411	-1.874
Au 31/12/2010	11.030	6.904	17.934

La variation des provisions pour autres passifs est incluse dans le résultat exceptionnel (Note 2.3).

#### Regroupement des ressources en centres de compétences :

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les coûts de fermeture de sites (comprenant principalement les frais de remise en état des bâtiments et de l'environnement ainsi que des indemnités de licenciements). Ces dotations se rapportent sur l'exercice principalement à la Norvège, la France et au Danemark (essentiellement des loyers résiduels de sites inoccupés).

#### Autres

Les autres provisions concernent principalement des provisions pour litiges avec des fournisseurs et des clients, principalement en Allemagne et aux Etats-Unis.

Les provisions pour autres passifs peuvent être ventilées ainsi :

En millions d'€	2010
Moins d'un an	10,4
Entre un et cinq ans	5,9
Plus de 5 ans	1,6
Total	17,9

### 3.17 Impôts différés

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

en milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	8.516	8.335
Différences de change	936	123
Changement de périmètre	-1.740	-1.636
Reclassement à Etat - impôts sur les bénéfices à payer	0	-1.148
Impôts différés sur investissement net	-752	-36
Impôts différés sur BSAAR	-158	0
Compte de résultat / Charge (Note 2.6)	-810	2.878
A la clôture	5.992	8.516

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

en milliers d'€	2010	2009
Impôts différés Actif	17.278	15.643
Impôts différés Passif	-11.286	-7.127
Total	5.992	8.516

Les impôts différés actifs ayant pour origine les déficits fiscaux sont reconnus seulement pour la partie d'impôts différés imputable sur des bénéfices futurs probables.

Le Groupe dispose de plus de 110 millions d'€, hors le sous-groupe MWG Biotech, de déficits fiscaux reportables à compenser sur des bénéfices futurs, lesquels n'ont pas été reconnus du fait de l'absence de certitude de leur recouvrabilité.

Le sous-groupe MWG Biotech dispose à lui seul de plus de 84 millions d'€ de déficits fiscaux, non activés au niveau du Groupe Eurofins.

Au 31/12/2010, les impôts différés passifs concernent principalement le retraitement sur les amortissements de goodwill déductible fiscalement pour 5,8 millions d'€, sur les relations clients et marques pour 5,8 millions d'€. Les autres différences temporaires correspondent aux effets d'impôts de l'actualisation de la dette sur immobilisation et sur des différences de comptabilisation de chiffres d'affaires.

Au 31/12/2010, les impôts différés actifs concernent principalement l'activation de déficits reportables pour 13 millions d'€, les engagements de retraite pour 1,4 millions d'€ et les différences temporaires sur amortissement d'immobilisations pour 2,4 millions d'€.

### 3.18 Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'€	2010	2009
Créances clients	-8.689	3.868
Stocks	-620	404
Autres créances	-901	-3.935
Dettes Fournisseurs	4.372	-6.246
Avances clients et Produits constatés d'avance	-2.174	-1.044
Autres dettes	8.147	8.065
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>1.112</b>
Changement de périmètre – actif courant	1.847	1.597
– passif courant	352	-2.387
Différences de change	-284	-2.042
<b>Total</b>	<b>2.050</b>	<b>-1.720</b>

### 3.19 Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2010, le Groupe a conclu l'acquisition de nouvelles sociétés, d'actifs et des contrats d'externalisation (Liste en Note 5.1).

Le Groupe a acquis les sociétés Galys (103 salariés), Ascal (143 salariés) au cours du troisième trimestre 2010, renforçant ainsi son pôle d'analyses alimentaires et d'analyses environnementales en France et un petit laboratoire en décembre en Belgique (20 salariés).

Les acquisitions conclues en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur la comparabilité des états financiers.

La juste valeur des actifs et des dettes liés aux changements de périmètre est la suivante :

en milliers d'€	2010	2009
Immobilisations corporelles	-2.586	-7.116
Immobilisations incorporelles	42	-25
Goodwills	1.802	935
Relations clients et Marques	0	-3.117
Titres de participation	-13	0
Immobilisations financières	-1.163	-21
Actif circulant (excluant la trésorerie)	-1.847	-1.597
Impôt sur les bénéfices à recevoir	-2.439	58
Trésorerie	-823	-1.055
Dettes fournisseurs et autres dettes	-352	-2.387
Impôt sur les bénéfices à payer	1.534	15
Badwill	0	109
Capitaux propres	-1.168	0
Gain/ Perte sur dé-consolidation de filiales	842	-306
Intérêts minoritaires	-440	2.119
Dettes financières	506	3.437
Dettes sur immobilisations	-6.433	-19.770
Provisions pour engagement de retraite	208	121
Provisions pour risques et charges	470	-475
Impôts différés	1.740	1.636
<b>Total prix d'acquisition/ cession</b>	<b>-10.120</b>	<b>-22.665</b>
Moins trésorerie	823	1.055
<b>Flux de trésorerie dégagé sur les mouvements de périmètre</b>	<b>-9.297</b>	<b>-21.610</b>

Se décomposant ainsi :

en milliers d'€	2010	2009
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	-9.226	-22.247
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée	-71	637

Les flux de trésorerie liés aux mouvements de périmètres correspondent à des acquisitions réalisées en 2010 et au

cours des années précédentes (versement de complément de prix différé ou cession).

Il n'y a pas eu de différences comptables constatées, ni réévaluations sur les sociétés acquises de la période entre les comptes avant acquisition et post acquisition.

Le badwill en 2009 de 109 milliers d'€ a été comptabilisé sur l'UGT « Autres – reste du monde ».

Les acquisitions de 2010 ont contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 7,3 M€ et au résultat brut d'exploitation consolidé à hauteur de +0,1 M€. Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le chiffre d'affaires du Groupe aurait été plus élevé de 12 M€ et le résultat brut d'exploitation aurait été proche de l'équilibre.

Le tableau ci-dessous indique les montants de Goodwill et d'immobilisations nettes acquis :

en milliers d'€	2010	2009
Prix d'acquisition payé en 2010	10.131	23.313
Paievements de prix d'acquisition en actions Eurofins	0	0
Dettes sur immobilisations (payées ou réduites par goodwill) sur acquisitions de l'année ou des années précédentes	-6.433	-19.770
Coûts d'acquisition	0	-10
<b>Prix de revient</b>	<b>3.698</b>	<b>3.533</b>
Juste valeur des éléments d'actif acquis	-5.295	-3.451
<b>Goodwill (Note 3.2)</b>	<b>-1.597</b>	<b>81</b>

Le goodwill lié à l'acquisition des sociétés Galys et Ascal représente respectivement 0,5 M€ et 0,7 M€, les immobilisations 1,6 M€ et 1,5 M€, les créances clients 0,1 M€ et 3,6 M€, les dettes fournisseurs 0,0 M€ et 1,0 M€ et les autres dettes 0,3 M€ et 2,1 M€.

L'existence d'un Goodwill est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

En 2010, les cessions correspondent à la déconsolidation de petites sociétés (Note 5.1), impact :

- Trésorerie (-71 K€),
- Goodwill (-204 K€ – Note 3.2).

### 3.20 Capitaux propres

Le capital social est composé de 14.289.857 actions d'une valeur nominale de 0,10 € par action, soit une valeur de 1.429 K€.

Les capitaux propres ont augmenté de 1.451 K€ suite à l'exercice d'options de souscription par des salariés (84.633 nouvelles actions émises) et 700 actions émises suite à l'exercice d'options de paiement d'acquisitions partiels et facultatifs en actions Eurofins.

Sur l'exercice, un dividende à hauteur de 0,10 € par action pour un montant de 1.420 K€ a été distribué.

## 4. Autres informations

### 4.1 Information sectorielle

#### Répartition sectorielle

Le Groupe est organisé mondialement en un seul segment d'activité : les services analytiques.

#### Répartition géographique

Bien que le Groupe soit géré sur une base mondiale, il est possible de distinguer 8 zones géographiques : Benelux, France, Allemagne, Amérique du Nord, Scandinavie, les Iles Britanniques (Royaume-Uni et République d'Irlande), Autres pays européens et Autres pays (reste du monde).

Chiffre d'affaires (en milliers d'€)	2010	2009
Benelux	73.164	77.282
France	134.668	122.266
Allemagne	158.635	144.961
Amérique du Nord	68.325	64.603
Scandinavie	135.593	134.643
Iles Britanniques	41.428	38.094
Autres pays européens	47.651	44.704
Autres (reste du monde)	20.869	13.520
<b>Total</b>	<b>680.333</b>	<b>640.073</b>

Les données concernant les ventes sont fondées sur le lieu d'implantation de la société.

Pour des raisons de confidentialité, le résultat d'exploitation par zone géographique n'est pas fourni.

Les chiffres concernant les actifs et investissements sont fondés sur leur localisation.

Total actif (en milliers d'€)	2010	2009
Benelux	65.441	61.910
France	121.011	124.382
Allemagne	190.080	173.593
Amérique du Nord	62.581	51.284
Scandinavie	135.109	124.759
Iles Britanniques	50.232	46.150
Autres pays européens	83.278	52.597
Autres (reste du monde)	28.429	24.624
<b>Total</b>	<b>736.161</b>	<b>659.299</b>

Investissements (en milliers d'€)	2010	2009
Benelux	3.914	2.634
France	2.914	8.066
Allemagne	11.032	15.506
Amérique du Nord	5.429	4.872
Scandinavie	4.695	5.751
Iles Britanniques	4.124	5.538
Autres pays européens	3.669	452
Autres (reste du monde)	3.416	4.998
<b>Total</b>	<b>39.193</b>	<b>47.817</b>

Les investissements incluent les actifs corporels (34.061 K€), incorporels (6.935 K€) et l'impact du changement de périmètre pour les goodwill, relations clients et marques (-1.802 K€).

### 4.2 Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

#### Engagements financiers donnés sur emprunts (Notes 3.10 et 3.11)

Les emprunts précisés ci-dessous figurent déjà au bilan du Groupe et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés ou covenants/ ratios financiers.

En milliers d'€	2010	2009
Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du Groupe *	10.783	19.072
Crédits-baux garantis sur des bâtiments et actifs du Groupe **	3.686	5.868
Emprunts bancaires garantis sur des actifs et soumis à des ratios financiers	0	0
Emprunts bancaires et obligataires soumis à des ratios financiers	248.015	207.524
<b>Total</b>	<b>262.484</b>	<b>232.464</b>

\* De plus, certains de ces emprunts peuvent être soumis à des ratios financiers.

\*\* Les crédits-baux sont effectivement garantis, étant donné que les droits sur les actifs faisant l'objet de leasing reviennent au bailleur en cas de défaut de paiement.

Détail de certains engagements sur emprunts bancaires garantis liés à des acquisitions (déjà inclus dans les lignes "Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du Groupe" et "Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers") :

Nantissement d'une partie des titres de quatre filiales détenues par Eurofins Scientific GmbH au bénéfice de la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale dans le cadre de lignes de crédit de 990 K€.

#### Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Le Groupe respecte les ratios de ses lignes de crédit les plus significatives au 31 décembre 2010.

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2010 :

en milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Autres obligations contractuelles</b>				
Contrats de location simple *	128.899	23.910	62.072	42.917
- Bâtiments	122.611	20.884	58.829	42.898
- Equipements et véhicules	6.288	3.026	3.243	19
Obligations d'achat irrévocables	218	218	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>129.117</b>	<b>24.128</b>	<b>62.072</b>	<b>42.917</b>

\* Les contrats de location simple correspondent à la somme non actualisée des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.

Les obligations d'achat irrévocables sont liées à une société non consolidée par intégration globale sur laquelle le Groupe bénéficie d'options d'achat et de vente croisées.

En milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Autres obligations commerciales</b>				
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties données	11.324	11.324	-	-
Engagements de rachats	7.818	-	7.818	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19.142</b>	<b>11.324</b>	<b>7.818</b>	
Garanties reçues	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>29.067</b>	<b>29.067</b>	<b>7.818</b>	
<b>Total</b>	<b>-9.925</b>		<b>17.743</b>	

Détail des garanties données dans le cadre d'engagements hors bilan liés au financement de la société:

- Dans le cadre d'un accord entre la société Eurofins Services NL BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Services NL BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Services NL BV a été accordée.
- Dans le cadre de la subvention de 1.922 K€ accordée par l'organisme britannique Advantage West Midlands, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort par le biais d'une lettre de confort, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les montants nécessaires en trésorerie pour assurer la bonne exécution par cette dernière de l'ensemble de ses engagements.
- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de couverture de change avec la société Eurofins Finance SA sur un prêt d'Eurofins Finance SA à la société Eurofins Genomics BV en dollars US à un taux de change de 1,4828 dollar US pour 1 Euro. Cette convention génère un gain de change latent de 1.964 K€ au 31.12.2010.
- La société Eurofins Scientific SE a contre-garanti l'organisme d'assurance suédois "Försäkringsbolaget Pensionsgaranti" de toutes sommes que ledit organisme serait amené à verser aux salariés passés et actuels des sociétés de droit suédois Eurofins Food & Agro Sweden AB, Eurofins Environment AB et Eurofins National Service Centre Sweden AB, sous-filiales de la société Eurofins Scientific, au titre des engagements de retraite à verser auxdits salariés, pour un montant maximum de 4.680 K€.

Détail des garanties données dans le cadre d'engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe (acquisitions):

Les garanties données dans la table ci-dessus et précisées ci-dessous portent sur des montants déjà comptabilisés en dettes sur immobilisations (complément de prix – Note 3.14) dans le bilan du Groupe Eurofins.

- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de toute obligation contractée par la société Eurofins Ventures (correspondant à 35% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Operon GmbH et Operon Inc par Eurofins Genomics BV, la société Eurofins Ventures BV s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (Operon Holdings Inc et Qiagen North American Holdings Inc) par Eurofins Genomics BV qui n'auraient pas été payées par Eurofins Genomics BV (correspondant à 12,8% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en France par Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS, cette société a signé un compromis de vente vis-à-vis des anciens actionnaires d'un bâtiment de production à une valeur fixe de 300 K€ à échéance 2014.
- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en France par Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS, cette société a signé un compromis de vente vis-à-vis des anciens actionnaires d'un bâtiment de production à une valeur fixe de 300 K€ à échéance 2014.
- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en France par Eurofins Industrial Testing Lux SARL, Eurofins Industrial Testing Lux SARL a signé avec les anciens actionnaires un accord de partage de plus-value dans le cas où une éventuelle vente de bâtiment de production était effectuée d'ici fin 2015.
- Dans le cadre d'un accord entre la société Eurofins Genomics BV et la société MWG Biotech AG, Eurofins

Scientific SE s'est engagée à garantir de façon irrévocable les moyens permettant à la société Eurofins Genomics BV de verser aux minoritaires volontaires de MWG Biotech AG :

- une « contribution » "Abfindung" au sens des dispositions de la section 305 de la loi sur les sociétés allemandes
- une « indemnité » "Ausgleich" au sens des dispositions de la section 304 de la loi sur les sociétés allemandes.

Autres engagements :

A la connaissance du Groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

Le Groupe n'a pas mis en place de montage d'affacturage, ni de montage de titrisation.

Détail des garanties reçues :

- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société MWG Biotech AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de MWG Biotech AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific S.E pour un montant de 7.000 K€.
- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société GeneScan Europe AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de GeneScan Europe AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific SE pour un montant de 22.000 K€.

Droit individuel de formation

Suivant les lois françaises, chaque salarié a un droit individuel de formation de 20 heures par an. Le nombre d'heures rattaché à ce dispositif représente un montant pour l'ensemble des salariés français de plus de 110.000 heures. Le nombre d'heures pris au titre de ce dispositif durant la période représente entre 800 et 1.000 heures.

**4.3 Exposition aux risques de change et de taux d'intérêt**

en milliers d'€	2010	2009
Instruments financiers – Actif	0	0
Instruments financiers – Passif	-3.420	-4.455
<b>Total net</b>	<b>-3.420</b>	<b>-4.455</b>

Exposition au risque de taux d'intérêt

Pour contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt lié notamment aux OBSAAR 2006 et 2010, le Groupe a conclu un certain nombre d'opérations de couverture de taux (swaps) portant sur l'échange d'un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe, dont l'effet est selon les cas immédiat ou différé.

Le montant nominal couvert actuellement par des SWAPS de taux fixe s'élève au 31 décembre 2010 à 100 M€ avec un taux d'intérêt fixe de 3,8075% et 100 M€ avec une moyenne pondérée de taux d'intérêt fixe de 1,1737%.

Les obligations issues de l'émission des OBSAR 2006 et OBSAAR 2010 produisent des intérêts respectivement aux taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% et 1,75% par an. En outre, le Groupe a conclu des contrats de couverture de taux à date d'effet différé couvrant la période de décembre 2010 à juin 2017 et portant sur un montant nominal compris entre 50 M€ et 150 M€.

La juste valeur des swaps représente au 31 décembre 2010 un passif de 3.420 K€. La contrepartie est comptabilisée en capitaux propres.

La variation des instruments financiers figure en capitaux propres pour 1.035 K€.

Taux d'intérêt	Valeur nominale	Juste valeur (en milliers d'€) A l'ouverture	Variation	A la clôture
3,8075%	100.000	-4.455	1.351	-3.104
1,1737%	100.000	-	-316	-316

Le montant enregistré en capitaux propres est porté au compte de résultat à mesure de l'impact en résultat du sous-jacent couvert.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur l'exercice au titre de la couverture de flux de trésorerie.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts prenant en compte les transactions ci-dessus est la suivante :

	2010	2009
Dette à taux fixe	78%	47%
Dette à taux variable	22%	53%

Etant donné la décomposition entre taux fixe et taux variable au 31 décembre 2010, une augmentation ou une diminution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact de 577 K€ en année pleine sur le résultat avant impôt.

En Milliers	Taux	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Actif	Fixe	-	-	-	-
	Variable	26.623	-	-	26.623
Emprunts	Fixe	3.882	3.499	457	7.838
	Variable	6.870	28.978	-	35.848
OBSAAR	Fixe	16.130	90.300	93.570	200.000
	Variable	-	-	21.844	21.844
<b>Exposition nette</b>	<b>Fixe</b>	<b>20.012</b>	<b>93.799</b>	<b>94.027</b>	<b>207.838</b>
	<b>Variable</b>	<b>33.493</b>	<b>28.978</b>	<b>21.844</b>	<b>84.315</b>
Instrument de couverture	Fixe	16.130	90.300	93.570	200.000
	Variable	-	-	-	-
<b>Exposition après couverture</b>	<b>Fixe</b>	<b>3.882</b>	<b>3.499</b>	<b>457</b>	<b>7.838</b>
	<b>Variable</b>	<b>33.493</b>	<b>28.978</b>	<b>21.844</b>	<b>84.315</b>

#### Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

Devises	Actifs	Passifs	Position Engage-ments en devises	Position nette avant couverture	Instru-ments financiers de couver-ture	Position nette après couver-ture
DKK	85.120	51.748		33.372		33.372
SEK	79.732	57.631	4.680	17.421		17.421
NOK	28.653	27.676		977		977
USD	124.360	101.612		22.748		22.748
GBP	75.759	46.382	4.680	24.697		24.697
Autres	35.054	21.005		14.049		14.049
<b>Total</b>	<b>428.678</b>	<b>306.053</b>	<b>9.360</b>	<b>113.264</b>		<b>113.264</b>

Une augmentation ou une diminution de +/- 1% des taux de change aurait un impact de 1.226 K€ sur les capitaux propres et de 178 K€ sur le résultat brut d'exploitation.

#### 4.4 Instruments dilutifs de capital

##### Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options sont attribués aux salariés et dirigeants du Groupe. L'évolution du nombre d'options est la suivante :

en milliers d'options	2010	2009
A l'ouverture	930	772
Options accordées (*)	126	201
Options exercées	-85	-43
Options expirées	-17	0
<b>A la clôture</b>	<b>954</b>	<b>930</b>

(\*) selon les conditions des nouveaux plans d'options (prix d'exercice, date d'exercice...).

Au 31 décembre 2010, un nombre total de 954.099 options de souscription est susceptible d'être exercé au fur et à mesure des dates d'exercice fixées pour chaque plan. Un détail est fourni dans le rapport de gestion.

##### BSAAR (Notes 1.18 et 3.11)

Les bons de souscription d'actions remboursables (BSAAR) existants sont liés :

- à l'émission d'OBSAR de mars 2006, dont 272.645 BSAAR peuvent encore être exercés au prix de 55 € pour une action Eurofins. 85 bons ont déjà été exercés.
- A l'émission d'OBSAAR de juin 2010, dont 295.990 BSAAR peuvent être exercés, 2 BSAAR donnant le droit de soucrire une action nouvelle ou existante au prix de 40 € par action.

##### Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par émission d'actions de la société (Note 1.22)

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 12.440.

##### Détail de la moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée

En milliers	2010	2009
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (existantes)	14.224	14.183
Moyenne pondérée d'options de souscription	954	875
Nombre potentiel d'actions par exercice de BSAAR	347	273
Paiements partiels et facultatifs de prix d'acquisition en actions Eurofins	12	26
<b>Moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée</b>	<b>15.537</b>	<b>15.357</b>

En milliers	2010
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (existantes)	15.537
Options de souscription avec un prix d'exercice supérieur au prix moyen de l'action 2010	-331
Nombre potentiel d'actions par exercice de BSAAR avec un prix d'exercice supérieur au prix moyen de l'action 2010	-347
<b>Moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée (basic)</b>	<b>14.859</b>

#### 4.5 Résultat net par action

	Résultat net (en K€)	Moyenne pondérée d'actions ordinaires (en milliers)	Résultat net par action (en €)
<b>Actions existantes</b>			
Total	23.400	14.224	1,65
Détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	8.081 <sup>1</sup>		0,57
Détenteurs du capital social	15.319	14.224	1,08
<b>Dilué</b>			
Total	23.400	14.859	1,57
Détenteurs des titres supersubordonnés à durée indéterminée	8.081 <sup>1</sup>		0,54
Détenteurs du capital social	15.319	14.859	1,03

<sup>1</sup> Note 3.12

#### 4.6 Passifs éventuels

Le Groupe fait l'objet d'actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités en qualité de prestataire de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis et en France, qu'il estime non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés.

En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

#### 4.7 Evénements post-clôture

Le Groupe a procédé en Février à une émission complémentaire de ses Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI ou capital hybride) émis initialement en mai 2007, afin de renforcer sa structure financière et être en mesure de répondre rapidement à toute opportunité d'acquisition attractive susceptible de se présenter sur le marché. Les fonds levés d'un montant de 51 M€ (soit un produit net d'émission de 48 M€ plus un coupon couru de 3 M€) sont issus de TSSDI présentant les mêmes caractéristiques que les titres existants émis en mai 2007 pour une valeur nominale à l'origine de 100 M€ portée à un total de 150 M€. Les TSSDI produiront un coupon à taux fixe de 8,081% et ont une maturité perpétuelle mais Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair en mai 2014. Les nouveaux titres émis seront immédiatement fongibles avec les titres existants et seront cotés sous le même code ISIN FR0010474627 sur le marché non réglementé « Freiverkehr » de la bourse de Francfort.

#### 4.8 Opérations entre parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société Analytical Bioventures SCA, holding de la famille Martin. Cette dernière détient au 31 décembre 2010 46,01% des actions de la société et 52,67% des droits de vote.

Les opérations entre la Société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ou avec des sociétés détenant des actions Eurofins comme Analytical Bioventures SCA ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative telle que International Assets Finance SARL, filiale de Analytical Bioventures SCA, sont les suivantes :

en millions d'€	2010	2009
Achat de biens	0,0	0,0
Ventes de biens	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par des parties liées	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par Eurofins	0,0	0,0
Dettes fournisseurs dues par des parties liées	3,4	3,7
Créances clients dues par des parties liées	0,4	0,4
Comptes courants avec des parties liées	0,0	0,0
Loyers	6,4	5,3

#### La rémunération des mandataires sociaux est détaillée comme suit :

en millions d'€	2010	2009
Rémunération et autres avantages	1,0	0,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0
Paiements basés sur des actions	0,0	0,0
Total	1,1	0,9

#### 4.9 Instruments financiers par catégorie

en milliers d'€ Actif	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés utilisés pour des couvertures de taux	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Immobilisations financières disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0
Actifs financiers, prêts et autres créances	6.770	0	0	0	6.770
Créances clients et autres créances commerciales hors charges constatées d'avance	170.040	0	0	0	170.040
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	26.623	0	0	26.623
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80.881	0	0	0	80.881

Le Groupe n'a pas effectué sur l'exercice de reclassement des actifs financiers entre les différentes catégories.

en milliers d'€ Passif	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés utilisés pour des couvertures de taux	Passifs financiers évalués au coût amortis	Total
Dettes financières à LT (hors crédit-bail)	0	0	40.107	40.107
Emprunts obligataires (OBSAAR)	0	0	221.844	221.844
Crédit-bail	0	0	3.579	3.579
Dettes sur immobilisations	0	0	17.375	17.375
Instruments financiers dérivés	0	3.420	0	3.420
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation et avances clients reçus	0	0	156.441	156.441

Le Groupe classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1 - Valeurs mobilières de placement),
- Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2 - Instruments financiers dérivés).



## 5. Périmètre de Consolidation

### 5.1 Changement dans le périmètre de consolidation en 2010

Les sociétés figurant dans le tableau ci-dessous sont consolidées à 100%.

Société	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Méthode de consolidation	Date d'entrée
Eurofins Support Services Lux Sarl	Luxembourg	<i>Filiale de :</i> Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	Intégration globale	05/10
Eurofins Genomics Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	Intégration globale	07/10
Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	09/10
Eurofins Forensics Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Laboratoire Sud SAS	France	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	Intégration globale	07/10
Eurofins Laboratoire Centre SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	Intégration globale	07/10
Eurofins Laboratoire Nord SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	Intégration globale	07/10
Eurofins Eaux Résiduaires SAS	France	Eurofins Environnement & Santé SAS	100	Intégration globale	07/10
Eurofins Services Center III SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	Intégration globale	07/10
Eurofins GSC France SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	Intégration globale	07/10
Eurofins NDSC Food France SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	Intégration globale	08/10
Eurofins NDSC Environnement France SAS	France	Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	100	Intégration globale	08/10
Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	France	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	08/10
Eurofins Analyses pour le Bâtiment France SAS	France	Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	100	Intégration globale	08/10
Ascal SA	France	Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Analyses Environnementales pour les industriels France SAS	France	Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Eurofins NSC Développement France SAS	France	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Test pour le bâtiment SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	Intégration globale	10/10
Test pour l'Environnement SAS	France	Eurofins ADME Bioanalyses SAS	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Microbiology London Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environmental Testing UK Holding Ltd	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Environmental Testing UK Holding Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Product Testing Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	10/10
Eurofins 4. Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Analytical Testing Center, Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	Intégration globale	10/10
Eurofins Support Services US, Inc.	Etats-Unis	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	Intégration globale	11/10
Eurofins International Holdings Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Scientific SE	100	Intégration globale	11/10
Eurofins Industrial Testing NV	Belgique	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	Intégration globale	12/10

Les sociétés ci-dessous ont été dé-consolidées sur l'exercice:

<b>Société</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'intérêt part du Groupe</b>	<b>Date de sortie</b>
Eurofins Product Testing GmbH	Autriche	100	12/10
Eurofins Certification Switzerland AG	Suisse	100	12/10
MWG Biotech Inc.	Etats-Unis	100	12/10
Eurofins Product Service Inc.	Etats-Unis	100	12/10
Phoenix Acquisition Inc.	Etats-Unis	100	12/10

## 5.2 Principales sociétés du Groupe

Les sociétés figurant dans le tableau ci-dessous sont intégrées globalement (consolidées à 100%).

Société *	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Date d'entrée
Eurofins Scientific SE	France	Société-mère		
		<i>Filiale de:</i>		
Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	01/99
Eurofins ATS SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	01/99
Eurofins Biosciences SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	07/99
Eurofins Analytics France SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	07/99
Eurofins Environnement & Santé SAS	France	Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS	100	01/01
Eurofins LEM SAS	France	Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS	100	01/01
Eurofins Certification SARL	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	07/03
Eurofins ADME Bioanalyses SAS	France	Eurofins Pharma France Holding SAS	100	10/04
Toxlab SAS	France	Eurofins Forensics Lux Sarl	72	02/05
Eurofins Genomics France SAS	France	Eurofins Genomics Lux Sarl	100	07/05
Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	07/05
Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS	France	Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS	100	07/05
IFEG SAS	France	Eurofins Forensics Lux Sarl	75	11/05
Eurofins Laboratoire de Microbiologie Est SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	01/06
Eurofins Pharma Quality Control SAS	France	Eurofins Pharma France Holding SAS	100	01/06
Eurofins Optimed SAS	France	Eurofins Pharma France Holding SAS	100	01/06
GAB France SAS	France	Eurofins Agrosience Services GmbH	100	01/06
Eurofins Agrosiences Services SAS	France	Eurofins Agrosiences Services Ltd	100	01/06
Eurofins Pharma France Holding SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	06/06
Eurofins Medinet France SAS	France	Eurofins Pharma France Holding SAS	100	06/06
Eurofins Hygiène du Bâtiment Paris SAS	France	Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	100	06/06
Eurofins Marketing Research SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	84	10/06
Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	10/06
Eurofins Cervac Sud SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	10/06
Eurofins NSC Finance France SAS	France	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	10/06
Eurofins Lara SA	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	93	08/07
Eurofins Optimed Lyon SAS	France	Eurofins Pharma France Holding SAS	100	09/07
Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	09/07
Eurofins NSC IT Infrastructure France SAS	France	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	12/07
Chemtox SAS	France	Eurofins Ventures BV	64	01/08
Eurofins Asept SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	04/08
Institut Louis Blanquet SAS	France	Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS	31	04/08
Eurofins Laboratoire Sud SAS	France	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	07/10
Eurofins Laboratoire Centre SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	07/10
Eurofins Laboratoire Nord SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	07/10
Eurofins Eaux Résiduaires SAS	France	Eurofins Environnement & Santé SAS	100	07/10
Eurofins Services Center III SAS	France	Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	100	07/10
Eurofins GSC France SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	07/10
Eurofins NDSC Food France SAS	France	Eurofins Food Chemistry Testing France Holding SAS	100	08/10
Eurofins NDSC Environnement France SAS	France	Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	100	08/10

Société *	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Date d'entrée
Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	France	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	08/10
Ascal SA	France	Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	100	10/10
Eurofins Analyses pour le Bâtiment France SAS	France	Eurofins Analyses pour la Construction France Holding SAS	100	08/10
Eurofins Analyses Environnementales pour les industriels France SAS	France	Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	100	10/10
Eurofins NSC Développement France SAS	France	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	10/10
Test pour le bâtiment SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	10/10
Test pour l'Environnement SAS	France	Eurofins ADME Bioanalyses SAS	100	10/10
Eurofins Holding Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food I UK Ltd	100	01/06
Eurofins Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Holding UK Ltd	100	03/98
CPA Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Scientific SE	100	06/98
Eurofins Genetic Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	07/05
Agrisearch Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agrosiences I UK Ltd	100	01/06
Eurofins Agrosiences Services Ltd	Royaume-Uni	Agrisearch Ltd	100	01/06
Eurofins Environmental Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	07/06
Eurofins Food I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Agrosiences I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agrosiences Lux Sarl	100	04/07
Agrisearch UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agrosiences Services Ltd	100	08/08
Eurofins (NI) Limited	Royaume-Uni	Eurofins Laboratories Ltd	100	09/04
Eurofins Microbiology London Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environmental Testing UK Holding Ltd	100	10/10
Eurofins Environmental Testing UK Holding Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	10/10
Eurofins Product Testing Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	10/10
Eurofins Scientific (Ireland) Limited	Irlande	Eurofins Lux Sarl	100	07/03
Eurofins Food Ireland Limited	Irlande	Eurofins Holding UK Ltd	100	04/09
Eurofins Scientific GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	05/98
Institut für Lebensmittel-, Wasser- und Umweltnalytik Nürnberg GmbH	Allemagne	Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	100	11/98
Eurofins Analytik GmbH	Allemagne	Eurofins GfA GmbH	100	01/99
Eurofins GfA GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	01/01
Eurofins Medigenomix GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures I DE GmbH	100	07/01
Ökometric GmbH	Allemagne	Eurofins GfA GmbH	100	01/03
GeneScan Europe AG	Allemagne	Eurofins Ventures BV	> 95	07/03
Eurofins GeneScan GmbH	Allemagne	GeneScan Europe AG	> 95	07/03
Eurofins Dr Specht Laboratorien GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	09/04
SniP Biotech-Verwaltung-GmbH	Allemagne	Eurofins Medigenomix GmbH	100	01/05
SniP Biotech GmbH & Co. KG	Allemagne	SniP Biotech-Verwaltung-GmbH	100	01/05
MWG Biotech AG	Allemagne	Eurofins Genomics BV	> 85	01/05
MV Genetix GmbH	Allemagne	Eurofins Medigenomix GmbH	100	02/05
Eurofins Umwelt GmbH	Allemagne	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	03/05
Eurofins Umwelt West GmbH	Allemagne	Eurofins Environment II DE GmbH	100	04/05
Eurofins Deutsches Institut für Lebensmitteluntersuchung GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	04/05
Eurofins Agrosience Services GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosiences I DE GmbH	100	01/06
Eurofins Umwelt Ost GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	01/06
Dr. Fintelmann und Dr Meyer GmbH	Allemagne	Eurofins Product Testing GmbH	100	01/06
Institut Prof. Dr. Jäger GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	04/06
Eurofins Food GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Ventures I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	12/06
Eurofins MWG GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	> 85	01/07
Eurofins MWG Synthesis GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	> 85	01/07
Institut Dr. Rothe GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	04/07
Eurofins Food III DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Laborservices GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins AgroSciences I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosiences Lux Sarl	100	04/07
Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	04/07
Eurofins Product Testing GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	04/07
Eurofins Umwelt Nord GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	07/07
Eurofins Environment II DE GmbH	Allemagne	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	12/07
INLAB GmbH Institut für Lebensmittelmikrobiologie	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	51	12/07
Operon Biotechnologies GmbH i.L.	Allemagne	MWG Biotech AG	> 85	12/07
Eurofins Information Systems GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	12/07
Eurofins Environment I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	12/07
Eurofins IT-infrastructure GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	12/07
Eurofins Product Service GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	01/08
Eurofins Food VI DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	01/08
Eurofins Consumer Product Testing GmbH	Allemagne	Eurofins Product Testing GmbH	100	01/08
Eurofins Dr Specht GLP GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	06/08

Société *	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Date d'entrée
Eurofins Dr Specht Express GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	12/08
Eurofins WEJ Contaminants GmbH	Allemagne	Eurofins GfA GmbH	100	12/08
Eurofins WEJ Agro Nutrition GmbH	Allemagne	Eurofins GfA GmbH	100	12/08
Eurofins 2. Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	12/08
Eurofins Global Control GmbH	Allemagne	Eurofins Food GmbH	100	04/09
Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	Allemagne	Eurofins Food VI DE GmbH	75	07/09
Institut Dr. Appelt GmbH&Co. KG	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
Institut Dr. Appelt Thüringen GmbH&CO. KG	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
Institut Dr. Appelt Hilter GmbH&Co. KG	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
Labor Dr. Möllerfeld GmbH	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
A&R Analytik GmbH	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
Dr Roth bio TEST GmbH & Co. KG	Allemagne	Dr. Appelt Beteiligungs GmbH	100	07/09
Eurofins CTC GmbH	Allemagne	Eurofins Food GmbH	100	08/09
Eurofins Fintelmann und Meyer GMP GmbH	Allemagne	Eurofins Food GmbH	100	08/09
Eurofins 4. Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	10/10
Eurofins Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	04/01
Eurofins Services NL BV	Pays-Bas	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	04/01
Eurofins Food BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	10/00
Eurofins Analytico BV	Pays-Bas	Eurofins Services NL BV	100	04/01
Eurofins Medinet BV	Pays-Bas	Eurofins Pharma Lux Sarl	100	04/01
Medinet International BV	Pays-Bas	Eurofins Medinet BV	100	04/01
CRL Medinet BV	Pays-Bas	Eurofins Medinet BV	100	04/01
ProMonitoring BV	Pays-Bas	Eurofins Analytico BV	80	10/04
Eurofins Genomics BV	Pays-Bas	Eurofins Ventures BV	100	07/06
Eurofins Food I NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Food II NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Eastern Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	12/07
Eurofins Asian Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	12/07
Eurofins Scientific Services SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	06/01
Eurofins Finance SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	07/06
Eurofins Belgium NV	Belgique	Eurofins Finance SA	100	12/07
Eurofins industrial testing NV	Belgique	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	12/10
Eurofins Danmark A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	01/01
Eurofins Miljo A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	06/05
Eurofins Pharma A/S	Danemark	Eurofins Pharma Lux Sarl	100	01/06
Eurofins Steins Laboratorium A/S	Danemark	Eurofins Food I DK A/S	100	07/06
Eurofins Environment I DK A/S	Danemark	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Food I DK A/S	Danemark	Eurofins Food Lux Sarl	100	04/07
Eurofins Product Testing A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	12/08
Eurofins Sverige AB	Suède	Eurofins Danmark A/S	100	04/04
Eurofins Steins Laboratorium AB	Suède	Eurofins Food I S AB	100	07/06
Eurofins Food I S AB	Suède	Eurofins Food Lux Sarl	100	10/07
Eurofins Environment I S AB	Suède	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	10/07
Eurofins Environment Sweden AB	Suède	Eurofins Environment I S AB	100	10/07
Eurofins Sweden Food & Agro AB	Suède	Eurofins Food I S AB	100	10/07
Eurofins National Service Center Sweden AB	Suède	Eurofins Environment Sweden AB	100	01/08
Eurofins Norsk Miljoanalyse AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	05/06
Eurofins Norsk Matanalyse AS	Norvège	Eurofins Food I NO AS	60	09/07
Eurofins Food I NO AS	Norvège	Eurofins Food Lux Sarl	100	09/07
Eurofins Environment I NO AS	Norvège	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	09/07
Eurofins Norge NSC AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	12/07
Eurofins Scientific Finland Oy	Finlande	Eurofins Environment Sweden AB	100	10/07
Eurofins Agrosiences Services Srl	Italie	Eurofins Agrosiences Services Ltd	100	01/06
Eurofins Scientific Italia Srl	Italie	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	07/06
Chemical Control Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	08/06
Eurofins Biolab Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	01/07
Qualis Srl	Italie	Chemical Control Srl	100	07/07
Programma ambiente Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	06/08
Eurofins Modulo Uno SpA	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	10/08
Eurofins Steins Laboratorium Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins Eastern Ventures BV	100	07/06
GAB Poland Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins Agrosience Services GmbH	100	01/06
Eurofins Agrosiences Services SL	Espagne	Eurofins Agrosiences Services Ltd	100	01/06
Biolab Espagnola de Analisis e Investigacion SL	Espagne	Eurofins Biolab Srl	67	01/07
Eurofins Latin American Ventures SL	Espagne	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	04/09
Ergo Portugal - Laboratorio Da Qualidade Do Ar Ida	Portugal	Eurofins GfA GmbH	88	01/05
Eurofins - Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	Autriche	Eurofins Eastern Ventures BV	51	01/07
Eurofins Product Testing GmbH	Autriche	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	06/08
Eurofins Scientific AG	Suisse	Eurofins Food Lux Sarl	100	07/00
Bel/ Novamann International s.r.o.	Slovaquie	Eurofins Eastern Ventures BV	51	10/07

Société *	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Date d'entrée
Eurofins Scientific CZ s.r.o.	République Tchèque	Bel/ Novamann International s.r.o.	51	10/06
Eurofins Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Scientific SE	100	12/06
Eurofins Ventures Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Food Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Pharma Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Agrosociences Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	09/07
Eurofins Product Testing Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	06/08
Eurofins Support Services Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	05/10
Eurofins Genomics Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	07/10
Eurofins Industrial Testing Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Environmental Testing Lux Sarl	100	09/10
Eurofins Forensics Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins International Holdings Lux Sarl	100	10/10
Eurofins International Holdings Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Scientific SE	100	11/10
Eurofins Scientific Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food I US Inc.	100	08/92
Eurofins GeneScan Inc.	Etats-Unis	Eurofins GeneScan GmbH	> 95	07/03
Eurofins Pharma US Holdings Inc.	Etats-Unis	Eurofins Ventures BV	100	10/05
Eurofins Avtech Laboratories Inc.	Etats-Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	11/05
Viralliance Inc.	Etats-Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	11/05
Eurofins Medinet Inc.	Etats-Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	06/06
Eurofins Agrosociences Services Inc.	Etats-Unis	Eurofins Agrosociences Holdings US Inc.	100	01/07
Eurofins Central Analytical Laboratories Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	04/07
Eurofins Food I US Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food I NL US BV	100	04/07
Eurofins Food II US Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II NL US BV	100	04/07
Eurofins Genomics Inc.	Etats-Unis	Eurofins Genomics BV	100	12/07
Eurofins MWG Operon Inc.	Etats-Unis	Eurofins Genomics Inc.	> 85	12/07
Eurofins Agrosociences Holdings US Inc.	Etats-Unis	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	09/08
Eurofins STA Laboratories Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	10/08
Eurofins Strasburger and Siegel, Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	06/09
Eurofins Analytical Testing Center, Inc.	Etats-Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	10/10
Eurofins Support Services US, Inc.	Etats-Unis	Eurofins Support Services Lux Sarl	100	11/10
Eurofins do Brasil Analises de Alimentos Ltda.	Brésil	Eurofins Ventures BV	100	07/03
Innolab do Brasil Ltda.	Brésil	Eurofins Latin American Ventures SL	100	07/09
Eurofins Genomics India Pvt Ltd	Inde	Eurofins Ventures BV	100	01/05
Eurofins Analytical Services India Pvt Ltd	Inde	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	05/09
Eurofins Hong Kong Ltd	Hong Kong	Eurofins Ventures BV	100	03/06
Eurofins Shanghai Holding Ltd	Hong Kong	Eurofins Product Testing Lux Sarl	90	10/09
Eurofins Technology Services (Suzhou) Co., Ltd	Chine	Eurofins Food Lux Sarl	100	12/06
Eurofins Testing Technology (Shenzhen) Co., Ltd	Chine	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	10/09
Eurofins Product Testing Service (Shanghai) Co., Ltd	Chine	Eurofins Shanghai Holding Ltd	100	10/09
Eurofins Medinet PTE. LTD	Singapour	Eurofins Medinet BV	100	12/06
Eurofins Product Service (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	Eurofins Asian Ventures BV	100	07/08
Eurofins Japan KK	Japon	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	03/06
Operon Biotechnologies KK	Japon	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	12/07
Eurofins Analytics KK	Japon	Eurofins Food Lux Sarl	100	01/09
Eurofins Agrosociences Services EOOD	Bulgarie	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	11/08
Eurofins Agrosociences Services Kft	Hongrie	Eurofins Agrosociences Services GmbH	100	09/07
Eurofins Agrosociences Services srl	Roumanie	Eurofins Agrosociences Services GmbH	100	08/09

\* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

### 5.3 Autres sociétés du Groupe

Les sociétés suivantes ne sont pas consolidées par intégration globale :

Société	Pays	Statut	% d'intérêt part du Groupe	Méthode de consolidation
Akvamiljo Caspian A/S	Norvège	<i>Filiale de :</i> Eurofins Danmark A/S	27	Mise en équivalence
Z.F.D. GmbH	Allemagne	Ökometric GmbH	33	Mise en équivalence
Lugttek A/S	Danemark	Eurofins Danmark A/S	26	Mise en équivalence
Fasmac Co. Ltd.	Japon	Eurofins Scientific Japan KK	41	Mise en équivalence
Stericheck Srl	Italie	Biolab Spa	27	Mise en équivalence
Potravinform Slovensko s.r.o.	Slovaquie	Bel/ Novamann International s.r.o.	25	Mise en équivalence

\* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

## 8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

**EUROFINS SCIENTIFIC SE**  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
Boîte postale 42301  
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 1.3 aux états financiers consolidés donne une information appropriée à cet égard ;
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.9 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4 et 1.9 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

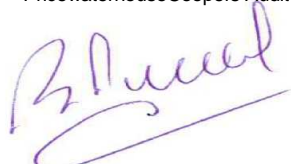
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Nantes, le 15 février 2011

PricewaterhouseCoopers Audit

Les commissaires aux comptes

HLP



**Benoit Pinoche**



**Jacques Héron**



## 9. Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

### Compte de Résultat

1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

En milliers d' €	Notes	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>232</b>	<b>119</b>
Autres produits d'exploitation		16.609	14.257
Autres achats et charges externes		-14.732	-13.328
Impôts, taxes et versements assimilés		-85	-59
Salaires et traitements		-507	-634
Charges sociales		-121	-131
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-58	-101
Dotations aux provisions sur actif circulant		-303	0
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	0
Autres charges		-15	-38
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Note 3.1</b>	<b>1.020</b>	<b>85</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 3.2</b>	<b>-10.670</b>	<b>15.585</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-9.650</b>	<b>15.670</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Note 3.3</b>	<b>-51</b>	<b>-145</b>
Impôts sur les sociétés	<b>Note 1.14, 3.4</b>	+3.008	+1.519
<b>Résultat net</b>		<b>-6.693</b>	<b>17.044</b>

## Bilan

31 décembre 2010 (31 décembre 2009)

En milliers d' €	Note	2010	2009
Immobilisations incorporelles	<b>Note 1.1 / 2.1</b>	663	663
Immobilisations corporelles	<b>Note 1.2 / 2.2</b>	30	88
Immobilisations financières	<b>Note 1.3 / 2.3</b>	521.653	508.078
<b>Actif immobilisé</b>		<b>522.346</b>	<b>508.829</b>
Clients et comptes rattachés	<b>Note 1.4 / 2.5</b>	5.911	5.245
Autres créances	<b>Note 1.4 / 2.5</b>	25.526	29.719
Valeurs mobilières de placement	<b>Note 1.5 / 2.6</b>	25.547	0
Disponibilités	<b>Note 1.6 / 2.6</b>	296	1.593
Charges constatées d'avance	<b>Note 1.8 / 2.8</b>	41	57
<b>Actif circulant</b>		<b>57.321</b>	<b>36.614</b>
Charges à étaler	<b>Note 1.8 / 2.8</b>	2.029	322
Ecart de conversion actif		0	120
<b>Total Actif</b>		<b>581.696</b>	<b>545.885</b>
Capital social		1.429	1.420
Primes d'émission, de fusion, d'apport		67.988	66.539
Réserve légale		142	140
Réserves indisponibles		631	631
Report à nouveau		150.828	135.206
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-6.693</b>	<b>17.044</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>Note 2.9</b>	<b>214.325</b>	<b>220.980</b>
Provisions pour risques et charges	<b>Note 1.9/ 2.10</b>	328	120
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	<b>Note 1.13/ 2.11</b>	104.938	104.938
Autres emprunts obligataires	<b>Note 1.12/ 2.12</b>	224.601	118.773
Emprunts et dettes financières	<b>Note 1.11/ 2.13</b>	7.119	69.836
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>Note 1.11/ 2.14</b>	906	1.540
Dettes fiscales et sociales	<b>Note 1.11/ 2.14</b>	333	173
Autres dettes	<b>Note 1.11/ 2.14</b>	29.068	29.225
Produits constatés d'avance	<b>Note 1.10 / 2.16</b>	0	0
<b>Passif circulant</b>		<b>366.965</b>	<b>324.485</b>
Ecart de conversion passif		78	300
<b>Total Passif</b>		<b>581.696</b>	<b>545.885</b>

## Tableau de financement

1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

En milliers d' €	Note	2010	2009
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net	+/-	-6.693	+17.044
* Amortissements, provisions, transfert de charges	+/-	+10.426	+680
* Plus ou moins valeurs de cession	+/-	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement		+2.534	-3.210
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation</b>		<b>6.267</b>	<b>14.514</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
* Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Note 2.1, 2.2 -	-1	-24
* Acquisitions d'immobilisations financières et augmentations des créances rattachées aux participations	Note 2.3 -	-63.065	-44.638
Cessions d'immobilisations			
* Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Note 2.1 +	0	18
* Cessions d'immobilisations financières et diminutions des créances rattachées aux participations	Note 2.3 +	37.744	21.549
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>		<b>-25.322</b>	<b>-23.095</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres	Note 2.9 +	1.458	427
Distribution de dividendes	Note 2.9 +/-	-1.420	-1.416
Augmentation de dettes financières	Note 2.13 +	0	9.194
Remboursement de dettes financières	Note 2.13 -	-63.296	-54.584
Emission d'OBSAAR	Note 2.12 +	+175.995	0
Remboursement d'OBSAR	Note 2.12 -	-70.291	-1.320
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	Note 2.11 +	0	0
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>		<b>42.446</b>	<b>-47.699</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>+23.391</b>	<b>-56.280</b>
Trésorerie à l'ouverture	Note 2.6.2	1.566	57.846
Trésorerie à la clôture	Note 2.6.2	24.957	1.566

# Annexe aux comptes sociaux

au 31 décembre 2010

L'ensemble des chiffres de l'annexe est présenté en milliers d'Euros (K€).

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les principes comptables généralement admis en France ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels conformes aux dispositions légales françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1 - Immobilisations incorporelles

#### Logiciels et brevets

Les logiciels sont acquis ou développés en interne et évalués à leur coût d'acquisition ou de revient. Les amortissements pour dépréciation sont calculés dans les conditions suivantes :

Intitulés	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Brevets	Linéaire	5 ans

#### Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à la valorisation du fonds d'Eurofins SA lors de sa fusion avec Eurofins Scientific SA en date du 28 juillet 1997 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Le fonds de commerce n'est pas amorti comme l'autorise la législation en vigueur. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à une valeur de part de marché et à une valeur de rendement. La valeur de rendement est calculée à partir du résultat net et de la marge brute d'autofinancement.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce est constituée.

Ce fonds de commerce fait l'objet d'une location gérance à sa filiale Eurofins Scientific Analytics depuis le 1er janvier 2001.

### 1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Intitulés	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire/ Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Installations techniques matériel et outillage	Linéaire	2 à 8 ans
Agencements matériel et outillage	Linéaire	2 à 5 ans

### 1.3 - Immobilisations financières

#### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés/ comptabilisés à leur valeur d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine (cf. notes 2.3 et 2.4). La valeur d'inventaire tient compte des écarts d'acquisition des filiales constatés dans les comptes consolidés, de la notion de possession durable des titres, de la rentabilité actuelle et des perspectives d'avenir des sociétés considérées. La valeur d'inventaire est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la situation de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices,
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie futures, en y appliquant un taux d'actualisation approprié. La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses réalistes et sur une période de 5 ans. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

#### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des avances effectuées aux filiales. Une provision pour dépréciation est constituée en harmonie avec les principes suivis pour les provisions sur titres de participation, c'est-à-dire en tenant compte de la situation nette de la filiale et des entrées et sorties de trésorerie futures, permettant le remboursement de la créance.

#### Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

### 1.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

### 1.5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur figurant au bilan est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires (prix pour lequel elles ont été acquises). Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (dernière valeur de rachat publiée) des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition.

### 1.6 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

## 1.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

## 1.8 - Comptes de régularisation

### Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

### Charges à étaler

Les coûts relatifs à l'émission OBSAR ont été étalés sur la durée de l'OBSAR, soit sur une période de 7 ans, à partir du 14 mars 2006 pour l'OBSAR 2006 et du 29 juin 2010 pour l'OBSAAR 2010.

Le coût financier effectif incluant ces charges correspond aux conditions normales du marché pour les entreprises bénéficiant d'un risque similaire.

## 1.9 - Provisions pour risques et charges

### Provisions pour pertes de change et opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés. Il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation puisse être estimé de façon raisonnable.

## 1.10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de la quote-part des prestations de services non réalisées à la clôture de l'exercice mais facturés sur des contrats s'étalant sur plusieurs exercices ou bien à cheval sur les exercices N et N+1.

## 1.11 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

## 1.12 - Emprunts obligataires (OBSAAR)

### OBSAR 2006 :

Emission en mars 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 120 M€ pour financer la croissance du Groupe.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- o 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € (valeur nominale) chacune ;
- o Intérêt: Euribor 3 mois + 0,85% l'an payable trimestriellement à terme échu ;
- o Amortissement : en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013.

A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR (soit 272.730 BSAR) qui donnent chacun le droit de souscrire pendant 7 ans une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, étant précisé que lors de l'exercice des BSAR, la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitaient pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans.

Une partie des Obligations 2006 détenues par les Etablissements Bancaires et autres détenteurs d'obligations 2006 ont été rachetées, dans la limite, toutefois, du montant de leur souscription effective respective aux OBSAAR émises en juin 2010. Ce rachat s'est effectué au pair majoré des intérêts courus. Un nombre de 53.251 Obligations 2006 ont ainsi été rachetées, au prix de 1.320 euros par Obligation 2006, soit un montant de 70,3 M€, majoré des intérêts courus.

### OBSAAR 2010 :

Emission par la société au mois de juin 2010 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant nominal de 176 M€ pour prolonger la maturité moyenne de sa dette et financer le développement de son réseau de laboratoires.

Les principales caractéristiques des OBSAAR 2010 qui ont été émises sont les suivantes :

- 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 € ;
- Intérêts : Euribor 3 mois + 1,75% l'an payables trimestriellement à terme échu ;
- Amortissement : en trois tranches égales les 29 juin 2015, 29 juin 2016 et 29 juin 2017 ;
- Le produit net de l'émission 2010 est de 173,9 M€ et les coûts associés à l'opération seront amortis sur la durée des obligations ;
- A chaque Obligation est attaché 1 BSAAR, soit un total de 295.990 BSAAR et 2 BSAAR donnent le droit de souscrire ou acheter une action Eurofins à un prix d'exercice de 40 € ; ceci correspond à l'émission maximale potentielle de 147.995 actions, soit une dilution maximale de 1,04% du capital existant à la date de l'émission ;
- Les Obligations sont cotées depuis le 29 juin 2010 sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010891770 ;
- Les 295 990 BSAAR seront cotés sur Euronext Paris à compter du 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796 (impliquant une période de suspension des droits d'exercice de deux ans), et pourront être vendus ou exercés entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017.

## 1.13 - Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)

Eurofins a procédé en 2007 à l'émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans constaté lors de l'émission augmenté d'une marge de 370 points de base. Bien que s'agissant d'obligations à durée indéterminée, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « Freiverkehr » de Francfort.

## 1.14 - Impôt sur les sociétés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, Eurofins Scientific SE a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95% prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Pour la société Eurofins Scientific SE, l'effet d'impôt au titre de l'exercice inscrit au compte de résultat, est composé :

- du produit global, égal à la somme des impôts versés par les filiales bénéficiaires,

- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de report en arrière résultant de la déclaration d'intégration fiscale,
- de la charge d'impôt correspondant aux éventuels reversements d'économie d'impôt faits aux filiales déficitaires, ou au produit d'impôt correspondant à leur remboursement par les filiales,
- et des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

#### **1.15 - Consolidation**

La société Eurofins Scientific SE est la société-mère du groupe Eurofins Scientific.

## NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Logiciels et brevets	175	0	0	175
Fonds de commerce	662	0	0	662
Immobilisations incorporelles en cours	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>837</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>838</b>
<b>Amortissements</b>				
Logiciels et brevets	174	1	0	175
Fonds de commerce	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>663</b>

### 2.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	1.104	0	0	1.104
Agencements et installations	51	0	0	51
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	264	0	0	264
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1.427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.427</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	1.104	0	0	1.104
Agencements et installations	33	6	0	39
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	195	51	0	246
<b>Total</b>	<b>1.340</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1.397</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>88</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

### 2.3 - Valeurs brutes et dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Titres de participation	457.444	55.471	-12.148	500.767
Créances rattachées à des participations (Note 2.4)	53.777	7.594	-25.596	35.775
Autres titres immobilisés	3	0	0	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>511.224</b>	<b>63.065</b>	<b>-37.744</b>	<b>536.544</b>
<b>Dépréciations</b>				
Titres de participation	3.146	8.825	0	11.971
Créances rattachées à des participations	0	2.921	0	2.921
<b>Total Dépréciations</b>	<b>3.146</b>	<b>11.746</b>	<b>0</b>	<b>14.892</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>508.078</b>	<b>51.319</b>	<b>-37.744</b>	<b>521.653</b>

#### Titres de participations :

Des augmentations de capital ont été réalisées dans les filiales suivantes :

- Eurofins Product Services GmbH pour un montant de 7.475 K€,
- Eurofins Product Testing GmbH pour un montant de 1.350 K€,
- Eurofins Lux SARL pour un montant de 9.667 K€,
- Eurofins International Holdings LUX SARL pour un montant de 36.960 K€.

Les sociétés Eurofins GSC France SAS et Tests pour le bâtiment SAS ont été créées sur l'exercice pour un montant de 19 K€.

Une réduction de capital a été réalisée dans la filiale Eurofins Ventures BV pour un montant de 9.005 K€. Les sociétés Eurofins Information Systems GmbH, Eurofins Asian Ventures BV et Eurofins Eastern Ventures BV ont été cédées aux filiales Eurofins Scientific GmbH, Eurofins Product Testing Lux Sarl et Eurofins Food Lux SARL respectivement (diminution des titres de participation pour un montant de 3.143 K€).

La société Eurofins Lux SARL a été scindée en deux avec la création de la société Eurofins International Holdings LUX SARL.

**Actions propres** : au 31 décembre 2010, la société ne détient pas d'actions Eurofins Scientific (comme au 31 décembre 2009).

**Dépréciations** : Une dotation complémentaire de 8.825 K€ concernant les filiales allemandes Eurofins Product Testing GmbH et Eurofins Product Service GmbH a été constatée sur l'exercice, soit une provision de 1.375 K€ et 7.500 K€ au 31/12/2010 respectivement. D'autre part, la provision sur la participation détenue dans la société CPA Laboratories Ltd reste pour un montant de 3.096 K€

#### 2.4 - Tableau des filiales et participations – inventaire des valeurs mobilières

Filiales & Participations (*) En milliers d'€	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part de capital détenu %	Valeur comptable des titres		CA	Résultats	Prêts & Avances Consentis	Cautions et avals Donnés	Produits financiers	Dividendes Enregistrés
				Brute	Nette						
<b>Filiales détenues à + de 50 %</b>											
CPA Laboratories Ltd	2.522	-2.766	100	3.096	0	214	-82	0	0	0	0
Eurofins Product Testing GmbH	25	60	100	1.375	0	0	447	0	0	0	0
Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH	25	-80	100	25	25	0	-24	0	0	0	0
Eurofins Product Service GmbH	25	-8	100	7.500	0	2.332	-50	0	0	0	0
Eurofins Environment I DE GmbH	25	-4	100	25	25	0	0	0	0	0	0
Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS	16.000	-1.576	100	16.876	16.876	0	19.227	23.663	0	294	0
Eurofins Tests Environnementaux France Holding SAS	17.467	116	100	20.000	20.000	0	-4	0	0	0	242
Eurofins Pharma France Holding SAS	4.337	-2.556	100	11.300	11.300	0	-105	0	0	0	0
Eurofins Food Chemistry Testing France SAS	37	-103	100	37	37	0	-126	0	0	0	0
Eurofins GSC France SAS	19	0	100	19	19	0	0	0	0	0	0
Test pour le Bâtiment SAS	1	0	100	1	1	0	0	0	0	0	0
Eurofins Finance SA	177.200	9.579	89	157.199	157.199	0	-47	28.533	1.964	212	6.210
Eurofins Scientific Services SA	62	504	100	61	61	0	78	0	0	0	0
Eurofins Ventures BV	59	27.113	100	4.493	4.493	0	8.027	0	3.188	0	0
Eurofins International Holdings LUX SARL	24.710	259.345	100	274.748	274.748	0	-11	2	0	2	0
Eurofins Lux SARL	417	12.033	100	4.012	4.012	0	20.189	4.337	0	157	10.000
				500.767	488.796			56.535			
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Obligations et titres assimilés (immobilisés)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Titres de placement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(\*) chiffres des derniers exercices clos



Les prêts et avances consentis se répartissent ainsi :  
Créances rattachées à des participations : 32.872 K€ /  
Comptes-courants actif : 23.663 K€ / Comptes-courants passif : 0 K€ (Participation directe)/ Groupe, soit 56.535 K€.

### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations se décomposent comme suit :

En milliers d'€	2010	2009
Eurofins Lux Sarl	4.337	28.699
Eurofins International Holdings Lux Sarl	2	0
Eurofins Finance SA	28.533	21.337
Participation directe	32.872	50.036
Eurofins Food II US NL BV	0	238
Eurofins Scientific Ireland Ltd	0	801
Eurofins Viralliance Inc	2.922	2.526
Eurofins Support Services Lux SARL	-19	0
Eurofins Genomics BV	0	176
Participation indirecte	2.903	3.741
Total (Note 2.3)	35.775	53.777

La créance vis-à-vis de Eurofins Viralliance Inc a été provisionnée pour un montant de 2.921 K€.

### 2.5 - Etat des créances

En milliers d'€	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances rattachées à des participations	35.775	35.775	0
Autres immobilisations financières	3	0	3
Clients douteux	0	0	0
Créances clients	6.214	6.214	0
Etat	394	394	0
Groupe – Participation directe	23.663	23.663	0
Groupe – Participation indirecte	1.033	1.033	0
Débiteurs divers	436	436	0
Groupe - Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Charges constatées d'avance	41	41	0
<b>Total</b>	<b>67.559</b>	<b>67.556</b>	<b>3</b>

### 2.6 – Trésorerie

#### 2.6.1– Convention de trésorerie

La société mère Eurofins Scientific a conclu avec ses filiales françaises une convention d'Omnium de trésorerie. Cette convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000. Les filiales concernées par cette convention sont les suivantes : Eurofins Scientific SE, Eurofins ATS, Eurofins Analytics France, Eurofins Biosciences, Eurofins Certification, Eurofins Pharma Quality Control, Eurofins Environnement & Santé, Eurofins LEM, Eurofins Genomics France, Eurofins Cervac Sud, Eurofins Pharma France Holding, IFEG, Eurofins AgroScience Services, Eurofins Medinet France, Optimed Lyon, Optimed, Institut Louise Blanquet, GAB France, Eurofins Hygiène Alimentaire, Eurofins Laboratoire de Microbiologie de l'Est, Eurofins Tests Environnement France Holding, Eurofins Analyse pour l'Environnement, Eurofins Hygiène du Batiment Paris, Eurofins ADME Bioanalyses, Eurofins Laboratoire de Microbiologie de l'Ouest, Eurofins NSC Finance France, Eurofins Marketing Research, Eurofins Food Chemistry Testing France Holding, Eurofins NSC IT Infrastructure France, Eurofins Laboratoire Sud, Eurofins Laboratoire France, Eurofins Laboratoire Nord, Eurofins Eaux Résiduaires, Eurofins Service Center III, Eurofins GSC France, Eurofins NDSC Food France, Eurofins NDSC Environnement France, Eurofins Analyses pour la Construction France, Eurofins Analyses pour le Batiment France, ASCAL SA, Eurofins Analyses Environnementales

pour les Industriels France et Eurofins NSC Développement France.

La société gestionnaire applique les taux suivants :

- position créditrice des filiales EURIBOR 1 mois – 0.50 %
- position débitrice des filiales EURIBOR 1 mois + 0.50 %

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

#### 2.6.2– Etat des disponibilités

En milliers d'€	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	25.547	0
Disponibilités	296	1.593
<b>Sous-total</b>	<b>25.843</b>	<b>1.593</b>
Soldes créditeurs de banque	-886	-27
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>24.957</b>	<b>1.566</b>

En 2010, les valeurs mobilières de placement correspondaient à des Sicav monétaires pour un montant de 25.547 K€.

### 2.7 - Produits à recevoir

En milliers d'€	2010	2009
Créances rattachées à des participations	46	284
Créances clients et comptes rattachés	31	0
Autres créances	0	3
Disponibilités	0	0
Etat	0	0
Groupe et associés	0	0
Total des produits à recevoir inclus dans le poste de bilan actif	77	287

### 2.8 - Comptes de régularisation Actif

#### 2.8.1 - Charges constatées d'avance

En milliers d'€	2010	2009
Exploitation	41	57

#### 2.8.2 - Charges à étaler

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire ont été répartis sur 7 ans pour un montant total de :

- 878 K€ (Note 1.8) en 2006, 238 K€ ont été amortis sur l'exercice ;
- 2.122 K€ (Note 1.8) en 2010, 177 K€ ont été amortis sur l'exercice.

En milliers d'€	2010	2009
Financier	2.029	322

### 2.9 - Capital social et capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice a été la suivante :

En milliers d'€	2010
Capitaux propres au 31 décembre 2009	220.980
Augmentation de capital	9
Prime d'émission	1.449
Distribution de dividendes	-1.420
Résultat 2010	-6.693
<b>Total</b>	<b>214.325</b>

Les capitaux propres ont augmenté de 1.458 K€ suite à l'exercice d'options de souscription par des salariés (84.633 nouvelles actions émises – Note 4.3.2) et 700 actions émises suite à l'exercice d'options de paiement d'acquisitions partiels et facultatifs en actions Eurofins.

L'affectation du résultat de l'exercice 2009 a été la suivante :

En milliers d'€	
Réserve légale	2
Dividendes	1.420
Report à nouveau	15.622
<b>Total</b>	<b>17.044</b>

Sur l'exercice, un dividende à hauteur de 0,10 € par action pour un montant de 1.420 K€ a été prélevé sur le compte de Report à nouveau.

Evolution du nombre d'actions et du capital social :

Date		Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL (en €)
31 décembre 2009	Capital social fin d'exercice	14.204.524	0,10 €	1.420.452,4
	Emission d'actions	85.333	0,10 €	8.533,3
31 décembre 2010	Capital social fin d'exercice	14.289.857	0,10 €	1.428.985,7

#### Capital potentiel :

#### Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions pouvant être souscrites est de 954.099. Le détail est fourni dans le rapport de gestion.

#### BSAR

Les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) existants sont liés :

- à l'émission d'OBSAR de mars 2006, dont 272.645 BSAR peuvent encore être exercés. 85 bons ont déjà été exercés.
- A l'émission d'OBSAAR de juin 2010, dont 147.995 BSAR peuvent être exercés.

#### Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par émission d'actions de la société

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 12.440 actions.

En conséquence, la dilution maximum pouvant résulter des options de souscription d'actions, des BSAR et du paiement facultatif de prix d'acquisition par émission d'actions de la société représente un nombre total de 1.387.179 actions, soit environ 8,8% du capital entièrement dilué.

#### Droit de vote double

2.433.140 actions ont un droit de vote double.

#### 2.10 - Etat des provisions

En milliers d'€	Montant au début de l'exercice	+	-	Montant à la fin de l'exercice
<b>Risques et charges</b>				
Pertes de change	120	0	-120	0
Charges	0	328	0	328
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>328</b>	<b>-120</b>	<b>328</b>
<b>Dépréciation</b>				
Sur comptes clients	0	303	0	303
Sur comptes courants	0	2.921	0	2.921
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3.224</b>	<b>0</b>	<b>3.224</b>

	120	3.552	-120	3.552
<b>Total provisions</b>				

#### 2.11 – Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)

En Milliers d'Euros	2010	2009
Instrument hybride	100.000	100.000
Intérêts courus	4.938	4.938
<b>Total</b>	<b>104.938</b>	<b>104.938</b>

#### 2.12 – Emprunts obligataires (OBSAR)

En Milliers d'Euros	2010	2009
OBSAR	224.386	118.681
Intérêts courus	215	92
<b>Total</b>	<b>224.601</b>	<b>118.773</b>

Un remboursement d'OBSAR pour un montant de 70.291 K€ a été effectué sur l'exercice.

La société a procédé au mois de Juin 2010 à une émission d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant nominal de 175.996 K€ (Note 1.12).

#### 2.13 - Dettes financières

Les dettes financières se répartissent ainsi :

En Milliers d'Euros	2010	2009
Dettes financières	6.171	69.467
Dépôts	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>6.175</b>	<b>69.471</b>
Intérêts courus	58	338
Solde créditeur de banque	886	27
<b>Total</b>	<b>7.119</b>	<b>69.836</b>

L'évolution des dettes financières est la suivante :

En milliers d'€	2010	2009
A l'ouverture	69.471	114.861
Différence de change	0	0
Augmentation des dettes financières	0	9.194
Remboursement des dettes financières	-63.296	-54.584
<b>A la clôture</b>	<b>6.175</b>	<b>69.471</b>

#### 2.14 - Etat des dettes

En milliers d'€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Titres supersubordonnés	104.938	4.938	0	100.000
Emprunts obligataires	224.601	16.345	90.925	117.331
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7.119	2.942	4.177	0
Fournisseurs et comptes rattachés	906	906	0	0
Dettes fiscales et sociales	333	333	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0
Groupe – participation directe	0	0	0	0
Groupe – participation indirecte	29.068	29.068	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>366.965</b>	<b>54.532</b>	<b>95.102</b>	<b>217.331</b>

**2.15 - Charges à payer**

En milliers d'€	2010	2009
Titres supersubordonnés	4.938	4.938
Emprunts obligataires	215	91
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58	338
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237	262
Dettes fiscales et sociales	166	96
Groupe et associés	67	118
Autres dettes	0	0
Total des charges à payer incluses dans les postes de bilan passif	5.681	5.843

**2.16 - Produits constatés d'avance**

En milliers d'€	2010	2009
Exploitation	0	0

### NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 – Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Eurofins Scientific est composé principalement de la vente de systèmes SNIF-NMR.

Les autres produits d'exploitation comprennent la location gérance à la société Eurofins Scientific Analytics SAS et la refacturation de services de la structure internationale aux filiales du Groupe.

#### 3.2 - Résultat financier

Le résultat financier a diminué de 26.255 K€..

En milliers d'€	2010	2009
Intérêts sur créances rattachées à des participations	664	+967
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	-308	-833
Revenus de gestion de trésorerie	+106	+775
Dividendes reçus	+16.662	+30.234
Intérêts des emprunts	-952	-2.930
Coupons OBSAR	-6.662	-5.270
Intérêts sur les titres supersubordonnés	-8.081	-8.081
Intérêts court terme	-52	-104
Différences de change	-5	-1.151
Dotation nette de reprise aux provisions pour risques de change	+120	+2.584
Variation de provision sur titres de participation et sur créances rattachées	-11.746	-450
Abandon de créance	0	0
Dotation aux provisions pour charges à étaler	-416	-146
Frais/ commissions sur emprunts	0	-10
Résultat Financier	-10.670	15.585

#### 3.3 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 51 K€ comprend les éléments suivants :

En milliers d'€	2010
Plus-value ou Moins-Value sur cession d'éléments d'actifs	374
Dotation nette de reprise de provision exceptionnelle	-328
Autres produits exceptionnels	65
Autres charges exceptionnelles	-162
Résultat exceptionnel	-51

### 3.4 - Impôts sur les sociétés

#### 3.4.1 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En milliers d'€	2010
Résultat avant impôt	-9.701
Différence temporaire	-1
Dividende net de QP de frais et taxes	-15.830
Moins value long terme	8.452
Jetons de présence	37
Différence de change	1.742
Dotation de provisions à long terme	0
Reprise de provisions à long terme	0
Autres	106
Résultat fiscal de l'exercice	-15.195

#### 3.4.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'€	2010
Accroissements de la dette future d'impôt	0
Allègements de la dette future d'impôt	728

Au 31 décembre 2010, la société dispose de plus de 48 millions d'euros de déficits reportables au niveau de la société et de l'intégration fiscale.

#### 3.4.3 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En milliers d'€	Impôt			Résultat net		
	Résultat	Théorique	Autres	Dû	Théorique	Comptable
Courant	-9.650	+3.216	-6.224	-3.008	-6.434	-6.642
Exceptionnel						
Court terme	-51	+17	-17	0	-34	-51
Long terme	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-9.701</b>	<b>+3.233</b>	<b>-6.241</b>	<b>-3.008</b>	<b>-6.468</b>	<b>-6.693</b>

#### 3.4.4 – Intégration fiscale

L'intégration fiscale dont la société est la tête de groupe génère sur l'exercice 2010 un produit d'impôt de 3.008 K€.

## NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan En milliers d'€	Entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations brutes	500.767	0
Créances brutes rattachées à des participations	35.775	0
Créances clients et comptes rattachés	6.067	0
Autres créances	25.132	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513	0
Autres Dettes	29.068	0

Le Groupe est contrôlé par la société Analytical Bioventures SCA, holding de la famille Martin. Cette dernière détient au 31 décembre 2010 46,01% des actions de la société et 52,67% des droits de vote.

Les transactions avec les sociétés détenant des actions Eurofins comme Analytical Bioventures SCA ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative telle que International Assets Finance SARL, filiale de Analytical Bioventures SCA ne sont pas significatives au niveau d'Eurofins Scientific SE.

### 4.2 - Personnel

#### 4.2.1 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de la société est de 2 personnes sur l'exercice 2010 contre 3 personnes en 2009, se répartissant de la façon suivante :

	2010	2009
Cadres	2	3
Employés	0	0
Total	2	3

#### 4.2.2 - Engagements retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en fonction notamment de la législation sociale, de l'âge des salariés, de leur ancienneté dans l'entreprise, de leur rémunération actuelle, et d'un coefficient de pondération pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés car ils ne sont pas significatifs au 31 décembre 2010.

#### 4.2.3 - Rémunération des organes de direction et d'administration

La rémunération globale et les avantages accordés par la société aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction s'élèvent à 440 K€ au titre de l'exercice 2010.

### 4.3 - Engagements hors-bilan

#### 4.3.1 - Crédit-baux immobiliers

Aucun.

#### 4.3.2 - Engagements financiers donnés

En milliers d'€	2010	2009
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe	0	0
Crédits-baux sur des bâtiments et actifs du groupe	0	0
Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers	6.171	69.467
OBSAR soumis à des ratios financiers	224.386	118.681
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe et soumis à des ratios financiers	0	0
Garanties marchés publics	0	0
Total des engagements	230.557	188.148

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers : la société respecte les ratios de ses lignes de crédit au 31 décembre 2010.

Dans le cadre d'un accord portant « Master Laboratory Services Agreement » entre la société Eurofins Services NL BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Services NL BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Services NL BV a été accordée (Voir note 2.4).

En milliers d'€	12/2010	12/2009
Garanties données à ses filiales	11.324	6.840

La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de couverture de change avec la société Eurofins Finance SA sur un prêt en USD d'Eurofins Finance SA à la société Eurofins Genomics BV à un taux de change de 1,4828 USD pour 1 EUR. Cette convention génère un gain de change latent de 1.964 K€ au 31.12.2010.

La société Eurofins Scientific SE a contre-garanti l'organisme d'assurance suédois "Försäkringsbolaget Pensionsgaranti" de toutes sommes que ledit organisme serait amené à verser aux salariés passés et actuels des sociétés de droit suédois Eurofins Food & Agro Sweden AB, Eurofins Environment AB et Eurofins National Service Centre Sweden AB, sous-filiales de la société Eurofins Scientific, au titre des engagements de retraite à verser auxdits salariés, pour un montant maximum de 4.680 K€.

Dans le cadre d'une subvention d'un montant de 1.922 K€, accordée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société Eurofins Scientific SE a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Laboratories Ltd en exécution de ses engagements.

En milliers d'€	12/2010	12/2009
Garanties données liées à l'acquisition de filiales du Groupe	7.218	3.700

- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquiescer la totalité des actions (soit 35% du capital et des droits de vote) leur restant de cette société (Voir note 2.4).
- Dans le cadre d'un accord entre la société Eurofins Genomics BV et la société MWG Biotech AG, Eurofins Scientific SE s'est engagée à garantir de façon irrévocable les moyens permettant à la société d'Eurofins Genomics BV de verser aux minoritaires volontaires de MWG Biotech AG :
  - une « contribution » *“Abfindung”* au sens des dispositions de la section 305 de la loi sur les sociétés allemandes
  - une « indemnité » *“Ausgleich”* au sens des dispositions de la section 304 de la loi sur les sociétés allemandes.

d'acquisition attractive susceptible de se présenter sur le marché. Les fonds levés d'un montant de 51 M€ (soit un produit net d'émission de 48 M€ plus un coupon couvu de 3 M€) sont issus de TSSDI présentant les mêmes caractéristiques que les titres existants émis en mai 2007 pour une valeur nominale à l'origine de 100 M€ portée à un total de 150 M€. Les TSSDI produiront un coupon à taux fixe de 8,081% et ont une maturité perpétuelle mais Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair en mai 2014. Les nouveaux titres émis seront immédiatement fongibles avec les titres existants et seront cotés sous le même code ISIN FR0010474627 sur le marché non réglementé « Freiverkehr » de la bourse de Francfort.

#### 4.3.3 - Engagements financiers reçus

Néant.

#### 4.3.4 - Instruments financiers

##### Couverture de change

**La société n'a pas appliqué de mesures de couverture de change.**

##### Couverture de taux

Pour contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt lié notamment aux OBSAAR 2006 et 2010, le Groupe a conclu un certain nombre d'opérations de couverture de taux (swaps) portant sur l'échange d'un taux d'intérêt variable contre un taux d'intérêt fixe, dont l'effet est selon les cas immédiat ou différé.

Le montant nominal couvert actuellement par des SWAPS de taux fixe s'élève au 31 décembre 2010 à 100 M€ avec un taux d'intérêt fixe de 3,8075% et 100 M€ avec une moyenne pondérée de taux fixe de 1.1737% .

Les obligations issues de l'émission des OBSAAR 2006 et OBSAAR 2010 produisent des intérêts respectivement aux taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% et 1,75% par an. En outre, le groupe a conclu des contrats de couverture de taux à date d'effet différé couvrant la période de décembre 2010 à juin 2017 et portant sur un montant nominal compris entre 50 M€ et 150 M€

La juste valeur des swaps représente au 31 décembre 2010 un passif de 3.420 K€. La contrepartie est comptabilisée en capitaux propres.

La juste valeur de l'instrument est la juste valeur fournie par le marché comme l'instrument est coté sur un marché actif.

#### 4.4 Passifs éventuels

La Société a fait l'objet d'actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités en qualité de prestataire de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurance spécifiques. En particulier, la société a contesté une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis, qu'elle estime non fondée. En 2009, la plainte visant directement la Société a été retirée même si elle a été maintenue contre certaines filiales indirectes de la Société.

#### 4.5 Evénements post-clôture

Le Groupe a procédé en Février à une émission complémentaire de ses Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI ou capital hybride) émis initialement en mai 2007, afin de renforcer sa structure financière et être en mesure de répondre rapidement à toute opportunité

## 10. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

### Aux Actionnaires

#### EUROFINS SCIENTIFIC SE

Rue Pierre Adolphe Bobierre  
Boîte postale 42301

44323 NANTES CEDEX 3

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.*

*Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.*

*En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.*

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 15 février 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Benoit Pinoche

HLP



Jacques Héron

## **11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**(Exercice clos le 31 décembre 2010)**

Aux Actionnaires

EUROFINS SCIENTIFIC SE  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
Boîte postale 42301  
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I - Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **Description des conventions autorisées au cours de l'exercice :**

Nature et objet : Convention avec la société Analytical Bioventures SCA

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : Dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR), la société a conclu le 26 mai 2010 une convention avec des établissements bancaires, Analytical Bioventures SCA et Caceis Corporate Trust.

Cette convention est relative à des engagements :

- d'achat par les établissements bancaires des droits préférentiels de souscription des OBSAAR présentés à la vente par les titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription, et notamment par Analytical Bioventures SCA, au prix de 0,01 euro par bloc de DPS.
- de cession par Analytical Bioventures SCA de ses droits préférentiels de souscription aux OBSAAR aux Etablissements Bancaires au prix global de 0,01 euro ;
- de souscription par les établissements bancaires des OBSAAR à hauteur d'un nombre maximum de 295.990 OBSAAR ;
- de cession par les établissements bancaires des BSAAR détachés des OBSAAR par eux souscrites au prix unitaire de 1,60 euro aux actionnaires qui ont passé simultanément à la cession de leurs droits préférentiels de souscription aux établissements bancaires des ordres d'achat de BSAAR ;
- d'achat par Analytical Bioventures SCA aux établissements bancaires au prix unitaire de 1,60 euro des BSAAR détachés des OBSAAR par eux souscrites qui ne leur ont pas été rachetés par les autres actionnaires de la Société titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription aux OBSAAR.

### **II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Services NL BV au profit de PFIZER

Administrateurs concernés : Gilles Martin et Wicher R. Wichers

Modalités : Eurofins Services NL BV, anciennement dénommée Eurofins Scientific BV, a conclu un accord portant «Master Laboratory Services Agreement » avec Pfizer, qui a adhéré à condition que la société Eurofins Scientific S.E. garantisse le parfait paiement des sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific B.V. à la société Pfizer.

Le montant facturé par la société à Eurofins Scientific B.V. au cours de l'exercice au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Ventures B.V.

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : Convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004. Le montant du compte courant est nul au 31 décembre 2010. Aucun intérêt n'a été calculé au titre de l'exercice.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit des actionnaires cédants d'une société allemande

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39% des actions d'une société allemande par la société Eurofins Ventures B.V. filiale de la société Eurofins Scientific S.E.

A ce jour, Eurofins Ventures B.V. détient d'ores et déjà 55 % des actions de cette société allemande acquises antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 35% des actions de cette société allemande contre paiement estimé de 3.188.000 € par Eurofins Ventures B.V.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société allemande de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de la société allemande.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Laboratories Ltd

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'octroi par le « Chief Executive of Advantage West Midlands » d'une subvention de 1.922.000 £ à la société Eurofins Laboratories Ltd, elle-même filiale indirecte d'Eurofins Scientific S.E.

Sollicitée par le « Chief Executive of Advantage West Midlands », la société Eurofins Scientific S.E. garantit de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour remplir les obligations lui incombant, et le paiement de toutes sommes qui pourraient être dues en exécution de ses engagements.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd

Administrateur concerné : Yves-Loïc Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2010 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont le solde est nul à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Avance temporaires en compte courant avec la société Eurofins Food Lux SARL

Administrateurs concernés : Gilles Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2010 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont le solde est nul à la clôture de l'exercice.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 15 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

HLP Audit



Benoit Pinoche



Jacques Héron

## 12. INFORMATION SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Conformément à la loi de sécurité financière (LSF) du 1<sup>er</sup> août 2003 et à l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires des commissaires aux comptes de la société et des membres de leurs réseaux respectifs comptabilisés au compte de résultat de l'exercice 2010 sont détaillés comme suit :

Exercices couverts : du 01/01/2010 au 31/12/2010 (du 01/01/2009 au 31/12/2009)

	PricewaterhouseCoopers Audit				HLP AUDIT			
	Montant HT en k€		%		Montant HT en k€		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	123,4	112,3	23%	25%	64,8	52,4	40%	42%
○ Filiales intégrées globalement	358,9	290,1	66%	64%	94,4	65,0	58%	52%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur			0%	0%			0%	0%
○ Filiales intégrées globalement	35,3	48,7	7%	11%	3,2	7,5	2%	6%
Sous – Total	517,6	451,0	95%	100%	162,4	124,9	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	24,5		5%	0%			0%	0%
Sous – Total	24,5	0,0	5%	0%	0,0	0,0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>542,1</b>	<b>451,0</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>162,4</b>	<b>124,9</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 13. INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions des recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, et à la décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2008 d'adhérer à ces recommandations, les éléments de la rémunération des mandataires sociaux sont présentés sous la forme standardisée préconisée en sept tableaux comme suit.

**Tableau 1**

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Gilles Martin, Président Directeur Général		Yves-Loïc Martin, administrateur et Directeur Général délégué	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	459.228	444.900	215.934	224.357
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>459.228</b>	<b>444.900</b>	<b>215.934</b>	<b>224.357</b>

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Valérie Hanote, administrateur		Wicher R. Wichers, administrateur	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	75.347	76.031	160.490	163.839
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>75.347</b>	<b>76.031</b>	<b>160.490</b>	<b>163.839</b>

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Hugues Vaussy, Directeur Général délégué		M. Stuart Anderson, administrateur	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	148.800	197.689	0	8.125
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	54.987	15.205	0	7.693
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>203.787</b>	<b>212.894</b>	<b>0</b>	<b>15.818</b>

**Tableau 2**

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Gilles Martin, Président Directeur Général	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	409.734	409.734	392.500	392.500
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>1</sup>	49.494	49.494	52.400	52.400
<b>TOTAL</b>	<b>459.228</b>	<b>459.228</b>	<b>444.900</b>	<b>444.900</b>

<sup>1</sup> véhicule de fonction, frais d'expatriation (frais de scolarité des enfants etc.), régime complémentaire de retraite

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Yves-Loïc Martin, administrateur et Directeur Général délégué	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	169.734	169.734	170.000	170.000
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>1</sup>	46.200	46.200	54.357	54.357
<b>TOTAL</b>	<b>215.934</b>	<b>215.934</b>	<b>224.357</b>	<b>224.357</b>

<sup>1</sup> véhicule de fonction, frais d'expatriation (frais de scolarité des enfants etc.), régime complémentaire de retraite

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Valérie Hanote, administrateur	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	32.659	32.659	32.832	32.832
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	39.600	39.600	39.600	39.600
- avantages en nature <sup>1</sup>	3.088	3.088	3.599	3.599
<b>TOTAL</b>	<b>75.347</b>	<b>75.347</b>	<b>76.031</b>	<b>76.031</b>

<sup>1</sup> véhicule de fonction, régime complémentaire de retraite

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Wicher R. Wichers, administrateur	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	136.002	136.002	136.839	136.839
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature <sup>1</sup>	24.488	24.488	27.000	27.000
<b>TOTAL</b>	<b>160.490</b>	<b>160.490</b>	<b>160.490</b>	<b>160.490</b>

<sup>1</sup> véhicule de fonction, régime complémentaire de retraite

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Hugues Vaussy, Directeur Général délégué	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	108.500	108.500	132.000	132.000
- rémunération variable <sup>1</sup>	24.600	20.250	30.000	24.600
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature <sup>2</sup>	15.700	15.700	35.689	35.689
<b>TOTAL</b>	<b>148.800</b>	<b>144.450</b>	<b>197.689</b>	<b>192.289</b>

<sup>1</sup> les critères d'attribution de la rémunération variable sont déterminés sur la base d'objectifs individualisés pour l'année en cours exclusivement en rapport avec les fonctions de Directeur Financier. Pour des raisons de confidentialité, la Société ne souhaite pas fournir de plus amples informations par dérogation aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF de décembre 2008 sur ce point.

<sup>2</sup> véhicule de fonction, frais d'expatriation (frais de scolarité des enfants etc.), régime complémentaire de retraite

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
Stuart Anderson, administrateur	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe			0	0
- rémunération variable <sup>1</sup>			0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence			8.125	8.125
- avantages en nature <sup>2</sup>			0	0
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>8.125</b>	<b>8.125</b>

**Tableau 3**

<b>Tableau sur les jetons de présence</b>		
Membres du conseil	jetons de présence versés en N-1	jetons de présence versés en N
Gilles Martin	0	0
Yves-Loïc Martin	0	0
Valérie Hanote	39.600	39.600
Wicher R. Wichers	0	0
Stuart Anderson	0	8.125
<b>TOTAL</b>	<b>39.600</b>	<b>47.725</b>

**Tableau 4**

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social</b>						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Hugues Vaussy	31/08/2010	souscription	15,21	1 000	36,62	5,5 ans
Stuart Anderson	05/10/2010	souscription	15,39	500	37,06	5,5 ans

**Tableau 5**

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social</b>				
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Hugues Vaussy	21/08/2000	1 000	14,94 €	2000

**Tableau 6**

<b>Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>					
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
		Néant.			

**Tableau 7**

<b>Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social</b>				
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
		Néant.		

**Tableau 8**

**Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et autres instruments donnant accès au capital (BSA, BSAR, BSPCE...) attribués à chaque membre du conseil d'administration**

<b>Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux</b>	1ère tranche	2ème tranche	12ème tranche	15ème tranche	16ème tranche	19ème tranche	23ème tranche	24ème tranche	31ème tranche
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	24/08/2001	10/10/2002	18/12/2003	01/02/2005	18/09/2006	20/07/2007	05/10/2010
Mme Valérie Hanote M. Wicher Rotger Wichers M. Stuart Anderson	25 000	15 000	10 000	35 000	4 000	5 000	2 500	1 000	500
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	25 000	15 000	10 000	35 000	4 000	5 000	2 500	1 000	500
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	24/08/2004	10/10/2005	18/12/2007	01/02/2008	18/09/2010	20/07/2011	05/10/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	23/08/2005	09/10/2006	17/12/2013	31/01/2015	17/09/2016	19/07/2017	04/10/2020
Prix de souscription des options en €	1,83	2,85	13,05	8,00	9,80	18,77	50,00	66,00	37,06
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2010	25 000	15 000	10 000	35 000	4 000	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2010	0	0	0	0	0	5 000	2 500	1 000	500

**Tableau 9**

<b>Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux</b>	
Date du conseil d'administration	31/08/2010
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	31/08/2014
Date d'expiration des options de souscription d'actions	30/08/2020
Prix de souscription des options en €	36,62
Nombre d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice (information globale)	36 500

<b>Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux (partie 1/ 2)</b>				
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	21/02/2002	27/08/2002
Prix de souscription des options en €	12,58	13,05	12,72	9,00
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice (information globale)	<b>1 000</b>	<b>10 000</b>	<b>7 000</b>	<b>2 500</b>

<b>Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux (partie 2/2)</b>				
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	29/08/2005	18/09/2006
Prix de souscription des options en €	9,80	18,77	27,80	50,00
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice (information globale)	<b>16 498</b>	<b>5 400</b>	<b>19 000</b>	<b>1 800</b>

**Tableau 10**

**Informations relatives au contrat de travail (en sus du mandat social), aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Martin Président Directeur Général Date de début du mandat : 18/05/2006 Date de fin du mandat : 31/12/2011		X	X (*)			X		X
Yves-Loïc Martin administrateur et Directeur Général délégué Date de début du mandat : 18/05/2006 Date de fin du mandat : 31/12/2011		X	X (*)			X		X
Valérie Hanote Administrateur Date de début du mandat : 18/05/2006 Date de fin du mandat : 31/12/2011	X		X (*)			X		X
Wicher R. Wichers Administrateur Date de début du mandat : 10/05/2001 Date de fin du mandat : 31/12/2012		X	X (*)		X Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans			X
Hugues Vaussy Directeur Général délégué Date de début du mandat : 18/05/2006 Date de fin du mandat : 31/12/2011	X		X (*)			X		X
Stuart Anderson Administrateur Date de début du mandat : 14/05/2010 Date de fin du mandat : 31/12/2013		X		X		X		X

(\*)Régimes de retraite à cotisations définies. Voir également l'information chiffrée dans la colonne « Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques » en page 33 du document de référence correspondant au coût pris en charge par les sociétés du Groupe à ce titre pour chaque mandataire social..

M. Wichers est actuellement âgé d'un peu plus de 63 ans. En cas de départ en 2011, le montant maximum des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de son contrat de consultant s'élèverait donc à 2 fois (prorata temporis en fonction de la date effective de fin de contrat) la rémunération annuelle fixe indiquée dans le tableau 2 le concernant.

Les options de souscription d'actions attribuées à Monsieur Hugues Vaussy sont soumises à des conditions de présence effective au moment de leur exercice mais ne sont pas soumises à des critères de performance particuliers.

D'une manière générale, le Conseil d'administration ne suit pas les recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 dans le mode d'attribution d'options de souscription d'actions dans la mesure où il s'agit d'un outil de motivation collectif à long terme dont les conditions d'exercice peuvent difficilement être individualisées. Les critères d'attribution des options de souscription d'actions par le Conseil d'administration sont liés aux fonctions opérationnelles des bénéficiaires (dirigeant de laboratoire, directeur commercial, directeur financier, etc.) et ne sont pas liés à l'exercice d'un ou plusieurs mandat(s) social(aux) dans une ou plusieurs sociétés du Groupe. En revanche, le Conseil d'administration fixe des règles strictes sur la durée de la période de blocage des options (en moyenne 4,5 années) et le critère de la présence effective dans le groupe requise au moment de l'exercice.



## TROISIEME PARTIE

### Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

#### 1. Facteurs de croissance

L'activité d'Eurofins Scientific répond aux aspirations essentielles des consommateurs, à savoir un environnement sain et propre pour leurs enfants, vivre dans de bonnes conditions et rester le plus longtemps possible en bonne santé. Ceci requiert la meilleure qualité possible pour l'air que nous respirons, les boissons que nous buvons, les aliments que nous mangeons et les médicaments que nous consommons. Eurofins concentre son activité sur les marchés en forte croissance dans l'analyse pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement.

##### Le marché de la bio-analyse

Le marché de la bio-analyse est relativement nouveau notamment du point de vue du processus en cours d'externalisation des services d'analyses. Bien qu'entré en phase de consolidation, ce marché est encore très fragmenté, comportant de nombreux laboratoires de petite et moyenne taille qui disposent généralement d'un portefeuille technologique limité, d'une présence régionale et d'une clientèle réduite. A l'inverse, le groupe Eurofins offre à ses clients un support global et une gamme complète de services analytiques. Un faisceau de facteurs de croissance et de tendances de fond soutient la croissance à long terme d'Eurofins, ces derniers sont développés ci-dessous.

##### Aspiration au bien-être et à l'allongement de la durée de vie

Grâce aux développements scientifiques, au progrès médical et à l'amélioration des conditions de vie dans les pays industrialisés, la population vit avec un meilleur niveau de confort tout en jouissant d'une meilleure santé et d'une durée de vie qui s'allonge. Dans la mesure où le niveau de vie moyen dans ces pays augmente, la demande de médicaments de plus en plus onéreux permettant de profiter de meilleures conditions de vie va elle-même progresser. On observe également une prise de conscience croissante de la part des individus sur les risques qui les environnent. Eurofins contribue à favoriser un mode de vie bénéfique pour la santé dans un environnement sain et propre pour toute la population.

##### Nouvelles technologies

L'apparition de nouvelles technologies ouvre de nouvelles perspectives pour des applications sur les marchés de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement. Par exemple, les progrès dans la connaissance du génome permettent d'adapter les médicaments au profil génétique par des recherches ciblées (pharmacogénomique), ou de développer des aliments génétiquement modifiés. Eurofins bénéficie à la fois de l'usage de ces technologies et du besoin de contrôle sur les produits qui en sont issus. De surcroît, ce dernier aspect est encore accentué par des équipements et des méthodes analytiques de plus en plus sensibles qui permettent de détecter des substances auparavant ignorées ou non décelables. Eurofins est en mesure d'offrir à ses clients un portefeuille exceptionnellement étendu de méthodes bioanalytiques les plus avancées afin de garantir les critères de qualité les plus exigeants.

##### Protection du consommateur

Parallèlement au développement de nouvelles technologies et à la hausse du niveau de vie dans les pays industrialisés, les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants quant à la sécurité et à la qualité des produits. Cette demande de produits et de services de grande qualité est accompagnée par des réglementations gouvernementales de plus en plus strictes dans le domaine des médicaments, des aliments et de l'environnement.

##### Globalisation

De nombreux clients d'Eurofins ont une dimension internationale. Répondre à leurs besoins requiert une présence globale pour leurs fournisseurs. Eurofins dispose de laboratoires et de représentations commerciales implantés physiquement dans de nombreux pays où opèrent ses clients. En outre, le groupe propose une large gamme de méthodes analytiques répondant à divers besoins, un niveau élevé et homogène de qualité et de fiabilité ainsi qu'une expertise éprouvée dans la connaissance de la réglementation locale des principaux marchés. Les multinationales clientes considèrent Eurofins comme un prestataire global.

##### Concept de « One-stop-service provider »

Eurofins vise à offrir à ses clients la gamme la plus étendue de prestations de services bio-analytiques sur le marché, notamment grâce à un portefeuille technologique inégalé de plus de 40 000 méthodes analytiques. En outre, chaque client Eurofins bénéficie désormais d'un interlocuteur privilégié. Eurofins est capable à la fois de spécialiser ses laboratoires dans des domaines d'expertise pointus tout en offrant à ses clients une offre étendue par le recours aux services d'autres laboratoires du Groupe.

##### Protection des marques

Dans un contexte de recherche accrue de qualité, et de sécurité de la part des consommateurs, de produits commercialisés à l'échelle mondiale et d'une couverture médiatique internationale, les marques sont des actifs précieux et il est nécessaire de les protéger en permanence, dans la mesure où elles sont très vulnérables si on vient à découvrir que leur qualité dans différents pays n'est pas uniforme. En élaborant les méthodes d'analyse de pointe les plus sensibles, dans le cadre de son programme de standards de qualité, Eurofins aide ses clients à maintenir l'intégrité de leurs marques au plan mondial.

##### Externalisation

Compte tenu de l'évolution technologique rapide, il est difficile et généralement plus coûteux pour un groupe industriel d'exploiter ses propres laboratoires internes ; par conséquent, le fait de s'adresser à un prestataire international comme Eurofins devient une pratique de plus en plus courante. Un contrat d'externalisation présente typiquement les caractéristiques d'un accord « gagnant-gagnant » pour les deux parties. Il permet au partenaire industriel d'optimiser l'allocation de ses ressources en capital, de transformer ses coûts fixes en coûts variables et de bénéficier de l'expertise d'Eurofins dans la gestion de laboratoires. De son côté, Eurofins conclut un partenariat de long terme avec des clients globaux, et chaque partie peut dès lors se concentrer sur son cœur de métier.

## 2. Facteurs de risque

### 2.1 Analyse des risques de la société

Toute entreprise est confrontée à des risques dans l'exploitation de ses activités courantes. Les entreprises les plus dynamiques sont celles qui sont capables d'identifier et de gérer les risques clés de façon à minimiser leur impact négatif potentiel et à maximiser leurs retours sur investissement.

Eurofins base ses décisions, ses plans et ses objectifs futurs en fonction de sa vision actuelle et de ses attentes en matière de risques. Tous les risques ne sont pas forcément sous le contrôle de la société, certains pouvant aujourd'hui être jugés comme non tangibles, d'autres pouvant ne pas exister. En effet, de par la nature même des risques il est difficile d'en établir une liste exhaustive. Néanmoins, certains facteurs de risque et d'incertitude pourraient modifier les objectifs décrits dans ce document ou avoir un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du Groupe. Ces facteurs sont décrits en détail ci-dessous.

#### Facteurs de risque les plus significatifs en 2011

En 2010, dans le cadre du processus de contrôle des risques et de publication du rapport financier annuel et compte tenu de l'environnement économique actuel, la société a procédé à une revue de ses risques spécifiques auxquels elle fait face à court et moyen terme, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques jugés comme les plus significatifs pour le Groupe au cours de l'année à venir (plus grande probabilité d'occurrence) sont les suivants:

- a) **Risques liés aux modifications du marché** : la récente récession économique mondiale a montré que les activités réglementées du marché de la bioanalyse pouvaient elles aussi être affectées temporairement, et influencer notamment sur le rythme de croissance des activités d'Eurofins ;
- b) **Risques liés aux réglementations gouvernementales et à l'environnement réglementaire** : l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation et inversement, son retrait, peut influencer sensiblement certains segments de marché d'Eurofins directement liés au cadre réglementaire (dans les domaines de l'analyse environnementale et pharmaceutique notamment) ;
- c) **Risques clients** : l'évolution du comportement des clients à court ou à long terme pourrait avoir un impact négatif sur les résultats, le patrimoine et la situation financière du Groupe ;
- d) **Risques financiers** : tandis que le pire de la crise de liquidité semble être passé, il subsiste toujours un risque potentiel d'accès aux sources de financement et plus généralement un risque de crise financière. Le Groupe reste prudent dans sa politique de financement, afin d'être le mieux préparé dans le cas où de nouveaux dysfonctionnements du système financier mondial limiteraient l'accès à de nouvelles ressources financières ;
- e) **Risques de responsabilité civile professionnelle / Assurances** : comme indiqué plus bas, en dépit de toutes les mesures de précaution et d'assurance qualité prises par le Groupe, le risque d'erreur d'analyse ne peut être totalement exclu.

Ces risques sont repris et détaillés dans les paragraphes ci-après.

#### RISQUES GENERAUX

La direction considère la liste développée ci-après comme la plus complète dans l'état actuel des connaissances de la société et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés, en l'état actuel de l'environnement économique et sous réserve d'événements extraordinaires par nature imprévisibles.

#### Risques commerciaux

##### Modifications du marché

Eurofins opère principalement sur les marchés de l'analyse agro-alimentaire, de l'analyse pharmaceutique et de l'analyse de l'environnement. La Société considère ces marchés comme défensifs en raison de leur relativement faible sensibilité au ralentissement économique. Ceci s'explique par nos besoins vitaux, boire et manger, et par les exigences accrues de la part des consommateurs et des autorités de réglementation pour une alimentation plus sûre, notamment dans les pays les plus riches et les plus développés. Dans l'industrie pharmaceutique, la recherche de nouvelles molécules plus efficaces continue à stimuler les programmes de développement de médicaments. Les tests analytiques dans l'environnement sont imposés par les réglementations en vigueur qui se renforcent dans un nombre croissant de pays à travers le monde.

Depuis le début de la récession économique qui a démarré en 2008, l'économie mondiale traverse une période de turbulences et d'incertitudes dont la gravité et la durée sont impossibles à déterminer. Il n'est pas totalement exclu que plusieurs ou un grand nombre de clients d'Eurofins se retrouvent en cessation d'activité, ou que certaines réglementations gouvernementales soient suspendues ou abrogées. Si tel était le cas, ceci pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

##### Réglementations gouvernementales et environnement réglementaire

A l'heure actuelle, Eurofins Scientific effectue des analyses pour garantir la conformité des produits de ses clients avec les réglementations en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tout assouplissement de ces réglementations pourrait avoir un impact négatif sur le groupe. La Société pense que ce risque est limité du fait de la tendance actuelle au renforcement des contrôles et des mesures de sécurité. Ceci conduit à un environnement réglementaire plus strict et plus large et à l'établissement de cahiers des charges particuliers pour les produits concernés. Néanmoins, les risques liés aux modifications du marché ou de l'environnement réglementaire ne peuvent pas être totalement éliminés.

En outre, la Société et les activités de toxicologie qu'elle opère à petite échelle pourraient subir l'impact négatif d'une interdiction sur ce domaine d'analyse ou des effets d'actions entreprises par des groupes opposés à ces tests.

Les activités du groupe peuvent faire l'objet d'une éventuelle réglementation par les gouvernements. Le secteur des produits bio-analytiques est strictement réglementé au plan international. Les autorités administratives et les organismes supranationaux, nationaux ou régionaux supervisent les tests, les approbations, la fabrication, le stockage, l'importation, l'exportation, l'étiquetage et la vente de produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse au moyen d'un certain nombre de lois et de réglementations. De plus, cette réglementation porte également sur la vérification de la

sécurité, l'efficacité et les effets secondaires des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse. Les paramètres juridiques sont l'objet de modifications régulières. Il n'existe aucune garantie que des changements futurs de la législation concernée ne puissent pas causer des frais importants à la Société ou forcer la Société à modifier ses activités dans certains domaines.

Les activités commerciales de la Société sont influencées par des réglementations officielles globales dans presque chaque pays où celle-ci exerce ses activités. Les réglementations applicables dans chaque cas, et qui varient d'un pays à l'autre, définissent, entre autres, la sécurité et l'efficacité des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse, ainsi que les spécifications de fonctionnement des établissements de production et des laboratoires.

A quelques exceptions près qui concernent principalement la conformité des bâtiments, la détention de substances contrôlées ou de normes radioactives, les activités d'Eurofins Scientifique en tant que groupe de laboratoires d'analyse biologique ne font pas actuellement l'objet d'une approbation administrative. La plupart des laboratoires européens et américains d'Eurofins Scientifique se sont néanmoins vu attribuer une accréditation de conformité à la norme EN 45001 ou aux normes respectives américaines par l'organisation autorisée de chaque pays (le COFRAC en France, le DAR en Allemagne, l'UKAS au Royaume-Uni ou la FDA, la DEA ou l'USDA aux Etats-Unis). Bien que la Société entreprenne tous les efforts nécessaires pour s'assurer que ses accréditations soient maintenues, elle ne peut garantir que celles-ci seront toujours accordées par le COFRAC, le DAR, l'UKAS ou la FDA, la DEA ou l'USDA. Dans l'éventualité où ces accréditations seraient retirées, les sociétés concernées pourraient toujours commercialiser leurs produits mais leur image sur le marché en souffrirait et leurs services deviendraient moins attractifs pour les clients. Néanmoins, l'échec dans l'obtention de licences, d'approbations ou d'autres autorisations, des retards importants dans l'obtention de ces permis ou la perte de licences importantes ou d'approbations nécessaires à l'exercice des activités d'Eurofins Scientifique pourraient avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### Risque clients

Etant donné la qualité des clients d'Eurofins Scientifique, la Société estime que le risque d'impayés semble faible. Le taux de défauts de paiement subi par la Société en proportion de son chiffre d'affaires a été extrêmement faible au cours des cinq derniers exercices. En moyenne, au cours de cette période, les créances douteuses ont représenté environ 1% du chiffre d'affaires annuel, tandis que le délai de règlement moyen des clients est conforme aux pratiques commerciales usuelles dans les pays où le groupe est actif. A l'heure actuelle, où les conditions économiques et commerciales sont plus difficiles, la Société veille tout particulièrement à la solvabilité des ses clients nouveaux et existants. Le Groupe estime avoir toujours constitué les provisions pour créances douteuses adéquates. Néanmoins, notamment dans le contexte d'un climat économique durablement dégradé, si un client important manquait à ses engagements, il en résulterait un impact négatif sur les revenus et la liquidité de la société.

Dans son secteur, Eurofins Scientifique a un grand nombre de clients. La Société pense ne pas être dépendante d'un client unique. A titre d'information, le premier client du groupe représente approximativement 3% du chiffre d'affaires consolidé, tandis que les 10 premiers clients représentent globalement moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Eurofins Scientifique ne soit dépendant de plusieurs clients clefs. La perte d'un ou de plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur

nette d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Le montant des créances clients et des provisions pour dépréciation est détaillé en note 3.7 des annexes aux comptes consolidés du document de référence 2010.

### Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoin de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis, soit pour d'autres raisons spécifiques au dossier considéré.

### Risque fournisseurs

Selon la Société, dans le domaine d'activités principal d'Eurofins Scientifique, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs est généralement faible. Les principaux fournisseurs d'Eurofins appartiennent aux secteurs suivants : équipement et matériel de laboratoires, consommables de laboratoires (il s'agit souvent des mêmes pour ces deux premières catégories), matériel et services informatiques, transport et logistique. Pour chacun de ces secteurs, le Groupe compte au minimum deux fournisseurs principaux. D'une manière générale, Eurofins Scientifique pense ne pas être dépendant de ces fournisseurs et si besoin, être capable de développer des relations similaires avec l'un de leurs concurrents. Cependant, il ne peut pas être totalement exclu qu'Eurofins Scientifique puisse devenir un jour dépendant d'un ou de plusieurs fournisseurs. Dans l'éventualité où ces fournisseurs deviendraient inaccessibles pour la Société, il en résulterait des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### Développement du marché, création de nouvelles sociétés et domaines d'activité, internationalisation

Eurofins Scientifique a des filiales ou des bureaux de ventes en Allemagne, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Belgique, en Bulgarie, au Brésil, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, à Hong Kong, en Hongrie, en Inde, en Irlande, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, au Royaume-Uni, en République Tchèque, à Singapour, en Slovaquie, en Suède, en Suisse et en Thaïlande. De plus, Eurofins Scientifique base une grande partie de sa croissance future sur la pénétration de nouveaux marchés régionaux.

La création de nouvelles entités à l'étranger, le développement de nouvelles activités et l'expansion du chiffre d'affaires dans chaque pays, la commercialisation des services exigent des investissements importants comportant des risques financiers particuliers. Des pertes liées au démarrage d'une activité doivent être prises en considération lorsque la présence géographique de la Société connaît une forte expansion. D'autres risques inhérents à l'activité internationale de la Société qui s'ajoutent aux risques généraux liés à l'exercice d'une activité à l'étranger incluent les différences liées à la situation économique et aux systèmes juridiques et fiscaux. De plus, la Société doit établir les capacités de gestion appropriées et acquérir une bonne connaissance du secteur et du marché de façon à réussir à développer ses activités dans ces régions.

Malgré l'expérience acquise par la Société au plan international au cours des dernières années et les contacts déjà noués dans les régions ciblées dans le cadre de sa stratégie de développement international, les risques et les

problèmes décrits ci-dessus pourraient entraîner des retards ou même des échecs dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et la pénétration de nouveaux marchés. Ceci aurait une conséquence négative sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### **Risques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies**

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la société sur les marchés européens, nord américains et asiatiques ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la société.

La réussite des acquisitions de la société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Ces risques existent, même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau d'attention jugé suffisant et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la société a estimé appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou pourraient entraîner une dégradation de l'image du groupe causés par exemple par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la société seront un succès.

### **Concurrence**

La société est consciente qu'elle a des concurrents et que ce sera toujours le cas à l'avenir. Cependant, la Société estime qu'elle occupe une position compétitive sur le marché grâce à la qualité et à l'éventail de ses méthodes analytiques. Les déclarations d'Eurofins concernant sa position concurrentielle sont des estimations basées uniquement sur sa propre connaissance du marché. Du point de vue de la Société, il n'existe aucun élément permettant de penser que celle-ci sera dans l'incapacité de défendre et d'améliorer sa position sur le marché de la bio-analyse. L'entreprise a constamment amélioré ses technologies et elle estime que l'expérience acquise en termes de procédés analytiques et d'études de références comparatives sur les divers produits pouvant être analysés lui permettront de conserver sa position de marché sur les segments de l'analyse des produits alimentaires, pharmaceutiques et de l'environnement. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que les concurrents actuels ou futurs ne puissent pas développer d'autres méthodes de bio-analyse jugées comme équivalentes, plus performantes ou moins coûteuses par rapport aux technologies développées et exploitées par Eurofins.

Néanmoins, la Société estime que le savoir-faire et l'expertise accumulés par ses équipes scientifiques, et en particulier son portefeuille de méthodes analytiques et sa base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence, devraient lui permettre de conserver sa position de leader technologique et de leader de marché. Cependant, il n'existe aucune certitude que la Société aura les ressources nécessaires pour faire face aux modifications du marché, à un processus de consolidation ou à l'arrivée de nouveaux concurrents. Dans ce cas, ceci

pourrait avoir un effet négatif significatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Certains de ses concurrents avérés ou potentiels disposent d'une expérience commerciale plus longue, de plus grandes ressources financières ou de capacités de commercialisation plus importantes qu'Eurofins Scientifique. Certains d'entre eux ont une renommée plus importante dans leur segment de marché et une clientèle plus étendue. Eurofins Scientifique se base sur l'hypothèse selon laquelle le marché des méthodes des services bio-analytiques sera de plus en plus concentré. C'est pourquoi la mise en œuvre d'accords de coopération entre certains concurrents actuels ou potentiels ou avec des tiers sont un facteur concurrentiel de plus qui doit être pris en considération. La Société estime cependant que son approche stratégique et sa position actuelle sont des atouts.

Il ne peut pas non plus être totalement exclu que certains acteurs du marché disposant d'une importante puissance financière, comme certains groupes alimentaires ou compagnies des eaux, puissent entrer en concurrence avec la Société et tenter de casser les prix. Une concurrence accrue pourrait entraîner une réduction des prix, une diminution du volume des ventes et une réduction des marges bénéficiaires avec pour effet une limitation des efforts d'expansion de l'entreprise et une perte potentielle de parts de marché. L'ensemble de ces facteurs pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

### **Fraude / Risques déontologiques**

La Société a mis en place divers systèmes d'assurance qualité dans la plupart de ses laboratoires qui assurent la cohérence des procédures et la traçabilité des résultats. Les services financiers et des auditeurs externes procèdent régulièrement à des contrôles par échantillonnage. La Société considère l'éthique et la déontologie comme des valeurs fondamentales. L'incitation de clients ou partenaires à la prévarication est interdite au sein du groupe. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que des employés puissent commettre une fraude ou se laisser corrompre. Ceci pourrait avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

### **Pression des coûts et marges bénéficiaires**

Jusqu'à maintenant, la société a constaté que les prix de ses services bio-analytiques les plus avancés sont relativement stables. Néanmoins, il est impossible d'exclure que des réductions de prix importantes se produisent sur le marché de l'analyse des produits alimentaires à la suite d'une concentration dans ce secteur, comme le marché de l'analyse bactériologique et de l'environnement l'a démontré. Dans la même période, sous l'effet de l'inflation, les charges de la Société pourraient augmenter en termes de frais de personnel, de dépenses en équipement et dans d'autres domaines. Bien que la Société tente de maintenir ou d'améliorer ses marges bénéficiaires au moyen de mesures visant à améliorer sa rentabilité, aucune certitude n'existe que ses marges ne puissent pas connaître une diminution importante à l'avenir. La dégradation durable de ses marges pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

## Risques financiers

### Risque de liquidité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. Pour rappel, en mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120.001.200 Euros.

Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription (BSAR), soit 272.730 bons au total d'une durée de vie de 7 ans arrivant à échéance le 14 mars 2013.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts payables trimestriellement, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

Un cas d'exigibilité anticipée est un événement ou une circonstance visé aux paragraphes (a) à (c) suivants :

- défaillance de paiement par la Société à leur date d'exigibilité, du principal et des intérêts dus au titre de toute Obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par la Société dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- inexécution par la Société de toute autre obligation relative à l'emprunt obligataire, s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par la Société de la notification écrite par le représentant de la masse des porteurs d'obligations dudit manquement ;
- dans le cas où la Société ne respecterait plus l'un des engagements financiers suivants :

- le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions d'Euros. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% l'an pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables au pair par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

En juin 2010, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) pour un montant d'environ 176 M€ destinée en priorité à refinancer les Obligations émises le 14 mars 2006 (les "Obligations 2006") et permettant d'allonger la maturité moyenne de sa dette. Eurofins a racheté par anticipation une partie des Obligations 2006 pour un montant nominal de 70,3 M€. Le solde des Obligations 2006, soit 48,4 M€, sera remboursé en trois tranches égales en mars 2011, mars 2012 et mars 2013.

Les principales caractéristiques des OBSAAR 2010 sont les suivantes :

- 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 € ;

- Intérêts : Euribor 3 mois + 1,75% l'an payables trimestriellement à terme échu ;
- Amortissement : en trois tranches égales les 29 juin 2015, 29 juin 2016 et 29 juin 2017 ;
- Le produit net de l'émission 2010 s'élève à 174 M€ et les coûts associés à l'opération seront amortis sur la durée des obligations ;
- A chaque Obligation est attaché 1 BSAAR, soit un total de 295.990 BSAAR, et 2 BSAAR donnent le droit de souscrire ou acheter une action Eurofins à un prix d'exercice de 40 € ; ceci correspond à l'émission maximale potentielle de 147.995 actions, soit une dilution maximale de 1,04% du capital actuel ;
- Les Obligations sont cotées sur Euronext Paris depuis le 29 juin 2010 sous le code ISIN FR0010891770 ;
- Les 295.990 BSAAR seront cotés sur Euronext Paris à compter du 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796 (impliquant une période de suspension des droits d'exercice de deux ans), et pourront être vendus ou exercés entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017.
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

La société respecte les ratios de ses lignes de crédit les plus significatives au 31 décembre 2010. Cela concerne non seulement les emprunts en OBSAAR mais aussi l'ensemble des lignes de crédit bancaire bilatérales souscrites directement par la société mère du groupe. A noter que les emprunts et lignes de crédit autres que les OBSAAR contractés par le Groupe et ses filiales sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. La description détaillée de l'ensemble de ces covenants n'est pas jugée utile par le Groupe dans la mesure où ils sont nombreux et ne portent pas sur des lignes de crédit significatives. De plus, la nature des clauses de défaut et d'exigibilité anticipée de ces emprunts et lignes de crédit est généralement similaire à celle des emprunts en OBSAAR, notamment en ce qui concerne les conditions de respect des ratios financiers consolidés telles qu'elles sont décrites en pages 4, 15, 81 et 133 du document de référence 2010.

A notre connaissance, le seul cas de non respect des covenants financiers dans le groupe porte sur une ligne de crédit moyen terme souscrite localement par certaines filiales aux Pays-Bas pour un montant résiduel d'environ 2,3 M€ au 31/12/2010.

Le solde des lignes de crédit concernées aux Pays-Bas est inférieur au seuil de défaut croisé des autres lignes de crédit du groupe et un éventuel cas de défaut n'aurait donc pas d'incidence sur ces dernières. Pour information, la banque concernée a confirmé son accord pour lever le non respect des covenants financiers sur les lignes de crédit locales aux Pays-Bas qui ont été renouvelées.

L'information détaillée concernant ces engagements donnés relatifs à la dette financière figure dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010 établis selon les normes IFRS.

Le montant des emprunts et lignes de crédit restant dû se rapportant à ces obligations financières figure dans la note 1.25 des annexes aux comptes consolidés 2010.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A noter dans le contexte économique actuel que la Société et ses filiales respectent

les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent à ce jour pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche lié en particulier au non-respect de ratios financiers.

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2008 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme.

Il ne peut être exclu que le groupe ne parvienne pas à financer ses investissements futurs ni à faire face à une quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

### Risque de complément de prix

Comme indiqué dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant maximum. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix maximal estimé.

Lorsque l'impact financier du dénouement des clauses de complément de prix est déterminable, il est comptabilisé au bilan consolidé du groupe. Dans les autres cas, ces clauses sont décrites dans les engagements hors bilan (Cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010).

### Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit, dont les emprunts en OBSAAR détaillés plus haut dans la section Risque de liquidité. Ces engagements sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée).

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR de mars 2006, dont la valeur nominale résiduelle est d'environ 48 M€ après le rachat anticipé de 53.251 obligations 2006 intervenu en juin 2010, produisent des intérêts trimestriels au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

D'autre part, les obligations issues de l'émission d'OBSAAR de juin 2010 d'une valeur nominale d'environ 176 M€ produisent des intérêts trimestriels au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 1,75% l'an.

Le risque de taux d'intérêt au titre des obligations émises en mars 2006 et en juin 2010 a fait l'objet d'une couverture du risque de taux détaillée comme suit :

- un notionnel de 100 millions d'Euros a fait l'objet d'une couverture par échange du taux variable Euribor 3 mois avec un taux fixe de 3,8075% jusqu'en mars 2011, notionnel amortissable par tiers en mars 2011 et mars 2012 (échéance mars 2013) ;
- un notionnel initial de 100 millions d'Euros a fait l'objet d'une couverture par échange du taux variable Euribor 3 mois avec un taux fixe progressif sur chaque période trimestrielle entre le 29 décembre 2010 et le 29 juin 2017, notionnel croissant jusqu'à atteindre un montant

maximum de 150.000.000 € en mars 2013 jusqu'en juin 2015, puis décroissant au-delà jusqu'à un montant minimum de 50.000.000 € en juin 2016 jusqu'en juin 2017.

Les titres supersubordonnés produisent un coupon à taux fixe de 8,081% l'an pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable (sur base Euribor 3 mois) et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

Le risque théorique de la variation des taux d'intérêts sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

### Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 40% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

La répartition des résultats d'exploitation et certains éléments du bilan en fonction des principales devises du Groupe sont indiqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Dans le cas de risques de change réels et sérieux portant sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin de se protéger contre les variations de taux de change. Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, des couronnes danoise, suédoise et norvégienne et du dollar US.

Le risque théorique de la variation des taux de change sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

### Besoins de ressources financières complémentaires

La stratégie de croissance d'Eurofins Scientific, en particulier l'acquisition de nouveaux laboratoires et de technologies pour avoir accès à des technologies complémentaires et pour développer la position de la Société sur différents continents implique une utilisation importante de capitaux. La Société estime qu'elle dispose de disponibilités internes suffisantes pour faire face à ses besoins actuels. Il ne peut pas être totalement exclu néanmoins que la Société doive réunir des fonds supplémentaires au moyen de financements privés ou publics, sous forme de financement externe, d'apport en fonds propres ou d'autres accords. Des apports complémentaires en fonds propres peuvent avoir un effet dilutif pour les actionnaires alors qu'un financement externe

peut entraîner diverses limitations parmi lesquelles la capacité de la Société à distribuer des dividendes. Particulièrement au regard de la crise de liquidité qui frappe l'économie mondiale depuis le début de l'année 2008, il est également possible que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles du tout, ne soient pas disponibles au bon moment ou le soient à des conditions inacceptables, soit auprès des marchés financiers, soit par d'autres sources de financement. Si des fonds supplémentaires venaient à manquer, alors il ne peut être exclu que la Société soit forcée de limiter l'expansion prévue de ses activités. De plus, si les activités de la Société entraînent un déficit à ce moment précis, et si des fonds supplémentaires se révélaient nécessaires pour financer ses activités, il ne peut pas être totalement exclu que la Société ne puisse continuer ses activités opérationnelles.

## **Risques de variation des revenus d'exploitation**

Les revenus d'exploitation dépendent de nombreux facteurs et peuvent se révéler inférieurs aux prévisions des analystes financiers ou aux résultats passés. Les revenus de la Société varient d'un trimestre à l'autre en raison d'effets de saisonnalité (l'activité est traditionnellement plus faible en début d'année), des fluctuations qui sont amenées à se poursuivre. Les résultats varient également d'un exercice à l'autre. La Société estime que ces variations de résultats peuvent être influencées par différents facteurs au sein de l'activité tels que l'acceptation des méthodes d'analyses, le changement de la structure de coûts de la Société, l'évolution des effectifs, l'accroissement de la concurrence, l'évolution des conditions de marché, la santé financière des sociétés clientes du groupe, l'évolution des législations et réglementations ainsi que l'environnement économique. Ces variations pourraient avoir un effet négatif important sur le niveau et la volatilité du cours des actions Eurofins Scientific.

## **Risques technologiques**

### **Les Brevets**

Tandis que la Société a élargi son périmètre d'activités et sécurisé dans la mesure du possible le développement et la mise en œuvre de ses méthodes d'analyse ainsi que la protection de sa recherche scientifique et de sa propriété intellectuelle, la réussite de la société repose toujours, entre autres facteurs, sur la protection des brevets de ses technologies et de ses méthodes d'analyse, sur la sauvegarde des secrets de l'entreprise et sur le strict respect des droits de propriété industrielle de la part de ses sous-traitants. La société dépose ses brevets chaque fois que cela est possible pour sauvegarder et protéger plusieurs de ses technologies et leurs utilisations sur le marché de la bio-analyse. Actuellement, les méthodes utilisées en complément de la méthode SNIF-NMR<sup>®</sup> ne sont en général pas protégées par un brevet. Si cela cessait d'être le cas, la société tenterait alors d'obtenir une licence lui permettant d'appliquer ces méthodes.

Les entreprises fondées sur des brevets technologiques déposés, comme le groupe Eurofins Scientific, sont sujettes à des problèmes légaux et factuels complexes qui peuvent donner lieu à des incertitudes sur la validité, la portée et la priorité d'un brevet particulier.

En premier lieu, il n'existe aucune garantie que les brevets pour les futures technologies du groupe Eurofins Scientific seront accordés en tout ou partie. Si un brevet n'était pas accordé, il serait alors tout à fait possible pour les concurrents d'utiliser et de copier ces technologies dont la propriété est franche de droits, à condition qu'ils possèdent les ressources et le savoir-faire nécessaires.

De plus, comme c'est le cas dans toutes procédures d'approbation, plusieurs années peuvent s'écouler avant qu'une décision ne soit prise. Le fait de déposer un brevet ne garantit pas que celui-ci sera accordé en disposant de l'étendue de la protection désirée, ni que ce brevet sera légalement défendable au fil des ans une fois accordé.

La société s'efforce d'obtenir la protection garantie par un brevet auprès des instances concernées à chaque fois qu'elle le juge nécessaire en fonction de ses inventions. Mais l'obtention de cette protection occasionne souvent des dépenses importantes et prend beaucoup de temps.

Actuellement, plusieurs demandes de brevets ont été déposées par Eurofins Scientific ou sont en préparation. À notre connaissance, il n'existe pour l'instant aucune réclamation significative allant à l'encontre de ces demandes. Il n'existe cependant aucune certitude que des objections puissent être formulées à l'avenir. Il n'existe aucune garantie que les brevets déposés passeront le processus de vérification avec succès. Il existe un risque que les brevets déposés par la société soient sujets à des controverses et que le processus de vérification se termine par une décision négative. Cela pourrait porter préjudice à la position financière, à la valeur nette et aux résultats d'exploitation de la société.

Néanmoins, il n'existe pas non plus de garanties qu'un brevet accordé à la société et légalement valide ne puisse jamais être récusé. Bien que la société considère cela comme très improbable, il n'en reste pas moins que l'invalidation ou la restriction de ses brevets (autorisés) auraient un effet négatif sur ses activités.

La protection des technologies de la société par des brevets, est limitée dans le temps. Par exemple, en 2002/2003, le brevet sur lequel s'appuie la technologie isotopique actuelle SNIF-NMR est passé dans le domaine public. Néanmoins, dans la mesure où la société a sérieusement diversifié ses applications et ses technologies et compte tenu du "ticket d'entrée" colossal que représente notamment la constitution d'une base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence nécessaires à l'application des méthodes d'analyse brevetées, le Groupe pense avoir une bonne chance de rester l'un des leaders sur le marché en ce qui concerne les applications industrielles de la technologie SNIF-NMR, et cela, même après l'expiration de son brevet.

De plus, il ne faut pas écarter la possibilité que certains droits d'exploitation de brevets ne soient pas identifiés dans le futur, ce qui compromettrait sérieusement les activités de la société. Par exemple, on ne peut pas garantir que la recherche effectuée par le groupe et ses avocats ait vraiment couvert la totalité des brevets et des demandes de brevets existants sur le sujet. De même, il est possible que des concurrents développent des procédés technologiques que la société aimerait utiliser, mais qu'elle ne puisse obtenir de licence ou les droits pour les utiliser. La société est consciente et l'a toujours été, que ses brevets peuvent être violés ou ses technologies copiées de nombreuses façons mais vu l'impact mineur de ces activités sur les marchés de la société et les coûts associés, la durée et l'incertitude liés aux actions en justice, la société n'a pas jugé nécessaire d'entreprendre des démarches en ce sens. On ne doit cependant pas écarter la possibilité que ces violations et ces copies puissent avoir à l'avenir un impact négatif plus important sur les activités de la société.

## **Violation des droits de propriété**

La législation sur la propriété industrielle permet de poursuivre en justice les violations de brevets afin d'obtenir réparation et des dommages compensatoires. Des compensations proportionnelles peuvent être réclamées en justice en se basant sur des dépôts de brevets publiés. On

peut empêcher les concurrents d'utiliser une technologie brevetée en se fondant sur un jugement exécutoire.

Il peut aussi devenir nécessaire d'entreprendre une action légale contre un tiers qui transgresse les brevets (autorisés) de la société ou ceux que la société se verra accordés dans le futur, et de se défendre contre des poursuites engagées par des tiers. De plus, si un brevet partiellement ou complètement valide détenu par un tiers ou un brevet sujet à une procédure d'opposition ou d'invalidité nationale fait l'objet d'une procédure de justice intentée par un tiers contre la société, et si le tribunal donne tort à cette dernière, la cour peut interdire de nouvelles utilisations de la méthode en question, et accorder à la partie adverse des dommages et intérêts. En outre, le groupe pourrait être plaignant dans une affaire se rapportant à ses propres brevets et ne pas gagner ou du moins pas autant qu'il le prévoyait. Dans ce cas, par exemple, la partie adverse pourrait mettre sur le marché des technologies concurrentielles et ainsi porter préjudice aux activités, aux valeurs nettes, à la position financière et aux résultats d'exploitation de la société. De tels litiges peuvent se prolonger pendant une longue période et mobiliser le personnel de la société et son potentiel financier.

Ni Eurofins Scientific, ni ses avocats ne peuvent garantir qu'il n'existe aucune possibilité que des tiers aient des droits sur un brevet, ce qui pourrait alors nuire aux affaires d'Eurofins Scientific. De plus, il est possible qu'un tribunal national interprète différemment la portée de la protection offerte par le brevet d'un adversaire qu'Eurofins Scientific et ses avocats. Cela pourrait résulter en une accusation de transgression pour Eurofins Scientific ou l'un de ses partenaires même si Eurofins Scientific et ses avocats spécialisés en faisaient une analyse différente.

## **Licences et Contrats de Recherches**

L'activité de la société implique d'entrer en possession de licences, d'obtenir des collaborations avec des tiers en rapport avec le développement de ses technologies et avec ses produits, à la fois en tant que concédant de licence et en tant qu'utilisateur d'une licence. Il n'existe pas de garantie que la société pourra négocier des licences commercialement intéressantes, ou d'autres accords nécessaires pour l'exploitation future de ses technologies et de ses produits ; ni même que ses licences ou ses autres accords aient un impact bénéfique sur la Société. De plus, il ne peut pas être non plus garanti que les partenaires de la Société ne cherchent pas à posséder ou à développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, soit en collaboration avec d'autres soit pour leur propre compte. La société accorde généralement ses licences pour une durée déterminée et il est possible de résilier l'accord avant le terme dans certaines circonstances qui ne sont pas toujours sous le contrôle de la société. On ne peut pas savoir avec certitude si les accords de licences qui expirent ou qui sont résiliés ou encore qui ne sont pas renouvelés peuvent avoir un impact négatif sur les affaires, la position financière, les résultats d'exploitation et sur les activités commerciales de la société.

## **Information confidentielle**

Eurofins Scientific a passé des accords de confidentialité avec nombre de ses clients consistant à ne pas révéler les résultats de ses analyses. En cas de rupture de ces accords, le groupe pourrait faire l'objet de pénalités financières.

Néanmoins, il est impossible d'écarter totalement le préjudice encouru par le Groupe en cas de fuite d'informations confidentielles vers des éléments extérieurs.

Les nouveaux membres du personnel doivent s'engager par contrat à ne pas révéler toute donnée technologique ou tout résultat d'analyse. L'accès à la base de données est limité à un nombre restreint de personnes. Les employés

qui occupent des postes clés sont liés contractuellement à des clauses de non-concurrence actives après la fin de leur contrat, dans les pays où cet usage est pratiqué et autorisé par la loi. Il est réconfortant de constater qu'une fuite d'information hors de nos murs aurait un impact limité en raison de l'évolution constante de la technologie utilisée par Eurofins Scientific.

## **Évolution de la Technologie et dépendance vis-à-vis de l'évolution de la demande**

Le marché des tests bio-analytiques (analyses alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, et chimique) est tributaire de l'évolution technologique constante, des changements dans les besoins de la clientèle et de l'évolution des normes techniques. Pour limiter les risques relatifs au développement de nouvelles analyses, le groupe reste constamment à l'affût des nouveaux développements technologiques et a lancé des projets en association avec des universités et des centres de recherches scientifiques d'avant-garde. Cependant, on ne peut écarter le danger de voir des innovations technologiques rendre obsolète une partie des analyses pratiquées actuellement par Eurofins Scientific. De plus, les évolutions technologiques sont de plus en plus reconnues et acceptées par une grande partie du marché ; cela pourrait entraîner, si nous ne suivions pas cette évolution, une perte graduelle de l'acceptation de nos produits et de nos services actuels.

La réussite financière de notre groupe dépend de notre aptitude à maintenir une position technologique de tout premier plan et de satisfaire l'accroissement des besoins de notre clientèle. Si la société n'y parvenait pas, entièrement ou en partie, un impact négatif sur son activité, sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation pourrait en résulter.

## **Projets de recherche et développement (R&D) : risques d'échec**

Dans le passé, Eurofins Scientific a participé à de nombreux projets de R&D. Actuellement, plusieurs projets de R&D sont en cours, certains en interne et d'autres en collaboration, notamment avec l'Union Européenne. Dans le passé, la majorité des projets de recherche entrepris par la société se sont révélés fructueux et ont permis la mise au point de nouveaux outils d'analyse. Cependant, de par leur nature même, les investissements dans la recherche et le développement présentent un risque. Nous ne pouvons être certains que des projets de recherche actuels ou futurs déboucheront sur la mise au point de nouveaux procédés analytiques, ni même que nous réussissions à produire ou à vendre ceux-ci. De plus, il n'existe aucune garantie que ces projets de R&D passent avec succès les différentes phases de développement et qu'ils obtiennent les approbations nécessaires. On ne peut jamais être certain que des investissements massifs dans des projets de R&D permettront la mise au point d'un produit commercialisable doté des approbations nécessaires. D'autre part, la rentabilité des investissements en termes de bénéfices sur les ventes n'est réalisée, dans une certaine mesure, qu'à long terme. Ces deux facteurs ouvrent la porte à la possibilité d'un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du groupe.

### **Risques industriels**

#### **Destruction partielle ou totale de la base de données de tests analytiques**

Eurofins surveille, exploite et développe plusieurs bases de données contenant des informations relatives à la quasi-totalité de sa gamme de tests analytiques disponibles, ainsi que d'autres données telles que des empreintes



(isotopiques ou obtenues par d'autres formes d'analyses) des produits analysés par Eurofins Scientific et qui font partie intégrante de son avance technologique. Leur destruction causerait un grand préjudice à la société. Afin de limiter les risques de destruction complète ou partielle, les principales bases de données sont conservées dans les sites du groupe qui sont généralement protégés par un système d'alarme relié à un système central de surveillance. Pour plus de sécurité, la société effectue régulièrement des copies de sauvegarde de ses bases de données qui sont ensuite conservées à l'extérieur des sites.

## Risques de Contamination

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de produit utilisées. Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du groupe serait fortement engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation.

## Responsabilité civile professionnelle / Assurances

Les activités d'Eurofins Scientific comportent le risque potentiel important de dommages dans l'éventualité d'une erreur d'analyse dans la mesure où la Société et ses filiales ne vérifient pas seulement l'authenticité du produit analysé mais entreprennent de détecter la présence d'éléments dangereux (pathogènes, pesticides, amiante, mycotoxines, dioxines, furannes, substances toxiques, etc.). En outre, ces certificats d'authentification peuvent être utilisés par ses clients dans leurs activités de marketing. Dans le cas d'un rappel de produits, de dommages ou d'atteintes à la santé directement liés à une erreur d'analyse ou d'un acte de négligence, la responsabilité d'Eurofins Scientific serait potentiellement engagée.

De plus, la Société a mis en place des programmes d'assurance qualité et de formation de son personnel pour prévenir les erreurs dans ses laboratoires mais les risques d'erreurs humaines ou accidentelles ne peuvent être complètement éliminés.

Néanmoins, le contrat de service signé avec Eurofins Scientific pour l'analyse de produits mentionne généralement que la responsabilité de la société peut uniquement être engagée pour des dommages causés par des produits directement analysés par Eurofins Scientific. La société pense que ces clauses lorsqu'elles sont applicables de par la loi limitent les risques de façon significative en cas d'erreur dans les analyses.

Cela fait partie de la politique de gestion de la Société de disposer de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile vis-à-vis des tiers, assurances dommages et d'autres assurances nécessaires à ses activités. Concernant la responsabilité civile professionnelle en particulier, les filiales opérationnelles du groupe souscrivent généralement une police d'assurance spécifique conforme aux règles et obligations applicables dans leur pays. En complément de ces contrats d'assurance souscrits localement, la société mère du groupe a souscrit plusieurs lignes de polices d'assurance dites « Umbrella », qui interviennent (sous réserve de certaines conditions et restrictions) en différence de conditions et/ou de limites avec les polices locales. Pour des raisons de confidentialité, aucune limite n'est révélée par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique globale d'assurance, le groupe a souscrit les polices d'assurance suivantes :

Tous Risques Sauf – Multirisques professionnelle

Les différentes filiales du Groupe ont souscrit des polices d'assurance Multirisques professionnelle conformément aux réglementations et pratiques locales. Ces contrats ont principalement pour objet de couvrir la Société des conséquences pécuniaires en cas de sinistre sur ses installations au titre :

- des dommages aux biens ;
- de la perte d'exploitation qui pourrait en résulter.

### Responsabilité civile des mandataires sociaux / assurance homme-clé

L'objet de l'assurance Responsabilité civile des mandataires sociaux consiste à indemniser les mandataires sociaux de la société en cas de dommages civils, soit à titre personnel soit conjointement avec la société, suite à un litige lié à une faute professionnelle, réelle ou présumée, qui aurait été réalisée dans le cadre des fonctions de mandataire social. Les assurés sont les suivants :

- les mandataires sociaux de la société et les mandataires sociaux des entreprises liées ;
- les cadres dirigeants de la société et ceux des entreprises liées comme le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Financier de la Société, les principaux cadres dirigeants opérationnels et scientifiques ;
- au cas par cas, d'autres membres de l'encadrement supérieur de la société et des entreprises liées.

Cette couverture est soumise à diverses restrictions usuelles pour ce type de contrats.

D'autre part, la société a souscrit une police d'assurance homme-clé en cas de décès de Monsieur Gilles Martin pour un montant de garanties de 5,5 millions d'euros.

Le montant total des primes d'assurance (tous risques confondus) du groupe Eurofins s'est élevé à 4.310 K€ au titre de l'exercice 2010.

Le programme de polices d'assurance du groupe Eurofins est la somme de contrats souscrits localement directement par les filiales du groupe (assurances dommages, perte d'exploitation, RC voire RCMS) et/ou par la société mère du groupe selon la nature des risques. A titre d'exemple, les montants des garanties en assurance dommages n'ont de sens que relativement à la taille des sites assurés localement et à la valeur de leurs actifs.

Eurofins Scientific estime qu'elle dispose d'une couverture suffisante et qu'à l'exception de dommages catastrophiques, ses polices d'assurance et ce qu'elles couvrent offrent une protection suffisante pour les exigences actuelles de la société. Jusqu'à maintenant, la responsabilité d'Eurofins Scientific n'a été que très rarement engagée. Cependant, elle ne peut pas garantir qu'aucune demande de dommages et intérêts ne sera jamais déposée contre la Société à l'avenir, que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que la Société n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites de la couverture dont elle dispose. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. De plus, des erreurs d'analyse importantes auraient inévitablement un effet négatif sur l'image et la réputation de la Société.

### **Autres risques**

#### **Risques fiscaux**

La Société estime que ses déclarations fiscales, qui ont été effectuées en coopération avec des conseils fiscalistes et experts-comptables sont exactes et complètes et qu'elle a constitué les provisions adéquates. Par conséquent, dans

l'éventualité d'une inspection fiscale externe, la Société ne s'attend pas à des modifications importantes de ses avis d'imposition ni à des charges fiscales supplémentaires. Néanmoins, la Société peut avoir des impôts supplémentaires à payer si les services fiscaux ont une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme de la Société et par conséquent sur sa valeur nette, sa position financière et sur ses résultats d'exploitation.

## Risques de litiges

Plusieurs filiales de la Société sont actuellement impliquées dans des contentieux ou procédures judiciaires. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

En 2009, Eurofins a communiqué certains développements relatifs à une procédure judiciaire en cours contre la société BioAlliance Pharma SA et le Dr. Gilles Avenard (Directeur général de BioAlliance et administrateur de Viralliance) en vue d'obtenir la rescision du contrat conclu avec BioAlliance Pharma et demandé des dommages et intérêts entre autres pour l'accord de sous-licence conclu avec une tierce partie en règlement d'un litige aux Etats-Unis pour violation des droits de propriété intellectuelle. Le 12 octobre 2010, la cour de justice américaine en charge du dossier s'est déclarée non compétente pour juger cette procédure judiciaire. En conséquence, la société Eurofins a décidé de porter la plainte devant les tribunaux français. Par ailleurs, trois filiales d'Eurofins aux Etats-Unis ont été poursuivies en retour en France mais la Direction estime que les plaintes formulées à son encontre sont infondées. A noter que l'ensemble des coûts engagés à ce jour a été payé ou provisionné, le Groupe par conséquent se retrouve dans une position neutre en termes de coûts. La direction d'Eurofins est optimiste sur l'issue positive de ces procès bien qu'il n'existe aucune certitude en la matière.

Les litiges, autres que ceux mentionnés ci-dessus, se produisant de manière épisodique tels que des procès au sujet de salariés en cours devant les prud'hommes dans différents pays, sont considérés de la même manière par la Société et ses avocats comme n'étant pas significatifs.

Des clients ou des tiers peuvent poursuivre Eurofins Scientific dans l'éventualité d'une erreur d'analyse, qu'elle soit réelle ou présumée. En conséquence de quoi, la Société a souscrit à des assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle dans le Monde Entier (voir paragraphe - Responsabilité civile professionnelle / Assurances ci-dessus). Néanmoins, il n'est pas certain que la couverture offerte par ces assurances soit suffisante dans l'éventualité d'une plainte importante.

## Risques de grèves et de litiges avec le personnel

Des grèves et des litiges avec le personnel peuvent augmenter les frais de main d'œuvre de la Société ou conduire à d'autres perturbations dans certains laboratoires du Groupe et par conséquent pénaliser la production, la livraison des résultats d'analyses aux clients et grever finalement les résultats de la Société. Ces risques peuvent comporter un coût correspondant à l'ampleur de ces perturbations comme par exemple les frais juridiques. Néanmoins, la Société pense qu'il est probable que ces grèves ou ces litiges se produisent uniquement dans des zones régionales limitées au même moment.

## Dépendance par rapport aux personnes occupant des positions clefs et au personnel qualifié

La réussite du Groupe Eurofins Scientific dépend en grande partie de la contribution continue de son conseil d'administration, de son comité exécutif et en particulier de M. Gilles Martin, d'autres membres du conseil d'administration et des équipes de chercheurs de la société. Le départ d'un ou de plusieurs membres de la direction, de directeurs de sites clés ou de responsables pays ou encore d'employés hautement qualifiés pourrait avoir un effet négatif sur les activités et sur la réputation de la Société. Si un ou plusieurs des membres de son conseil ou si des employés qualifiés et expérimentés quittaient l'entreprise, il n'existe aucune garantie que celle-ci serait capable de recruter des cadres ou des employés compétents pour assurer la continuité de ses activités dans leur forme actuelle dans les délais appropriés. Néanmoins, les responsabilités et les compétences sont distribuées sur l'ensemble de la Société et reposent sur plusieurs dirigeants et personnes-clefs. De plus, Eurofins Scientific a mis en place depuis 1997 plusieurs plans d'options sur actions afin de favoriser une certaine stabilité de ses structures dirigeantes et fidéliser ses employés qualifiés.

La réussite financière de la société dépend également de ses capacités à acquérir, former et fournir des emplois à long terme à ses salariés qualifiés dans le cadre de l'expansion prévue de ses activités commerciales. Dans cette optique, les équipes commerciales et distribution, marketing et développement technologique en particulier doivent être renforcées. La Société estime qu'elle devra faire face à une augmentation de la concurrence dans le domaine du recrutement de salariés qualifiés. En particulier aux Etats-Unis, où le taux de chômage est extrêmement bas, il existe une très forte concurrence dans ce domaine. Dans l'éventualité où la Société échouerait à acquérir ou retenir un nombre suffisamment important d'employés qualifiés, il pourrait en résulter un impact négatif sur sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Néanmoins, la Société pense que les mesures de plans d'options de souscription d'actions, et de systèmes de bonus qu'elle a mis en place pour ses cadres et l'attrait des missions dans un Groupe en forte croissance représentent un moyen suffisamment efficace permettant d'attirer de nouveaux salariés à fort potentiel.

## Organisation de la Société

Le développement de la société ces dernières années a été caractérisé par une forte croissance. Celle-ci a entraîné un besoin de capacités de gestion et des ressources plus importantes. Dans le passé, l'entreprise a été capable d'adapter ses structures et son organisation de façon adéquate pour répondre à ces besoins. Utilisant sa gamme de produits et de services existante, la Société envisage de développer ses activités commerciales. Cette croissance en termes de volume d'affaires nécessitera une augmentation des ventes et de la distribution, de ses processus administratifs internes (par exemple, la mise en place d'une comptabilité analytique) et de son personnel. La Société entreprend les efforts nécessaires pour renforcer les effectifs et ses structures commerciales afin d'accompagner le développement de ses activités. Néanmoins, il ne peut être garanti que ces mesures seront suffisantes pour répondre à l'accroissement des besoins suscités par une forte croissance. Il existe également un risque que les efforts entrepris dans ce sens feront peser une demande plus importante sur les ressources de la Société et que cela conduise à une limitation des activités actuelles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

## **Risque de liquidité et de volatilité des cours du marché des actions en France**

Les actions de la Société sont cotées sur les bourses de Paris depuis le 25 octobre 1997.

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats d'exploitation de la société, les résultats de ses concurrents, les changements de la situation générale du marché de la bio-analyse, le contexte économique en général et les marchés financiers pourraient entraîner d'importantes fluctuations du cours des actions. En général, les marchés financiers ont connu d'importantes fluctuations en termes de cours et de volume, et particulièrement ces deux dernières années. Sans prendre en considération les résultats de la Société ou sa position financière, ces fluctuations pourraient continuer d'avoir un effet négatif sur le cours des actions de la Société à l'avenir.

Les résultats futurs pourraient être significativement plus élevés ou plus faibles que ceux envisagés du fait des tendances de la demande dans l'environnement économique, d'une transformation de la structure des consommateurs ou de faits internes à la société (par ex. échec dans le développement des produits actuels, etc.).

## **Fiabilité des opinions et des prévisions**

Toutes les hypothèses, opinions et attentes qui ne représentent pas des faits basés sur des événements s'étant réellement produits, sont expressément des opinions et des prévisions de la direction de la Société. Les opinions et les prévisions sont les déclarations qui incluent des expressions comme "planifie", "attend", "croit", "estime", "pense que", "dans l'état actuel des connaissances" et toutes formulations similaires. Ce type de déclarations reflète l'opinion de la direction concernant des événements futurs potentiels qui sont de par leur nature incertains et donc, sujets à un risque. Les événements réels et les faits peuvent être significativement différents des attentes du fait d'une grande diversité de facteurs. La Société se réserve le droit d'actualiser ses opinions et ses prévisions quand elle le juge possible et approprié.

## **Concentration de l'actionnariat actuel, dépendance vis-à-vis des actionnaires principaux, double droit de vote et ventes futures de parts**

Les actionnaires actuels Gilles Martin et sa famille et Yves-Loïc Martin détiennent ensemble ou via la holding Analytical Bioventures SCA\* un total représentant au 31 décembre 2010 46,0% du capital de la Société et 52,7% des droits de vote. Le flottant s'élève à 54,0% du capital de la Société et 47,3% des droits de vote.

Du fait de la concentration de l'actionnariat, les actionnaires actuels, Gilles Martin et sa famille, Yves-Loïc Martin et Analytical Bioventures SCA occupent une position leur permettant de contrôler conjointement la prise de décisions stratégiques importantes qui exigent l'accord des actionnaires, sans avoir à prendre en considération les votes d'autres actionnaires. Dans une société de droit français comme Eurofins Scientific, ce principe s'applique d'autant plus du fait du droit de vote double des actionnaires à long terme. Ceci pourrait avoir une influence sur le développement de la société ou sa capitalisation boursière.

\* voir également :

- Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup>

juin 2011 : par. 1.1.c) – « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » ;

- Renseignements de caractère général concernant le capital : par. 3.2. infra., notamment par. 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC.

---

## **2.2 Faits exceptionnels et litiges**

A l'exception des contentieux en cours indiqués au paragraphe « Risques de litiges », il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou de la rentabilité de la Société et du Groupe.

### 3. Juridique

#### 3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

##### 1 Nom

Eurofins Scientific S.E.

##### 2 Siège social

Site de la Géraudière  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
44300 Nantes (France)

Téléphone : 02 51 83 21 00

##### 3 Forme juridique

Société Européenne ("Societas Europaea") de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

##### 4 Durée d'existence de la Société

La société a été créée pour une période de 99 ans à partir du 5 juin 1989, sa date d'immatriculation au Registre du Commerce.

##### 5 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la réalisation directe ou indirecte de toutes opérations ou activités de conseils, d'expertise, d'études, d'assistance technique et de formation ainsi que de recherche et développement se rapportant au contrôle de la qualité ou de la composition des produits agro-alimentaires ou de tous autres produits susceptibles de telles opérations ; la réalisation de tous équipements s'y rapportant
- le dépôt de tout brevet se rapportant aux dites activités.
- le développement et la commercialisation d'analyses de produits de tout type (alimentaires, chimiques, pharmaceutiques, etc.).
- l'exploitation de laboratoires.
- la commercialisation de matériels et logiciels pour laboratoires.
- l'exploitation de toute entreprise se rapportant aux dites activités et la participation de la société à toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux de société ou autrement.
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations, pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

##### 6 Documents juridiques

Les documents juridiques de la société (statuts, registres d'assemblée générale, informations financières historiques)

peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée en note 2.

##### 7 Numéro RCS et code APE

RCS Nantes B 350 807 947

APE code: 7120B

##### 8 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

##### 9 Répartition statutaire des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

##### 10 Assemblées générales

###### Convocation, accès aux assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours maximum avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

L'Assemblée Générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

## Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

## **11 Clauses statutaires particulières**

### Titres au porteur identifiables

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à qu'elles soient intégralement libérées.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité, le tout dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut demander, dans les conditions légales et réglementaires et sous les sanctions prévues par le code de commerce, à tout organisme ou intermédiaire, tous renseignements permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de Commerce est tenu, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

## Franchissement de seuil

D'autre part, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société - égale ou supérieure à 2,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## **12 Rachat par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Annuelle du 10 Septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place le premier programme de rachat d'actions. Cette autorisation a ensuite été renouvelée aux Assemblées Générales Mixtes du 5 mai 2000, du 10 mai 2001, du 23 avril 2003, du 3 juin 2004, du 7 avril 2005, du 18 mai 2006, du 2 mai 2007, du 27 mai 2008, du 13 mai 2009 et plus récemment du 14 mai 2010.

Conformément aux articles L 225-209 et suivants du *Code de Commerce* et en vertu de la Directive Européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003, en vigueur depuis le 13 octobre 2004, l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2010 a autorisé, pour une période de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter en Bourse les actions de la Société afin :

- d'annuler les actions ainsi acquises, jusqu'à 10% du capital existant, pour une période de 24 mois, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat;
- d'animer le marché secondaire du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

La Société est limitée, pour le rachat de ses propres actions, à un montant maximum de 113.636.160 Euros. De la même manière, le nombre d'actions rachetées et/ou annulées ne doit pas dépasser 10% des actions existantes au moment du rachat avec un prix maximum de 80 Euros par action. Au 31 décembre 2010, la Société ne détient aucune action en propre liée à ce programme.

Le conseil d'administration de la Société prévoit de soumettre le renouvellement de son programme de rachat selon des conditions similaires, à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011, conformément aux dernières réglementations en vigueur dictées par la directive européenne du 13 Octobre 2004 et par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital**

### **3.2.1. Capital social**

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 1.428.985,70 Euros divisé en 14.289.857 actions ayant une valeur nominale de 0,10 Euro chacune, entièrement libérées et toutes de même rang.

Informations relatives au capital social : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 – par. 1.1 c).

### **3.2.2. Capital potentiel**

Informations relatives au capital potentiel : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 – par. 1.1 c).

### **3.2.3. Capital autorisé non émis**

Informations relatives au capital autorisé non émis : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 – par. 1.1 c).

### 3.2.4. Evolution du capital social

Les informations sur la structure du capital d'Eurofins Scientific sont résumées dans le tableau suivant :

Date	Nature de l'opération	Montants des variations de capital		Montants successifs du capital	Nombre Cumule d'actions	Nominal De l'action
		NOMINAL	PRIME			
juin 1989	constitution de la société	FF 50.000		FF 50.000	500	FF 100
fév 1994	apports en numéraire	FF 200.500	FF 80.200	FF 250.500	2505	FF 100
juin 1994	- apports en nature	FF 1.119.000	FF 5.595.000	FF 1.369.500	13.695	FF 100
	- augmentation de capital réservée à OUEST CROISSANCE	FF 62.400	FF 312.000	FF 1.431.900	14.319	
	- incorporation de primes d'émission et d'apport	FF 5.727.600		FF 7.159.500	71.595	
déc 1995	- rachat par la société de ses propres actions et annulation de celles-ci	FF - 624.000		FF 6.535.500	65.355	FF 100
sept 1997	- division du nominal par dix	FF 653.550		FF 6.535.500	653.550	FF 10
	- incorporation			FF 7.189.050	718.905	
oct 1997	Emission d'actions : cotation au nouveau marché	FF 2.750.000	FF 30.250.000	FF 9.939.050	993.905	FF 10
juillet 1998	Augmentation de capital	FF 993.900	FF 38.762.100	FF 10.932.950	1.093.295	FF 10
oct 1999	Augmentation de capital	FF 1.093.290	FF 44.804.388	FF 12.026.240	1.202.624	FF 10
mai 2000	- Conversion du capital en euros et réduction de capital			€ 1.202.624	1.202.624	€ 1
	- Division du nominal par dix			€ 1.202.624	12.026.240	€ 0,10
oct 2000	Augmentation de capital	€ 110.000	€ 38.390.000	€ 1.312.624	13.126.240	€ 0,10
2001	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.000	€ 69.000	€ 1.315.624	13.156.240	€ 0,10
2002	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 5.200	€ 107.047	€ 1.320.824	13.208.240	€ 0,10
2003	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.010	€ 62.838	€ 1.323.834	13.238.340	€ 0,10
Juin 2004	Augmentation de capital réservée	€ 34.761,60	€ 4.675.435	€ 1.358.595,60	13.585.956	€ 0,10
2004	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.900	€ 100.268	€ 1.362.495,60	13.624.956	€ 0,10
2005	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 12.260	€ 800.202	€ 1.374.755,60	13.747.556	€ 0,10
2006	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 13.412	€ 934.948	€ 1.388.167,60	13.881.676	€ 0,10
2007	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 9.361,90	€ 646.968	€ 1.397.529,50	13.975.295	€ 0,10
Juin 2008	Augmentation de capital réservée	€ 9.895,00	€ 6.331.011,50	€ 1.407.424,50	14.074.245	€ 0,10
2008	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 8.707,90	€ 1.001.587,24	€ 1.416.132,40	14.161.324	€ 0,10
2009	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 4.320	€ 423.135	€ 1.420.452,40	14.204.524	€ 0,10
Juillet 2010	Augmentation de capital réservée	€ 70,-	€ 23.464,-	€ 1.420.522,40	14.205.224	€ 0,10
2010	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	€ 8.463,30	€ 1.425.670,60	€ 1.428.985,70	14.289.857	€ 0,10

### 3.2.5. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2010

Actionnariat	Nombre d'actions	% d'intérêts	% de droits de vote
Gilles MARTIN et sa famille	2	0,0	0,0
Yves-Loïc MARTIN	14.546	0,1	0,2
Analytical Bioventures SCA <sup>(1)</sup>	6.559.570	45,9	52,5
<b>Famille Martin (sous-total)</b>	<b>6.574.118</b>	<b>46,0</b>	<b>52,7</b>
Auto-contrôle	0	0,0	0,0
Public	7.715.739	54,0	47,3
<b>TOTAL</b>	<b>14.289.857</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Société en commandite par actions de droit luxembourgeois contrôlée par Monsieur Gilles Martin

Pour l'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote, se reporter à la page 137 du Document de référence 2009 et à la page 127 du Document de référence 2008.

#### Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur n'est pas exercé de manière abusive.

Pour mémoire, le concert familial est composé de :

- la société Analytical Bioventures SCA, dont M. Yves-Loïc Martin est l'associé commanditaire et M. Gilles Martin représente l'associé commandité,
- M. Gilles Martin,
- M. Yves-Loïc Martin,
- Mme Valérie Hanote

Au 31 décembre 2010, le concert familial détenait 6.574.118 actions sur 14.289.857 actions, soit 46,01% du capital de la société, correspondant à 8.808.664 droits de vote sur un nombre total de 16.722.997 droits de vote, soit 52,67% des droits de vote de la société. Il s'agit donc d'un contrôle de droit.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

A titre d'exemple, l'Assemblée générale du 14 mai 2010 a adopté la nomination d'un administrateur pouvant être qualifié d'"administrateur indépendant" au sens des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ; cette nomination s'inscrit dans le cadre des efforts effectués par la société pour améliorer ses standards en matière de gouvernement d'entreprise

Au cours des dernières années, les modifications du capital ont été les suivantes :

- Jusqu'au 24 octobre 1997, la quasi-totalité du capital social était détenue par les fondateurs de la société.
- Lors de l'introduction sur la Bourse de Paris, une augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 275.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché.
- En juillet 1998, une seconde augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 99.390 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En octobre 1999, une troisième augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 109.329 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En mai 2000, une division de la valeur nominale par 10 a été réalisée, résultant en une multiplication du nombre d'actions par dix ;
- En octobre 2000, une nouvelle augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 1.100.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché, concomitamment à l'introduction des actions de la société sur la Bourse de Francfort.

Au cours de 2010, le gestionnaire de fonds Ameriprise Financial a déclaré à la Société et à l'AMF avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital de Eurofins Scientific S.E. en date du 24 mai 2010. A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus, ne détenait plus de 2,5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2010.

#### Pour mémoire :

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2008, à l'exception d'AKO Capital LLP (Morgan Stanley International) ;
- ne détenait plus de 2,5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2009 (franchissement à la baisse de ce seuil par AKO Capital LLP au cours de l'année 2009).



### 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINs SCIENTIFIC

Nantissement d'actions : Néant

#### Pacte d'actionnaires:

Dans le cadre de ses opérations de regroupement des titres EUROFINs SCIENTIFIC SE au sein du holding familial Analytical Bioventures SCA, il a été mis un terme au pacte d'actionnaires conclu le 10 juillet 2007 et il a été conclu le 5 septembre 2008, entre les parties du précédent pacte, un nouveau pacte d'actionnaires comportant un engagement sur la continuité de la direction de EUROFINs SCIENTIFIC SE, un engagement de concertation sur les mesures à prendre en cas d'offre publique d'acquisition. Ce pacte a été conclu pour une durée de huit années, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives annuelles et a fait l'objet d'une publication par l'AMF (Décision et information n°20 8C1688 du 17 septembre 2008).

#### Engagements de conservation des actionnaires dirigeants

Néant.

### 3.3. Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes : voir par. 11 de la DEUXIEME PARTIE. Voir aussi note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

### 3.4. Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires, le Groupe conclut dans le cadre de sa stratégie de développement des contrats d'acquisition ou d'externalisation de nouveaux laboratoires ou de nouvelles filiales, en France et à l'étranger. Pour l'année 2010, ces acquisitions stratégiques sont développées dans le rapport de gestion. Les engagements éventuels liés au paiement différé de compléments de prix est détaillé dans les notes 3.14 et 4.2 des annexes aux comptes consolidés.

Ces contrats peuvent inclure des clauses de complément de prix.

Pour mémoire, la dette sur immobilisations comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe est basée sur une estimation telle que décrite dans les notes 1.22 (Dettes sur immobilisations) et 1.27 (Jugements et estimations comptables significatifs) des annexes aux états financiers consolidés et s'élevait à 17,4 M€ au 31/12/2010 relative à une quinzaine d'acquisitions, dont 6,1 M€ sont dus à moins d'un an, 10,8 M€ entre 2 et 5 ans et 0,5 M€ à plus de 5 ans (montants maximum sur la base des estimations décrites ci-dessus).

### 3.5. Dividendes (au titre des trois derniers exercices)

L'Assemblée Générale Annuelle du 14 mai 2010 a décidé le versement d'un dividende d'un montant unitaire de 0,10 € et payé en juillet 2010.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'Etat.

### 3.6. Cours du marché des actions

Le cours du marché des actions s'est développé comme suit au cours des 18 derniers mois précédent le 31 décembre 2010 :

Mois du 2 <sup>nd</sup> semestre 2009	Cours moyen en €	+ haut en €	+ bas en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Juillet	41,12	43,80	37,75	22,3	588
Août	39,97	41,49	35,61	28,7	571
Septembre	33,08	35,94	32,00	71,3	473
Octobre	32,15	33,95	30,00	46,8	459
Novembre	33,53	36,28	30,20	53,1	479
Décembre	37,30	39,28	34,28	32,8	533

#### NYSE Euronext, Paris

Mois en 2010	Cours moyen en €	+ haut en €	+ bas en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Janvier	38,95	41,95	34,80	43,5	557
Février	31,63	35,80	29,07	52,9	452
Mars	32,91	33,60	31,01	20,3	470
Avril	33,68	34,98	31,86	17,5	481
Mai	31,53	33,42	30,36	17,7	451
Juin	29,13	31,64	26,65	19,4	416
Juillet	33,80	40,13	27,96	35,0	483
Août	36,68	37,68	35,40	13,6	524
Septembre	36,69	37,85	35,02	12,0	524
Octobre	43,54	45,00	37,80	25,6	622
Novembre	49,05	53,53	42,80	25,2	701
Décembre	54,43	56,13	51,46	16,4	778

#### NYSE Euronext, Paris

## 4. Information Actionnaires en bref

L'action Eurofins est cotée sur la bourse de Paris.

Eurofins Scientific fait partie du segment NextEconomy dédié aux entreprises technologiques de croissance situées dans les 4 pays partenaires de la bourse américano-européenne Nyse Euronext, à savoir la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal. Le titre Eurofins Scientific est intégré au SRD, dans le compartiment B, dans l'indice Nyse Euronext « Next 150 » qui regroupe les sociétés de capitalisation boursière large à moyenne cotées sur Nyse Euronext, et dans l'indice SBF 120 qui regroupe les principales sociétés cotées sur Euronext Paris. Nyse Euronext résulte de la fusion entre l'opérateur de la Bourse de New York et des places d'Amsterdam, de Bruxelles, de Paris et de Lisbonne avec le LIFFE de Londres formant ainsi le premier marché mondial intégré d'échange pour les actions, les obligations, les instruments dérivés et les matières premières.

En septembre 2010, Eurofins s'est retiré officiellement de sa seconde place de cotation sur le Prime Standard de la Bourse de Francfort (Deutsche Börse/ Allemagne) du fait des faibles volumes d'échange quotidiens sur le marché de Francfort, qui ne justifiaient plus les coûts liés au maintien d'une seconde cotation. Le dernier jour de transaction à la Bourse de Francfort a eu lieu le 10 septembre 2010. Les actions Eurofins Scientific sont cotées désormais uniquement sur NYSE Euronext Paris.

Depuis l'introduction en bourse d'Eurofins Scientific, la société est régulièrement suivie par les **analystes financiers** de nombreuses banques et sociétés de bourse. Fin février 2011, cette liste comprenait :

CA Cheuvreux	Amandine Latour
Exane BNP Paribas	Laurent Brunelle
Gilbert Dupont	Guillaume Cuvillier
Goldman Sachs	John Woodman
HSBC	Murielle André-Pinard
Jefferies	Alex Barnett
Natixis	Stéphane Sumar
Oddo Midcap	Christophe-Raphaël Ganet
Portzamparc	Arnaud Guérin
Société Générale	Matthew O'Keefe

### Place boursière de cotation

Nyse Euronext Paris (introduction le 24/10/1997)

### Segments/ Indices de référence

Paris : Next150, SBF 120, Next Biotech, SRD et Compartiment B

### Secteur d'activité

Santé, Prestataire de soins de santé

### Codes

ISIN : FR 0000038259  
Paris : Euronext FR0000038259

### Tickers

Paris : Reuters EUFI.PA, Bloomberg ERF: FP

### Capital social au 31/12/2010

1.428.985,70 € (14.289.857 actions de 0,10 €)

### Actionnariat (structure simplifiée)

46% Famille Martin  
54% flottant

### Dates de publication en 2011

28 février	Comptes annuels 2010
1 <sup>er</sup> juin	Assemblée Générale Annuelle 2011
9 mai	Résultats consolidés du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011
30 août	Résultats consolidés du 1 <sup>er</sup> semestre 2011
7 novembre	Résultats consolidés du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011

### Parcours boursier en 2010

Eurofins Scientific: +40%  
SBF 120: +0%  
Next 150: +21%

Depuis son introduction en Bourse en 1997, Eurofins a réalisé l'une des meilleures performances boursières en Europe, avec un taux de rendement annuel moyen de 30%.

### Relations Investisseurs

Tél: + 32 2-769 73 83  
Email: [ir@eurofins.com](mailto:ir@eurofins.com)  
Site Internet: [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)

## **5. Document d'information annuel**

### **Exercice clos le 31 décembre 2010**

Conformément à l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des 12 derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Date de publication	Informations	Lieu de consultation
	<b>Communiqués de presse</b>	<a href="http://www.eurofins.com">www.eurofins.com</a> <a href="http://www.eurofins.fr">www.eurofins.fr</a>
08/11/2010	Eurofins poursuit son momentum de croissance au T3 2010 avec un résultat net en hausse de 93%.	
30/08/2010	Chiffre d'affaires d'Eurofins en hausse de 8% et résultat brut d'exploitation en hausse de 114% au T2 2010.	
29/07/2010	Eurofins se retire de sa seconde place de cotation à Francfort.	
15/07/2010	Eurofins enregistre une forte amélioration de ses performances opérationnelles et de sa rentabilité au T2 2010.	
25/06/2010	Eurofins finalise avec succès son émission d'OBSAAR.	
31/05/2010	Eurofins Scientific procède à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR ») de 175.995.654 euros afin d'allonger la maturité moyenne de sa dette et de financer ses investissements.	
11/05/2010	Forte amélioration du flux de trésorerie d'exploitation (+41%) au T1 2010.	
01/04/2010	Eurofins délivre son premier certificat « Indoor Air Comfort Gold® » à la société Knauf Insulation GmbH.	
31/03/2010	Des chercheurs d'Eurofins apportent des éléments de réponse au débat sur les seuils d'allergènes alimentaires et la validation de la méthode ELISA.	
03/03/2010	Eurofins publie un flux de trésorerie en forte progression en 2009 et améliore sa rentabilité opérationnelle « normalisée ».	
29/01/2010	Eurofins finalise son programme accéléré de mise aux normes de son périmètre « en développement ».	
06/01/2010	Le pôle Environnement France d'Eurofins franchit la barre du million d'analyses de l'amiante.	
	<b>Informations périodiques et occasionnelles publiés au BALO</b>	<a href="http://www.balo.journal-officiel.gouv.fr">www.balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
11/06/2010	Approbation des Comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2010.	
02/06/2010	Avis aux titulaires des OBSAAR de la suspension d'exercice des BSAR et des Options du 09/06/2010 au 29/06/2010 inclus	
07/04/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2010.	
	<b>Informations périodiques et occasionnelles déposées auprès de l'AMF</b>	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
	Néant.	
	<b>Document de Référence</b>	<a href="http://www.amf-france.org">AMF</a>
28/05/2010	Dépôt de l'Actualisation du Document de Référence 2009	
23/03/2009	Dépôt du Document de Référence - Exercice 2009	
	<b>Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes</b>	
<u>Date de la décision</u>		<u>Date de la publication, numéro de dépôt</u>
26/01/2010	Procès verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Modifications statutaires Statuts mis à jour du 26/01/2010	23/02/2010, dépôt n°3002048
14/05/2010	Comptes consolidés (exercice clos le 31/12/2009)	25/05/2010, dépôt n°3004733
14/05/2010	Comptes et rapports (exercice clos le 31/12/2009)	25/05/2010, dépôt n°3004732
14/05/2010	Procès verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Modifications statutaires Statuts mis à jour du 14/05/2010	09/06/2010, dépôt n°3005406
14/05/2010	Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Nomination d'Administrateur	09/06/2010, dépôt n°3005406
14/05/2010	Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Augmentation de capital	18/08/2010, dépôt n°3007962
07/07/2010	Procès verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Modifications statutaires Statuts mis à jour du 07/07/2010	18/08/2010, dépôt n°3007962
	<b>Informations disponibles sur le site de Eurofins Scientific</b>	<a href="http://www.eurofins.com">www.eurofins.com</a> <a href="http://www.eurofins.fr">www.eurofins.fr</a>
	Présentation des Résultats 2010 Rapport du troisième trimestre 2010 Rapport du deuxième trimestre 2010 Rapport du premier trimestre 2011 Document de référence - Rapport Annuel 2009 Nombre total d'actions et de droits de vote	

## 6. Responsables du document de référence et attestations

### 6.1. Personne responsable

Monsieur Gilles MARTIN, Président du Conseil d'Administration de la Société Eurofins Scientific S.E. (ci-après "Eurofins" ou "la Société"). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

### 6.2. Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section § II.1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.



Gilles MARTIN  
Président Directeur Général

## 7. Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

---

**PricewaterhouseCoopers Audit**, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par M. Benoît Pinoche, associé

Espace Viarme

34, place Viarme

44000 Nantes

Nommé le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**HLP Audit**, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Représenté par M. Jacques Héron, associé

4, rue Amédée Ménard

44300 Nantes

Nommé le 23 avril 2003 – mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### Commissaires aux comptes suppléants

---

**Mme Claudine Prigent Pierre**, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

40, boulevard de la Tour d'Auvergne

35000 Rennes

Nommée le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**M. Bernard Guibert**, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

4, rue Amédée Ménard

44300 Nantes

Nommé le 13 mai 2009

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

## Table de concordance avec l'annexe I du règlement Prospectus

La table de concordance ci-dessous fait le lien entre les informations requises par l'Annexe I du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29/04/2004 et les informations présentes dans le Document de Référence.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Pages
1.	Personnes responsables	
1.1	Indication des personnes responsables	149
1.2	Déclaration des personnes responsables	149
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	149
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	1, 69
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risques	61 à 67, 81, 82, 93, 94, 130 à 139
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	4 à 11
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	140
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	140
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	140
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	140
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4 à 6, 10, 14 à 20
5.2.	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	4 à 6, 14 à 20, 73, 86, 92
5.2.2	Principaux investissements en cours	4 à 6, 14 à 20
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	4 à 6, 14 à 20
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	7 à 20, 129
6.1.2	Nouveau produit	N/A
6.2.	Principaux marchés	7 à 20, 129
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	135, 136
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	132
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	11
7.2	Liste des filiales importantes	99 à 103, 112
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	7, 17, 18, 35, 59, 86, 92
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	22, 23
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	14 à 38, 69 à 118
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	4 à 6, 14 à 20, 130 à 135
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	4 à 6, 14 à 20
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4 à 6, 14 à 20, 129, 130

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Pages
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	15, 38, 69, 72 à 74, 88 à 91
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	15, 16, 73, 88, 107
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	15, 72, 73, 79 à 82, 88, 89
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	81, 133
10.5.	Sources de financement attendues	5, 19
11.	Recherche et développement, brevets et licences	18, 108, 111, 135, 136
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	4, 5, 14, 15, 19, 20
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5, 19, 20
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A
13.3	Elaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	11, 12, 58 à 67
14.2.	Conflits d'intérêts	35, 58
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	33, 65, 66, 123 à 127
15.2.	Retraites et autres avantages	33, 123 à 127
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration et de direction	34, 58
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	58, 59
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	61 à 63
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	58
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	1, 7, 20
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	20, 28 à 30, 54 à 56
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	28 à 30
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	27, 144
18.2.	Existence de droits de vote différents	67, 141
18.3.	Contrôle de l'émetteur	27, 144
18.4.	Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	95, 120, 121, 145
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	1, 2, 14 à 16, 69 à 118
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers consolidés	70 à 103
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	104
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	104
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	104
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières 31 décembre 2010	31/12/2010
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Pages
20.7	Politique de distribution des dividendes	15
20.7.1	Montant des dividendes	15, 27, 145
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	19, 78, 90, 95, 130 à 139
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4, 5, 95
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	27, 142 à 144
21.1.1	Montant du capital souscrit	142, 143
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	144
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	28 à 30, 32, 79, 94, 109, 143
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	28 à 30, 142
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	28 à 30, 32, 43 à 51
21.1.7	Historique du capital social	143
21.2.	Acte constitutif et statuts	2, 59, 67, 140, 141
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	140
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	59
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	66, 67, 141
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	66, 67, 140
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	141
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	16, 17, 80, 89, 92, 93, 145
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	Documents accessibles au public	2, 66, 67, 146, 147
25.	Informations sur les participations	23 à 26, 36, 37, 97 à 103, 112



## Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le document de référence comprenant également le rapport financier annuel, il est présenté une table de concordance faisant le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel et les informations présentes dans le Document de Référence.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphes	Pages
<b>Attestation du responsable du document</b>	Troisième Partie - 6.2	149
<b>Rapport de gestion</b>		
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1	13 à 41
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1	26 à 32, 142 à 144
Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1 et 3.	28, 57
<b>Etats financiers</b>		
Comptes annuels	Deuxième Partie - 9.	105 à 118
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Deuxième Partie - 10.	119
Comptes consolidés	Deuxième Partie - 7.	70 à 103
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Deuxième Partie - 8.	104